



**Master 2 Mention Santé publique
Parcours : Pilotage des politiques et
actions en santé publique**

Promotion : 2020 - 2021

**Innovation en faveur de l'accueil familial :
perspectives d'évolution en Mayenne.**

Elisabeth FONTAINE
Septembre 2021

Remerciements

J'adresse mes sincères remerciements

A **Arnaud CAMPEON**, référent mémoire pour sa patience, sa bienveillance et sa disponibilité.

A **Céline HEURTEBIZE**, chargée de mission accueil familial au sein du Conseil départemental de la Mayenne pour avoir partagé son savoir et son soutien.

Aux **agents de la Direction de l'autonomie** que j'ai pu solliciter au cours de la mission innovation en faveur de l'accueil familial, pour leur accueil, leur disponibilité et leur partage.

Aux **agents du service Relations avec les établissements et services médico-sociaux** de la Direction de l'autonomie du Conseil départemental de la Mayenne pour leur soutien, leur partage, leur accueil et pour les chocolats.

A ma famille et mes enfants, vous m'avez encouragée toutes ces années, merci du fond du cœur.

A mes amies, ces femmes libres, admirables et inspirantes. Chacune d'entre vous m'a donnée plus de force. Vous êtes merveilleuses, merci d'être vous.

A l'une des plus belles rencontres de ma vie, doucement mais sûrement, notre quotidien est devenu un jardin fleuri. Merci et bien plus.

Liste des acronymes

APA	Allocation pour personnes âgées
ASV	Adaptation de la société au vieillissement
CASF	Code de l'action sociale et des familles
DALO	Droit au logement opposable
DEAF	Diplôme d'état d'assistant familial
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ESMS	Etablissement et service médico-social
ETP	Equivalent temps plein
GCSMS	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
GIR	Groupe iso-ressources
IFREP	Institut de formation, de recherche et d'évaluation des pratiques médico-sociales
IGAS	Inspection générale des affaires sociales
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MAM	Maisons d'assistants maternels
MDA	Maison départementale de l'autonomie
PCH	Prestation de compensation du handicap
PMI	Protection maternelle et infantile
RDAS	Règlement départemental de l'action sociale
SMIC	Salaire minimum de croissance
SRESMS	Service de Relations avec les établissements et services médico-sociaux
UNIOPSS	Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux

Sommaire

Remerciements**Liste des acronymes****Sommaire**

Introduction.....	1
Méthode.....	5
I. De la famille à l'accueil familial : présentation générale du dispositif.....	9
a. Historique et cadre juridique	9
b. Approche conceptuelle de l'accueil familial.....	15
La famille dans le cadre de l'accueil familial	16
Définition fonctionnelle de l'accueil familial.....	18
Les différentes formes d'accueil à domicile	22
c. L'accueil familial en Mayenne	23
Contexte	23
Etude des besoins.....	27
Démarche innovation de l'accueil familial en Mayenne	29
II. L'accueil familial à la croisée des regards.....	33
a. Les acteurs institutionnels de l'accueil familial	33
b. L'accueil familial en pratique.....	40
c. Lecture croisée	47
Conclusion	54
Bibliographie.....	59
Annexes	I

Introduction

Selon l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), au 1er janvier 2020, la population française continue de vieillir. Les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent 20,5 % de la population, contre 20,1 % un an auparavant et 19,7 % deux ans auparavant (INSEE 2020). En 2015, la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) évalue l'âge moyen d'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à 85 ans, avec un niveau de dépendance élevée (DREES 2019c). De plus, au regard de la situation de crise sanitaire que le territoire national connaît depuis décembre 2019, ce constat risque de s'affirmer dans les années à venir. Aussi, l'affirmation du « *besoin d'être « chez soi », quel que soit son lieu de vie* » a déjà pu être pointée par le rapport Libault en 2019. De fait, le besoin d'aide et d'accompagnement au domicile, est un axe central de la transformation de l'offre et des moyens à déployer.

L'évolution démographique impose une réorganisation de l'offre médico-sociale existante, pour répondre aux besoins de la population. Les modifications sociétales et leurs impacts sur les équipements disponibles, concernent les personnes âgées mais aussi les personnes en situation de handicap.

A la suite d'une consultation citoyenne sur le champ du handicap, l'enquête réalisée par le cabinet Make.org en 2019, met en exergue l'idée d'accompagner les personnes et soutenir leur autonomie, parmi les quatre axes d'idées plébiscitées par les répondants (Make.org 2020).

De plus, le déploiement de plateforme de répit à destination des aidants, actuellement en cours sur le territoire national, traduit d'un besoin d'accompagnement à créer, ainsi que du besoin de développer des dispositifs offrant des modalités d'accueil adaptables et adaptées, aux besoins et souhaits des populations accompagnées et leurs familles.

Ainsi, l'accueil familial constitue une réponse alternative, corrélant au besoin de vivre à domicile, tout en s'adressant au public en perte d'autonomie et leur entourage.

Au cours d'une étude des besoins réalisée en Mayenne en 2018¹, la population du département apparaît plus âgée qu'à l'échelle nationale : la part des 75 ans est de 11% en Mayenne, alors qu'elle représente 9,2% à l'échelle nationale. Néanmoins, au sein de cette population de personnes âgées de plus de 75 ans, la population dépendante (GIR² 1 et 2) bénéficiant de l'allocation pour personnes âgées (APA) reste très minoritaire.³

¹ Etude des besoins réalisée à l'occasion de l'élaboration du Plan May'Aînés en 2018.

² GIR : Groupe iso-ressources

³ Etude des besoins réalisée à l'occasion de l'élaboration du Plan May'Aînés en 2018.

Malgré un taux d'équipement en structures d'accueil à destination des personnes âgées (DREES 2019a) et personnes en situation de handicap (DREES 2019b) supérieur au taux national, des places vacantes en EHPAD ainsi que des besoins non satisfaits d'accueil en foyer de vie sont observés.⁴

Face aux données relevées par le Département de la Mayenne, l'enjeu d'une diversification de l'offre d'accompagnement à domicile respectant le libre choix des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et corrélant au besoin de rester au domicile, est identifié.

Depuis 2018, le Conseil départemental de la Mayenne a pu proposer un plan May'Aînés, ainsi qu'un cahier des charges en faveur de la transformation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap. L'accueil familial y est ciblé comme étant une offre d'accueil alternative à développer et à solliciter, car le dispositif correspond au mieux aux nouveaux besoins émergents. C'est en ce sens que le Conseil départemental de la Mayenne souhaite aller plus loin pour soutenir et développer son offre d'accueil familial.

L'accueil familial est un dispositif régit par les articles L.441-1 et suivants du Code l'action sociale et des familles (CASF), permettant à un particulier d'héberger chez soi une personne adulte à titre onéreux, dans le cadre d'un contrat de gré à gré⁵ (Partie législative - Titre IV "Particuliers accueillants des personnes âgées ou handicapées", 2021). L'accueillant familial dispose d'un agrément délivré par le Président du Conseil départemental, valable pour une durée de 5 ans. Cet agrément précise le nombre de personne pouvant être accueillies, qui est de 3 personnes maximum. Les personnes accueillies sont des personnes âgées de plus de 60 ans et/ou des personnes adultes en situation de handicap.

L'accueil familial est une offre alternative au « tout domicile » ou au « tout établissement », qui se décline sous différentes modalités d'accueil : accueil permanent ou accueil temporaire, à temps plein ou à temps partiel.

L'organisation de ce dispositif suppose des engagements du Conseil départemental et de l'accueillant familial (Annexe 1). Les obligations du Conseil départemental se traduisent par l'instruction des demandes d'agrément, qui se fait au travers de l'étude des dossiers administratifs des demandeurs. Une visite à domicile est ensuite organisée pour vérifier si les conditions d'accueil sont adaptées aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Un entretien avec une psychologue est ensuite réalisé, afin de faire le point sur les motivations du candidat. Enfin, la demande est étudiée en commission d'agrément, qui émet un avis soumis à validation du Président de Conseil départemental. Le cadre juridique de l'accueil familial fixe le délai d'instruction à 4 mois. L'absence de

⁴ Données du Conseil départemental de la Mayenne, 2021

⁵ Forme de contractualisation, où les termes sont définis par les parties signataires.

réponse dans ce délai induit une validation automatique. Dans le cadre de la délivrance de l'agrément, le Conseil départemental doit réaliser un suivi et un contrôle des conditions d'accueil, qui se traduit notamment, par des visites à domicile. Un suivi social et médico-social à destination des personnes accueillies doit être réalisé, afin d'accompagner les accueillants familiaux et les personnes qu'ils accueillent, dans la réalisation du projet d'accueil personnalisé. Enfin, l'accompagnement à la professionnalisation des accueillants familiaux consiste en une formation initiale de 54 heures pour un premier agrément, 12 heures de formation continue dans le cadre d'un renouvellement, ainsi qu'une formation aux gestes de premiers secours.

Les obligations des accueillants familiaux se fixent au regard de leur agrément. A cet effet, ils s'engagent à assurer la **santé**, la **sécurité** et le **bien-être physique et moral** des personnes accueillies. Les accueillants familiaux sont tenus d'assurer la continuité d'accueil des personnes accueillies, en organisant les modalités de remplacements. A l'heure actuelle, les accueillants familiaux se doivent de désigner deux remplaçants attitrés, qui viendront à leur domicile en cas d'absence, que ce soit pour leurs temps formation, de congés, voire toutes autres motifs d'absence. La participation à des temps de **formations initiale** (12h avant le premier accueil et 42h durant les 2 premières années) **et continue** (12h sur la durée de l'agrément) est aussi définie. Enfin, les accueillants familiaux doivent permettre le **suivi social et médico-social régulier** des personnes accueillies, ainsi que respecter les **conditions d'accueil** (logement, contrat d'accueil) définis par le cadre réglementaire, l'agrément et le contrat d'accueil.

Certaines problématiques relatives à l'exercice de l'activité d'accueillant familial ont pu être identifiées :

- Des situations d'usagers accompagnés de plus en plus complexes, au regard des pathologies en lien avec le grand âge et le handicap.
- Des solutions de remplacements difficiles à mobiliser.
- Des accueillants familiaux qui se sentent isolés, et ce, en lien avec une méconnaissance du dispositif.
- Un statut peu avantageux, qui s'explique par une rémunération faible et une absence de droit au chômage.

Dans un contexte où les enjeux sociétaux soulignent l'urgence d'une transformation des dispositifs d'accueil, quels sont les outils mobilisables pour permettre le développement de l'accueil familial ? Quelle marge de manœuvre le cadre juridique actuel permet-il ? Les conditions de travail des accueillants familiaux, ainsi que l'organisation interne au sein des directions des Conseils départementaux, permettent-elles le développement de cette activité ?

Ainsi, ce mémoire aura pour objectif de répondre au questionnement suivant :

Dans quelle mesure le dispositif d'accueil familial en Mayenne peut-il évoluer pour répondre aux besoins des usagers et aux attentes des accueillants familiaux ?

Méthode

Ce mémoire interroge les possibilités d'évolution du dispositif d'accueil familial en Mayenne, abordées dans le cadre de la mission « innovation en faveur de l'accueil familial ». Afin de réaliser notre étude, il s'agit d'y adapter la démarche projet. Selon la Norme Afnor (X50-115), un projet se définit comme un « *processus unique qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entreprises dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques* » (LOUAZEL, 2021). De fait, trois phases ont rythmé notre étude : **la phase de cadrage, la phase de conduite de projet, la phase de conclusion.**

La **phase de cadrage** doit permettre d'étudier un besoin et l'opportunité d'y répondre. Il s'agit ensuite de formaliser le besoin exprimé, qui correspond à la question de notre étude, afin de pouvoir y répondre. Au cours de cette phase, une **revue de littérature** a été réalisée. Cette dernière s'est traduite par une **étude du cadre juridique** du dispositif tel qu'il existe en Mayenne, ainsi qu'une étude du règlement départemental de l'action sociale (RDAS). De plus, **un entretien exploratoire** avec l'élue référente de l'accueil familial a pu être mené et des **échanges avec les accueillants familiaux ainsi qu'avec d'autres professionnels** (agents départementaux, directeurs d'établissements, etc.) sont menés au cours de missions annexes. Une **rencontre avec l'équipe d'encadrement de l'accueil familial thérapeutique**⁶, a permis de mettre en perspective les difficultés identifiées par cette autre forme d'accueil familial. Aussi, la **participation à un temps de douze heures de formation initiale**⁷ à destination d'accueillants familiaux nouvellement agréés a été réalisé

Il a s'agit ensuite de s'approprier le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit notre étude. Une **étude des documents internes** relatifs à la mission « innovation en faveur de l'accueil familial » a permis de comprendre l'articulation des outils ayant alimenté la réflexion que sont : la transformation de l'offre, le plan May'Aînés et un cahier des charges à destination des personnes en situation de handicap.

Le pilotage de la transformation de l'offre **est assuré de façon opérationnelle par les chargées de relations du service de relations avec les établissements et services médico-sociaux (SRESMS)**. Le **plan May'Aînés** élaboré en 2018, propose 12 mesures ayant pour objectif de permettre l'évolution de l'offre d'accompagnement des personnes âgées, certaines mesures disposant d'une enveloppe budgétaire. Aussi, ces mesures sont déclinées à l'échelle des neuf intercommunalités du département,

⁶ L'accueil familial thérapeutique est un dispositif d'accueil proposé dans le cadre de la prise en soins de personnes atteintes de troubles psychiques. Le Conseil départemental est en charge de la délivrance des agréments, mais les accueillants familiaux thérapeutiques sont recrutés et salariés par des établissements de santé. Ce dispositif est aussi régi par le CASF.

⁷ Ces douze heures de formation initiale sont obligatoires avant un premier accueil. Le programme de ces douze heures était : Cadre juridique et institutionnel ; Contrat d'accueil ; Projet d'accompagnement personnalisé ; Rôle de l'accueillant familial.

précisant ainsi les éléments d'évolution attendus au sein de chaque territoire. La **mesure numéro 7** intitulée « Soutien à l'accueil familial », concerne l'accueil familial (Annexe 2). Les financements fléchés pour cette mesure concernent la revalorisation salariale, ainsi que l'accompagnement renforcé, répondant à des problématiques déjà identifiées. Le **cahier des charges relatif à la transformation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap**, identifie l'accueil familial comme une offre d'accueil complémentaire à celle existante, puisqu'elle répond au respect de libre choix des personnes, tout en proposant des modalités d'accueil adaptables et adaptées. De plus, l'accueil familial s'envisage comme une solution d'accueil possible, à destination des personnes s'inscrivant dans l'amendement CRETON⁸, les personnes ayant besoin de séjour de rupture, ou encore des personnes pour qui le collectif ne répond pas ou plus à leurs besoins. L'étude de ces documents et des notes rédigées à destination du Président du Conseil départemental, a permis **l'identification d'actions déjà mise en œuvre** :

- La délégation d'une partie de la formation initiale ainsi que de la formation continue et de la formation aux gestes d'urgence, à des établissements et service médico-social (ESMS) ou organismes de formation compétents, répondant à la prérogative de professionnalisation des accueillants familiaux.
- La revalorisation salariale des accueillants familiaux, répondant en partie à la problématique de la précarité relative à l'exercice de cette activité.
- La délégation du suivi social et médico-social des personnes accueillies pour répondre au besoin d'accompagnement des accueillants familiaux, afin de rompre avec la posture de juge et parti du Conseil départemental et agir en faveur de la qualité d'accueil des personnes accueillies.

L'étude des résultats du benchmark⁹ réalisé en 2020, a permis de comprendre les scénarii vers lesquels le Conseil départemental envisage d'engager l'accueil familial : le salariat d'accueillants familiaux par un ESMS, le salariat d'accueillants familiaux par le Département, l'exercice regroupé d'accueillant familial. Enfin, une étude des besoins relatifs à l'accueil familial a été réalisée avec les données internes du Conseil départemental.

Au regard des différentes évolutions, l'organisation interne de la gestion du dispositif d'accueil familial questionne. Les différentes actions déléguées à des partenaires étaient toutes assurées sous la responsabilité du Président du Conseil départemental et assumées par la chargée de mission accueil

⁸ Selon la DREES « L'amendement « Creton », du nom du comédien Michel Creton qui l'avait défendu, permet depuis 1989 le maintien dans un établissement pour enfants handicapés de jeunes adultes ayant atteint l'âge limite pour lequel leur établissement est autorisé, en attente d'une place en structure pour adultes »

⁹ Le terme « benchmark » est un anglicisme, qui désigne ici l'analyse des pratiques des autres départements, au regard de l'accueil familial.

familial. Un premier questionnaire qui me permettra d'aboutir à la question centrale de notre étude émerge alors :

- *Les douze heures de formation initiale permettent-elles aux accueillants familiaux d'acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement des personnes âgées et personnes adultes en situation de handicap pour réaliser un premier accueil?*
- *L'accueil familial est un travail en continuité, de jour comme de nuit. Comment ses personnes arrivent-elles à trouver des temps de répit ?*
- *Comment le projet d'agrément d'accueillant familial se construit-il avec la famille de l'accueillant ? Quelle place occupe la personne accueillie au sein de la famille de l'accueillant ? Quelle est la posture professionnelle d'un accueillant familial ?*

Afin de clôturer cette phase de cadrage, l'identification des **concepts sociologique**, ainsi que les accueillants familiaux et agents départementaux à interroger, s'est faite au regard des éléments déjà étudié. Aussi, un plan d'action a pu être défini, permettant ainsi une conduite de projet calandré.

L'objectif de la phase de **conduite de projet** pour notre étude, est d'étudier le besoin exprimé au travers de notre question centrale, l'opportunité d'y répondre, afin de permettre la formalisation d'un document écrit. L'approche choisit résulte d'une compréhension théorique de l'accueil familial, complétée par les témoignages d'acteurs. Il a donc fallu **élaborer des outils d'enquête qualitative**. Pour chaque population d'acteurs ciblés, un guide d'entretien et une grille d'analyse des résultats ont été élaborées et les données anonymisées. Seul les entretiens « accueillants familiaux » ont été retranscrit entièrement, les entretiens « acteurs institutionnels » ont uniquement été étudié au regard de la grille d'analyse élaborée. Ce choix s'est fait au regard des informations transmises lors des échanges, et ce, dans le but de garantir l'anonymat des acteurs. Enfin, les données ont été analysées et mis en perspective avec les éléments de la phase de cadrage (cadre juridique, approche sociologique, benchmark) afin de proposer une réponse à la question de notre étude. Des données relative aux travaux de groupe menées dans le cadre de la mission de stage « innovation en faveur de l'accueil familial » ont été utilisées, afin de compléter notre étude. Enfin, la **phase de conclusion** s'est traduite par la rédaction du mémoire et sa livraison.

Par conséquent, pour répondre à la problématique de cette étude, une première partie présentera le contexte général de l'accueil familial : son historique et cadre juridique, une proposition d'approche conceptuelle de l'accueil familial, et enfin une description de l'accueil familial en Mayenne (I.), traduisant certains éléments de la phase de cadrage. La deuxième partie de notre étude traduira l'analyse des entretiens réalisés auprès d'accueillants familiaux (Annexe 3) et acteurs institutionnels

(Annexe 4) (II.). Cette analyse traduit les problématiques identifiées par les acteurs, mais aussi la réalité des accompagnements réalisés en accueil familial, et ce, en Mayenne.

I. De la famille à l'accueil familial : présentation générale du dispositif

Traditionnellement, l'accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap est réalisé par les membres de la sphère familiale ou communautaire : *"ces adultes dépendants trouvaient naturellement refuge dans la famille nucléaire¹⁰ ou élargie. Les ancêtres bénéficiaient de l'attention de leurs enfants, les simples d'esprit s'occupaient à des tâches familiales ou villageoises. Des parents, la famille, voire des voisins ou la communauté, prenaient en charge ses aînés ou ses malheureux, sans intervention des services sociaux ou de l'administration"*(CEBULA 2000).¹¹ Nous allons ici décrire l'historique et l'évolution du cadre juridique de l'accueil familial (a.), avant de tenter d'apporter une interprétation des rôles investis par les accueillants et les accueillis, sous le prisme des sciences humaines et sociales (b.). Enfin, après ce cadrage macroscopique du dispositif, une présentation focalisée sur le dispositif d'accueil familial en Mayenne permettra d'envisager des éléments de réponse (c.).

a. Historique et cadre juridique

Le dispositif d'accueil familial tel que nous le connaissons aujourd'hui, est issu d'une évolution sociétale, où l'aide et l'accompagnement à destination des personnes les plus vulnérables étaient prodigués par des proches. L'intervention du législateur marque la transition du principe de solidarité familiale, vers un accompagnement adapté et sécurisant. Le dispositif d'accueil familial connaît ainsi une évolution en quatre étapes clés.

En 1790, l'assemblée constituante mise en place, crée le comité de mendicité, qui propose de confier les personnes âgées les plus nécessiteuses à une famille d'accueil : *« si l'on ne peut faire appel à la famille, de les confier à une famille d'accueil à condition qu'ils aient plus de 60 ans et moyennant pension »* (Ibid.).¹² En parallèle, l'accueil des personnes en situation de handicap communément appelées « malades mentaux » s'organise au sein de « colonies familiales » (BALLAND 2006)¹³. Ce concept importé d'Europe du Nord consiste en un accueil au sein de ferme familiale, où les personnes participent aux travaux des lieux.

¹⁰ La famille nucléaire comprend uniquement les membres d'une famille au 1^{er} degré, c'est-à-dire, les parents et les enfants.

¹¹ CEBULA, 2000, Guide de l'accueil familial, Paris : Dunod dans Historique de l'accueil familial, des années 600 à 2006, <https://www.famidac.fr/? Historique-de-l-accueil-familial>, 26 décembre 2010, consulté le 31 août 2021.

¹² CEBULA Jean-Claude, Guide de l'accueil familial, Paris : Dunod, 2000, dans BOUCHER, 2012, L'accueil familial des personnes âgées, Paris, IUT Paris Descartes, page 23

¹³ BALLAND, 2006, « Historique de l'accueil familial : des années 600 à 2006 », Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH), introduction (pages 5 à 8) disponible sur : Historique de l'accueil familial, des années 600 à 2006, <https://www.famidac.fr/? Historique-de-l-accueil-familial>, 26 décembre 2010, consulté le 31 août 2021.

Plus tard, la dynamique des lois d'assistance sanitaire et sociale de la fin du XIX siècle conduisent à la loi du 14 juillet 1905, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables sans ressources (CAPUANO 2018). Le cadre de l'assistance est posé au travers de la proposition de « placement familial ». C'est le Conseil général qui a la charge de fixer les conditions de ces placements.

Dans les années 1950, le CASF introduit la notion d'aide sociale possible lors d'un placement familial : « *Toute personne âgée de 65 ans, privée de ressources suffisantes peut bénéficier, soit d'une aide à domicile, soit d'un placement, chez des particuliers ou dans un établissement.* »(CEBULA 2000)¹⁴. Plus tard, le décret du 13 avril 1962 relatif au placement familial des personnes âgées, infirmes, aveugles et grands infirmes bénéficiaires de l'aide sociale, fixe les placements organisés dans ce cadre. En dehors de ces dispositions juridiques, l'accueil familial n'est pas légiféré. L'essor que connaît le placement familial amène à la pratique de contrats de « gré à gré », aboutissant à des pratiques inadaptées au sein de quelques départements.

En 1986, l'union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) rapporte la nécessité d'encadrer de façon réglementaire l'accueil familial. Plus tard, Théo BRAUN, alors ministre délégué chargé des personnes âgées, émet un rapport mettant en lumière le besoin d'intervention du législateur pour harmoniser les pratiques et sécuriser les personnes. Aussi, l'accueil familial est dès lors reconnu comme « *susceptible de constituer à titre complémentaire une alternative aux modes d'hébergement traditionnels* » (BRAUN et STOURM 1988). Pour corroborer ces constats, un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) (BONO et SERNICLAY 1988), pose des conclusions identiques, autour des pratiques inadaptées traduisant le besoin de définir un cadre législatif et réglementaire.

Ainsi, en 1989, la loi relative à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées est votée. Cette dernière, inscrite au sein du CASF, place sous la responsabilité du Président du Conseil général une procédure d'agrément précise, tout en détaillant les dispositions offertes aux personnes accueillies et aux accueillants familiaux. En outre, la procédure d'agrément est explicitée et la notion de « *suivi des accueillants familiaux* » est introduite.

Une évolution marquante pour le dispositif d'accueil familial, qui n'atteint pas l'objectif d'harmonisation sur le territoire national. En effet, cette évolution permet de sécuriser le dispositif et les pratiques qui lui sont relatives, mais les obligations de suivi et d'accompagnement des Conseils généraux creusent les inégalités. En pratique, cette mission se traduit par le suivi de la procédure

¹⁴ CEBULA Jean-Claude, Guide de l'accueil familial, Paris : Dunod, 2000, dans BOUCHER, 2012, L'accueil familial des personnes âgées, Paris, IUT Paris Descartes, page 23.

d'agrément, qui nécessite des contrôles au domicile des accueillants familiaux, afin de vérifier l'adéquation entre les conditions d'accueil réelles et ce que prévoit désormais le cadre légal. Aussi, la dynamique de l'accueil familial diffère d'un territoire à un autre, tout comme les effectifs disponibles au sein de chaque Conseil général pour assurer cette mission.

Un rapport de l'IGAS de 1994 fait état des difficultés à assurer cette mission. Un comité de travail investira cette question d'inégalité, ainsi que les limites rencontrées depuis l'application de la loi de 1989 (SARAZIN et LEBEAU 1994). Les travaux rendus traduiront des problématiques qui concernent les parties prenantes de ce dispositif et émettent plusieurs constats :

- Une qualité d'accueil difficile à garantir aux personnes accueillies, en termes de conditions matérielles, mais aussi de qualité d'accompagnement (espaces privatifs à disposition des personnes accueillies, montants de rémunération des accueillants familiaux, suivi des accueillants familiaux)
- Un statut d'accueillant familial qui offre une condition précaire, une faible rémunération et n'ouvrant pas de droits sociaux.
- Des possibilités de suivi et d'accompagnement difficiles à assumer pour les Conseil généraux, qui en fonction de la densité d'accueillants familiaux au sein de leur territoire, ne sont pas en mesure de remplir leur mission de façon qualitative, au regard des moyens humains dont ils disposent pour assumer cette mission.

Il faudra attendre la loi du 17 janvier 2002 pour que des axes d'amélioration sur ces points soient proposés.

C'est au sein de l'article 51 de la loi de modernisation sociale, que sont révisées les dispositions relatives à l'accueil familial. Le cadre définit au sein de cet article permet une clarification de la loi de 1989, dont la finalité est de « *permettre d'apporter une harmonisation et d'améliorer le dispositif d'accueil familial [...] qui, sans être remis en cause, ne donne une satisfaction totale ni aux personnes accueillies et à leurs familles, qui quelquefois ne connaissent pas bien les conditions d'encadrement [...], ni aux familles accueillantes, qui ne sont pas suffisamment reconnues dans leur engagement social et professionnel* » (KESSLER 2013).

Dès lors, les modalités relatives à l'accueil de personnes âgées ou personnes en situation de handicap ne sont plus distinguées. L'accueil et ses critères de réalisation sont harmonisés aux deux publics cibles de l'accueil familial. Les modalités d'agrément évoluent. Le nombre de personnes accueillies est limité à trois personnes maximum par foyer, sans possibilité de dérogation, ce qui a pour objectif de garantir une qualité d'accompagnement des personnes accueillies, mais aussi d'harmoniser les pratiques au

sein du territoire national. L'accueil familial qui se réalise sous forme de contractualisation de gré à gré, dispose à partir de cette date d'un contrat type annexé au CASF, institué par le décret du 30 décembre 2004. Avant cela, le contenu du contrat était sous la responsabilité des Présidents des Conseil généraux. Les contrats d'accueil établis par voie réglementaire contribuent à l'objectif d'égalité entre les territoires.

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 s'engage aussi à l'amélioration des statuts des accueillants familiaux. Jusqu'ici désigné par le terme de « particulier agréé », leur désignation en tant qu'accueillants familiaux instaure une reconnaissance de leur activité. Mais cette nouvelle désignation inclus aussi une reconnaissance en termes de droits sociaux, puisque désormais, une rémunération minimale en référence au salaire minimum de croissance (SMIC) est légiférée. Enfin, il s'agit aussi d'une reconnaissance de leur activité, puisqu'elle ouvre droit aux congés payés et à l'indemnité de congés. De fait, la loi de modernisation sociale offre au dispositif d'accueil familial un cadre légal structuré et permet ainsi de limiter les disparités entre les départements. En ce sens, il s'agit d'une véritable avancée dans la reconnaissance de l'activité d'accueillant familial.

Le 5 mars 2007, la loi instaurant le droit au logement opposable, dite loi DALO, permet le salariat d'accueillants familiaux. L'objectif principal cette loi est de reconnaître un droit au logement décent et indépendant, aux personnes qui ne peuvent y accéder par leurs propres moyens. Cette loi désigne l'Etat comme garant de ce droit. L'accueil familial y est reconnu comme une modalité d'accueil et d'hébergement favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou adultes en situation de handicap. Ainsi, les personnes morales de droit privé ou public peuvent devenir employeur d'accueillant familial, après accord du Président du Conseil général : « *les personnes morales de droit public ou de droit privé peuvent, après accord du Président du Conseil général du département de résidence de l'accueillant familial, être employeurs des accueillants familiaux mentionnés* » (Loi DALO 2007). Deux décrets complètent cette loi, l'un révisant le contrat-type relatif à la réalisation d'un accueil chez un accueillant familial¹⁵ et l'autre relatif à la procédure d'agrément¹⁶.

La possibilité de salariat d'accueillants familiaux inscrit cette activité dans le code du travail, reconnaissant ainsi un véritable statut. L'axe de professionnalisation est aussi visé, puisque la possibilité d'un salariat par un établissement ou service médico-social, permet d'envisager un accompagnement des accueils réalisés, par des professionnels de proximité. Il est néanmoins

¹⁵ Décret n° 2010-928 du 3 août 2010 portant modification de certaines dispositions du code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) relatives aux accueillants familiaux accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées, 2010

¹⁶ Décret n° 2010-927 du 3 août 2010 relatif à la procédure d'agrément et à la procédure d'accord des particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées, 2010

intéressant de souligner que si la loi DALO « permet » le salariat d'accueillant familial, elle ne généralise pas ce statut à toute une profession. L'accueil familial sous sa forme de gré à gré est toujours possible. Le salariat est une possibilité, dépendante de la volonté d'une personne morale sur un territoire donné. Ainsi, la fin des disparités territoriales rendues possibles par la loi de modernisation sociale de 2002 est de nouveau présente au travers de l'article 57 de la loi DALO. Aussi, de part des vides juridiques et des possibilités de mise en œuvre complexes, le salariat d'accueillants familiaux après la parution de cette loi restera marginal. Cet axe sera développé dans la deuxième partie de ce travail.

Devant le constat des défis engendrés par le vieillissement de la population française, un chantier débute en 2013. Trois rapports seront remis au Premier Ministre de l'époque, ayant tous pour objectif de nourrir la réflexion autour de la loi Adaptation de la société au vieillissement (ASV) à venir. Les thématiques de ces rapports sont :

- L'avancée en âge : prévention et qualité de vie.
- L'adaptation de la société au vieillissement.
- Pratiques innovantes et perspectives internationales.

Les résultats des études menées amènent à un déploiement de moyens inédits, à destination des personnes âgées, de leurs familles et aux organismes gestionnaires compétents.

Le « droit au répit » est créé, allouant une aide financière aux proches aidants. Aussi, un soutien au secteur de l'aide et des soins à domicile est déployé, dont la finalité est de permettre une restructuration du secteur, tout en renforçant l'attractivité des métiers. De plus, une revalorisation des prestations sociales des usagers est appliquée. Enfin « *une amélioration des droits individuels des personnes en pertes d'autonomie* », qui se traduit par la désignation d'une personne de confiance et « *l'obligation de respecter la liberté d'aller et venir et l'obligation de rechercher le consentement dans tout contrat et en particulier dans un contrat relatif à sa personne* » (Ministère des affaires sociales et de la santé 2019). Cette loi impactant le dispositif d'accueil familial, traduit la volonté de véritablement sécuriser l'accueil de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

En effet, la loi propose une clarification du dispositif. La possibilité d'accueil jusqu'ici fixée à trois personnes maximums est précisée « de façon simultanée ». Une dérogation peut être admise dans le cadre de l'accueil d'un couple, après une demande d'autorisation validée par le Président du Conseil départemental. De plus, un référentiel d'agrément (Annexe 5) ainsi qu'un référentiel de formation (Annexe 6) sont fixés par décret, traduisant la volonté d'harmonisation du dispositif au sein du territoire national, mais aussi en vue de permettre une professionnalisation des accueillants familiaux, tout en permettant la garantie de qualité d'accueil. L'obligation de formation aux gestes de premiers

secours est introduite. Le décret relatif aux formations initiales et continues détaille le contenu de ces dernières, leurs durées et modalités, ainsi que leurs objectifs. Le décret relatif à l'agrément des accueillants familiaux précise le cadre des contrats d'accueil. Aussi, ce décret propose l'introduction d'un « *projet d'accueil personnalisé au regard des besoins de la personne accueillie* », visant à adapter au mieux l'accueil proposé. Les notions de personnes de confiance ainsi que de charte des droits et libertés de la personne accueillies y sont introduites, permettant entre autre, de respecter le libre choix d'aller et venir des personnes accueillies.

Les évolutions des années 2000, encore en vigueur aujourd'hui offrent au dispositif d'accueil familial des possibilités d'évolution, des axes d'amélioration dans la pratique et la réalisation des accueils. Mais il s'agit aussi d'un véritable avancement en termes de sécurisation des personnes accueillies.

Malgré les différentes évolutions que le dispositif a déjà connues, des attentes restent encore à ce jour, inassoucies, telles que la définition d'un statut pour les accueillants familiaux notamment. Cependant, face à l'accroissement du besoin d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, le dispositif d'accueil familial se voit être plébiscité ces dernières années.

C'est avec le début des travaux de la loi Grand âge et autonomie que l'urgence d'une modification du modèle d'offre d'accompagnement est fortement recommandée. Le rapport Libault rendu en 2019, est issu d'une concertation citoyenne réalisée au cours de l'année 2018. Ce dernier donne naissance au postulat « *vivre chez soi* », *quel que soit son lieu de vie* » (LIBLAUT, 2019). Le lieu de vie identifié, traduit la volonté de vivre à domicile le plus longtemps possible. Aussi, il sous-entend le besoin de soutenir l'offre alternative aux établissements, dont l'accueil familial fait partie. Dans le rapport, le soutien au dispositif d'accueil familial est abordé au travers des axes suivants :

- D'augmenter le nombre de places en accueil familial en confortant leur cadre juridique et en les adossant à des établissements ou services, des fonds d'amorçage géré par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ont proposé.
- De clarifier et de simplifier le cadre juridique de l'accueil familial en révisant les contrats types pour améliorer leur lisibilité et de favoriser le développement d'accueils de jour ou d'accueils temporaires.
- De promouvoir l'accueil familial auprès du grand public à travers des actions de communication.

Nonobstant, des difficultés organisationnelles sont également pointées : « *la loi ASV a créé un référentiel d'agrément et amélioré les droits des personnes accueillies. Interrogé dans le cadre de la concertation, les conseils départementaux soulignent l'intérêt de cette forme d'hébergement, mais*

signalent de fortes difficultés de recrutement pour maintenir leur capacité d'accueil » (LIBAULT 2019). Le rapport El Khomri relatif à l'attractivité des métiers du grand âge (EL KHOMRI 2019) ne propose pas d'actions ciblées sur le dispositif d'accueil familial, dans la continuité du rapport Libault.

Cette focale est développée en 2020 au travers du rapport d'information en conclusion de la mission sur l'accueil familial (CORNELOUP et ROBERT 2020). L'objectif de ce rapport, est de faire un état des lieux de l'accueil familial et de proposer des axes d'amélioration du dispositif. En conclusion, le dispositif d'accueil familial *« gagnerait donc à être réformé afin de s'épanouir pleinement et de rencontrer enfin l'utilité sociale qui devrait être la sienne. Plutôt que de développer le salariat (qui limite les jours travaillés à un plafond annuel de 258), les rapporteuses préconisent d'améliorer considérablement le modèle du gré à gré, même si ceux qui le souhaitent doivent pouvoir bien sûr conserver la possibilité de s'orienter vers le salariat » (Ibid.)¹⁷. Les 20 propositions pour promouvoir l'accueil familial concernent principalement des thématiques déjà visées par les différentes réformes, à savoir la professionnalisation des accueillants, une revalorisation salariale, la fin d'un statut précaire. Aussi, des propositions en lien avec les obligations du Conseil départemental, qui de par ses missions multiples, se trouve en position de juge et partie, consisteraient à dissocier « le contrôle d'un côté, assuré par le département, et l'accompagnement de l'autre » (Ibid.)¹⁸.*

Le dispositif d'accueil familial a connu une évolution lente. Les problématiques reconnues par le législateur depuis les années 80 sont toujours présentes et sont à mettre en lien avec une méconnaissance de la réalité des accueillants familiaux. Cependant, la prise de conscience au regard de l'évolution des besoins des personnes âgées et/ou adultes en situation de handicap, confère à l'accueil familial une place d'offre d'accueil alternative à investir et à développer.

b. Approche conceptuelle de l'accueil familial

L'accueil familial, lorsqu'il s'agit de l'accueil d'une personne à titre onéreux, vient troubler les représentations auxquelles l'appellation renvoie : l'accueil et la famille. De la même façon, l'aspect professionnel, le cadre juridique et sa ressemblance avec les autres métiers de l'accueil à domicile interpelle. Aussi, il s'agira de décrire la famille, le principe de solidarité et l'aidant, sous le prisme des sciences humaines et sociales, afin de pouvoir envisager une approche fonctionnaliste de l'accueil familial, avant de conclure cette partie sur le détail des différents accueils à domicile existant, ainsi que les différentes formes d'accueil familial.

¹⁷ CORNELOUP J. et ROBERT M., 2020, Rapport d'information en conclusion de la mission sur l'accueil familial, s.l.page 61

¹⁸Ibid., page 44

La famille dans le cadre de l'accueil familial

La famille peut se définir par « *l'ensemble des personnes apparentées par la consanguinité et/ou l'alliance* » (DECHAUX 2009)¹⁹. En ces termes, la notion de famille renvoie à celles de la parenté²⁰ et de la filiation²¹ commune à un groupe d'individus. Dans une approche traditionaliste, la famille permet de procréer, de transmettre des valeurs et des traditions.

Une perspective plus fonctionnaliste de la famille, l'envisage comme étant « *un sous-système du système social* » (QUÉNIART et HURTUBISE 1998) assurant les fonctions de « *socialisation* » et de « *soutien affectif des adultes et des enfants et [mettant en avant] une forte différenciation des rôles masculins et féminins* » (*Ibid.*). Cette approche de la « famille nucléaire » permet de reconnaître un rôle et une fonction aux individus qui la compose, tout en leur assurant une sécurité affective. La notion de rôle sur le critère du sexe, octroie une fonctionnalité à ces membres : les hommes sont pourvoyeurs de ressources, les femmes sont pourvoyeuses de soins. Cette approche bien qu'ancienne, se retrouve encore actuellement dans nos sociétés modernes. Dès lors, les sociologues contemporains dénoncent cette stigmatisation des rôles au sein de la famille, lui reconnaissant des critères discriminants, pourvoyeur « *d'inégalités et d'iniquité entre les sexes* » (*Ibid.*).

Avec l'évolution de la famille, les schémas traditionnels se sont progressivement déconstruits. L'aspect sécurisant et fondamentaliste de la cellule familiale est dès lors reconnu comme pouvant être l'instrument de « *construction et de déconstruction des identités personnelles, conjugales, familiales, ethniques et sociales* » (*Ibid.*)

Cependant, malgré les transformations des schémas familiaux, la place prégnante de l'approche fonctionnaliste de la famille se constate par un investissement des femmes du rôle de l'aidant. Cette vision de la famille a pour conséquence de ne pas reconnaître l'importance du rôle du pourvoyeur de soin, pouvant être apparenté à l'aidant.

Avant les années 1960, il n'existait pas de prise en charge publique de la vieillesse et du handicap. Sur la base du principe de solidarité, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap étaient accueillies et accompagnées au sein de la sphère familiale ou au sein d'organisation de charité. Dès

¹⁹ DECHAUX J-H, 2009, Sociologie de la famille, Paris, La Découverte dans DUBERTRAND P., 2014, L'accueil familial pour les personnes âgées : une activité à définir, Toulouse, Université de Toulouse, page 23.

²⁰ « *La parenté, du point de vue du droit, se définit comme le lien juridique existant entre personnes qui descendent l'une de l'autre ou qui descendent d'un auteur commun : père, mère et enfants, grands-parents et petits-enfants, frères et sœurs, cousins et cousines, oncles et tantes, neveux et nièces. Il s'agit donc de la famille au sens large* » (JOYAL 2007)

²¹ « *En droit, la filiation est définie traditionnellement comme le lien juridique qui unit l'enfant à sa mère et à son père. Ce lien revêt une importance considérable, puisqu'il constitue, avec l'appartenance sexuelle, l'un des éléments fondateurs de l'identité d'une personne.* » (*Ibid.*)

lors, la solidarité s'exerce au sein de la famille mais plus largement, au sein de la société. En effet, la solidarité sociale renvoie aux valeurs et traditions partagées au sein d'un groupe d'individus, qui alimentent une volonté de solidarité entre ces membres (DURKHEIM 1983)²².

L'approche fonctionnaliste de la famille et le rôle de pourvoyeuse de soin investit par les femmes, rejoint le concept de solidarité familiale et sociétale. Cependant, les transformations structurelles de la famille²³ ont pour conséquence de limiter l'engagement de ces acteurs. Ce constat s'est confirmé au cours de la canicule de l'année 2003, ayant entraîné une surmortalité des personnes les plus vulnérables (ORS Ile de France 2003). Dès lors, les pouvoirs publics renforcent les politiques publiques à destination des personnes « dépendantes », qui donneront notamment naissance à la Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie. Il faudra attendre 2015 et la loi ASV pour que le législateur redéfinisse les contours de la solidarité, tout en prenant en compte les contraintes économique et sociale qu'elle impose à ces protagonistes.

En 2015, la loi ASV permet la reconnaissance du rôle de l'aidant familial en offrant une indemnité de droit au répit. Dans ce cadre, le terme « d'aidant » est défini : « *Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne* » (« Loi ASV » 2015). Cette indemnité étant allouée par le mécanisme des droits sociaux, le terme d'aidant familial doit alors être précisé. Sont alors considérés comme aidants familiaux, les membres de la famille, jusqu'au 4^{ème} degré de parenté. Le législateur pose ici la limite entre la famille et le reste de la société. Outre l'aspect monétaire, ce critère de filiation se retrouve dans la définition de l'accueillant familial : « *Pour accueillir habituellement à son domicile, à titre onéreux, des personnes âgées ou handicapées adultes n'appartenant pas à sa famille jusqu'au quatrième degré inclus [...], une personne [...] doit, au préalable, faire l'objet d'un agrément* » (« Article L441-1 - Code de l'action sociale et des familles » 2015).

²² DURKHEIM E., 1983, La division du travail social, Paris, PUF dans DUBERTRAND P., 2014, L'accueil familial pour les personnes âgées : une activité à définir, Toulouse, Université de Toulouse, page 9.

²³ Les transformations structurelles de la famille renvoient à l'augmentation du travail des femmes à l'extérieur du foyer, de l'éclatement géographique des familles, de l'augmentation des familles monoparentales, homoparentales etc. qui a pour conséquences de limiter le temps disponible pour accompagner les personnes âgées et personnes adultes en situation de handicap, au sein de la famille.

C'est donc sur le critère de filiation que le groupe social de la famille se distingue de celui de la famille qui accueille. Les pourvoyeurs de soins ne sont pas des aidants naturels, lorsque les personnes réalisant ce même accompagnement à titre onéreux et au-delà du critère de filiation définit, sont des accueillants familiaux. Les personnes accueillies chez un accueillant familial partagent leur vie de groupe, mais ne sont pas censées intégrer la famille nucléaire. Afin de différencier ces aspects, une approche fonctionnaliste de l'accueil familial peut éclairer.

Définition fonctionnelle de l'accueil familial

« L'accueil peut être défini comme l'ouverture du lien social, ritualisée avec et par des automatismes sociaux et culturels. Il n'a de sens que par la finalité de la rencontre, mais il peut avoir une influence sur cette dernière par l'organisation sociale qu'il engendre et la persistance des impressions qu'il laisse. » (FORMARIER 2012). Cette définition conceptuelle de l'accueil le décrit comme une rencontre, dont le contexte et les mécanismes définiront son cadre. L'enjeu de l'organisation sociale d'un accueil en accueil familial, réside dans le fait de ne pas inclure la personne accueillie comme membre de la famille nucléaire. Il s'agira alors de définir la fonctionnalité des protagonistes de l'accueil en accueil familial.

Les personnes accueillies au sein du dispositif d'accueil familial sont des individus en difficulté, ayant un besoin d'accompagnement social et médico-social. En tant que tel, le terme « **usager** » est utilisé pour les désigner. La caractérisation d'un usager relève des règles de **droit social** auxquelles il répond, au regard de son degré d'autonomie, de sa capacité économique etc. En ce sens, les usagers bénéficiant d'un accueil familial sont des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap.

Cette désignation de l'individu par le terme « **usager** » et l'implication d'une **reconnaissance de droit**, peut impacter la relation accueillant/accueilli. En effet, la prestation dont il bénéficie, le dispositif auquel l'usager peut prétendre, sont issus de droits reconnus. Dès lors, l'usager devient **destinataire de l'action professionnelle relationnelle** (DEMAILLY 2008)²⁴, et ce, **de droit**. Cette approche questionne non seulement la qualité des relations entre les accueillis et leurs accueillants, mais vient aussi toucher au contour déjà flou de l'accueil au sein de la famille. En outre, cette approche place l'accueilli dans un rôle d'agent : « *il [l'usager] joue et interprète sa partition ou son texte* » (ARDOINO

²⁴DEMAILLY L, 2008, Politiques de la relation. Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles. Paris, Septentrion., dans ROUGERIE C., 2015, L'accueil : un analyseur des implications professionnelles dans le travail social, Cergy Pontoise, Université de Cergy Pontoise, page 7

et LOURAU 1994)²⁵. L'accueilli fait le choix de solliciter les procédures administratives, qui le reconnaîtront en tant qu'usager. Au cours de ses démarches, il endosse le rôle d'acteur et d'auteur, puisqu'il est la source des actions lui ayant conféré une reconnaissance. Cependant, quelles sont les frontières de ce jeu d'acteur, auteur, agent dans le cadre d'un accueil familial ?

En se reconnaissant comme « usager », l'accueilli bénéficie d'un accompagnement qui lui est acquis de droit. Cependant, **l'organisation sociale de la rencontre dans le cadre d'un accueil familial** pose la question du rôle investit par l'accueillant. La posture d'usager, en tant que bénéficiaire d'un accompagnement répondant à ces besoins et pose la limite de la famille. L'accueilli n'est pas un membre de la famille nucléaire, mais un bénéficiaire d'un accompagnement spécifique reconnu de droit.

La fonctionnalité de l'usager au sein d'un accueil familial est celle de l'individu bénéficiant d'un accompagnement de droit et non de nature : un usager. Afin que ce rôle n'impacte pas la qualité de la relation accueillant/accueilli, il s'agit de définir le rôle de l'accueillant familial.

La fonctionnalité de l'accueillant familial réside dans la **posture professionnelle** de son activité (SIBLOT 2006) (MAUREL 2000)²⁶, sans pour autant y conférer une reconnaissance juridique. En effet, l'accueil réalisé dans le cadre de l'accueil familial, permet aux usagers de maintenir leur autonomie, traduisant ainsi un besoin « **d'intervention accompagnatrice** » (RAVON, ION et LAVAL 2007)²⁷ et non plus conflictuelle sous la caractérisation d'un accompagnement « de droit ». C'est en ce sens que la relation accueillant/accueilli s'inscrivant dans une relation d'aide, sous-entend une transformation des acteurs. L'accueillant familial en tant qu'accompagnant, travaille dans « *la perspective d'évolution d'autrui* » (CADET et al. 2012)²⁸, c'est-à-dire de la personne accueillie. Dès lors, l'usager en tant que personne accueillie est « *saisi comme un soi désaccordé, qu'il faut aider à retrouver la capacité à se remettre en mouvement* » (RAVON, ION et LAVAL 2007)²⁹. Cette approche permet une différenciation

²⁵ ARDOINO et LOURAU, 1994, Les pédagogies institutionnelles, Paris, PUF dans ROUGERIE C., 2015, L'accueil : un analyseur des implications professionnelles dans le travail social, Cergy Pontoise, Université de Cergy Pontoise, page 98

²⁶ ROUGERIE C., 2015, L'accueil : un analyseur des implications professionnelles dans le travail social, Cergy Pontoise, Université de Cergy Pontoise, page 97

²⁷ RAVON et al., 2007, Politiques de l'individu et psychologies d'intervention : transformation des cadres d'action dans le travail social, Paris, Droit et société dans ROUGERIE C., 2015, L'accueil : un analyseur des implications professionnelles dans le travail social, Cergy Pontoise, Université de Cergy Pontoise, page 98

²⁸ CADET J-P et al., 2012. « Bonjour que puis-je pour vous ? ». Les emplois d'accueil et leur professionnalité. Bref Céreq, dans ROUGERIE C., 2015, L'accueil : un analyseur des implications professionnelles dans le travail social, Cergy Pontoise, Université de Cergy Pontoise, page 97

²⁹ RAVON et al., 2007, Politiques de l'individu et psychologies d'intervention : transformation des cadres d'action dans le travail social, Paris, Droit et société dans ROUGERIE C., 2015, L'accueil : un analyseur des implications professionnelles dans le travail social, Cergy Pontoise, Université de Cergy Pontoise, page 98

entre le caractère individuel et personnel de la personne accueillie, au sein même de la sphère familiale du professionnel.

La posture professionnelle de l'accueillant, la qualité de cette **relation d'aide**, sont autant d'éléments qui permettront de sécuriser l'accueil, son contexte et les protagonistes.

La **relation d'aide** peut se définir comme étant « *une relation permissive, structurée de manière précise, qui permet au client d'acquérir une compréhension de lui-même à un degré qui le rend capable de progresser à la lumière de sa nouvelle orientation* » (ROGERS 1996). Cette définition s'inscrit dans un contexte thérapeutique et plus précisément, utilisée en sciences infirmières. Cependant, elle permet d'expliquer « *la perspective d'évolution d'autrui* » en jeu dans l'accueil familial. Aussi, cette définition fait appel à d'autres concepts tels que **l'empathie, l'écoute active, la congruence et le non jugement**.

Selon le même auteur, **être empathique** signifie : « *percevoir le cadre de référence interne d'autrui aussi précisément que possible et avec les composants émotionnels et les significations qui lui appartiennent comme si l'on était cette personne, mais sans jamais perdre de vue la condition du « comme si »* » (ROGERS 2001). Dès lors, une posture empathique renvoie à la capacité de se mettre à la place de l'autre, afin de comprendre ses mécanismes émotionnels, de façon distanciée pour ne pas confondre ses propres émotions avec les émotions de l'autre.

Le concept d'**écoute active** renvoie à des techniques de communication permettant à la personne accompagnée de s'exprimer librement. Cette technique repose sur le questionnement et la reformulation.

La **congruence** fait appel à l'authenticité de l'accompagnant au cours de la relation d'aide : « *L'authenticité signifie que l'aidant manifeste ouvertement, dans ses attitudes, les sentiments qui l'animent à un moment donné* » (*Ibid.*), au cours de la relation d'aide. Il s'agira donc pour l'accueillant familial d'ajuster ses émotions, attitudes et sentiments à la relation d'aide avec la personne accueillie. Enfin, le **non jugement** confère à l'accueillant familial la possibilité d'accepter sans juger ce qu'est la personne accueillie : son vécu, ses opinions, sa religion etc.

Ainsi, l'accueillant familial est un **professionnel**, accompagnant un **usager**, dans le cadre d'une **intervention accompagnatrice**, qui se réalise par le biais d'une **relation d'aide**. Pour garantir une qualité d'accompagnement, l'accueillant familial mobilise ces qualités et compétences que sont l'empathie, l'écoute active, la congruence et le non-jugement. C'est ici que se joue l'enjeu de la posture professionnelle et la place de la personne accueillie. Le cadre de la posture professionnelle doit permettre à la relation d'aide de s'inscrire dans le cadre de l'accompagnement, et non dans celui du cadre familial.

La fonctionnalité de l'accueillant familial en tant que professionnel aidant ou accompagnant permet de border la relation à l'œuvre dans ce contexte précis. Nous allons dès lors envisager la fonctionnalité de la famille de l'accueillant familial.

Selon le Larousse en ligne, l'accueil se définit comme « *action et manière d'accueillir, de recevoir quelqu'un, quelque chose* ». Par association, la notion « d'accueil » renvoie à celle de l'hospitalité, qui se définit comme « *générosité, bienveillance, cordialité dans la manière d'accueillir et de traiter ses hôtes* ». Aussi, l'hospitalité renvoie à un accueil gracieux « *par charité, libéralité, amitié* ». L'accueil familial consiste bien en un accueil ouvrant droit à une rémunération pour la personne réalisant l'accueil. Or, la famille de l'accueillant familial qui participe à l'accueil d'une personne n'est pas rémunérée, mais est pourtant bel et bien un acteur. Dans le cadre de l'accueil d'une personne vulnérable et au regard du contexte historique des politiques sociales précédemment évoquées, l'hospitalité concerne à la fois l'accueil, mais aussi l'implication dans l'accompagnement. La famille des accueillants familiaux ne s'implique pas dans l'aide apportée aux personnes. Elle se doit cependant de participer à l'accueil – et non à l'accompagnement- de façon qualitative.

Le Guide de l'accueil familial qualifie l'accueil familial en ces termes : « *Elle [la personne accueillie] doit avoir accès aux pièces communes et pouvoir partager des moments conviviaux avec l'accueillant et sa famille* » (Ministère des affaires sociales et de la santé 2013). Ici, deux critères sont soulevés : celui du **partage de l'espace** et celui de la **convivialité**.

Le cadre juridique de l'accueil familial délimite un espace personnel réservé à la personne accueillie, au sein de l'espace domestique de l'accueillant familial. Cette approche juridique de l'espace domestique comme un lieu, ne tient pas compte des phénomènes de corporéité et de l'habité qui peuvent s'expliquer comme « *l'idée que l'espace domestique ne doit pas être conçu uniquement comme un contenant délimité par les murs d'un appartement ou la clôture d'une maison d'habitation principale mais aussi et peut-être surtout comme un espace contenu où la projection de l'être, en chair, construit un monde où sa sécurité ontologique est maximum* » (HOYAUX 2013). Dès lors, la fonctionnalité de la famille nucléaire de l'accueillant familial, sera d'accorder un espace physique à la personne accueillie, mais aussi, lui offrir un espace lui permettant de construire sa propre sécurité. C'est en ce sens que la notion de convivialité peut être reçue comme un outil de l'accueil au sein de l'espace domestique.

La **convivialité** peut être définie comme la « *capacité d'une société à favoriser la tolérance et les échanges réciproque des personnes et des groupes qui la compose* ». La convivialité renvoie donc à la capacité des individus de coexister ensemble, au sein d'une société, d'un groupe, d'un lieu.

De fait, la fonctionnalité de la famille de l'accueillant familial est donc de garantir la convivialité de l'accueil.

Les différentes formes d'accueil à domicile

L'accueil à domicile concerne différents publics et différents professionnels. De même, il existe un certain nombre de configurations de l'accueil familial. Pour la suite de notre étude, il convient de les détailler. Il existe trois catégories de professionnels réalisant de l'accueil à domicile : **l'assistant maternel, l'assistant familial, l'accueillant familial**.

L'assistant maternel doit être titulaire d'un agrément délivré par la protection maternelle et infantile (PMI). Cette autorisation lui confère la possibilité d'accueillir des enfants de 0 à 6 ans. Son activité se réalise sous la forme de contrat de gré à gré dans le cadre d'un accueil séquentiel. L'assistant maternel peut exercer à son domicile ou au sein d'une MAM (maison d'assistants maternels).

L'assistant familial est un professionnel agréé ou titulaire d'un diplôme d'état d'assistant familial (DEAF). Ce professionnel exerce son activité sous la responsabilité de plusieurs directions du Conseil départemental³⁰, dont la PMI, et accueille des enfants âgés de 0 à 21 ans. L'assistant familial est rémunéré par le Conseil départemental et bénéficie donc du statut de salarié. Les accueils réalisés se font au domicile de l'assistant familial et sont plus ou moins de longue durée³¹.

Enfin, **l'accueillant familial** est quant à lui titulaire d'un agrément délivré par le Conseil départemental, sous la responsabilité de la Direction de l'autonomie (en Mayenne) ou l'hôpital. Les personnes adultes en situation de handicap ou les personnes âgées peuvent prétendre à ce dispositif. Les modalités d'accueil sont multiples.

Tous les accueillants familiaux sont titulaires d'un agrément délivré, suivi et contrôlé par le Conseil départemental.

L'accueil familial thérapeutique est une forme de prise en soin à domicile. Il est proposé à des personnes adultes en situation de handicap psychique. Les accueillants familiaux exerçant cette forme d'accueil familial sont employés par l'hôpital et bénéficient donc du statut de salarié.

³⁰ La PMI travaille en collaboration avec la Direction de la prévention et la Direction du développement social et de prévention santé.

³¹ Les placements sont majoritairement des placements judiciaires et revus au plus tard tous les 2 ans devant le juge des enfants. Ils peuvent ainsi être prolongés à moins que le magistrat prononce une main levée du placement au bénéfice d'un retour de l'enfant au domicile parental, si la situation le permet.

L'accueil familial salarié est une forme d'hébergement. Selon l'employeur, il peut être proposé à des personnes âgées et/ou des personnes adultes en situation de handicap. L'accueillant familial est alors salarié d'une personne morale de droit public ou de droit privé.

L'accueil familial de gré à gré est une forme d'accueil qui peut être proposé à des personnes âgées ou des personnes adultes en situation de handicap. Le type de public accueilli dépend du projet de l'accueillant familial. Cette modalité d'exercice offre un statut de travailleur indépendant.

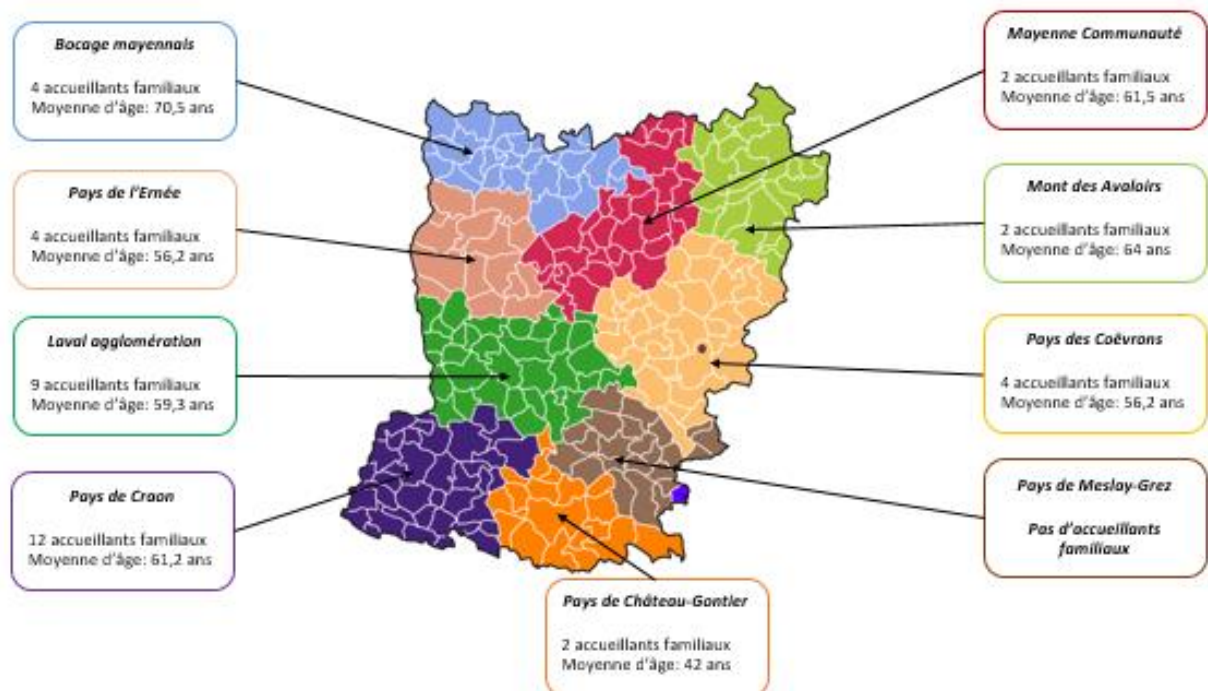
Le détail de ces différentes formes d'accueil et d'accueil familial, permet d'avoir une représentation de l'existant ainsi qu'une ouverture sur le champ des possibles évolutions. Il s'agira désormais d'explorer l'accueil familial sur le territoire étudié : la Mayenne.

c. L'accueil familial en Mayenne

Contexte

Au 1er juillet 2021, le département de la Mayenne compte 39 accueillants familiaux actifs. Au sein des territoires, la répartition de la population active d'accueillants familiaux est disparate et les moyennes d'âge des accueillants sont inégales comme le montre la figure suivante:

Figure 1 : Répartition et moyenne d'âge des accueillants familiaux en Mayenne, par établissements publics de coopération intercommunales (EPCI).



Force est de constater que la population d'accueillants familiaux connaît un vieillissement, traduisant le besoin actuel de renouvellement de ces professionnels. Ce vieillissement entraîne des arrêts d'activité à anticiper pour les années à venir. En effet, des échanges avec les accueillants familiaux mayennais ont pu mettre en exergue un certain nombre de limites à la pratique de l'activité d'accueillant familial :

- Une activité peu reconnue qui n'ouvre pas de droit au chômage avec une faible rémunération.
- Des solutions de remplacements difficiles à mobiliser pour la prise de congés mais aussi pour les temps de formations et analyse de la pratique, freins exacerbés par une méconnaissance de l'existence de ce dispositif du grand public.
- Des accueillants familiaux qui se sentent isolés, peu outillés notamment pour gérer des situations complexes.

Aussi, l'organisation des missions assumées par le Conseil départemental et réalisée par la chargée de mission « accueil familial » met en porte à faux le positionnement de cette dernière. La position de juge et parti, a pu poser des difficultés dans le cadre de l'articulation des missions du Conseil départemental et de sa représentante.

En outre, le Conseil départemental de la Mayenne a déjà pu mettre en œuvre des actions d'amélioration de la pratique de l'accueil familial autour de trois grands axes : la **professionnalisation** des accueillants familiaux, la **valorisation** du travail réalisé par les accueillants familiaux, **une aide au face au sentiment d'isolement**.

Concernant l'axe de professionnalisation, la formation continue des accueillants familiaux est déléguée à des établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'à un centre de formation professionnelle. En réponse à un appel d'offre diffusé sur le marché public, les intervenants réalisent des prestations dont le contenu a été défini par la chargée de mission « accueil familial », au regard du décret n° 2017-552 du 14 avril 2017 relatif à la formation des accueillants familiaux. La démarche traduit l'aspiration à une professionnalisation de l'activité d'accueillant familial, en outillant de façon qualitative ses acteurs.

Cependant, des difficultés en lien avec la mobilité des accueillants familiaux, ainsi qu'au regard des modalités de remplacement possible, ont pu être constatées. C'est pourquoi, depuis 2016, les accueillants familiaux mayennais bénéficient du remboursement des frais kilométriques en lien avec les déplacements liés à la participation à des temps de formations. Aussi, une enveloppe budgétaire indemnisant un remplacement leur est aussi attribuée.

Sur l'aspect de la rémunération et la valorisation du travail des accueillants familiaux, l'article D442-2 du CASF fixe la rémunération comme suit :

- La rémunération pour services rendus (+ 10 % de congés payés) : revenu d'activité de l'accueillant fixé à 2,5 SMIC horaire par jour.
- L'indemnité pour sujétions particulières : varie en fonction de l'autonomie des personnes accueillies. Elle est évaluée par le Conseil départemental, pour les personnes bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH). Cette indemnité est comprise entre 0,37 et 1,46 SMIC horaire par jour.
- L'indemnité pour frais d'entretien : sert à financer les dépenses alimentaires, les dépenses de chauffage, d'eau, d'électricité, les produits d'entretien et d'hygiène courant, les frais de transport de proximité. Cette indemnité est comprise entre 2 et 5 minimums garantis par jour.
- L'indemnité de mise à disposition de la pièce réservée à la personne accueillie : déterminée en fonction des éléments de confort (superficie, partage de la pièce et/ou de la salle de bains), des loyers pratiqués aux alentours, de l'indice de référence des loyers (IRL), etc...

Afin de favoriser l'attractivité du dispositif et de soutenir les accueillants familiaux en activité, le Conseil départemental a pu réévaluer le montant des éléments de rémunération des accueillants familiaux.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2021 le RDAS (Règlement départemental d'aide social) de la Mayenne prévoit au sein du tableau suivant le détail des montants prévus :

Figure 2 : Montants de la rémunération et des indemnités relatives à l'accueil familial, fixée selon le RDAS, 2021³²

	Montant de la rémunération pour services rendus	Indemnités de sujétions particulières	Indemnités d'entretien	Indemnité représentative de mise à disposition de la ou des pièces réservées à la personne accueillie
Accueil à temps complet	2,7 SMIC + 10 % congés pour les accueillis personnes âgées	En fonction de la dépendance arrêtée au titre de l'APA ou de la PCH	5 Minimum garanti	Plafond de 130 à 175 €
	3 SMIC + 10 % congés pour les accueillis personnes handicapées			
Accueil à temps partiel de jour	2,5 SMIC + 10 % congés		2 MG	½ plafond
Accueil à temps partiel de nuit	2,5 SMIC + 10 % congés		3.5 MG	½ plafond

Enfin, pour lutter contre le sentiment d'isolement des accueillants familiaux mayennais, le Conseil départemental a délégué la mission de suivi social et médico-social à destination des personnes accueillies, à des établissements et services médico-sociaux. En convention avec six établissements répartis sur le territoire, les objectifs sont multiples :

- Accompagner la mise en œuvre du projet d'accueil des personnes accueillies
- Accompagner les accueillants familiaux dans la réponse aux besoins des personnes accueillies
- Signaler les situations difficiles et/ou préoccupantes au Conseil départemental
- Relayer les besoins de soutien au Conseil départemental.

³² Tableau issu du RDAS

En parallèle, la demande d'entrée en accueil familial augmente chez la population des personnes âgées. Au 1^{er} juillet 2021, ce sont 34 demandes, émanant majoritairement de personnes âgées, pour lesquelles une solution d'entrée en accueil familial n'a pu être proposée.

Malgré ces efforts, les problématiques en lien avec les difficultés de répit et l'insécurité du statut d'accueillant familial n'ont pas encore pu être solutionnées. Ainsi, le Conseil départemental travaille à l'attractivité de cette activité encore peu connue. Devant le constat du faible renouvellement d'accueillants familiaux et l'augmentation de la demande, le cadre juridique permet d'ores et déjà des modalités d'exercice alternatives. L'objectif est de pouvoir dynamiser ce dispositif d'accompagnement alternatif, tout en améliorant l'attractivité du métier, afin de répondre aux besoins de la population mayennaise.

C'est en ce sens que l'innovation en faveur de l'accueil familial semble être pertinent dans la proposition de solutions, au regard des problématiques que le dispositif relève.

Etude des besoins

- ***Une répartition d'accueillants familiaux inégale selon les territoires***

Les 39 accueillants familiaux actifs sont répartis de façon inégale au sein du territoire. Ainsi, l'EPCI du Pays de Craon comptabilise 12 accueillants familiaux lorsque les territoires de Mayenne Communauté et du Mont des Avaloirs en contiennent 2 respectivement.

- ***Un nombre d'accueillants familiaux au-delà de la limite d'âge de départ en retraite***

Au 1^{er} juillet 2021, ce sont 13 accueillants familiaux âgés de 61 à 70 ans et 7 accueillants familiaux âgés de plus de 70 ans. De fait la Mayenne a un besoin de renouvellement d'accueillants familiaux de 20 personnes. La figure suivante présente la pyramide des âges des accueillants familiaux mayennais au 1^{er} juillet 2021.

Figure 3 : Pyramide des âges des accueillants familiaux en Mayenne, au 1^{er} juillet 2021.



- **Une liste de demandes d'entrée en accueil familial importante**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, ce sont déjà 34 sollicitations d'usagers pour le dispositif d'accueil familial qui ont pu être formulées. Ainsi, pour l'année 2021 en cours ce sont en moyenne 5 demandes d'entrée en accueil familial par mois, contre 4 demandes d'entrée formulées au cours de l'année 2020³³. Le recueil des demandes formulées traduit une demande plus importante au sein de l'EPCI de Laval agglomération. La forte concentration de personnes de l'agglomération est à prendre en considération pour interpréter ce phénomène. En revanche, au regard de la répartition du nombre d'accueillants familiaux au sein de ce même territoire³⁴, le nombre de demandes formulées répertoriées est important et traduit une connaissance du dispositif d'accueil familial, comme en témoigne le tableau suivant :

³³ Données du Conseil départemental, 2020 et 2021.

³⁴ Au 1^{er} juillet 2021, 4 accueillants familiaux actifs qui accueillent au moins une personne à titre permanent au sein de l'EPCI de Laval agglomération.

Figure 4: Sollicitations usager pour une entrée en accueil familial, par EPCI, au 1^{er} juillet 2021.

<i>Territoires</i>	<i>Nombre de sollicitations</i>
<i>Autres départements</i>	4
<i>Bocage Mayennais</i>	2
<i>Pays des Coëvrons</i>	3
<i>Laval agglomération</i>	12
<i>Mayenne communauté</i>	1
<i>Non communiqué</i>	3
<i>Pays de Château-Gontier</i>	5
<i>Pays de Craon</i>	2
<i>Pays de l'Ernée</i>	2
<i>Total</i>	34

- **Portrait de la population accueillie**

La population accueillie au sein du dispositif d'accueil familial en Mayenne est principalement représentée par les **personnes adultes en situation de handicap**. Ainsi, la part de personnes âgées est de 30%, lorsque la part des personnes adultes en situation de handicap est de 70%. Aussi, l'âge moyen des usagers de ce dispositif est d'environ 61 ans³⁵.

Face à ses différents constats, la volonté du Département de la Mayenne est d'être force de proposition, autour de l'innovation en faveur de l'accueil familial.

Ainsi, en lien avec les axes de travail de la Direction de l'autonomie, se traduisant par l'approche par territoires et la transformation de l'offre médico-social, une démarche projet a pu être engagée.

Démarche innovation de l'accueil familial en Mayenne

C'est dans une dynamique en lien avec la rédaction du Plan May'Aînés que s'est engagée une **démarche de Benchmark** (Annexe 7) au cours de l'année 2020. L'objectif était de pouvoir identifier des dispositifs d'accueil familial existants sur le territoire national, dont les modalités diffèrent de celles existantes en Mayenne³⁶. Des entretiens ont été réalisés auprès d'autres Départements, mais aussi auprès des acteurs en charge ou en lien avec une modalité d'accueil familial innovante. Ce sont

³⁵ Données issues des données internes du Conseil départemental de la Mayenne

³⁶ En Mayenne, seul le gré à gré existe. Le cadre juridique de l'accueil familial prévoit l'accueil familial salarié ainsi que la fonction de tiers régulateur.

quatorze exemples de dispositifs d'accueil familial qui ont pu être comparés. Cette étude a permis l'émergence de **trois modèles** innovant en faveur de l'accueil familial.

- ***L'accueil familial salarié par un établissement et service médico-social (ESMS)***

Cinq départements interrogés ont pu développer cette offre au sein de leur territoire. Les accueillants familiaux sont salariés par un ESMS et exercent soit à leur domicile, soit au sein d'un logement dédié.

Cette alternative offre **une réponse aux problématiques liée au statut** des accueillants familiaux. En effet, le salariat inscrit les accueillants familiaux dans le cadre du droit du travail et applique aux personnes morales employeurs un certain nombre d'obligations. Les modalités de remplacements et la continuité d'accueil à destination des personnes accueillies sont alors sous la responsabilité de l'employeur. Ce statut offre aux accueillant familial une **sécurité de l'emploi**, puisqu'un salaire est maintenu en cas d'absence de la personne accueillie³⁷. Aussi, les établissements et services médico-sociaux employeurs **apportent leur expertise relative à l'accompagnement d'un public vulnérable**. Cette modalité favorise un accompagnement des accueillants familiaux de proximité. De plus, la disponibilité d'une équipe pluridisciplinaire permet de **lutter contre l'isolement professionnel** ressenti par les accueillants familiaux.

Cependant, des difficultés rencontrées par les employeurs questionnent la pérennité de ces dispositifs. La **complexité de mise en œuvre des congés annuels réglementaires**, la **viabilité des modèles économiques** sont autant d'éléments de vigilance qui détermineront l'avenir de l'évolution de l'accueil familial. Aussi, les Départements interrogés accompagnent financièrement ces ESMS employeurs, impliquant un coût financier pour la collectivité.

- ***Le regroupement d'accueillant familiaux***

Sept départements interrogés proposent cette modalité d'accueil familial. Les accueillants familiaux sont salariés de l'association sous laquelle ils se sont regroupés. La possibilité d'exercice regroupé, sans création d'association peut être envisagée. Les accueillants familiaux regroupés exercent leur activité au sein de logement mis à disposition.

Cette alternative d'accueil familial inscrit les accueillants familiaux regroupés en association dans le cadre du salariat. En cas d'absence d'association, les accueillants familiaux continuent d'exercer en gré à gré, perdant ainsi les avantages liés au statut de salarié. Aussi, le regroupement de ces professionnels permet **de lutter contre l'isolement**, puisqu'il offre ainsi la possibilité de mutualiser les compétences,

³⁷ Dans une période pouvant aller jusque 4 mois. Au-delà des 4 mois, l'employeur peut envisager un licenciement économique.

tout en permettant un regard distancié sur les situations et les pratiques. Enfin, le regroupement permet aussi la **mutualisation des temps d'activité**, ce qui en limite le coût.

En revanche, les mêmes difficultés pour les associations employeur seront rencontrées au regard de l'obligation de continuité d'accueil, puisqu'il s'agira de recruter des assistants familiaux agréés pour effectuer les remplacements sur les temps d'absences des accueillants familiaux « fixes ». Aussi, des difficultés ont été relevées en lien avec la **collocation des professionnels**, qui nécessitent une entente parfaite entre les accueillants familiaux vivants sous un même toit. De plus, lorsqu'il y a des **bâtis mis à disposition**, ces derniers sont **d'envergure** : il s'agit d'espaces domestiques devant offrir des espaces privatifs à destination des accueillants familiaux et de leur famille ; des espaces privatifs pour chaque personnes accueillies (un accueillant familial pouvant être en charge de 3 personnes maximum) ; des espaces de regroupement et de partage (cuisine, salle à manger, jardin, etc.). Sur le plan financier et économique, l'implication d'organismes commerciaux dans ces modèles impacte la qualité et la viabilité des modèles. En outre, la totalité des modèles rencontre des problèmes financiers et bénéficie de financements ponctuels de Département et/ou de mécènes.

- ***L'accueil familial salarié par le Département***

Cette modalité de l'accueil familial n'existe pas encore sur le territoire national et reste donc à envisager. En se basant sur le modèle des assistants familiaux, les accueillants familiaux pourraient réaliser leur activité à leur domicile, tout en étant salarié par les Conseils départementaux. Les modalités d'accueil possible seront donc à construire.

Cette possibilité permettrait d'offrir aux accueillants le **statut de salarié**. Aussi, elle offre aux Conseil départementaux une **flexibilité dans la gestion administrative**, puisque cela ne nécessite pas d'étude de demande d'accord pour être employeur d'accueillants familiaux³⁸.

Néanmoins, les **contraintes liées au statut d'employeur** s'appliquent aussi aux Départements. Les obligations de continuité d'accueil assumées par l'employeur sont une contrainte, dans un contexte de méconnaissance de l'accueil familial et de faible attractivité du métier. Aussi, une contrainte de gestion organisationnelle s'applique pour les Conseils départementaux. En effet, sur le modèle de gestion des assistants familiaux, qui dissocie la gestion administrative du personnel et le contrôle et suivi des professionnels en des directions distinctes, l'organisation actuelle de gouvernance de l'accueil familial ne suffit pas. La création de postes en interne au sein des Conseils départementaux s'avère être incontournable pour la réalisation de ce projet.

³⁸ Disposition nécessaire dans le cadre de salariat d'accueillants familiaux par toutes personnes morales de droit privé ou de droit public, au regard de l'article L.444-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Les évolutions législatives et réglementaires, ainsi que celles relatives aux enjeux sociétaux, confèrent à l'accueil familial une utilité sociale certaine, mais une fébrilité tangente à une méconnaissance du dispositif tel qu'il existe et des représentations sociologiques limitant son plein déploiement. Il s'agit dès lors de creuser ces problématiques, au travers des trajectoires et expériences de ces acteurs (II).

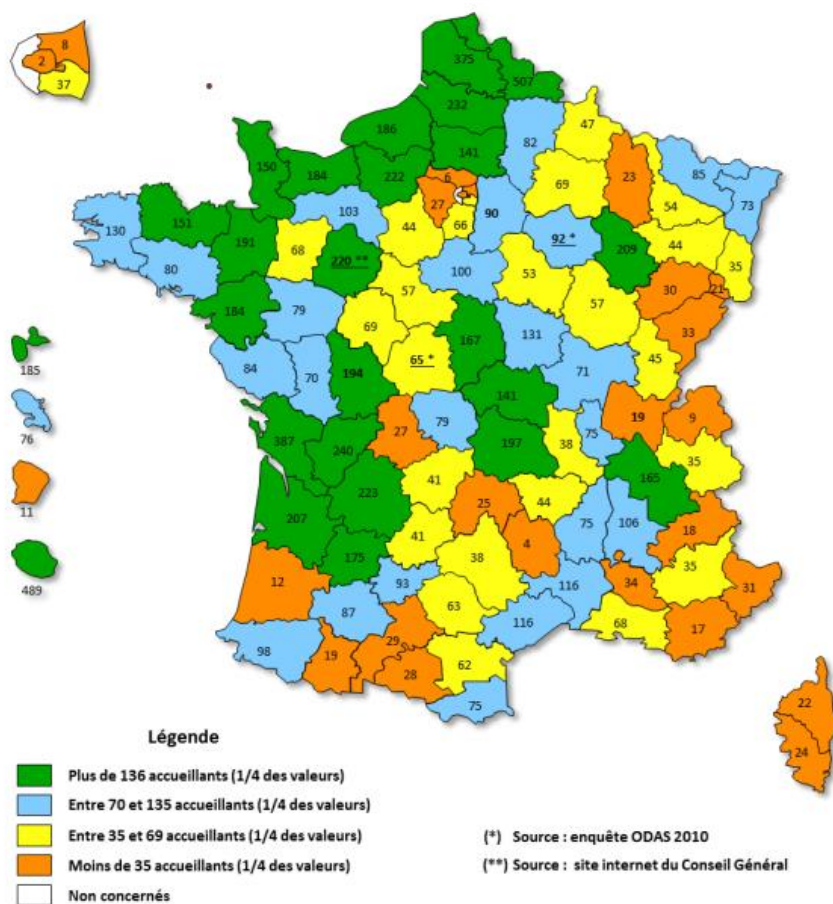
II. L'accueil familial à la croisée des regards

Afin de répondre à la question relative à notre étude, une démarche qualitative est initiée. Six entretiens auprès d'acteurs institutionnels en charge du dispositif ont été réalisés, permettant de comparer l'organisation, les problématiques constatées ainsi que les perspectives d'évolution envisagées (a.). En parallèle, quatre entretiens auprès d'accueillants familiaux mayennais ont été réalisés afin de témoigner des trajectoires et expériences de chacune des personnes interrogées (b.). La confrontation des résultats permet ainsi, d'envisager les réponses possibles aux perspectives d'évolution de l'accueil familial en Mayenne (c.).

a. Les acteurs institutionnels de l'accueil familial

La densité des accueillants familiaux est inégale selon les départements. En 2015, une enquête de l'Institut de formation de recherche et d'évaluation des pratiques médico-sociales (IFREP) propose un état des lieux du nombre d'accueillants familiaux au sein de chaque Département, comme le rapporte la figure suivante :

Figure 5 : Répartition des accueillants familiaux, par départements selon le rapport de l'IFREP (HOREL 2014)



Au travers de cette cartographie, force est de constater **une répartition inégales des accueillants familiaux au sein des territoires**. Lorsque le Département du Nord compte 507 accueillants familiaux, le Département de la Lozère n'en compte que 4. De telles variations s'expliquent par la densité de population générale au sein de ces territoires, mais des explications en liens avec **l'histoire et les mœurs propres aux territoires**, précise les raisons de ces disparités.

« On a beaucoup d'accueillants familiaux c'est vrai, mais c'est en lien avec la tradition protestante du Département je pense. Même si la religion n'est plus présente, c'est resté dans les mœurs d'accueillir chez soit des personnes âgées ou des personnes handicapées. C'est très lié au don de soi présent dans la religion en tout cas » (Acteur 5, agent départemental).

Concernant la **gestion du dispositif**, l'accueil familial peut être traité en régie directe par les Départements, ou bien certaines de ces missions peuvent être déléguées. L'enquête de l'IFREP précitée, rapporte qu'une majorité de Département fait le choix de traiter l'accueil familial en régie directe, concernant l'accueil familial des personnes âgées. Cependant, cette pratique de régie directe est **polymorphe**, puisque selon le Département, la Direction voire les agents en charge de l'accueil familial, peuvent différer. Ce constat se retrouve parmi les personnes interrogées :

« Ma collègue et moi sommes en charge de l'accueil familial [...] oui nous sommes à temps plein [...] Donc on est au sein du service de protection des personnes majeures vulnérables parce que comme les personnes accueillies en accueil familial sont vulnérables, il faut les protéger etc., ça nous paraît plus logique comme ça... » (Acteur 1, Agent départemental)

« On utilise le plateau technique du centre d'accueil donc pour la gestion administrative, la compta et du temps de direction aussi. On a aussi une coordinatrice à temps plein qui s'occupe des plannings des accueillants familiaux et des usagers et puis aussi de l'organisation du temps quotidien. On a un éducateur à temps plein, une éducatrice à temps plein qui fait aussi des contrôle inopinés et une coordinatrice de service qui s'occupe du décisionnel, de l'organisation de réunion, de la gestion des situation complexe, de faire du lien avec les familles et puis de faire du partenariat avec les situations RAPT³⁹ et en participant à des GOS⁴⁰ » (Acteur 2, ESMS employeur).

³⁹ « L'objectif de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » [RAPT] est de proposer une réponse individualisée à chaque personne handicapée dont la situation le nécessite. Cette réponse doit lui permettre de s'inscrire dans un parcours de santé, au sens de l'Organisation mondiale de la santé, conforme à son projet de vie » (CNSA, 2019)

⁴⁰ « L'objectif d'un Groupe opérationnel de synthèse (GOS) est de mobiliser l'ensemble des intervenants autour de l'utilisateur dans une dynamique de partenariat accrue » (CREAI Bretagne, 2017)

Le nombre d'effectif disponible pour permettre l'organisation, le suivi et la promotion de l'accueil familial est très variable. Parfois même, au sein de certaines directions départementales, le dispositif d'accueil familial est éclaté entre plusieurs services et acteurs:

« ...il y un travailleur social qui est chargé d'évaluation des droits des adultes en situation de handicap qui intervient avec moi sur les visites préalables à l'agrément dans le cadre de la demande d'agrément ou de renouvellement. [...] Sur la commission d'agrément on a un élu qui participe en tant que référent accueil familial, on a un autre travailleur social qui est chef de service en charge de l'accompagnement, qui apporte un regard neutre puisqu'elle n'intervient pas directement sur l'accueil familial. Et puis on a un professionnel libéral, une psychologue qui intervient sur les demandes d'agrément, renouvellement. Elle réalise les entretiens et participe aux commissions. Elle peut être mise à disposition par le Département sur des situations particulières ou pour des problématiques importantes. Le suivi social des personnes accueillies est délégué à des établissements médico-sociaux [...] et sinon je suis seule pour assurer les missions du Département dans le cadre de l'accueil familial ». (Acteur 6, agent départemental).

Cette organisation traduit plutôt d'une **recherche d'objectivité**, au regard des situations, des profils des accueillants et des personnes accueillies. Elle peut aussi questionner le poste même de l'acteur 6, puisqu'un seul équivalent temps plein assume la gestion de l'accueil familial à l'échelle départementale.

Enfin, parmi les professionnels en charge de la gestion de l'accueil familial, les possibilités de modalités d'accueil autre que celle du gré à gré sont peu investies. Pour les départements s'étant saisi des possibilités alternatives, **la forme de contrat en gré à gré est encore la plus utilisée** et disponible pour les accueillants familiaux.

Le vieillissement de la population et l'accroissement de la volonté de rester au domicile entraîne la nécessité de s'adapter à l'évolution des pathologies du vieillissement et du handicap, en dehors du cadre institutionnel. Ce qui est vrai pour les structures médico-sociale, l'est aussi pour les accueillants familiaux. Les personnes accueillies retardant le plus longtemps possible l'entrée en établissement ou en institution⁴¹, les accueillants familiaux doivent faire face à **l'accompagnement de situation d'accueil de plus en plus complexes** :

« Les personnes accueillies vieillissent elles-aussi. On a des personnes âgées en GIR 1 ou 2 qui demandent des accompagnements quand même plus spécifiques. Il y a aussi les personnes avec des troubles cognitif ou des troubles du comportement, donc c'est difficile pour les accueillants

⁴¹ Cf page 1 de notre étude

familiaux de comprendre ça, et d'adapter leur accompagnement en fonction ». (Acteur 1, agent départemental).

D'autres problématiques plus inhérentes à la pratique de l'activité d'accueil familial sont aussi relevées. C'est le cas notamment des difficultés que rencontrent les accueillants familiaux à pouvoir s'octroyer **des temps de répit et de mobiliser des solutions** de remplacements. En effet, le cadre légal stipule que les accueillants familiaux sont dans l'obligation de prévoir eux-mêmes leurs modalités de remplacements. Les acteurs en charge de la gestion de l'accueil familial rapportent des difficultés de mobilisation de solution mais aussi, des difficultés de recrutement de nouveaux accueillants familiaux. Pour tenter d'expliquer ce phénomène, l'acteur 6 explique que **les besoins des accueillants ont eux aussi évolués** :

« Je pense que l'accueil familial tel qu'il est prévu par la réglementation actuelle, pour moi est voué à disparaître. Des gens qui veulent accueillir des personnes 24 heures sur 24, avec la vie d'aujourd'hui, où la majorité des deux membres du couple travaillent, les gens ont envie de loisirs, de voyager, ont un rythme de vie très très intense... Je pense que c'est plus possible d'accueillir 24 heures sur 24 comme ça... C'est plus ce que les gens veulent. On voit bien sur les demandes d'agrément ou d'information qui nous sont faite, la posture des candidats c'est d'emblée, le remplacement ils ont une réponse, ce n'est pas comme nos anciennes familles d'accueil qui ne se font jamais remplacer et qui trouvent ça normal. » (Acteurs 6, agent départemental).

Aussi, l'aspect financier est une variable impactant l'attractivité du métier d'accueillant familial. Ainsi, **l'outil financier** a pu être utilisé par les Départements, afin de revaloriser les salaires des accueillants familiaux. Cette possibilité bien que gratifiante pour les professionnels, impacte les possibilités de recours à l'accueil familial pour les usagers, les prestations sociales allouées par le Département ne couvrant qu'une partie du montant que les usagers paient à leur accueillant :

"Le financement du Département couvre les sujétions particulières et une partie de la rémunération des accueillants familiaux, le reste c'est à la charge de la personne accueillie" (Acteur 4, agent départemental).

Au regard des problématiques identifiées, les organisations en charge de l'accueil familial sont force de proposition. Globalement, tous les acteurs en charge de l'accueil familial ayant été interrogés rapportent des actions en faveur du renforcement de l'attractivité du métier d'accueillant familial. **L'outil de communication** afin de promouvoir l'accueil familial est largement plébiscité. Il se retrouve sous la forme de fascicule, d'organisation d'évènements, de présentations au cœur des territoires à

l'échelle des municipalités, ainsi que des partenariats divers, dans l'objectif de mobiliser de nouvelles ressources, mais aussi de recruter de nouveaux acteurs :

"Nous on va présenter l'accueil familial en conseils communautaire ou au sein des municipalités pour en faire la promotion et ce sont les municipalités qui proposent des logements mis à disposition. Les élus locaux y voient l'intérêt de pouvoir attirer du monde. Les accueillants familiaux peuvent venir avec leur famille et ça joue au niveau des enfants, pour les écoles etc. Ils voient aussi que l'accueil familial permet une activité en lien avec le service à la personne qui permet de maintien de la personne sur leur territoire et permet de maintenir l'activité des bourgs." (Acteur 5, agent départemental)

« Je participe à des forums de l'emploi à destination du grand public, pour recruter. Des participations à des manifestations plus locales pour faire connaître l'accueil familial, donc là autant pour recruter que pour prévoir une solution pour les usagers.[...] là on est en train de travailler avec le service de communication à une campagne qui inclus autant des éléments papiers, que des supports audio, vidéo, le lien avec les réseaux sociaux... Pour pouvoir être visible à tout moment et ponctuer ça avec des participations à des évènements.» (Acteur 6, agent départemental).

Comme précédemment évoqué, l'**aspect rémunération** est aussi utilisé. En effet, à l'instar de ce que le Département de la Mayenne⁴² propose, d'autres Conseils départementaux fixent un montant minimum de la rémunération pour service rendu, supérieur à ce que le cadre légal prévoit :

"Les accueillants familiaux perçoivent 3 SMIC horaire par jours. Nous avons ciblé l'accueil des personnes en GIR 1, 2, 3 ainsi que les personnes en situation de handicap à 3,5 SMIC horaire par jour" (Acteur 4, agent départemental).

Au regard de la complexification des accueils, l'axe d'amélioration du dispositif est aussi investi. Tout d'abord, concernant l'accompagnement des accueillants familiaux, les moyens mis à disposition pour professionnaliser les accueillants sont largement mobilisés par les acteurs interrogés. Les **outils de formation et d'analyse de la pratiques** sont utilisés, afin d'apporter des réponses face aux situations auxquelles peuvent être confrontés les accueillants familiaux, mais elles ont aussi comme objectif de participer à l'amélioration de la qualité d'accueil :

⁴² Cf Figure 2 : Montants de la rémunération et des indemnités relatives à l'accueil familial, fixée selon le RDAS, page 26

"On met l'accent sur la formation. On propose deux demi-journées par mois qui sont consacrées à la formation. Le thème est choisi avec les accueillants familiaux ou on fait de l'analyse de la pratique." (Acteur 1, agent départemental).

"Par exemple en ce moment on propose une formation sur la nutrition. L'alimentation pour une personne en situation de handicap, avec les traitements ça ne va pas être la même que celle qu'on a l'habitude de faire, donc on leur explique comment faire des repas équilibrés" (Acteur 2, ESMS employeur)

"On a mis en place un cahier de liaisons entre les accueillants familiaux et nous [les professionnels de l'établissement] comme ça il y a une continuité dans la prise en charge et puis les accueillants familiaux ont accès au logiciel interne aussi...". (Acteur 2, ESMS employeur).

Aussi, **l'accompagnement de projet en faveur de l'accueil familial** fait partie des outils des acteurs pour développer l'accueil familial et répondre aux besoins des accueillants et des usagers. Le cadre légal prévoit le salariat d'accueillants familiaux pour des personnes morales de droit privée ou de droit public (« Article L441-1 - Code de l'action sociale et des familles » 2015), ce qui offre cette possibilité aux établissements et services médico-sociaux, d'inclure cette offre au sein de leur structure. Ainsi, l'acteur 3 nous explique l'accompagnement réalisé auprès d'une association du secteur du handicap :

« On a bossé 2 ans avec eux pour que leur projet [demande d'accord pour être employeur] prévoit vraiment bien toutes les éventualités, parce que quand on regarde comment ça se passe ailleurs, les projets ne sont pas viables économiquement parlant » (Acteur 3, agent départemental).

D'autres projets sont développés sur le territoire national, mais relèvent de « pas de côté » réalisés, au regard d'un cadre juridique encore limitant, imprécis et en inadéquation avec les besoins des accueillants familiaux. De fait, pour répondre au sentiment d'isolement, des Maisons d'accueillants familiaux sont en cours d'expérimentation, permettant aux accueillants familiaux d'exercer de façon regroupés.

Enfin, des travaux sont en cours au sein des Conseils départementaux afin de **réduire les restes à charges des usagers**. L'outil de la revalorisation de la rémunération pour service rendu renforce l'attractivité du métier, mais il impacte le coût pour l'utilisateur. L'accueil familial est considéré comme moins onéreux qu'un accueil en EHPAD. En Mayenne, le tarif moyen en hébergement permanent pour une chambre simple est d'environ 56 € (© Medias-Group 2020 2020), un accueil permanent en accueil familial atteint une quarantaine d'euros par jour pour l'accueil d'une personne âgée avec le minimum

de sujétion particulière (URSSAF 2021)⁴³. De fait, la différence des montants entre un hébergement en EHPAD et un accueil en accueil familial n'est pas si flagrante. C'est pourquoi l'acteur 4 travaille à la modélisation d'un nouveau mode de financement de l'accueil familial :

"L'objectif c'est de déconnecter l'allocation personnes âgées du coût de l'accueil familial pour que les augmentations des rémunérations n'impactent pas l'usager, afin que le domicile coûte moins cher aux usagers" (Acteur 4, agent départemental).

Aussi, afin de permettre l'accroissement de l'offre d'accueil familial, des travaux relatifs à **l'inscription des modalités d'accueil dans les enjeux dans le cadre de la diversification de l'offre**, mais aussi des réflexions en cours afin **de faciliter les solutions de remplacements disponibles** pour les accueillants familiaux exerçant en gré à gré.

Ces entretiens permettent de comprendre les différences de traitements encore existantes à l'échelle nationale. Malgré tout, les propos se rejoignent pour poser des constats et des problématiques similaires. Les agents départementaux et l'ESMS employeur essaient d'être force de proposition, au regard des moyens dont ils disposent. Cependant, **de la méfiance** émanent des discours lorsqu'il s'agit de déléguer des compétences à des acteurs ou prestataires extérieurs :

"Les accueillants familiaux nous rapportent des difficultés avec [un organisme assumant la mission de tiers régulateur] qui les paie en retard, des accueils qui peuvent se faire dans l'urgence..." (Acteur 1, agent départemental).

« Il faut plus d'informations autour du dispositif pour mieux former les futurs collaborateurs sur ce qu'est l'accueil familial" (Acteur 4, agent départemental).

"La difficulté c'est de faire comprendre que les accueillants familiaux ne sont pas des soignants et qu'on n'a pas les mêmes exigences pour eux que pour les autres professionnels de l'établissement ». (Acteur 2, ESMS employeur).

Les problématiques rencontrées par les acteurs en charge de la gestion de l'offre d'accueil familial peuvent se résumer en trois grands axes : **un métier peu attractif, des situations d'accueil qui se complexifient et des moyens à disposition des régisseurs de l'accueil familial qui sont difficilement mobilisables** (cadre juridique flou, peu de moyens humains etc.) Aussi, il paraît pertinent de compléter cette lecture avec une approche plus expérientielle de l'accueil familial, en analysant le point de vue des accueillants familiaux.

⁴³ Cf explication des rémunérations des accueillants familiaux et estimation des montants après déduction fiscale issu de https://www.cesu.urssaf.fr/decla/index.html?page=page_estimer_af&LANG=FR

b. L'accueil familial en pratique

Les accueillantes familiales interrogées sont des **femmes** âgées de 38 à 58 ans. La majorité de ces professionnelles réalisent des **accueils permanents**. Seule une d'entre elles, Madame DEMARRE, réalise des accueils temporaires, organisés en lien avec des structures du secteur du handicap, ou bien en lien direct avec des tutelles. Ainsi, **le public accueilli se compose principalement des personnes en situation de handicap**. Seule Madame LEFARE accueille à son domicile des personnes âgées. Leur expérience est comprise **entre 1 à 6 années** pour Madame DEMARRE et Madame DUJARDIN et entre **10 à 16 années** pour Madame LEFARE et Madame DUPONT.

L'orientation vers l'accueil familial s'est produite de façons différentes. Les accueillantes familiales avec le plus d'ancienneté sont issues du milieu agricole. Madame DEMARRE est issue du milieu de l'aide et l'accompagnement à la personne. Quant à Madame DUJARDIN, son activité professionnelle précédente s'inscrivait dans le secteur commercial. Ainsi, des trajectoires de vie différentes mais qui se rejoignent en un point, l'accueil familial. Pour expliquer cette convergence, l'âge et l'ancien secteur professionnel ne suffisent pas. S'agissant de Madame DUJARDIN et Madame DEMARRE, leurs reconversions traduisent d'une quête de sens dans leurs activités professionnelles :

« J'étais responsable de magasin avant, d'accord. Et euh, j'ai eu un ras le bol en fait de ce métier parce qu'il y a plus d'humains aujourd'hui quand vous travaillez dans la vente, il y a plus le côté humain, il n'y a que le côté chiffres ». (Madame DUJARDIN).

« Alors moi je travaillais en foyer de vie avant. Donc déjà je réfléchissais depuis quelques années à proposer autre chose, puisque je trouvais que ça me correspondait moins. [...] faut profiter un maximum de ta famille aussi. Donc voilà, une autre vision aussi de la vie on va dire...» (Madame DEMARRE).

Pour Madame DUPONT, c'est son parcours de vie qui a influencé sa reconversion. Un parcours de vie marqué par le décès de sa mère et une expérience en institution:

« Ma maman est décédée à 62 ans. Bon, voilà, c'est la vie... Je suis allé voir un jour, la maman de mon voisin en maison de retraite. J'avais jamais mis le pied dans la maison de retraite, waouh...Et quand je suis ressorti, ça m'a fait un choc. J'ai dit à mon mari qui a encore sa maman : « je te préviens que mamie n'ira jamais en maison de retraite. On se débrouillera comme on pourra, mais c'est hors de question ». Donc je l'ai accueillie chez moi et j'ai eu un déclic en disant mais pourquoi je ne pourrais pas la garder ? Et pourquoi pas, je pourrais accueillir quelqu'un d'autre ? [...] Et puis bah voilà, ouais le déclic. » (Madame DUPONT).

S'agissant de Madame LEFARE, son orientation vers l'accueil familial résulte d'une rencontre :

« Je connaissais auprès de chez moi une famille d'accueil. A ce moment-là, ça faisait déjà 2 ans qu'elle était famille d'accueil, donc j'ai pris rendez-vous et puis voilà tout de suite je me suis dit « Bah c'est ça que je veux faire », ça me convient tout à fait et je ne me suis pas trompée. Voilà. » (Madame LEFARE).

Pour chacune des accueillantes interrogées, une quête de sens, un besoin de rencontrer l'autre sont des éléments communs de trajectoire.

Toutes ces femmes sont mariées et ont avec des enfants. **Leur projet professionnel s'est construit en concertation avec les membres de leur famille.** De fait, une activité qui s'est réalisée au sein d'une vie familiale encore rythmée par l'éducation d'enfants en bas âge, d'une vie sociale active ou de l'expérience d'être grand parents. L'activité d'accueil à domicile oblige la **conjugaison de la vie professionnelle et de la vie personnelle**, articulation qui même avec l'adhésion de l'entourage, rencontre des **difficultés au quotidien** :

« On a eu un monsieur pendant un an qui était beaucoup plus âgé que nous, qui avait 62 ans. Ma fille de 11 ans a eu beaucoup, beaucoup de mal, avec un syndrome de korsakoff⁴⁴. [Elle] a fait décrochage scolaire, fait une sorte de dépression. Voilà donc il a fallu remédier aussi à ça. » (Madame DUJARDIN).

« Quand mon mari a été en retraite, ça a été très compliqué [...] il avait du mal à le supporter [l'accueil familial] et j'en ai énormément souffert [...]. Je me suis trouvée assis entre 2 chaises, entre mes accueillis et mon mari. Donc j'ai mis beaucoup d'eau dans mon vin, pour justement donner une harmonie beaucoup plus agréable, donc là, on y est arrivé. Mais il a fallu du temps, [...] 3 ans et 3 ans, c'était très long. »

« Bah on est plus invité donc j'ai perdu mes amis au début, ça m'a fait... ça m'a fait du mal. Et on me disait « Bah oui mais c'est compliqué. Maintenant t'as 2 accueillis » -même après j'en avais 3 - « Bah c'est compliqué pour t'inviter »... Donc je comprenais que j'étais le problème avec mes accueillis. Le négatif de ce métier je dirais, bah justement c'est nos sorties privées. » (Madame LEFARE).

« Mon mari n'est pas du milieu [...] ils [les accueillis] restent avec nous [pour regarder la télévision] mais toutes les 10 minutes ils disent "Ah non mais moi je n'ai pas envie de regarder ça", "Moi, j'ai envie de regarder ça". Et ça dure pendant les 2h du film. [...] Et ça, vous voyez mon mari, il a beaucoup de mal » (Madame DEMARRE).

⁴⁴ Le syndrome de Korsakoff est un trouble cognitif lié à l'alcool.

La complexité de cette articulation est d'autant plus renforcée par le **rythme imposé**, au regard des profils des accueillants, qui sollicitent des capacités d'adaptation et une disponibilité à tout instant :

« On répète tout le temps tout le temps, tout le temps pareil [...], ça va aller pendant 2 jours puis après...Mais ce n'est vraiment pas de chance pour eux... [Il faut] comprendre, ils n'ont pas les mêmes codes que nous [...], ils ne réagissent pas tous pareils... » (Madame DUJARDIN).

« On fait famille d'accueil, ce n'est pas pour avoir un rythme et des choses bien régulières, [...] il faut s'adapter à personne, il faut s'adapter à l'instant présent. » (Madame DUPONT).

« Je ne peux pas aller faire ma douche. S'il y a pas quelqu'un de présent à côté... Parce qu'elle [une accueillie] est toujours après l'autre personne [une autre accueillie] et ça génère une tension » (Madame DEMARRE).

Ces difficultés demandent aux professionnels d'adapter leur accompagnement au quotidien, ainsi que leur positionnement au sein même de leur famille. Une capacité d'adaptation souvent mobilisée, qui engendre des blessures personnelles.

Dans le quotidien, les accueillants familiaux font la rencontre de personnes, mais aussi de leurs pathologies parfois emprunte de violence, pouvant mener à des **situations complexes et insécurisantes** pour eux, mais aussi pour les personnes accueillies :

« La violence peut venir à n'importe quel moment quoi » (Madame DEMARRE)

« [C'était] une journée épouvantable parce que quand elle est en crise, c'est très lourd et le lendemain elle me dit pardon [...] mais au moment de la crise, elle ne peut pas se rendre compte, elle ne peut pas se remettre en question au moment de la crise, elle ne peut pas. » (Madame LEFARE).

« Quand elle est arrivée au mois de décembre, c'était quelqu'un d'actif donc mais volontaire, ça se passait bien [...] après elle sautait sur les tables et cassait les assiettes, elle faisait des petites crises lorsqu'on ne faisait pas ce qu'elle voulait » (Madame DUPONT).

Les témoignages rapportent des situations difficiles, pouvant nuire à l'équilibre de l'accueil, mais pouvant aussi mettre en danger l'activité des professionnels.

Cette complexité d'accueil se retrouve plus spécifiquement dans le cadre de l'accueil temporaire. En effet, Madame DEMARRE témoigne aussi de la **méconnaissance des structures vis-à-vis de l'accueil familial** et de **l'impact de cette méconnaissance** sur son quotidien :

« L'établissement, ils m'ont dit "de toute façon, elle veut aller à la piscine". Mais elle veut, mais moi est ce que j'ai envie? Et ce que l'autre personne va avoir envie? C'est des sorties ça qui sont compliquées, comme le cinéma si un des deux n'aime pas, vous ne pouvez pas y aller quoi. » (Madame DEMARRE).

« On m'imposait vraiment tout ce que je devais faire, il fallait que je calque tout ce que lui faisait habituellement [en établissement]». (Madame DEMARRE.)

« En effet tu vas en accueil familial, c'est pour partager du temps de famille. Et là, moi, il se levait à midi, il mettait les pieds sous la table, il retournait coucher l'après-midi et en fait on le voyait 16h-18h, voilà. Ben je ne vois pas le rythme de l'accueil familial quoi... Là, on imposait tout son rythme quoi. Ben quel est le but ». (Madame DEMARRE).

« Moi il n'y a pas si longtemps, on m'a demandé de faire un accompagnement, rendez-vous podologue. » (Madame DEMARRE).

Ici, Madame DEMARRE renvoie non seulement à la perception de l'accueil familial par les établissements avec lesquels les accueils se sont révélés problématiques, mais aussi à l'importance de la préparation à l'entrée en accueil familial en accueil temporaire. L'outil « PAP » présent au sein du contrat d'accueil, a vocation à contrer ces effets néfastes pour la personne accueillie, mais aussi pour l'accueillant.

Devant le rythme de travail des accueillants familiaux, ainsi que devant l'énergie à fournir pour maintenir un équilibre de vie familiale, la question des **temps de répit** se pose. Au regard du cadre légal, les accueillants familiaux sont tenu d'assurer une continuité d'accueil. Les professionnels ont donc la charge de mobiliser des intervenants ou des solutions de remplacement sur leur temps de repos. Cela peut se faire à leur domicile, au domicile de leur remplaçant, ou bien en accueil temporaire au sein d'une structure, selon les modalités fixées dans le contrat d'accueil. Devant les responsabilités et le rythme de travail des accueillants familiaux, l'hypothèse de la complexité à trouver des acteurs s'entend. Cependant, au regard des témoignages, **le besoin de répit et les modalités de remplacements mobilisées sont multiples** :

« Donc par contre, moi je tiens de toute façon à mes 5 semaines à l'année [de congés]. Ils sont posés et je ne déroge pas. » (Madame DEMARRE).

« [Avec son mari] On n'a jamais pris de vacances parce que ça ne nous convient pas les vacances. Voilà on aime bien être chez nous. [...] c'est [notre] rythme de vie en fait. » (Madame DUPONT).

« Mes vacances, moi, c'était quand mon mari était vraiment en vacances, donc il était en vacances au mois d'août. Et Ben comme on est agriculteur [...] Ça ne me manquait pas les vacances [...] Et puis, comme je ne connaissais pas les vacances, j'en éprouvais pas le besoin et maintenant, je dirais depuis l'année dernière, j'en éprouve le besoin. » (Madame LEFARE).

« Moi je fonctionne aussi avec l'accueil de séjour temporaire en foyer d'hébergement [...] après je ne sais pas comment ça va se passer à l'avenir puisque ma collègue remplaçante à 70 ans » (Madame DUJARDIN).

Face à la notion de répit, les perceptions divergent. Lorsque les accueillantes familiales les plus expérimentées rapportent ne pas avoir besoin, ou ne pas avoir ressenti le besoin de prendre des congés, les accueillantes familiales plus jeunes semblent à l'inverse, ne pas vouloir s'en passer. L'hypothèse de prendre en compte le critère de l'âge, pourrait être investiguée dans un plus large panel. Ensuite, concernant les pratiques, Madame DEMARRE qui réalise des accueils temporaires, organise ses contrats en fonction des périodes de congés qu'elle prévoit. Madame DUJARDIN, qui réalise des accueils permanents, travaille notamment en collaboration avec un ESMS (Etablissement et service médico-social) qui accueille l'une des personnes accueillies sur sa période de congés. Quant à Madame LEFARE, dont la vision des congés a évolué, elle travaille avec une accueillante familiale agréée, qui peut réaliser les remplacements au domicile de Madame LEFARE.

Ainsi, quand bien même l'évolution du cadre juridique permettant aux accueillants familiaux de bénéficier de cinq semaines de congés, ces témoignages mettent en exergue des **pratiques de répit différentes**.

De plus, l'accueil de personnes âgées et de personnes en situation de handicap suppose une **adaptation des locaux, pas toujours accompagnée financièrement** :

« J'ai quand même fait des travaux, j'ai fait une extension pour les accueillir. Donc quand on commence le métier... Ben vous savez, financièrement, voilà... Vous avez un emprunt, la banque et puis voilà. Vous n'avez pas le droit à l'erreur, vous n'avez pas le droit de dire quoique ce soit...Bah il faut que ça marche. » (Madame DUJARDIN).

L'impact financier sur le plan personnel, en lien avec l'activité d'accueil familial apparaît d'autant plus important que les professionnels soulignent **une faible rémunération qui ne couvre pas toujours les frais engagés**, ainsi qu'un **statut précaire** :

« Si tu te dis que tu vas gagner [beaucoup] à la fin du mois, non ! Si tu penses dire « ouah ! 3 personnes, ça va me faire tant ».... Ouais, c'est bien ça, mais non » (Madame DUPONT).

« Financièrement, bah au bout, il y a pas grand-chose. Voilà donc moi je tourne à peu près à 800€ par mois pour 2 personnes tout le temps, à travailler 24 jours par mois » (Madame DEMARRE).

« Donc, voilà, je n'espère pas d'arrêt de travail parce que c'est plus ça aussi qui me fait défaut. Un peu la crainte parce que voilà vous êtes obligé de vous arrêter, bah y a plus de revenus quoi. » (Madame DEMARRE).

« Enfin, c'est vrai que du fait qu'on n'a pas de reconnaissance, voilà, moi le chômage, je n'arrive pas à le percevoir, parce que on n'a pas de statut et qu'ils ne savent pas où nous mettre quoi. Alors que j'ai travaillé 13 ans avant quoi. Enfin, et c'est là où ça coince aussi mais ça viendra. » (Madame DEMARRE).

En outre, la **gestion administrative de l'activité** d'accueil familial est à la charge des professionnels. Même si aucune accueillante familiale interrogée ne rapporte de difficulté dans le cadre d'accueil permanent, dans le cadre d'accueil temporaire, ce pan de la pratique de l'accueil familial peut devenir chronophage :

« Les contrats, ils sont très clairs. Mais si le tuteur a décidé de ne pas vous payer, il ne vous paye pas. Et quel droit vous avez là-dessus ? [Sur le contrat], c'était mis de telle date à telle date... bah non, ils enlèvent et puis voilà quoi. Et ça c'est très pénible parce que vous êtes toujours en train de vérifier [les paiements], et je trouve que j'y passe [beaucoup de] temps alors que je n'ai pas envie de faire... Et puis toujours les relancer... » (Madame DEMARRE).

Madame DEMARRE relate ici non seulement **l'impact sur son organisation quotidienne**, mais aussi, **l'insécurité face aux règlements** des accueils réalisés et **l'impasse d'accompagnement**, voire de recours possible dans de telle situation.

Devant les difficultés témoignées, les accueillantes familiales mobilisent la **paire-aidance**, sur des temps de formation ou de façon informelle. Ces temps de partage semblent favoriser la prise de recul, la déculpabilisation et répondent à des interrogations :

« Alors je m'appuie vraiment beaucoup sur ma collègue, qui est pas très loin, qui elle, quand c'est plus compliqué, elle me dit "Bah viens, on va faire une balade" et puis hop voilà quoi. Enfin, en fait, on échange beaucoup entre nous, quoi. Avec d'autres accueillantes aussi, maintenant là qu'on a fait la formation, ça permet d'échanger. » (Madame DEMARRE).

« Quand la famille d'accueil s'exprime, on se disait qu'on se retrouvait dans les discours. On se dit « Ah bah moi aussi j'ai vécu ça » et on écoute. On a vécu les mêmes choses et quelque part,

ça nous fait du bien parce qu'on se dit « Ben oui, ça fait partie quand même du métier, ça vient pas de nous ». Parce qu'au début on se culpabilise, on se dit, « qu'est-ce que je n'ai pas fait ? Qu'est-ce que je n'ai pas vu ? Qu'est-ce que j'ai oublié ? » On se pose des questions [...]. Parce que même vous accueillez une personne, tout peut très bien aller. Et puis au bout de 34 ans, il se passe des choses qu'on ne vous a pas dit et puis que vous découvrez... Oui, et ben, vous êtes toute surprise parce que vous vous dites, « Mais comment ça se fait que je l'ai pas vu ? » (Madame LEFARE).

Ainsi, le partage des expériences rassure, enseigne et apaise.

A l'égard des problématiques rapportées, les accueillantes familiales interrogées expriment des **attentes**. Ces dernières se traduisent par le **besoin d'un statut et d'un accompagnement dans la gestion administrative** des contrats d'accueil :

*« Le droit au chômage, déjà oui, plus de repos [...] être embauché parce que moi voilà [si les personnes accueillies] pour X ou Y raison ils partent de la maison... Ben on n'a plus de revenu. »
« Si on pouvait avoir un petit peu plus de reconnaissance, ce serait top ... » (Madame DUJARDIN).*

« Moi je disais déjà, pas gérer la partie des contrats, parce que je suis toujours en train de relancer. Et l'autre difficulté que j'ai, qui est plus pécuniaire, c'est que on me paye pas en temps et en heure. » (Madame DEMARRE).

En dépit des difficultés, lorsque les accueillantes familiale libre la **vision** de leur activité **l'échange, le partage** sont mis en avant, mais aussi **le bénéfice qu'offre l'accueil familial aux personnes accueillies** :

« [Une des personnes accueillies] par exemple qui se sent super bien chez lui, dit [...] qu'il ne voudrait pas aller ailleurs... Ses médicaments, les doses de médicaments, ont été baissées... Voilà, est ce que dans un accueil en collectif ça aurait pu être possible ? Peut-être pas. » (Madame DUJARDIN).

« Qu'est-ce qui me plaît ?... C'est de les voir heureux. C'est ma récompense et la leur, je me dis, j'ai réussi quelque chose. Voilà. » (Madame LEFARE).

« C'est vraiment prendre du temps avec eux, pouvoir proposer des choses tout bêtement. [Par exemple], il y en a beaucoup qui ont des repas qui sont livrés, donc rien qu'une odeur de cuisson dans un four... Vous avez le sourire jusqu'aux oreilles comme je dis alors, rien que ça. Enfin [c'est] de partager, de prendre le temps de faire. Il y en a qui ne font plus de pâtisserie dans les

établissements, faire un gâteau. [...]. Je trouve que ça a beaucoup apporté au niveau des enfants. » (Madame DEMARRE).

« Après le retour que j'ai moi, des établissements aussi, c'est en tout cas que les personnes repartent contentes, surtout plus reposées et plus apaisées. Donc, il y a quand même un retour de l'accueil familial positif. » (Madame DEMARRE).

La lecture de ces témoignages rapporte tout l'investissement de ces professionnels qui, en dépit des revendications, du besoin de reconnaissance mais aussi de la complexité de leur activité, tant sur le plan organisationnel que sur le plan humain, **envisagent de poursuivre leur activité jusqu'à la retraite au moins.**

c. Lecture croisée

Au regard des entretiens menés, une mise en perspectives des témoignages des acteurs institutionnels et des accueillants familiaux permet de discuter les possibilités de développement de l'offre alternative d'accueil familial.

S'agissant de l'**organisation** de l'accueil familial, malgré les interventions multiples du législateur visant à harmoniser les pratiques et les accueils, il semblerait que ces intentions ne soient pas traduites de façon opérationnelle. Tout d'abord, la gestion du dispositif qui s'opère au sein des Conseils départementaux de façon arbitraire à l'égard des volontés politiques des territoires, mais aussi au regard des modalités d'accueil. En effet, en fonction du département, les témoignages rapportent **des variations d'organigramme et de moyens humains disponibles**. Lorsqu'un territoire bénéficie d'un nombre d'équivalent temps plein important et pluridisciplinaires, d'autres territoires comptent un nombre d'équivalent temps plein inférieur, pour mener les missions relatives à la régie directe de l'accueil familial. L'enquête de l'IFREP (Institut de formation, de recherche et d'évaluation des pratiques médico-sociales) pointait déjà cette différence de traitement et de moyens : *« En étudiant les ETP fournis par [les Départements interrogés et] organisés en équipe dédiée, on se retrouve devant un problème déjà rencontré dans toutes les études sur l'accueil familial, à savoir que les réalités d'une « équipe dédiée » sont très divergentes. » (HOREL 2014)⁴⁵*. L'équipe dédiée a pour objectif de permettre une centralisation de la gestion de l'accueil familial, ainsi qu'une spécificité dans les missions des agents. Cette disparité se retrouve au travers des témoignages des acteurs institutionnels, mais aussi questionner son impact sur le dispositif lui-même : de faible moyens au sein des Départements entraînent-ils une qualité d'accompagnement différente ? Quel en est l'impact sur l'ensemble du

⁴⁵ HOREL C., 2014, L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES ÉTAT DES LIEUX 2014, Paris, page 57

dispositif d'accueil familial ? **En 2013, la moyenne nationale d'équivalent temps plein pour la gestion du dispositif était d'un équivalent temps plein pour 23 accueillants familiaux** (*Ibid.*). Pour rappel, en dehors des commissions d'agrément, la Mayenne dispose d'1.5 équivalent temps plein⁴⁶.

Aussi, une **différence du poids des problématiques constatées dans les modalités d'accueil**. En effet, outre l'accueil séquentiel, l'accueil familial propose de l'accueil permanent ou de l'accueil temporaire. Le témoignage de Madame DEMARRE rapporte un **temps de gestion administrative chronophage et supposément énergivore**. En effet, le traitement du suivi des paiements des accueils réalisés, lorsque le paiement se fait par l'intermédiaire d'une tutelle, s'avère être complexe. L'hypothèse d'un lien entre cette difficulté et la méconnaissance de l'accueil familial, dans le sens où le quotidien des professionnels n'est pas pris en compte peut être avancée. Lors de son entretien, Madame DEMARRE rapporte des cas où les tutelles modifient les dates d'accueil sans l'en avertir, ayant pour conséquence de diminuer la période d'accueil prévue et donc, sa rémunération. Des situations surprenantes, où les tutelles modifient les dates des contrats d'accueil signés, sans prendre en considération la disponibilité de l'accueillant familial. De telles pratiques questionnent le professionnalisme de ces acteurs, à titre individuel, mais traduisent de la considération pour les accueillants familiaux. De plus, certaines sollicitations pour l'organisation d'accueil temporaire en accueil familial, ne correspondent pas aux objectifs du dispositif. En outre, l'accompagnement en rendez-vous extérieur ou des accueils temporaires non travaillé en amont avec la personne à accueillir, traduisent de même, la méconnaissance de l'accueil familial. Cependant, sur l'aspect de la gestion administrative, n'oublions pas de préciser que les moyens humains au sein des équipes dédiées des Conseil départementaux peuvent être limités.

Devant ces constats impactant le dispositif dans son ensemble, la question des **outils, des moyens mis à disposition des accueillants familiaux** pour pallier ces manques, interrogent. Dans la réalisation des accueils, les contrats d'accueil, comprenant un projet d'accueil personnalisé, sont censé permettre d'accompagner les parties signataires dans la mise en place d'un accueil sécurisé, sécurisant et respectueux des possibilités des parties. Cependant, comme précédemment relaté et au regard des entretiens, le faible investissement de ces outils peut traduire une méconnaissance du dispositif, mais aussi de ces potentiels pour les personnes accueillies. **En Mayenne, les établissements et services médico-sociaux** en charge de la délégation du suivi social et médico-social des personnes accueillies, **accompagnent les accueillants familiaux dans la construction des projets**. Aussi, quand bien même le destinataire de l'outil visé est bien l'accueilli, il en ressort **un bénéfice pour les accueillants familiaux**. En effet, au cours des entretiens menés avec les accueillants familiaux mayennais, cette délégation de

⁴⁶ 1 ETP chargée de mission accueil familial ; 0.3 ETP psychologue ; 0.2 ETP évaluatrice des besoins.

suivi est reconnue comme **rassurante voire « sécurisante »**, dans le sens où les accueillants familiaux sont accompagnés par des professionnels paramédicaux, pour la complétude des projets d'accueil personnalisé, mais aussi dans leur réalisation. Il semblerait que l'outil soit investi par les accueillants et que son utilité soit reconnue et appréciée. Enfin, l'outil de professionnalisation des accueillants familiaux, défini par le cadre juridique, complète la liste des outils et moyens utilisés. En effet, le cadre juridique définit un référentiel de formation précis, ayant pour objectif d'améliorer les compétences des accueillants familiaux, dans le partage de la vie quotidienne avec les personnes âgées et personnes adultes en situation de handicap. Tout d'abord, les accueillantes familiales interrogées décrivent **les bénéfices des temps de formation**, non pas en termes d'apport, mais **en termes de rencontre entre paires**. Des moments d'échanges qui favorisent le questionnement, alimentent **l'identité professionnelle** et renforcent la **posture réflexive**. En outre, l'identité professionnelle peut se définir comme « *l'identité sociale ancrée dans une profession. Elle est le produit d'une incorporation de savoirs professionnels* » (GENTILI 2005) . De fait, les temps d'échanges et de partages favorisent la reconnaissance des paires comme « accueillant familial », mais aussi comme un groupe social, une organisation de professionnels. Madame LEFARE mentionne d'ailleurs qu'en participant à ces moments, elle peut parfois s'identifier dans le discours de l'autre. En Mayenne, des temps d'analyse de la pratique avaient pu être proposés, avant l'entrée dans la crise sanitaire. A l'heure actuelle, la complexité de mise en œuvre de ces temps d'analyse partagée, a conduit à leur report. Aussi, **la possibilité de formation est réservée aux accueillants familiaux, lorsque l'accueil au domicile concerne toute une famille**. Au regard des témoignages, la pertinence d'une information ou des groupes de paroles ouverts aux membres du foyer, peut être envisagée. En effet, les accueils entendus au sens de rencontres, concernent les personnes accueillies, mais aussi les pathologies dont elles relèvent. Les accueillantes familiales rapportent que leur conjoint, voire leurs enfants, n'étant pas accoutumés aux pathologies relatives au vieillissement et au handicap, se voient être impactés au regard de l'expérience de cette rencontre. Cet impact touche aussi à l'équilibre du foyer et de l'accueil de façon générale. Un accompagnement ou un espace de parole dédié, pourrait alors permettre d'assurer la place « d'acteurs conviviaux » des autres membres de la famille de l'accueillant familial.

Les entretiens menés, l'ont été à la fois auprès des acteurs institutionnels et des accueillants familiaux qui sont toutes des femmes. En Mayenne, seul un homme est agréé – il réalise des accueils temporaires. Ce constat corrélé à la reconnaissance des aidants et à la définition fonctionnelle de la famille interroge. Pour rappel, le métier d'accueillant familial a été nommé en 2002⁴⁷. De même, la fonction d'aidant, fonction principalement investie par des femmes, est définie et reconnue au travers de la loi

⁴⁷ Cf page 12 de notre étude

adaptation de la société au vieillissement de 2015. Et enfin, il faudra attendre l'essor d'une sociologie féministe pour que le rôle de pourvoyeuse de soin soit reconnu comme principalement investit par des femmes et comme outil d'un renforcement des inégalités de sexe. Ainsi, l'étude contextuelle montre que la reconnaissance des rôles investit par une population principalement féminine est lente (au regard des exemples cités). De plus, les agents départementaux interrogés étant des femmes, il s'agit d'élargir l'interprétation à en faire. Une analyse sociologique permettrait de confirmer ou infirmer le lien entre la forte représentation des femmes dans ce dispositif, au regard de : la qualité de travail, la rémunération, voire possiblement un lien avec les problématiques rencontrées au quotidien.

Du point de vue humain, la **rencontre des générations et la rencontre du handicap est enrichissante pour les personnes participant à l'accueil familial**. Ici, c'est le **bénéfice de la vie familiale** qui est à entendre. Les accueillantes familiales relatent l'attention des enfants de leurs foyers envers les personnes accueillies. Les accueillantes parlent d'attention portée à l'égard des personnes accueillies de la part des enfants, de la « *surprise* » d'une rencontre avec une personne en situation de handicap pour les adultes. Lorsqu'il s'agit de la rencontre avec la différence, l'action de la reconnaître et de l'accepter renvoie à la notion de tolérance. Selon le Robert en ligne, la tolérance se définit comme « *attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même* ». De la même façon que l'approche féministe des métiers relatifs à l'accueil familial, les bénéfices de ces rencontres sont à approfondir avec une approche psychologique voire sociologique. De plus, le bénéfice de ces rencontres touche les membres du foyer, mais aussi les personnes accueillies elles-mêmes. En effet, les accueillantes familiales interrogées rapportent **les retours positifs des établissements et du corps médical** : baisse de traitement, apaisement. Dès lors, l'accueil familial pourrait être envisagé comme un outil thérapeutique alternatif.

Du point de vue des politiques publiques, les interventions du législateur traduisent d'une **volonté d'harmonisation des pratiques de l'accueil familial sur le territoire national**, tout en permettant des **modalités d'exercice alternatives**, tels que le salariat et l'implication d'un tiers régulateur.

Le cadre juridique prévoit **le salariat d'accueillant familiaux** au travers des articles 444-1 et suivant du CASF. Cette possibilité est reconnue pour les établissements et service médico-sociaux de la fonction publique, territoriale, ou répondant du secteur privé. Les accueillants familiaux **ne sont pas titulaires de la fonction de l'établissement** en cas de salariat par une personne morale de droit public. **L'employeur d'accueillants familiaux doit répondre des obligations prévues par le code du travail** et les spécificités de l'accueil familial sont décrites au sein des articles suscités du CASF. En Mayenne,

dans le cadre de travaux de réflexion autour de l'innovation en faveur de l'accueil familial, des travaux de groupes avec les responsables d'établissements du secteur du handicap et du grand âge, ont été menés au cours du mois de juillet 2021. Trois temps de rencontres ayant pour objet **la définition d'un cahier des charges** pour être employeur d'accueillants familiaux ont été réalisés. A cet effet, le cadre juridique prévoit une demande d'accord employeur, ce qui n'implique pas l'obligation de s'inscrire dans un cahier des charges. Dès lors, l'objet de ces rencontres était donc d'échanger avec ces acteurs possibles, afin de rendre compte de **leur réalité**. Pour cause, les directeurs d'établissement rapportent **l'impact de la crise sanitaire sur leurs structures** : arrêt maladies du personnel, démissions, épuisement professionnel, difficultés financières pour les établissements, sont autant d'éléments qui inquiètent les directeurs. Nonobstant, il en résulte que cette possibilité de salariat d'accueillant familial par un ESMS, s'envisage comme un **outil de diversification l'offre d'accueil**, en lien avec les travaux de transformation de l'offre, même si la question des financements de la part du Département reste en suspens. Les directeurs d'ESMS envisagent l'accueil familial comme une **possibilité d'accompagner des professionnels épuisés** par un travail en collectif. L'activité d'accueillant familial salarié pourrait offrir une perspective de **reconversion professionnelle**. Cette possibilité pour l'employeur d'accueillant familial soulève aussi **des inquiétudes, au regard des responsabilités** auxquelles s'engagent les ESMS. En effet, **la continuité d'accueil** est de la responsabilité de l'employeur et non plus de l'accueillant familial. Aussi, dans un contexte où la densité d'accueillants familiaux est en déclin, cette obligation inquiète. De même, **les moyens mis à disposition pour l'accompagnement des accueillants familiaux** questionnent : la formation professionnelle ainsi que le suivi social et médico-social à destination des accueillis. Ces questionnements sont identifiés comme de **réels freins** à l'investissement d'ESMS dans le salariat d'accueillants familiaux. Dans le cadre des entretiens réalisés pour notre étude, seul un ESMS employeur d'accueillants familiaux a pu participer. Malgré l'expérience de l'établissement dans le salariat d'accueillants familiaux, des inquiétudes relatives à la viabilité du dispositif sont exprimées, directement mises en lien avec les freins identifiés par les directeurs d'ESMS mayennais relative à la crise que connaît actuellement le secteur. Les entretiens menés auprès des accueillants familiaux mayennais ne traduisent pas d'une attente du salariat clairement identifiée⁴⁸, même si les questions relatives au statut et à la précarité de la rémunération sont évoquées. En prenant en compte les limites et les possibilités de l'ensemble des acteurs de l'accueil familial, un **partage des ressources et des compétences pourrait être investit**, afin de permettre le déploiement d'une offre d'accueil familial salarié qui, même sans être clairement reconnue, offre une stabilité aux accueillants familiaux.

⁴⁸ Seule une accueillante sur quatre exprime le souhait d'être salarié

L'autre alternative à l'accueil familial tel qu'il existe, est l'implication d'un **tiers régulateur**. L'article D442-5 du CASF prévoit les prestations possiblement assurée en totalité ou en partie par le tiers régulateur. Celles-ci se traduisent par l'accompagnement et l'assistance des personnes accueillies, pour les démarches administratives, pour des sorties non prévues, pour une recherche de place dans le cas de congés de l'accueillant familial ou pour une réorientation. Ces missions à destination des accueillants familiaux se traduisent notamment par des formations et l'organisation de réunion d'échanges, l'accompagnement et l'appui aux futurs accueillants familiaux, la mise en relation de l'offre et de la demande. De fait, les missions des prestataires tiers régulateurs doivent permettre de compléter celles du Conseil départemental. Aussi, cette fonction est possible pour une « *personne morale de droit public ou de droit privé ayant conclu à cet effet une convention avec le président du Conseil [départemental]* » (Ministère des affaires sociales et de la santé 2013)⁴⁹. Ainsi, **le cadre légal prévoit des missions « complémentaire »** à celle du Conseil départemental ou à l'employeur d'accueillants familiaux, sans pour autant permettre une réelle alternative d'exercice ou d'accompagnement. De plus, l'IFREP a pu pointer **des problématiques** au regard de la facturation de ces prestations. En effet, si les missions telles que citées par le CASF semblent être orientées à destination des personnes accueillies, elles peuvent cependant concerner directement les accueillants familiaux, ce qui explique ainsi le questionnement que l'enquête de l'IFREP révèle : « *Peu d'informations ont été communiquées sur le coût de ces prestations, au bénéfice des accueillants, mais supporté par l'accueilli.* » (HOREL 2014)⁵⁰. Des pratiques qui sont à interroger aujourd'hui mais qui justifient le faible recours à ces prestataires.

En première partie de notre étude, la possibilité de création d'un **exercice regroupé** pour les accueillants familiaux a pu être évoquée⁵¹. Cette perspective n'est pas développée dans le cadre légal, mais les modes opératoires existants l'inscrivent dans le cadre de l'accueil familial salarié, puisque les accueillants familiaux peuvent se regrouper en association, ou bien en devenant salariés d'un organisme. Lorsque la viabilité du modèle économique est questionnée, il s'agit d'étudier le cas du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) du sud-ouest, proposant une offre d'accueil familial salarié regroupé, au sein de villas. Il s'agit d'un GCSMS qui travaille en partenariat avec les collectivités locales et un promoteur immobilier, afin de permettre l'accueil d'accueillants familiaux, de leurs familles et de personnes accueillies. Chaque bâtiment offre aux personnes accueillies des studios, ainsi qu'un jardin privatif. De même, des espaces privés à destinations des

⁴⁹ MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE, 2013, Guide de l'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes handicapées, Dicom S., Paris, page 73.

⁵⁰ HOREL C., 2014, L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES ÉTAT DES LIEUX 2014, Paris, page 70

⁵¹ Cf page 30 de notre étude

accueillants familiaux et de leur famille sont d'envergure. Cependant, les difficultés apparaissent dès le lancement du projet : absence de personnes accueillies ; des loyers pour les accueillants familiaux trop élevés ; des salaires très bas ; des obligations employeurs non remplies... Un certain nombre de failles sont pointées, le projet prendra fin en 2012 et les villas seront mises à disposition d'accueillants familiaux exerçant en gré à gré et non plus en salariat. De fait, une vigilance à l'égard des projets d'accueil familial regroupé, incluant des partenaires commerciaux se ressent dans les discours des agents départementaux.

Enfin, **l'accueil de jour** en accueil familial est une modalité non explorée par notre étude. En effet, l'article L441-1 du CASF prévoit l'accueil de jour comme une modalité d'accueil possible. Cependant, les conditions matérielles prévues par le CASF ne sont pas déclinées pour cette forme d'accueil. Réglementairement parlant, les conditions d'aménagement des locaux pour un accueil de jour doivent être les mêmes que pour un accueil à temps complet. De plus, dans le cadre des échanges avec les agents départementaux, des problématiques en lien avec les tarifs d'un accueil de jour en accueil familial, ainsi que les conditions d'attribution de prestations sociales à destination des personnes accueillies, limitent son déploiement. En Mayenne, un tarif relatif à l'accueil familial a pu être proposé. Dans la logique où le temps d'un accueil de jour est inférieur au temps d'accueil réalisé dans le cadre d'un accueil « classique », le tarif appliqué est celui défini par le CASF, à savoir 2.5 SMIC horaire. Cette possibilité de statuer sur un tarif minimum est possible en Mayenne, étant donné que le RDAS prévoit une revalorisation des rémunérations pour services rendus. Cependant, des questionnements d'autres départements ne permettant pas cette modalité s'entendent. En effet, le temps de travail des accueillants familiaux n'est réglementairement pas défini, le CASF ne décrit pas de montant de rémunération pour service rendu dans le cadre d'un accueil de jour. En outre, en Mayenne, les financements possibles par des prestations sociales, pour les personnes accueillies, ne prennent pas en charge l'accueil de jour. Pourtant, l'offre d'accueil de jour est reconnue comme étant un outil de répit à destination des aidants, mais aussi des personnes accueillies ayant besoin de rompre avec leur environnement habituel (CNSA 2021). De fait, des réflexions seraient à mener autour des montants alloués aux financements de ce mode d'accueil en accueil familial.

Les entretiens révèlent de **fortes disparités des moyens de gestion** au sein du territoire national. Les accueillants familiaux rencontrent **des problématiques similaires**, mais qui peuvent s'accroître selon l'offre d'accueil proposées. Le cadre juridique prévoit des possibilités d'accueil familiale alternative au gré à gré, mais qui questionnent les professionnels et attirent la vigilance de la profession. Au regard de notre étude et afin de répondre à notre question centrale, il s'agit d'envisager les perspectives d'évolution possible pour l'accueil familial.

Conclusion

Notre étude a pour but de définir **les perspectives d'évolution possible de l'accueil familial en Mayenne.**

Pour rappel, l'accueil familial est un dispositif permettant à une personne âgée ou un adulte en situation de handicap d'être accueilli au domicile d'un accueillant familial. L'accueillant familial est rémunéré pour cette prestation. La personne accueillie signe avec l'accueillant familial un contrat d'accueil fixant les conditions matérielles, humaines et financières de l'accueil. La personne accueillie peut bénéficier d'aides sociales et fiscales.

Dans le cadre de ses missions, le Département de la Mayenne et plus particulièrement la Maison départementale de l'autonomie (MDA) doit organiser le respect des conditions d'agrément, qui se traduisent par l'organisation du contrôle et du suivi des conditions d'accueil, l'accompagnement et la formulation de recommandations, l'organisation de formations. Depuis 2018, le suivi social et médico-social des personnes accueillies est délégué à des établissements et services médico-sociaux. Ce suivi doit permettre d'accompagner la rédaction des projets d'accueil personnalisé et de soutenir les accueillants familiaux dans leurs réalisations.

Face à la diminution du nombre d'accueillant familiaux, la MDA de la Mayenne a fait un état des lieux identifiant les freins et leviers d'action, en vue de développer l'accueil familial. Le métier tel qu'il existe en Mayenne, c'est à dire sous forme de gré à gré, **n'ouvre pas de droit au chômage**. La création d'un partenariat avec un établissement dont les accueillant familiaux seraient salarié est envisagée, ou le salariat par le Département. Aussi, un **sentiment d'isolement professionnel** ressenti par les accueillants, qui sont aussi peu outillés au regard de situations complexes qu'ils accompagnent. A cet effet, il existe déjà des groupes d'analyse de pratique et la délégation aux établissements sociaux et médico-sociaux permet d'apporter un soutien aux accueillants. L'exercice regroupé d'accueillant familiaux pourrait être une réponse complémentaire.

Les différents rapports réalisés en vue de la loi grand âge et autonomie posent le constat d'un **besoin de rester au domicile le plus longtemps possible**, quel que soit son lieu de vie (LIBAULT 2019). A l'instar du territoire national, la Mayenne connaît **un vieillissement de sa population** qui fixe **l'enjeu de l'accompagnement des pathologies liées au grand âge et à la perte d'autonomie**. Devant ces constats, il apparaît dès lors, la nécessité de développer une offre d'accompagnement à domicile, alternative à l'établissement. C'est pourquoi l'accueil familial semble être une réponse adaptée.

Avant de prévoir les perspectives d'évolution, il s'agit de comprendre le contexte actuel. Historiquement, l'accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap relève

de la solidarité familiale. Face à des pratiques problématiques, le législateur intervient en 1989 et définit une loi relative à l'accueil des particuliers⁵². Plus tard, la loi 2002 propose les outils relatifs à l'harmonisation du dispositif et nomme l'accueil de particulier à titre onéreux « accueil familial »⁵³. Enfin, la loi ASV de 2015 propose une clarification du dispositif, ainsi que des référentiels d'agrément et de formation⁵⁴. Malgré les multiples interventions du législateurs, des points restent à préciser, **tel que la clarification du statut des accueillants familiaux.**

Aussi, cette activité peut connue tente à être défini d'un point vue opérationnel, du fait qu'elle implique des **acteurs invisibles**. En outre, l'accueil à domicile inclut la participation de l'accueillant familial, de la personne accueillie, mais aussi des membres du foyer de l'accueillant familial. Les rôles de ces acteurs peuvent s'envisager comme : l'accueillant familial est un « **professionnel accompagnant** » ; la personne accueillie est un « **usager** » ; la famille de l'accueillant familial est « **garant de la convivialité de l'accueil** ». Cette définition fonctionnelle permet de comprendre les interactions à l'œuvre dans la réalisation de l'accueil et permettront d'expliquer les enjeux qui en découlent.

Malgré des moyens déjà déployés par le Conseil départemental, la volonté politique de développer cette offre d'accueil engage des travaux de réflexion autour de propositions innovantes en faveur de l'offre d'accueil familial en Mayenne.

Sur le modèle des formes d'accueils existantes et du benchmark réalisé au cours de l'année 2020, trois propositions sont imaginées : **l'exercice regroupé sur le modèle des maisons d'assistants maternels (MAM); l'accueil familial salarié par le Département à l'instar des assistants familiaux ; l'accueil familial salarié par une structure médico-sociale.** En complément des entretiens menés pour notre étude, il ressort **plusieurs freins**. Tout d'abord, même si **le cadre juridique** prévoit des modalités alternatives à l'accueil familial, des **vides juridiques sont constatés** par les acteurs institutionnels, limitant leur marge de manœuvre à la proposition de nouveaux modèles. De plus, **la complexité de l'accueil familial** rend les initiatives d'innovation délicates, tant les tentatives déjà essayées se révèlent économiquement fébrile. Le quotidien des accueillants familiaux révèlent un besoin d'accompagnement certain, tant **sur l'aspect de la gestion administrative**, que sur le plan des **conditions de travail**. **L'axe de professionnalisation** par le biais de la formation est un outil pertinent, qui pourrait encore évoluer. Il apparaîtrait intéressant d'y **inclure une définition précise des compétences requises pour l'accueil à domicile**, mais aussi **une explication sur les jeux d'acteurs** d'un

⁵² Cf page 9 de notre étude

⁵³ Cf page 11 de notre étude

⁵⁴ Cf page 13 de notre étude

accueil à domicile, tel que proposer dans notre étude. Malgré des campagnes de communication au sein des Départements interrogés, une faible connaissance du dispositif persiste. L'une des forces du Département de la Mayenne est de créer des espaces de dialogue, où techniciens, politiques et gestionnaires peuvent se rencontrer. Hélas, ces dispositions ne suffisent pas encore à enrayer ce problème.

Des **revalorisations salariales** ont par ailleurs été réalisées en Mayenne⁵⁵, mais il s'agit d'aller plus loin. En effet, si l'augmentation des montants relatifs à la rémunération pour service rendu, a pu être revue à la hausse, **elle n'est pas sans impacter le montant facturé à l'usager**. Les aides sociales allouées par le Département permettent le financement des sujétions particulières, mais ne prennent pas en compte les montants relatifs à la rémunération. Aussi, il s'agit dès lors **de repenser le mode de financement alloué aux personnes accueillies**. Ces travaux ont déjà pu être réalisés en Mayenne, permettant de fixer un montant forfaitaire relatif au besoin d'accompagnement en aide humaine, reconnu à l'évaluation des besoins médico-sociaux des personnes accueillies. Ce modèle permet d'allouer des prestations diminuant le reste à charges des usagers.

L'accueil de jour en accueil familial reste une solution peu investie en Mayenne. A l'instar d'un accueil familial complet, ce type d'accueil répond pourtant à un besoin certain mais non évalué, de répit des proches aidants au quotidien des personnes âgées ou en situation de handicap et aux personnes accueillies de rompre avec leur quotidien.

La **mobilisation des congés** des assistants familiaux reste inégale. Malgré un cadre précis, les accueillants familiaux ne disposent pas tous des cinq semaines de congés annuels autorisés. Le cadre juridique propose, mais n'oblige en rien la mise en œuvre d'un droit qui pourtant, semble indispensable dans la pratique d'une activité nécessitant une implication de chaque instant.

Notre étude permet d'interroger le dispositif d'accueil familial dans sa globalité. Le cloisonnement des publics accueillis (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en situation de handicap psychique) disperse les accompagnements et complexifie la compréhension du dispositif par les acteurs et partenaires. Sa forme en gré à gré rencontre des problématiques « matérielles », auxquelles l'accueil familial thérapeutique répond déjà. Des travaux en concertation avec les partenaires de l'accueil familial thérapeutique pourraient permettre l'émergence d'un modèle d'accueil familial innovant.

⁵⁵ Cf Figure 2 : Montants de la rémunération et des indemnités relatives à l'accueil familial, fixée selon le RDAS, 2021, page 26

Devant un cadre juridique flou, la proposition d'une expérimentation, sous couvert d'un cadre juridique sécurisant, paraît indispensable à la proposition d'un nouveau modèle d'accueil familial. Pour exemple, la Mayenne a participé à l'évolution des modes d'exercice des assistants maternelles sous la forme regroupées. Les travaux de Jean ARTHUIS, ancien Président du Conseil départemental, ont permis l'évolution d'exercice d'une profession qui rencontrait des problématiques traduisant d'un sentiment d'isolement notamment, rappelant ainsi l'une des problématiques rapportée par les accueillants familiaux mayennais. Une expérimentation a permis la proposition d'un projet de loi adopté en 2010 et permettant le regroupement d'assistants maternelles sous un même toit pour exercer. L'objectif ne serait pas d'aboutir à un résultat identique, mais d'adopter la démarche, afin de réformer fondamentalement l'accueil familial.

Comment améliorer la qualité de vie au travail des accueillants familiaux, lorsque les acteurs semblent trop limités dans leurs missions et moyens de mise en œuvre ? Au regard de cette étude, il apparaît qu'un projet d'innovation en faveur de l'accueil familial nécessite des moyens à déployer. Développer l'offre d'accueil familial ne se limite pas à la multiplication des places disponibles ou d'accueillants familiaux agréés, il s'agit de permettre au dispositif de s'organiser en cohérence avec le cadre juridique, les conditions d'accueil et de travail, ainsi qu'avec le contexte et les besoins des populations. Pour accomplir cette tâche, la définition d'une équipe dédiée à ce projet, ainsi qu'une augmentation du nombre d'équivalent temps plein au sein du conseil départemental de la Mayenne semble nécessaire. Puisque la politique du département tend à vouloir développer l'offre d'accueil familial, il s'agit de donner l'opportunité de proposer un travail qui prend en compte tout le système dans lequel l'accueil familial s'inscrit.

Enfin, l'impact de la crise sanitaire limite l'implication des acteurs du médico-social. Comme mentionné, dans le cadre de la mission de stage « innovation en accueil familial », des travaux de groupe avec les directeurs d'établissements médico-sociaux ont pu être réalisés. Ces temps d'échanges ont mis en perspective les difficultés auxquelles les gestionnaires d'établissements sont confrontés : difficultés financières, roulement des effectifs importants, difficultés de recrutement et épuisement des équipes. Il s'agit dès lors de questionner la pertinence d'impliquer des acteurs en difficultés, pour qui l'assurance d'un accompagnement financier ainsi que le recrutement d'effectif nécessaire ne peut être garanti.

Les travaux menés identifient des perspectives d'évolution de l'accueil familial tel qu'il existe en Mayenne. Cependant, afin de permettre cette évolution, il s'agira de proposer un modèle qui permettra à la foi, d'apporter une réponse aux problématiques déjà identifiées de l'accueil familial, de

répondre aux besoins d'accompagnement au domicile et de proposer un cadre juridique plus sécurisant qui définit des obligations et complète les vides juridiques existants. En conclusion, notre étude s'envisage comme un travail préliminaire de recherche, en vue d'une expérimentation relative à l'accueil familial, ayant pour objectif de proposer un cadre juridique cohérent et proposant des solutions aux freins et limites au développement de l'accueil familial tel qu'il existe à l'heure actuelle.

Bibliographie

Ouvrages

ARDOINO J. et LOURAU R., 1994, *Les pédagogies institutionnelles*, Presse Universitaire de France., Paris.

BONO R. et SERNICLAY P., 1988, *Les conditions d'accueil et d'hébergement des personnes âgées en France*, s.l.

CAPUANO C., 2018, « Chapitre 2. Assister les invalides au tournant du XXe siècle : contenir les coûts à tout prix » dans *Que faire de nos vieux: une histoire de la protection sociale de 1880 à nos jours*, Presse de Sciences Po., Paris, p. 45-80.

CEBULA J-C, 2000, *Guide de l'accueil familial*, Dunod., Paris.

DECHAUX J-H, 2009, *Sociologie de la famille*, La Découverte., Paris.

DEMAILLY L., 2008, *Politiques de la relation. Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*, Septentrion., Paris.

DURKHEIM E., 1983, *La division du travail social*, Presse Universitaire de France., s.l.

FORMARIER M., 2012, « Accueil. » dans *Les concepts en sciences infirmières. 2ème édition*, Toulouse, (coll. « Association de Recherche en Soins Infirmiers. »), p. 43-45.

MAUREL E., 2000, *Les métiers de l'accueil*, Dunod., s.l.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE, 2013, *Guide de l'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes handicapées*, Dicom S., Paris.

ROGERS C., 2001, *L'Approche Centrée sur la Personne*, RANDIN., Lausanne.

ROGERS C., 1996, « La relation d'aide et la psychothérapie » dans *La relation d'aide et la psychothérapie*, ESF., Paris, p. 33.

Travaux universitaires

© MEDIAS-GROUP 2020, 2020, *TARIF EHPAD : QUEL EST LE PRIX MOYEN D'UNE CHAMBRE DANS VOTRE DÉPARTEMENT ?*, <https://www.etablissementsdesante.fr/pages/tarifs>, 2020, consulté le 31 août 2021.

ARDOINO J. et LOURAU R., 1994, *Les pédagogies institutionnelles*, Presse Universitaire de France., Paris.

BALLAND V., 2006, « Historique de l'accueil familial, des années 600 à 2006 », juin 2006, p. 5-8.

BONO R. et SERNICLAY P., 1988, *Les conditions d'accueil et d'hébergement des personnes âgées en France*, s.l.

BRAUN T. et STOURM M., 1988, *Les personnes âgées dépendantes*, s.l.

CADET J -P, GOSSEAU V., MAHLAOU S. et SECHAUD F., 2012, « « Bonjour que puis-je pour vous ? » », juin 2012, n° 297-1, (coll. « Les emplois d'accueil et leur professionnalité »), p. 1-4.

CAPUANO C., 2018, « Chapitre 2. Assister les invalides au tournant du XXe siècle : contenir les coûts à tout prix » dans *Que faire de nos vieux: une histoire de la protection sociale de 1880 à nos jours*, Presse de Sciences Po., Paris, p. 45-80.

CEBULA J-C, 2000, *Guide de l'accueil familial*, Dunod., Paris.

CNSA, 2021, *Aller à l'accueil de jour*, <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/solutions-daccueil-temporaire/aller-a-laccueil-de-jour> , 23 avril 2021, consulté le 31 août 2021.

CORNELOUP J. et ROBERT M., 2020, *Rapport d'information en conclusion de la mission sur l'accueil familial*, s.l.

DECHAUX J-H, 2009, *Sociologie de la famille*, La Découverte., Paris.

DEMAILLY L., 2008, *Politiques de la relation. Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*, Septentrion., Paris.

DREES, 2019a, *Panorama - Tableau - Accueil des personnes âgées - Taux d'équipement*, https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/tableau/acc_pers_agees2/acc_pers_agees2.asp-prov=CT-depar=CW.htm#top , 31 décembre 2019, consulté le 31 août 2021.

DREES, 2019b, *Panorama - Tableau - Accompagnement des adultes handicapés - Taux d'équipement*, https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/tableau/acc_hand2/acc_hand2.asp-prov=CT-depar=CW.htm#top , 31 décembre 2019, consulté le 31 août 2021.

DREES, 2019c, *Infographie: l'hébergement des personnes âgées en établissement - Les chiffres clés*, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/infographie-video/infographie-lhebergement-des-personnes-agees-en-etablissement-les-chiffres-cles> , 5 juin 2019, consulté le 31 août 2021.

DURKHEIM E., 1983, *La division du travail social*, Presse Universitaire de France., s.l.

FORMARIER M., 2012, « Accueil. » dans *Les concepts en sciences infirmières. 2ème édition*, Toulouse, (coll. « Association de Recherche en Soins Infirmiers. »), p. 43-45.

GENTILI F., 2005, « Comment définir l'identité professionnelle ? » dans *La rééducation contre l'école, tout contre: L'identité professionnelle des rééducateurs en question*, Érès., Toulouse.

HOREL C., 2014, *L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES ÉTAT DES LIEUX 2014*, Paris.

HOYAUX A - F, 2013, « De l'espace domestique au monde domestiqué. Point de vue phénoménologique sur l'habitation », juin 2013, (coll. « HAL »).

INSEE, 2020, *Tableaux de l'économie française*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277619?sommaire=4318291#:~:text=Au%201er%20janvier%202020,7%20points%20en%20vingt%20ans.> , 2020, consulté le 31 août 2021.

JOYAL R., 2007, « Parenté, parentalité et filiation. Des questions cruciales pour l'avenir de nos enfants et de nos sociétés », 11 mai 2007, n° 5, p. 1-16.

KESSLER F., 2013, « Le dispositif oublié de prise en charge des personnes âgées : l'hébergement à titre onéreux à domicile », janvier 2013, n° 64, p. 191-193.

LIBAULT D., 2019, *Concertation Grand âge et autonomie*, s.l., Ministère des solidarités et de la santé.

MAKE.ORG, 2020, *Grande cause handicap - rapport final*, https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/2020_02_-_grande_cause_handicap_-_rapport_final.pdf, février 2020, consulté le 31 août 2021.

MAUREL E., 2000, *Les métiers de l'accueil*, Dunod., s.l.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE, 2019, *Loi pour l'adaptation de la société au vieillissement - Dossier presse*, <https://www.ars.sante.fr/media/9154/download>, 2019, consulté le 31 août 2021.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE, 2013, *Guide de l'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes handicapées*, Dicom S., Paris.

ORS ILE DE FRANCE, 2003, « Conséquences sanitaires de la canicule d'août 2003 en Ile-de-France », *Canicule et santé*, octobre 2003.

QUÉNIART A. et HURTUBISE R., 1998, « Nouvelles familles, nouveaux défis pour la sociologie de la famille », 1998, vol. 30, n° 1, p. 133-143.

RAVON B., ION J. et LAVAL C., 2007, *Politiques de l'individu et psychologies d'intervention : transformation des cadres d'action dans le travail social*, Droits et Société., Paris.

ROGERS C., 2001, *L'Approche Centrée sur la Personne*, RANDIN., Lausanne.

ROGERS C., 1996, « La relation d'aide et la psychothérapie » dans *La relation d'aide et la psychothérapie*, ESF., Paris, p. 33.

SARAZIN G. et LEBAU H - J, 1994, *Rapport sur l'accueil familial thérapeutique*, s.l.

SIBLOT Y., 2006, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires.*, Presse de la fondation nationale des sciences politiques., s.l.

URSSAF, 2021, *Estimer le coût d'un accueil familial*, https://www.cesu.urssaf.fr/decla/index.html?page=page_estimer_af&LANG=FR, 2021, consulté le 31 août 2021.

« Partie législative - Titre IV "Particuliers accueillants des personnes âgées ou handicapées" », 2021.

« Article L441-1 - Code de l'action sociale et des familles », 2015.

« Loi ASV », 2015.

« Décret n° 2010-928 du 3 août 2010 portant modification de certaines dispositions du code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) relatives aux accueillants familiaux accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées », 2010.

« Décret n° 2010-927 du 3 août 2010 relatif à la procédure d'agrément et à la procédure d'accord des particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées », 2010.

« Loi DALO », 2007.

Articles de revues

BALLAND V., 2006, « Historique de l'accueil familial, des années 600 à 2006 », juin 2006, p. 5-8. CADET J -P, GOSSEAUME V., MAHLAOUI S. et SECHAUD F., 2012, « « Bonjour que puis-je pour vous ? » », juin 2012, n° 297-1, (coll. « Les emplois d'accueil et leur professionnalité »), p. 1-4.

GENTILI F., 2005, « Comment définir l'identité professionnelle ? » dans *La rééducation contre l'école, tout contre: L'identité professionnelle des rééducateurs en question*, Érès., Toulouse.

HOYAUX A - F, 2013, « De l'espace domestique au monde domestiqué. Point de vue phénoménologique sur l'habitation », juin 2013, (coll. « HAL »).

JOYAL R., 2007, « Parenté, parentalité et filiation. Des questions cruciales pour l'avenir de nos enfants et de nos sociétés », 11 mai 2007, n° 5, p. 1-16.

KESSLER F., 2013, « Le dispositif oublié de prise en charge des personnes âgées : l'hébergement à titre onéreux à domicile », janvier 2013, n° 64, p. 191-193.

ORS ILE DE FRANCE, 2003, « Conséquences sanitaires de la canicule d'août 2003 en Ile-de-France », *Canicule et santé*, octobre 2003.

QUÉNIART A. et HURTUBISE R., 1998, « Nouvelles familles, nouveaux défis pour la sociologie de la famille », 1998, vol. 30, n° 1, p. 133-143.

RAVON B., ION J. et LAVAL C., 2007, *Politiques de l'individu et psychologies d'intervention : transformation des cadres d'action dans le travail social*, Droits et Société., Paris.

SIBLOT Y., 2006, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires.*, Presse de la fondation nationale des sciences politiques., s.l.

Rapports

BRAUN T. et STOURM M., 1988, *Les personnes âgées dépendantes*, s.l.

CORNELOUP J. et ROBERT M., 2020, *Rapport d'information en conclusion de la mission sur l'accueil familial*, s.l.

EL KHOMRI, 2019, *PLAN DE MOBILISATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITE DES METIERS DU GRAND AGE 2020-2024*, PARIS, MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

HOREL C., 2014, *L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES ÉTAT DES LIEUX 2014*, Paris.

LIBAULT D., 2019, *Concertation Grand âge et autonomie*, s.l., Ministère des solidarités et de la santé.

SARAZIN G. et LEBEAU H - J, 1994, *Rapport sur l'accueil familial thérapeutique*, s.l.

Textes juridiques

« Partie législative - Titre IV "Particuliers accueillants des personnes âgées ou handicapées" », 2021.

« Article L441-1 - Code de l'action sociale et des familles », 2015.

« Loi ASV », 2015.

« Décret n° 2010-928 du 3 août 2010 portant modification de certaines dispositions du code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) relatives aux accueillants familiaux accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées », 2010.

« Décret n° 2010-927 du 3 août 2010 relatif à la procédure d'agrément et à la procédure d'accord des particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées », 2010.

« Loi DALO », 2007.

Sitographie

© MEDIAS-GROUP 2020, 2020, TARIF EHPAD : QUEL EST LE PRIX MOYEN D'UNE CHAMBRE DANS VOTRE DÉPARTEMENT ?, <https://www.etablissementsdesante.fr/pages/tarifs> , 2020, consulté le 31 août 2021.

CNSA, 2021, Aller à l'accueil de jour, <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/solutions-daccueil-temporaire/aller-a-laccueil-de-jour> , 23 avril 2021, consulté le 31 août 2021.

DREES, 2019a, Panorama - Tableau - Accueil des personnes âgées - Taux d'équipement, https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/tableau/acc_pers_agees2/acc_pers_agees2.asp-prov=CT-depar=CW.htm#top , 31 décembre 2019, consulté le 31 août 2021.

DREES, 2019b, Panorama - Tableau - Accompagnement des adultes handicapés - Taux d'équipement, https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/tableau/acc_hand2/acc_hand2.asp-prov=CT-depar=CW.htm#top , 31 décembre 2019, consulté le 31 août 2021.

DREES, 2019c, Infographie: l'hébergement des personnes âgées en établissement - Les chiffres clés, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/infographie-video/infographie-lhebergement-des-personnes-agees-en-etablissement-les-chiffres-cles> , 5 juin 2019, consulté le 31 août 2021.

Historique de l'accueil familial, des années 600 à 2006, <https://www.famidac.fr/?Historique-de-l-accueil-familial> , 26 décembre 2010, consulté le 31 août 2021.

INSEE, 2020, Tableaux de l'économie française, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277619?sommaire=4318291#:~:text=Au%201er%20janvier%202020,7%20points%20en%20vingt%20ans.> , 2020, consulté le 31 août 2021.

MAKE.ORG, 2020, Grande cause handicap - rapport final, https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/2020_02_-_grande_cause_handicap_-_rapport_final.pdf , février 2020, consulté le 31 août 2021.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE, 2019, Loi pour l'adaptation de la société au vieillissement - Dossier presse, <https://www.ars.sante.fr/media/9154/download> , 2019, consulté le 31 août 2021.

URSSAF, 2021, Estimer le coût d'un accueil familial,
https://www.cesu.urssaf.fr/decla/index.html?page=page_estimer_af&LANG=FR, 2021, consulté le
31 août 2021.

Annexes


Annexe1 : Tableau résumé du fonctionnement du dispositif d'accueil familial	II
Annexe 2 : Mesure 7 du plan May'Aînés.....	IV
Annexe 3 : Guide d'entretiens et grille d'analyse des entretiens des accueillants familiaux	V
Guide d'entretien	V
Grille d'analyse	XXII
Annexe 4 : Guide d'entretiens et grille d'analyse des entretiens des acteurs institutionnels.....	XIX
Guide d'entretien	XIX
Grille d'analyse	XXI
Annexe 5 : Référentiel d'agrément des accueillants familiaux	XXXV
Annexe 6 : Référentiel de formation des accueillants familiaux.....	XXXVI
Annexe 7 : Synthèse du Benchmark.....	XXXIX
Annexe 8 : Retranscriptions des entretiens	LIII
Madame DUJARDIN	LIII
Madame LEFARE	LXIV
Madame DUPONT.....	LXXXI
Madame DEMARRE.....	XCIV

Annexe1 : Tableau résumé du fonctionnement du dispositif d'accueil familial

Un accueil chez un particulier, agrée par le Président du Conseil départemental, pour héberger à titre onéreux, à son domicile (sous son toit), 1 à 3 personnes .	
Un public cible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnes adultes en situation de handicap ➤ Personnes âgées de plus de 60 ans
Différentes modalités d'accueil possible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat de gré à gré entre l'accueillant familial et la personne accueillie ou son représentant légal ➤ Contrat d'accueil dans le cadre d'un accueil familial salarié ➤ Modalités d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> - Accueil permanent ; - Accueil temporaire (WE, vacances, etc.) ou séquentiel ; - Accueil à temps plein ou partiel
Un agrément	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Délivré par le Conseil départemental : <ul style="list-style-type: none"> - Pour une durée de 5 ans ; - Extension ou modification possible en cours d'agrément ; - Retrait ou restriction possible
Les engagements de l'accueillant familial	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des personnes accueillies ; ➤ Assurer la continuité de l'accueil (gestion des remplacements) ➤ Suivre la formation initiale (12h avant l'accueil et 42h durant les 2 premières années) et continue (12h sur la durée de l'agrément) ; ➤ Permettre le suivi social et médico-social régulier des personnes accueillies ; ➤ Respecter les conditions d'accueil (logement, contrat d'accueil) ; ➤ Participer à la mise en œuvre du projet d'accueil des personnes accueillies ;
Les engagements de la personne accueillie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecter les termes du contrat d'accueil (rémunération de l'accueillant, vie familiale).
Les obligations du Département	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instruire les demandes d'agrément ; ➤ Contrôler le respect des conditions d'agrément ;

- | | |
|--|---|
| | <p>➤ Assurer la responsabilité du suivi social et médico-social des personnes accueillies.</p> |
|--|---|

Annexe 2 : Mesure 7 du plan May'Aînés



MESURES DE SOUTIEN À L'ACCUEIL FAMILIAL

Mesure 7 : Soutien à l'accueil familial

Contexte

- Un isolement des accueillants familiaux dans leurs pratiques professionnelles qui nuit à l'attractivité de ce métier
- Des difficultés rencontrées, renforcées par l'isolement, dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles cognitifs
- Une difficulté pour les accueillants familiaux à disposer de véritables temps de répit
- La rémunération des accueillants familiaux est aujourd'hui plafonnée à 2,5 SMIC horaire par jour

Actions du Département

- Déplafonnement des rémunérations jusqu'à 3 SMIC horaire par jour
- Développement de l'accompagnement des accueillants par une structure professionnelle
- Expérimentation de nouveaux modes d'accueil

Finalités

- Développer et valoriser l'accueil familial et trouver de nouveaux candidats
- Soutenir une forme d'accueil alternatif à l'établissement en travaillant notamment en

partenariat avec les acteurs du territoire (Etablissements et services médico-sociaux notamment)

Public visé

- Accueillants familiaux pour personnes âgées
- Personnes âgées

Objectifs


- Améliorer les conditions d'accueil des personnes accueillies
- Améliorer la professionnalisation des accueillants familiaux
- Favoriser les partenariats entre les Etablissements et services médico-sociaux et le dispositif d'accueil familial

Pilote

- Maison départementale de l'autonomie

Budget

- 105 000 € (50 000 € pour la revalorisation et 55 000 € pour l'accompagnement renforcé)



MAYENNE

Bien-vivre may'AÎNÉS

Plan d'accompagnement des séniors en Mayenne
un grain de solidarité

12 MESURES POUR BIEN VIEILLIR EN MAYENNE

HABITAT SÉNIORS

- Mise en place d'une offre de logements adaptés
- Accompagnement dans l'adaptation du bâti / Aménagement de logements des personnes

SOUTIEN À LA MOBILITÉ

- Financement d'un véhicule par EPCI

SOUTIEN AUX SERVICES D'AIDE À DOMICILE

- Amélioration de la communication entre le Département et les SAAD
- Revalorisation de la participation du Département aux heures APA et valorisation et appui des temps de coordination, de formation, d'échanges de pratique au sein des services d'aide et d'accompagnement à domicile

SOUTIEN AUX AIDANTS

- Accompagner les aidants et favoriser le répit

MESURES DE SOUTIEN À L'ACCUEIL FAMILIAL

- Soutien à l'accueil familial

DIVERSIFIER L'OFFRE DES EHPAD

- Augmentation de l'aide à l'investissement sur les projets immobiliers des EHPAD
- Soutien à la mise en place de nouveaux équipements
- Evolution de la politique tarifaire des EHPAD

ACTIONS DE SANTÉ

- Actions de santé en faveur des personnes âgées

PROMOTION DES MÉTIERS

- Soutien à l'innovation et la promotion des métiers

Annexe 3 : Guide d'entretiens et grille d'analyse des entretiens des accueillants familiaux

Guide d'entretien

Thématiques	Questions _ reformulations
Trajectoire : Portrait	<p>1. Pourriez-vous me dire quel âge avez-vous?</p> <p>2. Depuis combien de temps êtes-vous accueillante familiale?</p> <p>3. Quel type d'agrément avez-vous?</p> <p>_ Réalisez-vous de l'accueil permanent; accueil temporaire?</p> <p>_ Quel public accompagnez-vous? Plutôt des personnes âgées ou plutôt des personnes en situation de handicap?</p> <p>_ Combien de personne accueillez-vous?</p>
Trajectoire	<p>4. Qu'est-ce qui vous a amené à être accueillante familiale?</p> <p>_ comment avez-vous connu ce métier?</p> <p>_ qu'est-ce qui vous a convaincu de faire la démarche de demande d'agrément?</p>
Expérience : approche du quotidien	<p>5. Avez-vous des personnes autres que la personne que vous accueillez, vivant à votre domicile?</p> <p>_ Avez-vous un conjoint et/ou des enfants?</p> <p>6. Comment s'articule votre vie de famille avec une personne accueillie?</p> <p>_ Comment se passe une journée type?</p>
Expérience : introspection et projection	<p>8. Comment définiriez-vous votre métier?</p> <p>_ Comment expliquez-vous votre activité lorsque vous expliquez ce que vous faite dans la vie?</p> <p>9. Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier?</p> <p>10. Quelles sont les difficultés que vous identifiez?</p>

Thématiques	Questions _ reformulations
	_Quels sont les choses les plus difficiles à faire dans votre quotidien? 11. De quoi estimeriez-vous avoir besoin pour améliorer votre quotidien? 12. Comment vous projetez-vous d'ici quelques années?
Question ouverte	Voulez-vous ajoutez quelque chose/ préciser quelque chose au regard de notre échange?

Grille d'analyse

Thématiques	<i>Madame DUJARDIN</i>	<i>Madame LEFARE</i>	<i>Madame DUPONT</i>	<i>Madame DEMARRE</i>
Portrait	<p>Âge : 40 ans Ancienneté : 5 ans et demi Type d'agrément : accueil permanent Public accueilli : PA/PH Orientation vers l'accueil familial : ancienne responsable de magasin, reconversion car en quête de sens, a connu le métier par le biais de sa belle-mère qui est assistante familiale. Madame accueille d'ailleurs un enfant qui était accueilli chez sa belle-mère. <i>« J'étais responsable de magasin avant, d'accord. Et euh, j'en ai eu, j'ai eu un rôle bol en fait de ce métier parce qu'il y a plus d'humains aujourd'hui quand vous travaillez dans la vente, il y a plus le côté humain, il n'y a que le côté chiffres. Et j'en avais un peu un ras le bol de tout ça et la personne que j'accueille le jeune homme que j'ai accueilli en</i></p>	<p>Âge : 58 ans Ancienneté : 16 ans Type d'agrément : accueil permanent Public accueilli : PA Orientation vers l'accueil familial : initialement du milieu agricole, madame a toujours voulu travaillé dans le social, en lien avec les gens. Une assistante familial habitait près de chez elle, c'est ce qui l'a inspirée. Après une grossesse et une période de travaux à la ferme, Madame a mûrit son projet et s'est lancée. <i>« je connaissais auprès de chez moi une famille d'accueil. A ce moment-là, ça faisait déjà 2 ans qu'elle était famille d'accueil, donc j'ai pris rendez-vous et puis voilà tout de suite je me suis dit « Bah c'est ça que je veux faire », ça me convient tout à fait et je me suis pas trompé. Voilà. »</i></p>	<p>Âge : 55 ans Ancienneté : 10 ans Type d'agrément : Accueil permanent Public accueilli : personnes handicapées vieillissantes Orientation vers l'accueil familial : suite au décès de sa maman, Madame a accueillis à son domicile sa belle-mère. C'est au cours de démarche administrative que Madame a eu des informations relatives à l'accueil familial. <i>« Ma maman est décédée à 62 ans. Bon, voilà, c'est la vie et je suis allé voir un jour la maman de mon voisin en maison de retraite. J'avais jamais mis le pied dans la maison de retraite, waouh...Et quand je suis ressorti ou alors, ça m'a fait un choc. J'ai dit à mon mari, mon mari a encore sa maman et lui dit, je te préviens que mamie n'ira jamais en maison de retraite. On se débrouillera comme on</i></p>	<p>Âge : 38 ans Ancienneté : 1 an Type d'agrément : Accueil temporaire Public accueilli : PH Orientation vers l'accueil familial : ancienne monitrice éducatrice, Madame a du se reconvertir à la suite d'une pathologie. Madame connaissait l'accueil familial de par son ancienne activité. <i>« Alors moi je travaillais en foyer de vie avant. Donc déjà je réfléchissais depuis quelques années à proposer autre chose, puisque je trouvais que ça me correspondait moins. Le travail en collectivité, voilà pour certains où je trouve que voilà, on peut répondre par des traitements alors que je trouve qu'il y a d'autres solutions. Mais ce qui est tout à fait logique en structure, on ne peut pas faire la même chose pour 26 que pour un ou</i></p>

Thématiques	<i>Madame DUJARDIN</i>	<i>Madame LEFARE</i>	<i>Madame DUPONT</i>	<i>Madame DEMARRE</i>
	<p><i>premier en fait, c'est un jeune homme de l'ASE qui était placé chez ma belle-mère. »</i></p> <p>Composition de la famille : mariée, 2 enfants âgés de 5 et 11 ans.</p>	<p>Composition de la famille : mariée, 4 enfants hors du domicile, petits-enfants</p>	<p><i>pourra, mais c'est hors de question. Donc je vais accueillir chez moi et puis qu'est ce qui a fait que j'ai eu un déclic en disant mais pourquoi je ne pourrais pas la garder ? Et pourquoi pas, je pourrais accueillir quelqu'un d'autre ? Avec ma belle-mère et voilà donc, c'est pour ça. J'ai monté un dossier avec Madame B. à l'époque. Et puis bah voilà, ouais le déclic. »</i></p> <p><i>« j'ai appelé le département pour savoir mes droits, pour pouvoir accueillir quelqu'un d'autre autre que ma belle-mère, donc j'ai appelé le département et j'ai eu Madame B. qui m'a dit, « Bah écoutez, faut faire ça, vous allez avoir ça...Et si vous voulez, vous pouvez être famille d'accueil et voilà. J'ai pas de problème donc ben j'avais monté un dossier et mon dossier est accepté, puis voilà. C'est pour ça que c'est comme ça que j'ai connu ça,</i></p>	<p><i>2 quoi. Donc il y avait un peu de ça. Après, il y a eu aussi, voilà des parcours personnels. J'ai connu pas mal de décès où je me dis faut profiter un maximum de ta famille aussi. Donc voilà, une autre vision aussi de la vie on va dire... Et puis j'ai eu des gros soucis de santé avec une pathologie il y a 2 ans où bah... De toute façon, je sais très bien que l'internat euh les horaires à un moment donné auraient plus été possible quoi. Et donc j'ai préféré me reclasser entre guillemets, avant qu'il ne soit trop tard.</i></p> <p><i>Oui, on va dire, voilà. En effet, parce que je régule mon rythme comme je le veux donc c'est plus simple quoi. Et c'est pour ça aussi que j'ai choisi du temporaire parce que je me dis que voilà, si je sens que un moment donné, je suis plus fatiguée, je peux me dire stop 2 jours,</i></p>

Thématiques	Madame DUJARDIN	Madame LEFARE	Madame DUPONT	Madame DEMARRE
			<p><i>sinon après, je ne connaissais vraiment pas l'accueil familial ».</i></p> <p>Composition de la famille : mariée, 2 enfants hors du domicile, petits-enfants</p>	<p><i>quoi que en permanence on peut moins le faire quoi. »</i></p> <p>Composition de la famille : mariée, 3 enfants de 10, 11 et 14 ans</p>
<p>Problématiques identifiées</p>	<p>La vie familiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> la place des membres de la famille nucléaire <p><i>Impacts :</i> « Alors là, ça va parce qu'en fait j'accueille 2 personnes donc j'ai une jeune fille qui a 21 ans donc une autre qui a 25 ans. Et du coup, ça va. Ils sont plus jeunes que nous, donc avec mes enfants ça va. On a eu un monsieur pendant un an qui était beaucoup plus âgé que nous, qui avait 62 ans et ma fille de 11 ans a eu beaucoup, beaucoup de mal avec un syndrome de korsakoff et tout donc ma fille a fait décrochage scolaire, fait une sorte de dépression fin. Voilà donc il a fallu remédier</p>	<p>La vie familiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Impact sur la vie sociale <p><i>« Bah avec mon premier accueilli surtout et puis après bah on est plus invité donc j'ai perdu mes amis au début, ça m'a fait... ça m'a fait du mal. Et on me disait « Bah oui mais c'est compliqué. Maintenant t'as 2 accueillis » -même après j'en avais 3 - « Bah c'est compliqué pour t'inviter »... Donc je comprenais que j'étais le problème avec mes accueillis</i></p> <p><i>Le négatif de ce métier je dirais, bah justement c'est nos sorties privées. »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> la place des membres de la famille nucléaire 	<p>La vie familiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> la place des membres de la famille nucléaire <p><i>« Quand ils arrivent, ils se précipitent bien d'aller voir dans les chambres si tout le monde est là, parce que quand il y a un absent ou il y a un problème [...] c'est un manque ».</i></p> <p><i>« Il est absent la semaine, il est dans le transport. Donc voilà tous les 3 mois, il est absent une semaine sur 2, [...] [il vit mon l'accueil familial] très bien. Au contraire, quand il est là, [...] Il met déjà de l'humour dans la maison. Quand ils arrivent, voilà, ils</i></p>	<p>La vie familiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> la place des membres de la famille nucléaire <p><i>« que j'ai senti un peu en effet, mon mari n'est pas non plus du milieu [...] ils restent avec nous, mais toutes les 10 minutes ils disent "Ah non mais moi je n'ai pas envie de regarder ça", "Moi, j'ai envie de regarder ça". Et ça dure pendant les 2h du film. Donc vous vous suivez rien quoi. Et ça, vous voyez mon mari, il a beaucoup de mal quoi. »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> une adaptation au quotidien <p><i>« C'est que le matin, dès 7 heure elle est au taquet quoi... Ce qui fait qu'elle est au</i></p>

Thématiques	Madame DUJARDIN	Madame LEFARE	Madame DUPONT	Madame DEMARRE
	<p>aussi à ça et c'est là qu'elle m'a dit, Moi je préfère que ce soit des gens plus jeunes que vous. Si papa maman sont les plus âgés et donc là bah là ça se passe bien là maintenant ils font des parties de Uno. Enfin, il joue ensemble et tout. C'est mieux, elle est plus détendue. »</p> <p>Construction : « c'est un accueil familial, donc on englobe la famille avec nous, donc on est obligé d'écouter, d'écouter chaque membre et de respecter un peu ce qu'ils veulent aussi quoi. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • une adaptation au quotidien <p>Accompagnement : « Il est vraiment autonome, faut quand même être là pour le cadrer, pour lui dire tu ne manges pas tout le paquet de céréales, ne vide pas le ballon d'eau chaude mais il est hyper</p>	<p>« quand mon mari a été en retraite, ça a été très compliqué [...] il avait du mal à le supporter et j'en ai énormément souffert [...] je me suis trouvé assis entre 2 chaises, entre mes accueillis et mon mari, donc j'ai mis beaucoup d'eau dans mon vin, pour justement donner une harmonie beaucoup plus agréable, donc là, on y est arrivé. Mais il a fallu du temps, il leur fallut 3 ans et 3 ans, c'était très long. »</p> <p>« devant nos enfants, devant notre mari, tout va bien. Et bah des fois, ça va pas toujours bien et on ne veut pas l'exprimer parce que souvent, « Ah bah oui, c'est à cause des accueils »... C'est toujours les accueillis qui sont le problème. Et ça, c'est très lourd à porter et ce n'est pas toujours les accueilli. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • une adaptation au quotidien 	<p>aiment bien ça. Il participe vraiment à la vie tout à fait. »</p> <p>une adaptation au quotidien : « on fait famille d'accueil, ce n'est pas pour avoir un rythme mais des choses bien régulière et tout faut s'adapter à personne. Faut s'adapter à l'instant présent. »</p> <p>« Quand on a des personnes, voilà, moi, je m'adapte à la personne, ce n'est pas automatiquement, il faut aller marcher... Les jeux de société, ils aimait être tranquille les miens, donc je leur casse pas la tête à dire va falloir qu'on joue aux petits chevaux. Parce que ils font dire « oui, non ». Donc après on rentre vite dans une routine, voilà. »</p> <p>Une activité avec peu de répit : « avec mon mari, ben on partait en déplacement. On</p>	<p>taquet après l'autre personne et l'autre personne... ça génère une tension dans la maison parce que elle a pas la notion de l'heure »</p> <p>« elle principalement, je ne peux pas aller faire ma douche. S'il y a pas quelqu'un de présent à côté, parce que elle est toujours après l'autre personne et ça génère une tension. Vous sentez cette tension qui montait, vous sentez l'autre personne qui commence à monter et là il se passe des choses que je n'ai pas d'habitude. »</p> <p>Une activité avec peu de répit : « Donc par contre, moi je tiens de toute façon mes 5 semaines à l'année. Ils sont posés et je ne déroge pas. »</p> <p>« là je régule, parce que je travaille un week-end par mois. Par contre le reste je suis en congé. Donc c'était</p>

Thématiques	Madame DUJARDIN	Madame LEFARE	Madame DUPONT	Madame DEMARRE
	<p>autonome. C'est un espace à prendre. »</p> <p>« c'est leur montrer. Enfin voilà, il y a le geste qui est là, on le fait ensemble »</p> <p>Adaptation :</p> <p>« Ben en fait, on répète tout le temps tout le temps, tout le temps pareil, quoi fin et pourquoi tout le temps ? Parce que Bah ça rentre, enfin ça leur passe au-dessus, ça va aller pendant 2 jours puis après...Mais ce n'est vraiment pas de chance avec eux. Pour comprendre, ils n'ont pas les mêmes codes que nous hein, c'est voilà quoi. Et même eux, tous les 2, ils ne réagissent pas tous les deux pareils donc. »</p> <p>Modalités de remplacements :</p> <p>« moi je fonctionne aussi avec l'accueil de séjour temporaire en foyer d'hébergement [...] »</p>	<p>« ... il y a la cuisine tous les jours, je cuisine tous les jours, il y a la cuisine, le ménage, y'a le linge à étendre ou à repasser. Il y a toujours quelque chose toujours. Et c'est là que je me rends compte qu'en définitif et ben il y a du travail et quand je suis dedans, je m'en rends pas compte pour moi.... Je ne m'en rends pas compte. Ce n'est pas une corvée, c'est normal. »</p> <p>Une activité avec peu de répit :</p> <p>« mes vacances, moi, c'était quand mon mari était vraiment en vacances, donc il était en vacances au mois d'août. Et Ben comme on est agriculteur [...] Ça ne me manquait pas les vacances [...] Et puis, comme je ne connaissais pas les vacances, j'en éprouvais pas le besoin et maintenant, je dirais depuis l'année dernière, j'en éprouve le besoin.»</p>	<p>n'a jamais pris de vacances parce que ça ne nous convient pas les vacances. Voilà on aime bien être chez nous. Et puis voilà, non, non non, c'est bah c'est notre vie, hein, qui est comme ça... Oui oui, c'est votre rythme de vie en fait. »</p> <p>« je n'aime pas me reposer, j'aime être que chez moi... Oui voilà donc mon côté, mon train-train quotidien me suffit. Non, je n'aime pas les vacances. »</p> <p>« Tout à fait parce que si on prend l'accueil familial en elle-même, on ne va pas dire... bah ce n'est pas forcément, [...] au début de mon accueil, on va dire, j'accueillais des personnes âgées. Donc des personnes âgées qui ne voulait pas faire des sorties. Alors entre les accueillis et la maison à entretenir et là a mangé et tout ça vous savez, on ne fait pas grand-chose d'autre. »</p>	<p>voilà, ça me permet de réguler pour après réattaquer les 5 jours de la semaine quoi »</p> <p>Un métier coûteux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lien avec le statut <p>« Financièrement, bah au bout, il y a pas grand-chose. Voilà donc moi je tourne à peu près à 800€ par mois pour 2 personnes tout le temps, à travailler 24 jours par mois »</p> <p>« Donc, voilà, je n'espère pas d'arrêt de travail parce que c'est plus ça aussi qui me fait défaut. Un peu la crainte parce que voilà vous êtes obligé de vous arrêter, bah y a plus de revenus quoi. »</p> <p>« Enfin, c'est vrai que du fait qu'on n'a pas de reconnaissance, voilà, moi le chômage, je n'arrive pas à le percevoir, parce que on n'a pas de statut et qui savent pas où mettre quoi. Alors que j'ai travaillé 13 ans avant quoi. »</p>

Thématiques	Madame DUJARDIN	Madame LEFARE	Madame DUPONT	Madame DEMARRE
	<p>après je ne sais pas comment ça va se passer à l'avenir puisque ma collègue remplaçante à 70 ans »</p> <p>« J'aurais du mal à laisser ma maison toute une semaine avec quelqu'un que je ne connais pas. [...] moi des fois je suis en vacances et je ne pars pas forcément de chez moi donc. Je peux pas toujours partir non plus donc voilà. »</p>	<p>Un métier coûteux :</p> <p>« J'ai quand même fait des travaux, j'ai fait une extension pour les accueillir. Donc quand on commence le métier... Ben vous savez, financièrement, voilà... Vous avez un emprunt, la banque et puis voilà. Vous n'avez pas le droit à l'erreur, vous n'avez pas le droit de dire quoique ce soit...Bah il faut que ça marche. »</p> <p>Insécurité en lien avec l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la violence <p>« une journée épouvantable parce que quand elle est en crise, c'est très lourd et le lendemain elle me dit pardon et elle me demande si je l'aime [...] mais au moment de la crise, elle ne peut pas se rendre compte, elle ne peut pas se remettre en question au moment de la crise, elle ne peut pas. »</p>	<p>Un métier coûteux :</p> <p>« si tu te dis que tu vas gagner à la fin du mois, non ! Si tu penses dire « ouah ! 3 personnes, ça va me faire tant ».... Ouais, c'est bien ça, mais non »</p> <p>Insécurité en lien avec l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la violence <p>« Ben, c'était presque le harcèlement [...] Mais il est revenu, je dis « mais ta tutelle n'est pas là et mon mari qui est pas là et tu ne rentres pas à la maison ». Moi j'ai d'autres personnes quand même. Et après Ben il est partie en furie bon et klaxonner matin midi soir tout autour de ma maison là, mais un fou. Donc je suis allé chez les gendarmes en lui disant « Ben vous allez lui dire qu'il arrête ».</p> <p>« Quand elle est arrivée au mois de décembre, c'était</p>	<p>Enfin, et c'est là où ça coince aussi mais ça viendra. »</p> <p>« Je vous dis pas moi, la mutuelle, je paye 3 fois plus cher comme quoi. »</p> <p>Les conséquences de la méconnaissance du métier :</p> <p>« l'établissement, ils m'ont dit "de toute façon, elle veut aller à la piscine". Mais elle veut, mais moi est ce que j'ai envie? Et ce que l'autre personne va avoir envie? C'est des sorties ça qui sont compliqués, comme le cinéma si un des 2 n'aime pas, vous ne pouvez pas y aller quoi. »</p> <p>« on m'imposait vraiment tout ce qu'on fait, qui recalque tout ce que lui faisait habituellement [en établissement], donc moi je devais me calquer là-dessus ». « en effet tu vas en accueil familial, c'est pour partager du temps de famille. Et là, moi, il se levait à midi, il</p>

Thématiques	Madame DUJARDIN	Madame LEFARE	Madame DUPONT	Madame DEMARRE
		<ul style="list-style-type: none"> • Remplacements à domicile : « quand je suis remplacé chez moi, c'est des remplaçants qui n'ont pas d'agrément, donc vous partez mais pas pareil, ce n'est pas pareil. Je ne suis pas sereine pareil. Oui, il peut toujours y avoir quelque chose à notre domicile, que là c'est des professionnels. Elles ont leur agrément. Donc là je pars en toute confiance » <p>la reconnaissance, besoin de partage : « quand la famille d'accueil s'exprime, on se disait qu'on se retrouvait dans les discours. On se dit « Ah bah moi aussi j'ai vécu ça » et on écoute. On a vécu les mêmes choses et quelque part, ça nous fait du bien parce qu'on se dit « Ben oui, ça fait partie quand même du métier, ça vient pas de nous ». Parce qu'au début on se culpabilise, on se dit, « qu'est-ce que je n'ai pas fait ? Qu'est-ce que je</p>	quelqu'un d'actif donc mais volontaire, ça se passait bien [...] après elle sautait sur les tables et casser les assiettes, elle faisait des petites crises lorsqu'on ne faisait pas ce qu'elle voulait »	<p>mettait les pieds sous la table, il retournait coucher l'après-midi et en fait on le voyait 16h-18h, voilà. Ben je ne vois pas le rythme de l'accueil familial quoi... Là, on imposait tout son rythme quoi. Ben quel est le but »</p> <p>« Moi il n'y a pas si longtemps, on m'a demandé de faire un accompagnement, rendez-vous podologue. Mais enfin non. Enfin, une permanence au podologue, ce n'est pas vital. »</p> <p>Insécurité en lien avec l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la violence « la violence peut venir à n'importe quel moment quoi » • la gestion administrative et situations complexes « Mais chez moi, je ne suis pas un établissement, et qu'un moment donné, je ne peux

Thématiques	<i>Madame DUJARDIN</i>	<i>Madame LEFARE</i>	<i>Madame DUPONT</i>	<i>Madame DEMARRE</i>
		<p><i>n'ai pas vu ? Qu'est-ce que j'ai oublié ? » On se pose des questions [...]. Parce que même vous accueillez une personne, tout peut très bien aller. Et puis au bout de 34 ans, il se passe des choses qu'on ne vous a pas dit et puis que vous découvrez... Oui, et ben, vous êtes toute surprise parce que vous vous dites, « Mais comment ça se fait que je l'ai pas vu ? ».</i></p>		<p><i>pas tourner, y'a personne d'autre.... [...] Et bah la réponse que j'ai été d'arrêter, le contrat et ce n'est pas forcément si simple que ça. »</i></p> <p><i>« Et puis le problème c'est pourtant des fois les contrats, ils sont très claires. Mais si derrière le tuteur a décidé de pas vous payer, il vous paye pas. Et quel droit vous avez là-dessus ? Bah que dalle... Moi, quand on enlève une journée sur le contrat, c'était mis de telle date à telle date, bah non, ils enlèvent et puis voilà quoi. Et enfin, et ça c'est très pénible quoi. Parce que vous êtes toujours en train de vérifier ça, et je trouve que je passe un temps alors que je n'ai pas envie de faire ça quoi. Et puis toujours les relancer.»</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • besoin de partage <p><i>« Alors je m'appuie vraiment beaucoup sur ma collègue, qui est pas très loin, qui elle, quand c'est plus compliqué,</i></p>

Thématiques	<i>Madame DUJARDIN</i>	<i>Madame LEFARE</i>	<i>Madame DUPONT</i>	<i>Madame DEMARRE</i>
				<p>elle me dit “Bah viens, on va faire une balade” et puis hop voilà quoi. Enfin, en fait, on échange beaucoup entre nous, quoi. Avec d'autres accueillantes aussi, maintenant là qu'on a fait la formation, ça permet d'échanger. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • échange avec les établissements <p>« Moi là, j'ai une personne, voyez j'ai vu aucune info, ça s'est pas bien passé lors du dernier séjour... Oui j'ai fait un bilan. Je n'ai jamais eu d'appel derrière. »</p> <p>« c'est vrai que ça me demande un temps, j'ai des bilans écrits de tout. Moi ça me permet d'avoir une continuité, parce que j'ai à peu près entre 17 et 19 personnes qui viennent tous les mois. [...] D'ailleurs, ils aiment bien repartir avec leur bilan écrit et moi ça me</p>

Thématiques	Madame DUJARDIN	Madame LEFARE	Madame DUPONT	Madame DEMARRE
				permet d'avoir cette continuité de travail quoi »
Expérience : introspection et projection	<p>Vision du métier : « [une des personnes accueillies] par exemple qui se sent super bien chez lui, qu'il dit de toute façon, qu'il ne voudrait pas aller ailleurs....Les médicaments, les doses de médicaments qui ont été baissés...Voilà, est ce que dans un accueil en collectif ça aurait pu être possible ? Peut-être pas. »</p> <p>Point positif : « bah ça m'importe que je suis présente auprès de mes enfants. Malgré tout, voilà ce travail qui est là 7 jours sur 7, 24h sur 24, je suis quand même présente auprès de mes enfants, je vais les chercher à l'école, on peut</p>	<p>Vision du métier : « Qu'est-ce qui me plaît ?... C'est de voir heureux. C'est ma récompense et la leur, je me dis, j'ai réussi quelque chose. Voilà. »</p> <p>Positif : « Je leur disais les avantages dans mon métier, que le soir, quand ils arrivaient de l'école, voilà, j'étais vraiment prête pour eux, pour leurs devoirs. Le repas était prêt, le coucher, j'étais tout le temps-là, c'était quand même beaucoup d'avantages par rapport à ça. »</p> <p>Axe d'amélioration :</p> <p>Projection dans l'avenir : « Je prends ma retraite en avril 2020. Non, non, je vous</p>	<p>Vision du métier : « Tout le monde ne peut pas faire famille d'accueil, ce n'est pas possible. Déjà, il ne faut pas être trop matériel [...] faut être disponible [...] J'ai choisi mon métier, et ben j'ai choisi mon métier d'accueillant familial, sans savoir ce qu'il m'attendait. Et encore au bout de 10 ans, on ne sait pas encore après ce qui nous attendra, hein. Parce que tout le monde est différent. Notre façon de faire et notre façon de donner, c'est la même. Mais qu'est-ce qu'on va recevoir ? On ne sait pas. »</p> <p>Positif : « La spontanéité de plein de choses, c'est que c'est jamais pareil, oui. Ce n'est pas du rituel. Voilà, aujourd'hui on peut rien faire que demain on</p>	<p>Vision du métier : « moi je trouve que c'est une richesse là-dessus. Enfin moi ce n'est pas de les voir heureux. C'est tout le bonheur que ça me fais. Je me dis, voilà, enfin, les à côté, c'est super riche. Enfin moi je trouve que c'est super riche, tout le monde a à apprendre d'eux aussi quoi. Et puis justement, de voir que finalement, ben les personnels sont des gens comme nous. Et bah voilà, moi ce que je retiens essentiellement... »</p> <p>Positif : « c'est vraiment prendre du temps avec eux, pouvoir proposer des choses tout bêtement. Ben, il y en a beaucoup qui ont par exemple des repas qui sont</p>

Thématiques	Madame DUJARDIN	Madame LEFARE	Madame DUPONT	Madame DEMARRE
	<p><i>faire des activités. Voilà, les enfants savent que je suis là. »</i></p> <p>Axe d'amélioration : <i>« Le droit au chômage, déjà oui, plus de repos [...] être embauché parce que moi voilà [si les personnes accueillies] pour X ou Y raison il part de la maison... Ben on n'a plus de revenu. »</i> <i>« si on pouvait avoir un petit peu plus de reconnaissance, ce serait top ...»</i></p> <p>Projection dans l'avenir : <i>« quand les enfants seront plus là...Ce ne sera sûrement pas de la même façon. Le but c'est de continuer. »</i></p>	<p><i>dis des bêtises, en 2025 dans 3 ans et demi ».</i></p>	<p><i>va travailler, on va faire deux journées dans la même, oui. On ne sait pas qui c'est. On va recevoir parce que chez moi, et bien... bon un peu plus maintenant, mais il y a pas forcément d'horaire pour dire j'ai des rendez-vous on va recevoir. »</i></p> <p>Axe d'amélioration : <i>« Rien, tout est facile. »</i></p> <p>Projection dans l'avenir : <i>« Toujours accueillante, familiale. Dans 10 ans, je prends ma retraite mais j'accueillerai toujours [...] Parce qu'y a tellement de personnes qui ont besoin de nous. Et puis bah voilà, vous savez, moi j'aime bien être chez moi, comme je disais, ma retraite ça sera pas de voyager parce que je déteste les voyages, je n'aime pas partir de chez moi et ben pourquoi pas rendre service à quelqu'un qui a besoin d'être</i></p>	<p><i>livrés, donc rien qu'une odeur de cuisson dans un four ils sont... Vous avez le sourire jusqu'aux oreilles comme je dis alors, rien que ça. Enfin voyez de partager, de prendre le temps de faire. Il y en a qui ne font plus de pâtisserie dans les établissements, faire un gâteau... Il se passe que c'est de partager ça, c'est enfin voilà. Je trouve que ça a beaucoup apporté au niveau des enfants. »</i></p> <p><i>« Après le retour que j'ai moi, des établissements aussi, c'est en tout cas les personnes, ils repartent content, surtout plus reposée et plus apaisée. Donc, il y a quand même un retour de l'accueil familial positif. Enfin, il y a un ressenti. »</i></p> <p>Axe d'amélioration : <i>« moi je disais déjà, pas gérer la partie des contrats, parce que je suis toujours en train de</i></p>

Thématiques	<i>Madame DUJARDIN</i>	<i>Madame LEFARE</i>	<i>Madame DUPONT</i>	<i>Madame DEMARRE</i>
			<i>accompagné tout en faisant différent. »</i>	<p><i>relancer. Et l'autre difficulté que j'ai, qui est plus pécuniaire, c'est que on me paye pas en temps et en heure. »</i></p> <p>Projection dans l'avenir : <i>« Comment je me projette ? Bah pour l'instant comme ça. Après, je pense en effet, je ne dirai pas que je ne sélectionnerai pas par rapport au profil de personnes, justement [...] en fonction aussi des enfants parce qu'ils vont aussi grandir en âge et cetera. Et donc peut-être que bah y a peut-être des personnes avec ça va être plus dérangeant un moment donné que d'autres. Enfin, voilà, en fonction de ça, aussi, je pense qu'il faut trouver le juste milieu peut-être que, à un moment donné je ne sais pas peut-être que ça va leur poser question »</i></p>

Annexe 4 : Guide d'entretiens et grille d'analyse des entretiens des acteurs institutionnels

Guide d'entretien

Thématiques	Questions _ reformulations
Etats des lieux	<p>Pouvez-vous me décrire l'offre d'accueil familial géré par votre collectivité/ établissement?</p> <p>_ combien d'accueillants familiaux?</p> <p>_ quel est le public principalement accueilli?</p> <p>_ de combien de personnes en charge de l'accueil familial se compose votre service?</p> <p>_ quelles sont les modalités d'accueil familial proposées?</p> <p>_ travaillez-vous en partenariat avec d'autres personnes morales? (organismes; association; établissements; collectivité...)</p>
Problématiques constatées	<p>Quelles sont les problématiques constatées au sein du dispositif d'accueil familial que vous gérez?</p> <p>_ la moyenne d'âge des accueillants familiaux permet-elle de maintenir l'activité de votre dispositif de façon pérenne?</p> <p>_ les accueillants familiaux dont vous êtes responsables vous ont-ils fait remonter un certain nombre de problématiques en lien avec leur activité? Pouvez-vous les détailler?</p> <p>_ les accueillants familiaux de votre dispositif/ territoire sont-ils satisfaits de leurs conditions d'exercice? si non, que demandent-ils? si oui, qu'est ce qui les satisfait?</p> <p>_ l'organisation de votre service vous permet-elle d'assurer vos missions au regard du suivi des personnes accueillies ou du suivi et contrôle de l'agrément?</p> <p>_ votre collectivité a-t-elle déléguée certaines de ces missions? / votre établissement est-il en charge de mission déléguée par le Conseil départemental?</p>

Thématiques	Questions _ reformulations
	<p>Quelles sont selon vous les freins (au développement) du dispositif d'accueil familial? _ selon vous, qu'est-ce qui pourriez permettre de faciliter à la fois l'activité d'accueillant familial, mais aussi sa gestion ?</p> <p>Avez-vous constaté une augmentation des sollicitations d'entrée en accueil familial ces dernières années/ mois? Y a-t-il selon vous-un lien avec la crise sanitaire que nous connaissons actuellement? _ Diriez-vous que les demandes d'entrée en accueil familial ont augmenté ? Depuis quand ? _ Diriez-vous que le contexte sanitaire que nous connaissons à l'heure actuelle a eu un impact sur le dispositif d'accueil familial ? Si oui, lequel ?</p>
<p>Pistes investies ou en cours d'investissements</p>	<p>Avez-vous développé une modalité d'accueil familial alternative au gré à gré ? Avez-vous des projets en lien avec l'accueil familial? _ quelles sont les moyens que vous avez pu déployer pour répondre aux problématiques identifiées par les accueillants familiaux? Par votre service? _ y a-t-il des travaux en cours au sein de votre collectivité/ établissement en lien avec l'accroissement de l'activité de l'accueil familial? _ quelles actions réalisez-vous ou allez-vous réaliser, en faveur de l'accueil familial?</p>
<p>Question ouverte</p>	<p>Voulez-vous ajoutez quelque chose/ préciser quelque chose au regard de notre échange? _ souhaitez-vous préciser quelque chose concernant notre échange ?</p>

Grille d'analyse

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
Etat de lieux	<p>Service en charge de l'accueil familial : Service protection des majeures vulnérables</p> <p>Composition de l'équipe en charge du dispositif : 2 personnes à temps plein</p> <p>« Ma collègue et moi sommes en charge de l'accueil familial [...] oui nous sommes à temps plein [...] Donc on est au sein du service de protection des</p>	<p>Service en charge de l'accueil familial : Service de placement familial au sein d'un centre d'accueil spécialisé</p> <p>Composition de l'équipe en charge du dispositif : « On utilise le plateau technique du centre d'accueil donc pour la gestion administrative, la compta et du temps de direction aussi. On a aussi une coordinatrice à temps plein qui s'occupe des</p>	<p>Service en charge de l'accueil familial : service de l'offre d'accueil et de service</p> <p>Composition de l'équipe en charge du dispositif : 2 personnes à temps plein</p> <p>Nombre d'accueillants familiaux : une quarantaine</p> <p>Public majoritairement accueilli : PH</p> <p>Modalité d'accueil familial disponible : gré à gré, regroupement salarié</p>	<p>Service en charge de l'accueil familial : service de l'offre d'accueil et de service</p> <p>Composition de l'équipe en charge du dispositif : 4 personnes</p> <p>Nombre d'accueillants familiaux : une soixantaine</p> <p>Public majoritairement accueilli : PH</p> <p>Modalité d'accueil familial disponible :</p>	<p>Service en charge de l'accueil familial : Service évaluation Médico-sociale APA et Accueil familial</p> <p>Composition de l'équipe en charge du dispositif : N.C</p> <p>« bah nous avec 200 accueillants familiaux, j'ai toute une équipe qui participe. En gros, chaque agent à une sorte de portefeuille d'accueillants</p>	<p>Service en charge de l'accueil familial :</p> <p>Composition de l'équipe en charge : « ...il y un travailleur social qui est chargé d'évaluation des droits des adultes en situation de handicap qui intervient avec moi sur les visites préalables à l'agrément dans le cadre de la demande</p>

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
	<p><i>personnes majeures vulnérables parce que comme les personnes accueillies en accueil familial sont vulnérables, il faut les protéger etc., ça nous paraît plus logique comme ça... »</i></p> <p>Nombre d'accueillants familiaux : une dizaine</p> <p>Public majoritairement accueilli : N.C</p> <p>Modalité d'accueil familial disponible : gré à gré</p>	<p><i>plannings des accueillants familiaux et des usagers et puis aussi de l'organisation du temps quotidien. On a un éducateur à temps plein, une éducatrice à temps plein qui fait aussi des contrôle inopinés et une coordinatrice de service qui s'occupe du décisionnel, de l'organisation de réunion, de la gestion des situation complexe, de faire du lien avec les familles et puis de</i></p>	<p>avec offre d'accueil de jour</p>		<p><i>familiaux, chez qui ils vont pour faire le suivi des personnes accueillies et faire aussi le contrôle des conditions d'agrément »</i></p> <p>Nombre d'accueillants familiaux : environ 200</p> <p><i>« On a beaucoup d'accueillants familiaux c'est vrai, mais c'est en lien avec la tradition protestante du Département je pense. Même si la</i></p>	<p><i>d'agrément ou de renouvellement. [...] Sur la commission d'agrément on a un élu qui participe en tant que référent accueil familial, on a un autre travailleur social qui est chef de service en charge de l'accompagnement, qui apporte un regard neutre puisqu'elle n'intervient pas directement sur l'accueil familial. Et puis on a un</i></p>

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
		<i>faire du partenariat avec les situations RAPT et en participant à des GOS »</i> Nombre d'accueillants familiaux : une vingtaine Public majoritairement accueilli : PH uniquement Modalité d'accueil familial disponible : salariat			<i>religion n'est plus présente, c'est resté dans les mœurs d'accueillir chez soit des personnes âgées ou des personnes handicapées. C'est très lié au don de soi présent dans la religion en tout cas ».</i> Public majoritairement accueilli : N.C Modalité d'accueil familial disponible :	<i>professionnel libéral, une psychologue qui intervient sur les demandes d'agrément, renouvellement. Elle réalise les entretiens et participe aux commissions. Elle peut être mise à disposition par le Département sur des situations particulières ou pour des problématiques importantes. Le suivi social des personnes</i>

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
						<i>accueillies est délégué à des établissements médico-sociaux [...] et sinon je suis seule pour assurer les missions du Département dans le cadre de l'accueil familial</i> Nombre d'accueillants familiaux : 42 Public majoritairement accueilli : PH Modalité d'accueil disponible : gré à gré

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
Problématiques constatées	<p>Complexification des situations d'accueil :</p> <p>_ un vieillissement de la population accueillie qui entraîne des prises en charge de plus en plus compliquées</p> <p>« Les personnes accueillies vieillissent elles-aussi. On a des personnes âgées en GIR 1 ou 2 qui demandent des accompagnements quand même plus spécifiques. Il y a</p>	<p>Difficulté de remplacement et de répit :</p> <p>_ une gestion des temps de travail qui peut être compliqué</p> <p>"on a des familles d'accueil fixes, des familles d'accueil relai et des familles d'accueil vacances. Chaque famille travaille trois semaine et bénéficie d'une semaine de congés mensuelle", les remplacements se font au domicile des accueillants familiaux</p>	<p>Contraintes financières :</p> <p>Une viabilité financière de l'offre alternative incertaine. L'association est en difficulté financière "il y avait un financement de fonctionnement prévu pour 3 ans, à l'heure actuelle le mécène abonde encore le dispositif. Il leur a mis à disposition un local, deux véhicules de transport, participe aux loyers et comble les déficits..."</p>	<p>Contraintes financières :</p> <p>_ les prestations sociales qui favorisent un reste à charges usagers encore trop important "le financement du Département couvre les sujétions particulières et une partie de la rémunération des accueillants familiaux"</p>	<p>Cadre juridique restrictif :</p> <p>_ un suivis rigoureux difficile pour les Département qui attendent des modifications réglementaires afin de pouvoir proposer une meilleure reconnaissance des accueillant familiaux</p> <p>_ des difficultés pour le Conseil départemental en cas de litiges : les suspensions</p>	<p>Enjeu sociétal :</p> <p><i>Je pense que l'accueil familial tel qu'il est prévu par la réglementation actuelle, pour moi est voué à disparaître. Des gens qui veulent accueillir des personnes 24 heures sur 24, avec la vie d'aujourd'hui, où la majorité des deux membres du couple travaillent, les gens ont envie de loisirs, de voyager, ont un rythme de vie très</i></p>

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
	<i>aussi les personnes avec des troubles cognitif ou des troubles du comportement, donc c'est difficile pour les accueillants familiaux de comprendre ça, et d'adapter leur accompagnement en fonction ».</i>	remplaçants. Les accueillants familiaux salariés travaillent à temps plein. Les remplacements s'organisent bien sur les temps des congés mais "on a des difficultés concernant les remplacements à prévoir pour les temps de formation" _ des difficultés de remplacements pour les absences d'accueillants familiaux non prévues	_ un mode de fonction pas viable sur le long terme car "le mode de fonctionnement n'est pas viable car le prix de journée n'est pas assez élevé" _ des prestations sociales ne permettent pas de couvrir les frais pour les usagers.		d'agrément sont très limitées « ça va très rarement jusqu'au bout » _ des difficultés en lien avec la temporalité de délivrance de l'agrément et l'entrée dans les logements dédiés mis à disposition par les municipalités « le temps qu'on réponde au dossier administratif et qu'on fasse les 12 première heures de formation	<i>très intense... Je pense que c'est plus possible d'accueillir 24 heures sur 24 comme ça... C'est plus ce que les gens veulent. On voit bien sur les demandes d'agrément ou d'information qui nous sont faite, la posture des candidats c'est d'emblée, le remplacement ils ont une réponse, ce n'est pas comme nos anciennes familles d'accueil</i>

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
					<i>initiale nécessaire avant un premier accueil, ça peut aller jusqu'à 10 mois, donc 4 mois pour l'instruction du dossier et 6 mois pour les 12 heures de formation. Mais certaines municipalités commencent à louer des logements avant même que la procédure soit terminée... Après les loyers sont modulables en fonction du</i>	<i>qui ne se font jamais remplacer et qui trouvent ça normal. »</i> _ Doyenne qui a 78 ans
						Cadre juridique : _ mise en œuvre matérielle et organisationnelle difficile: <i>« n'importe quel salarié qui se fait remplacer il ne s'occupe pas de ce qui se passe pendant son absence, c'est à son employeur de gérer ça. Là c'est du gré à</i>

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
					<p><i>nombre d'accueillis, mais les accueillants familiaux doivent quand même payer leur loyer alors qu'ils ne travaillent pas encore quoi ».</i></p> <p><i>_ une position de juge et partie pris au regard des missions de suivi des personnes accueillies et la mission de suivi et contrôle de l'agrément</i></p>	<p><i>gré, du coup l'employeur c'est une personne vulnérable donc c'est à l'accueillant de gérer ça. La question de la rémunération qui est souvent un point de crispation... on demande à l'employeur qui est une personne vulnérable souvent sous mesures de protections, de gérer la relation de salariat c'est compliqué. Sur l'aspect</i></p>

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
						<i>administratif c'est hyper lourd et c'est l'accueillant qui est en charge de ça. »</i> _ pas d'obligations pour les Départements d'accompagner les accueillants familiaux pour les problématiques _ cadre d'intervention insécurisant pour les accueillants familiaux au regard de la responsabilité

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
	<p>Vieillessement des accueillants familiaux :</p> <p>_ des accueillants familiaux qui vieillissent "<i>Pour l'instant ce sont surtout de jeune retraité, principalement des personnes seules... Nous avons quand même 2 couples</i></p>	<p>Difficultés organisationnelles :</p> <p>_ des difficultés de remplacements pour les absences d'accueillants familiaux non prévues</p> <p>_ "<i>en plus des difficultés de remplacement du personnel soignant, c'est compliqué</i>"</p> <p><i>"mon temps de</i></p>	<p>Cadre juridique contradictoire :</p> <p>_ le cadre réglementaire qui prévoit de l'accueil de jour mais qui ne propose pas d'adaptation des conditions d'aménagement des locaux en lien avec l'accueil de jour, les personnes accueillies doivent quand même</p>		<p>Cadre juridique et difficultés de remplacement :</p> <p>_ le cadre juridique qui contraint à l'ouverture des logements des accueillants familiaux à leur domicile lorsqu'il n'y a pas d'accueil temporaire en établissement</p>	

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
	<i>d'accueillants familiaux"</i>	<i>coordination a été diminuer maintenant je gère d'autres services en plus". _ "la difficulté c'est de faire comprendre que les accueillants familiaux ne sont pas des soignants et qu'on n'a pas les mêmes exigences pour eux que pour les autres professionnels de l'établissement ».</i>	<i>avoir des espaces privés.</i>		<i>possible « en même temps c'est compliqué aussi, laisser son logement pour une longue durée, à quelqu'un qu'on ne connaît pas forcément... moi je ne le ferai pas »</i>	

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
	Attractivité du métier : Une activité peu attractive et peu de nouvelles demandes d'agrément : <i>« On a peu de demande pour des premiers agrément alors qu'à côté, c'est vrai qu'on a de plus en plus de demande »</i>	Attractivité du métier : _ des difficultés de recrutement avec des départs en retraite à anticiper	Attractivité du métier : _ Remplacement et répit : des difficultés pour recruter des remplaçants	Attractivité du métier : _ des difficultés d'accompagnement pour le répit des accueillants familiaux, en lien avec les difficultés de recrutement		
Réponses apportées ou en cours d'élaboration	Attractivité du métier : _ plaquette d'information sur le métier d'accueillant familial	Attractivité du métier _ Gestion des emplois du temps pour permettre le	Attractivité du métier : _ un plan d'action relatif à l'accueil familial a pu être élaboré dont l'objectif	Attractivité du métier : _ une augmentation des rémunérations des accueillants familiaux fixée par le	Attractivité du métier : _ une revalorisation de la rémunération	Attractivité du métier : _ une revalorisation de la rémunération

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
	_ un partenariat avec le Département voisin qui a une offre d'accueil familial plus importante	remplacement et répit : « <i>On a des familles d'accueil fixes, des familles d'accueil relai et des familles d'accueil vacances. Chaque famille travaille trois semaine et bénéficie d'une semaine de congés mensuelle</i> ».	est de permettre son développement afin de faire face à la demande croissante _ plan de communication existant pour favoriser le recrutement d'accueillant familiaux Un projet en partenariat avec une association du secteur du handicap qui proposera le salariat d'accueillant familial et la gestion d'un pool de remplacement.	RDAS " <i>les accueillants familiaux perçoivent 3 SMIC horaire par jours. Nous avons ciblé l'accueil des personnes en GIR 1, 2, 3 ainsi que les personnes en situation de handicap à 3,5 SMIC horaire par jour</i> "	des accueillants familiaux _ des réflexions autour de la gestion d'un pool de remplacements	_ des réflexions en cours autour de partenariats avec des ESMS pour le salariat d'accueillants familiaux _ revalorisation de la rémunération des accueillants familiaux via une révision des plafonds d'aides sociales
	Accompagnement des accueillants familiaux :	Accompagnement des accueillants familiaux :	Accompagnement de projet :	Partenariat et promotion du dispositif :	Partenariat et promotion du dispositif :	Partenariat et promotion du dispositif :

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
	<p>_ un accent mis sur la formation pour professionnaliser les accueillants familiaux "On met l'accent sur la formation. On propose deux demi-journées par mois sont consacrées à la formation. Le thème est choisi avec les accueillants familiaux ou on fait de l'analyse de la pratique."</p>	<p>_ professionnalisation des accueillants familiaux via les temps de formations et d'analyse de la pratique "par exemple en ce moment on propose une formation sur la nutrition. L'alimentation pour une personne en situation de handicap, avec les traitements ça ne va pas être la même que celle qu'on a l'habitude de faire, donc on leur explique</p>	<p>_ projet par des particuliers qui on crée une Maison d'accueil familial. C'est une association composée de 2 accueillantes familiales "ce sont des anciennes AMP" qui travaille en collaboration avec trois autres personnes (secrétaire ; présidente et comptable) et propose de l'accueil de jour en accueil familial » _ Travaille en lien avec une association du secteur du handicap : « on a bossé 2 ans</p>	<p>_ travaille en lien avec accueil familial thérapeutique, le CESAM et l'ARS pour innover en faveur de l'aiguillage des usagers sur les dispositifs _ collaboration en lien "avec l'aide sociale à l'enfance pour éviter les sorties sèche des enfants en situation de handicap". _ des travaux en lien avec les prestations sociales "l'objectif c'est de déconnecter l'allocation personnes âgées du</p>	<p>_ campagne de promotion du dispositif à destination des élus locaux : "nous on va présenter l'accueil familial en conseils communautaire ou au sein des municipalités pour en faire la promotion et ce sont les municipalités qui proposent des logements mis à disposition. Les élus locaux y voient l'intérêt de</p>	<p>« Je participe à des forums de l'emploi à destination du grand public, pour recruter. Des participations à des manifestations plus locales pour faire connaître l'accueil familial, donc là autant pour recruter que pour prévoir une solution pour les usagers.[...] là on est en train de travailler avec le service de communication à une campagne qui inclus autant des</p>

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
		<p><i>comment faire des repas équilibré"</i></p> <p><i>_ "on a mis en place un cahier de liaisons entre les accueillants familiaux et nous [les professionnels de l'établissement] comme ça il y a une continuité dans la prise en charge et puis les accueillants familiaux ont accès au logiciel interne aussi".</i></p>	<p><i>avec eux pour que leur projet [demande d'accord pour être employeur] prévoit vraiment bien toutes les éventualités, parce que quand on regarde comment ça se passe ailleurs, les projets ne sont pas viables économiquement parlant »</i></p>	<p><i>coût de l'accueil familial pour que les augmentations des rémunérations n'impactent pas l'usager, afin que le domicile coûte moins cher aux usagers"</i></p>	<p><i>pouvoir attirer du monde. Les accueillants familiaux peuvent venir avec leur famille et ça joue au niveau des enfants, pour les écoles etc. Ils voient aussi que l'accueil familial permet une activité en lien avec le service à la personne qui permet de maintenir de la personne sur leur territoire et permet de maintenir</i></p>	<p><i>éléments papiers, que des supports audio, vidéo, le lien avec les réseaux sociaux... Pour pouvoir être visible à tout moment et ponctuer ça avec des participations à des événements.»</i></p>

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
					<i>l'activité des bourgs.</i> " _ travail avec des associations pour favoriser le répit des accueillants familiaux : organisme qui organise des vacances pour les personnes accueillies ainsi qu'avec des ESMS du secteur du handicap qui accueille des personnes en situation en handicap en hébergement temporaire	

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
	<p>Mauvaise expérience :</p> <p>_ une autorisation de tiers régulateur accordée à une association qui travaille en partenariat avec un organisme commercial qui a en charge d'accompagner les accueillants familiaux dans la gestion administrative de leur activité ainsi que la rémunération "les</p>	<p>Diversification de l'offre médico-sociale :</p> <p>_ augmentation de l'offre d'hébergement temporaire.</p>	<p>Reconversion professionnelle des soignants :</p> <p>Le projet doit aussi permettre à l'établissement de pouvoir accompagner des soignants en recherches de reconversion professionnelle « <i>il y a des liens avec des passerelles à construire entre les métiers de soignants et l'activité d'accueil familial, à destination de soignant qui</i></p>	<p>Mauvaise expérience :</p> <p>_ mauvaise expérience du salariat par un tiers régulateur "le salariat est une <i>fausse bonne idée qui nécessite une bonne connaissance du dispositif</i>" un niveau d'exigence d'accompagnement qui n'était pas pertinent au regard des compétences des accueillants familiaux et qui a pu être décourageant</p>		

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	Acteur 4	Acteur 5	Acteur 6
	<p><i>accueillants familiaux nous rapportent des difficultés avec [un organisme assumant la mission de tiers régulateur] qui les paie en retard, des accueils qui peuvent se faire dans l'urgence..."</i></p>		<p><i>souhaite se reconvertir ».</i></p>	<p><i>pour les accueillants familiaux salariés à l'époque + des prix de logements mis à disposition qui ne répondait pas aux possibilités financières des accueillants familiaux salariés. _ "il faut plus d'information autour du dispositif pour mieux former les futurs collaborateurs sur ce qu'est l'accueil familial"</i></p>		

Annexe 5 : Référentiel d'agrément des accueillants familiaux

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2014-918 du 18 août 2014 relatif au référentiel
fixant les critères d'agrément des assistants familiaux

NOR : AFSA1404643D

Publics concernés : présidents de conseils généraux, professionnels des services de protection maternelle et infantile, assistants familiaux.

Objet : référentiel fixant les critères d'agrément des assistants familiaux.

Entrée en vigueur : le décret s'appliquera aux demandes déposées après l'expiration d'un délai de trois mois suivant sa publication.

Notice : le présent décret précise, dans son annexe, le contenu du référentiel qui servira de cadre juridique aux services départementaux de protection maternelle et infantile lors de l'instruction des demandes d'agrément des assistants familiaux. Il précise notamment les aptitudes et les capacités des candidats à l'agrément ainsi que les conditions d'accueil du mineur ou du jeune majeur.

Références : les dispositions du code de l'action sociale et des familles peuvent être consultées, dans leur rédaction issue du présent décret, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 421-3 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 2111-2 ;

Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) en date du 6 février 2014 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décède :

Art. 1^{er}. – L'article R. 421-6 du code de l'action sociale et des familles est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. R. 421-6.* – Les entretiens avec un candidat à des fonctions d'assistant familial ou avec un assistant familial agréé et les visites à son domicile doivent permettre d'apprécier, au regard des critères précisés dans le référentiel figurant à l'annexe 4-9 du présent code, si les conditions légales d'agrément sont remplies. »

Art. 2. – La section 1 *bis* du chapitre II du titre II du livre II du même code (partie réglementaire) est abrogée.

Art. 3. – Les dispositions de l'article 1^{er} du présent décret s'appliquent aux demandes d'agrément, de modification et de renouvellement d'agrément déposées après l'expiration d'un délai de trois mois suivant la publication du présent décret.

Art. 4. – La ministre des affaires sociales et de la santé et la secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 août 2014.

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

La ministre des affaires sociales
et de la santé,

MARISOL TOURAINE

La secrétaire d'Etat
chargée de la famille,
des personnes âgées et de l'autonomie,
LAURENCE ROSSIGNOL

ANNEXE

ANNEXE 4-9

RÉFÉRENTIEL FIXANT LES CRITÈRES DE L'AGRÈMENT
DES ASSISTANTS FAMILIAUX PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL.

L'assistant familial est la personne dont la mission consiste, moyennant rémunération, à accueillir habituellement et de façon permanente à son domicile des mineurs et des jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans, séparés de leurs parents, et à prendre soin d'eux au quotidien. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique.

Le service départemental de protection maternelle et infantile instruit les demandes d'agrément des assistants familiaux, qu'il s'agisse d'une première demande, d'une demande de modification ou d'une demande de renouvellement.

Les visites au domicile du candidat doivent concilier le respect de sa vie privée et la nécessaire protection des mineurs ou jeunes majeurs qu'il va accueillir.

Section 1

Les capacités et les compétences pour l'exercice
de la profession d'assistant familial

Sous-section 1

Les capacités et les qualités personnelles pour accueillir des mineurs
ou des jeunes majeurs et les aptitudes éducatives du candidat

Il convient de prendre en compte la capacité du candidat à :

1. Observer, écouter et prendre en compte les besoins particuliers du mineur ou du jeune majeur accueilli pour favoriser son développement physique, affectif, intellectuel et social.
2. Proposer un cadre de vie favorisant la stabilité affective du mineur ou du jeune majeur accueilli.
3. Poser un cadre éducatif cohérent, structurant et adapté aux besoins du mineur ou du jeune majeur accueilli.
4. Adopter une attitude conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant accueilli et avoir une attitude neutre et respectueuse vis-à-vis des parents et de la famille du mineur ou du jeune majeur accueilli.
5. Repérer et prévenir les risques liés aux comportements personnels ou familiaux susceptibles d'avoir une incidence sur la santé, la sécurité, le développement physique, affectif, intellectuel et social du mineur ou du jeune majeur accueilli.
6. Repérer et prévenir les dangers potentiels liés à l'habitat et à son environnement ou à la possession d'objets dangereux ainsi que les accidents de la vie courante, et à envisager le cas échéant les aménagements nécessaires en fonction de l'âge de l'enfant.

Sous-section 2

La connaissance du métier, du rôle
et des responsabilités de l'assistant familial

Il convient de prendre en compte :

1. Les motivations du candidat et sa capacité à décrire son projet en tant que famille d'accueil ainsi que le degré d'adhésion des différents membres de la famille à ce projet.
2. La connaissance du rôle et de la fonction d'assistant familial.
3. La capacité du candidat à identifier et assumer ses responsabilités vis-à-vis du mineur ou du jeune majeur accueilli ainsi que le rôle et la place des parents dans le cadre de la prise en charge.
4. La capacité du candidat à s'inscrire dans une équipe professionnelle pluridisciplinaire autour du projet pour l'enfant ou le jeune majeur.
5. La capacité du candidat à se représenter ses responsabilités vis-à-vis des services du département, et de son employeur, en charge de son accompagnement, de son contrôle et du suivi de ses pratiques professionnelles, et à comprendre et accepter leur rôle.
6. La capacité du candidat à mesurer ses obligations au regard du secret professionnel attaché à ses fonctions.

Sous-section 3

La maîtrise de la langue française orale et l'aptitude
à la communication et au dialogue

Il convient de prendre en compte :

1. La maîtrise de la langue française orale, obligatoire pour le suivi de la formation et l'établissement des relations, notamment avec l'enfant, sa famille, l'employeur, les services du département et les professionnels concernés par la prise en charge du mineur ou du jeune majeur.

2. L'aptitude à la communication et au dialogue nécessaires, notamment dans le cadre de la collaboration avec les services du département, l'employeur et les professionnels concernés par la prise en charge du mineur ou du jeune majeur.

Sous-section 4

La disponibilité et la capacité à s'organiser
et à s'adapter à des situations variées

Il convient de prendre en compte la capacité du candidat à :

1. Concilier l'accueil du mineur ou du jeune majeur avec le mode de vie familial, notamment à offrir la disponibilité nécessaire au mineur ou au jeune majeur accueilli au regard de ses activités professionnelles, personnelles et de sa vie familiale.
2. S'organiser au quotidien, notamment pour l'accompagnement nécessaire du mineur ou du jeune majeur dans ses déplacements.
3. S'adapter à une situation d'urgence ou imprévue et à prendre les mesures appropriées.
4. Avoir conscience des exigences et des contraintes liées à l'accueil de mineurs ou de jeunes majeurs en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Section 2

Les conditions d'accueil et de sécurité

Le domicile ainsi que son environnement doivent présenter des caractéristiques permettant de garantir la santé, le bien-être et la sécurité des mineurs ou des jeunes majeurs accueillis en tenant compte de leur nombre et de leur âge.

Sous-section 1

Les dimensions, l'état du domicile, son aménagement,
l'organisation de l'espace et sa sécurité

I. – Il convient de prendre en compte :

1. Le respect de règles d'hygiène et de confort favorisant un accueil de qualité : le domicile doit être propre, clair, aéré, sain et correctement chauffé.
2. L'adéquation entre les dimensions du domicile, le nombre et la destination des pièces, et l'accueil à titre permanent de mineurs ou de jeunes majeurs.

II. – En termes de sécurité, une vigilance particulière doit être apportée :

1. A la protection effective des espaces et des installations dont l'accès serait dangereux pour le mineur ou le jeune majeur, notamment les escaliers, les fenêtres, les balcons, les cheminées, les installations électriques ou au gaz.
2. A la sécurisation de l'accès aux objets dangereux, notamment les armes et les outils.
3. A la prévention des intoxications par le monoxyde de carbone attestée par la production des certificats d'entretien annuel des appareils fixes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire.

Sous-section 2

L'environnement du domicile, la sécurité de ses abords

Il convient de prendre en compte :

1. Les risques de danger pour le mineur ou le jeune majeur liés à l'existence notamment d'une route, d'un puits ou d'une étendue d'eau à proximité du domicile et les mesures prises pour en sécuriser l'accès.
2. L'existence d'un dispositif de sécurité normalisé, obligatoire et attesté par une note technique fournie par le constructeur ou l'installateur, afin de prévenir les risques de noyade dans les piscines non closes dont le bassin est totalement ou partiellement enterré.
3. Les risques liés à l'utilisation des piscines posées hors sol.

Sous-section 3

La disposition de moyens de communication
permettant de faire face aux situations d'urgence

Il convient de s'assurer :

1. De l'existence de moyens de communication permettant d'alerter sans délai les services de secours, les services compétents du département ainsi que l'employeur.
2. De l'affichage permanent, visible et facilement accessible des coordonnées des services de secours, des services compétents du département ainsi que de l'employeur.

Sous-section 4

La présence d'animaux dans le lieu d'accueil

Il convient de prendre en compte :

1. La capacité du candidat à repérer les risques éventuels encourus et à envisager les mesures nécessaires pour organiser une cohabitation sans danger avec le mineur ou le jeune majeur accueilli en vue de garantir sa santé et sa sécurité.

2. La présence au domicile, ou à proximité immédiate, d'animaux susceptibles d'être dangereux, notamment de chiens de la première et de la deuxième catégories.

Sous-section 5

La prise en compte de comportements à risques pour la santé et la sécurité du mineur ou du jeune majeur accueilli

Il convient de prendre en compte chez l'ensemble des personnes vivant au domicile les comportements susceptibles d'avoir une incidence sur la santé, la sécurité, le développement physique, affectif, intellectuel et social du mineur ou du jeune majeur accueilli.

Sous-section 6

Les transports et les déplacements

Il convient de prendre en compte :

1. Les modalités d'organisation et de sécurité des sorties, en tenant compte de l'âge et du nombre de mineurs ou de jeunes majeurs accueillis.

2. La connaissance et l'application des règles de sécurité en vigueur pour les mineurs ou les jeunes majeurs transportés dans le véhicule personnel.

Annexe 6 : Référentiel de formation des accueillants familiaux

ANNEXE 3-8-4 du Code de l'action sociale et des familles : référentiel de formation des accueillants familiaux

I. Positionnement professionnel de l'accueillant familial

1. Le cadre juridique et institutionnel de l'accueil familial

- Historique du dispositif et textes de références ;
- L'agrément : conditions, portée et engagement de l'accueillant ;
- Les missions du conseil départemental
- Le contrat d'accueil : conditions matérielle et financières de l'accueil ; droits et obligations de l'accueillants familial et des personnes accueillies

2. Le rôle de l'accueillant familial, ses responsabilités et ses limites

- Accueillir chez soi : place et rôle de chacun, spécificités, contraintes et limites de la vie familiale partagée ;
- Organiser son activité dans le respect de la continuité de l'accueil ;
- L'épuisement professionnel : causes, conséquences et prévention

3. Le partenariat avec les différents acteurs

- Les relations avec la famille et les proches de la personne accueillie ;
- La collaboration avec le conseil départemental ;
- Les autres acteurs et intervenants auprès des personnes accueillies et leurs rôles respectifs.

4. Le développement des compétences

- Le partage de son expérience ;
- La nécessité d'une veille et d'une information régulière

II. Accueil et intégration de la personne âgée ou de la personne handicapée

1. La connaissance des personnes à accueillir et leurs besoins

- Les besoins fondamentaux de l'être humain ;
- Le développement de la personne et les étapes de développement : de l'enfance au vieillissement ;
- Les différents types de handicaps (notamment le polyhandicap, le handicap psychique et la notion de handicap rare) et leurs conséquences sur la vie quotidienne, y compris les particularités liées aux troubles psychiques et aux troubles du comportement ;
- Les effets du vieillissement et les pathologies spécifiques au grand âge ;
- Ecoute et appréhension des personnes accueillies ou susceptibles de l'être, de leurs besoins et leurs attentes
- Le projet de vie des personnes accueillies ou susceptibles de l'être.

2. La mise en place de l'accueil

- Apprécier la possibilité d'accueillir des personnes compte tenu de leurs caractéristiques, besoins et attentes ;
- L'établissement des contrats d'accueil ;
- La co-construction des projets d'accueil personnalisés ;
- Les dangers potentiels pour les personnes accueillies et la prévention des accidents domestiques ;

- La mise en place d'un environnement accessible, sécurisé et aménagé en fonction du profil des personnes accueillies ;
- L'appréhension des principales aides techniques mobilisables et de leurs finalités (lit médicalisée, lève-malade, fauteuil roulant...)

3. L'intégration de la personne accueillie au sein de la famille

- La place de la personne accueillie, sa participation à la vie de famille
- Les interactions avec la famille de l'accueillants et les autres personnes accueillies

4. La fin de l'accueil

- Les démarches liées à la fin du contrat ;
- Faire face au départ ou au décès de la personne accueillie.

III. Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la quotidienne et les activités ordinaires et sociales

1. La relation d'accompagnement

- Les limites de l'action de l'accueillant familial : les recours obligatoires aux professionnels de santé ;
- Les enjeux : santé ; sécurité et bien-être de la personne accueillie, prévention de la perte d'autonomie, participation active de la personne accueillie au projet d'accueil, participation sociale et autonomisation ;
- L'observation et l'écoute de la personne accueillie ;
- La communication verbale et non verbale ;
- La construction d'une relation de confiance ;
- Le repérage et la prise en compte des troubles du comportement et des pratiques addictives ;
- La posture professionnelle de l'accueillant familial : savoir prendre du recul par rapport aux situations, garder la bonne distance affective ;
- La bientraitance ;
- L'accompagnement d'une personne en fin de vie.

2. L'accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne

- L'aide à l'hygiène, à la toilette, au change, à l'habillage et au déshabillage, aux transferts et à la mobilisation ;
- La préservation et le respect de l'intimité ;
- Les bonnes postures et la prévention des troubles musculosquelettiques ;
- L'alimentation : l'aide à l'alimentation, la préparation des repas (principes de base de l'alimentation et de l'hygiène alimentaire, équilibre alimentaire, prise en compte des régimes alimentaires spécifiques) ;
- La santé de la personne accueillie : l'accompagnement au suivi médical, l'aide à la prise de médicaments.

3. L'accompagnement dans les activités ordinaires et sociales

- L'importance du maintien d'une vie sociale pour les personnes accueillies ;
- Les activités physiques, sociales, culturelles ou ludiques pouvant être proposées aux personnes accueillies.

4. La vie affective et sexuelle de la personne accueillie

- La vie sexuelle et affective des personnes âgées et personnes en situation de handicap ;
- La verbalisation et la gestion des comportements inappropriés.

Annexe 7 : Synthèse du Benchmark

Scénario	Modalité d'accueil proposée	Lieux d'accueil	Avantages	Contraintes
Salariat d'accueillants familiaux par un ESMS	Accueil temporaire et permanent à temps complet	Au domicile des accueillants familiaux Au sein de logement dédié loué aux accueillants familiaux	Offre un statut de salarié aux accueillants familiaux: meilleure cotisation pour la retraite; ouverture d'indemnité chômage; gestion des remplacements par l'employeur; rémunération et indemnité maintenue en cas d'absence d'accueillis. Lutte contre l'isolement professionnel: intégration des accueillants familiaux au sein d'une équipe pluri disciplinaire Participe à la qualité du dispositif: partage de compétences entre soignant et accueillant.	Difficultés en lien avec l'obligation de continuité d'accueil assumée par l'employeur: 107 jours annuels de congés réglementaire durant lesquels une solution de remplacement doit être trouvée, dans un contexte où l'accueil familial est peu connu et peu attractif. Viabilité du modèle économique: les établissements sont accompagné financièrement par les Départements, ces modèles ne sont autonome financièrement.
Salariat d'accueillants	Modalités d'accueil à construire	Au sein d'un logement dédié	Offre un statut de salarié aux accueillants familiaux: meilleure cotisation pour la retraite;	Difficultés en lien avec l'obligation de continuité d'accueil assumée par l'employeur: 107 jours annuels de

Scénario	Modalité d'accueil proposée	Lieux d'accueil	Avantages	Contraintes
<i>familiaux par le Département</i>		Au domicile de l'accueillant familial	<p>ouverture d'indemnité chômage; gestion des remplacements par l'employeur; rémunération et indemnité maintenue en cas d'absence d'accueillis.</p> <p>Gestion administrative: absence de contrainte en lien avec l'autorisation d'employeur d'accueillant familial.</p>	<p>congés réglementaire durant lesquels une solution de remplacement doit être trouvée, dans un contexte où l'accueil familial est peu connu et peu attractif.</p> <p>Impact financier pour les Départements: augmentation de la masse salariale des Conseil départementaux</p> <p>Construction d'un nouveau modèle de gestion administrative et organisationnelle: réorganisation interne des Conseil départementaux sur le modèle de la Direction de l'Aide sociale à l'enfance et de la Protection maternelle et infantile en charge des assistants familiaux.</p>

Scénario	Modalité d'accueil proposée	Lieux d'accueil	Avantages	Contraintes
Regroupement d'accueillant familiaux	Accueil temporaire et permanent à temps complet	<p>Au domicile des accueillants familiaux</p> <p>Au sein de logement dédié loué aux accueillants familiaux</p>	<p>Offre un statut de salarié aux accueillants familiaux: les accueillant familiaux sont salariés d'une association ou d'un tiers régulateur</p> <p>Lutte contre l'isolement professionnel: mutualisation des compétences offrant la possibilité d'un regard distancié sur les situations</p> <p>Réduction des coûts: le regroupement permet la mutualisation des temps d'activités</p>	<p>Difficultés en lien avec l'obligation de continuité d'accueil assumée par l'employeur.</p> <p>Difficulté en lien avec la collocation des professionnels: nécessite une entente parfaite entre les accueillants familiaux vivants sous un même toit.</p> <p>Coûts sur le bâti: le regroupement de plusieurs accueillants familial sur un même site demande des bâti d'envergure puisque chaque accueillant familial peut accueillir jusqu'à 3 personnes</p>

Scénario	Modalité d'accueil proposée	Lieux d'accueil	Avantages	Contraintes
				<p>(espace dédié aux accueillis + partie privative des accueillants familiaux + chambre privative des accueillis).</p> <p>Connaissance du dispositif: les limites des associations commerciales qui engendre des problématiques financières et juridique pour les dispositifs.</p> <p>Viabilité du modèle économique: les dispositifs sont rencontre des difficultés financières. Les projets sont soutenu par les Départements ou par les mécènes de façon régulière et dans le temps.</p>

Scénario	Modalité d'accueil proposée	Lieux d'accueil	Avantages	Contraintes
	Accueil de jour	<p>Au sein d'un logement mis à disposition par un mécène</p> <p>Au domicile de l'accueillant familial</p>	<p>Participe à la diversification de l'offre au sein des territoires</p> <p>Avantage lié au salariat: les accueillants familiaux sont regroupés en association et en sont les salariés, ce qui les inscrit dans le code du travail,</p> <p>Temps de répit: meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée diminuant les contraintes liées au métier</p> <p>Professionnalisation: mutualisation des compétences et possibilités d'une prise de recul</p>	<p>Difficultés en lien avec l'obligation de continuité d'accueil assumée par l'employeur.</p> <p>Difficulté en lien avec la collocation des professionnels: nécessite une entente parfaite entre les accueillants familiaux vivants sous un même toit.</p> <p>Coûts sur le bâti: le regroupement de plusieurs accueillants familial sur un même site demande des bâti d'envergure puisque chaque accueillant familial peut accueillir jusqu'à 3 personnes (espace dédié aux accueillis + partie privative des</p>

Scénario	Modalité d'accueil proposée	Lieux d'accueil	Avantages	Contraintes
			<p>Réduction des coûts: le regroupement permet la mutualisation des temps d'activités</p>	<p>accueillants familiaux + chambre privative des accueillis).</p> <p>Connaissance du dispositif: les limites des associations commerciales qui engendre des problématiques financières et juridique pour les dispositifs.</p> <p>Viabilité du modèle économique: les dispositifs sont rencontre des difficultés financières. Les projets sont soutenu par les Départements ou par les mécènes de façon régulière et dans le temps.</p> <p>Accueil de jour en</p>

Scénario	Modalité d'accueil proposée	Lieux d'accueil	Avantages	Contraintes
				regroupement d'accueillants familiaux qui nécessiterai de construire un cahier des charges sur le modèle des Maison d'assistante maternelle.

Annexe 8 : Retranscriptions des entretiens « accueillant familiaux »

Madame DUJARDIN

Madame DUJARDIN et moi nous sommes fixés un rendez-vous téléphonique dans la matinée selon sa disponibilité. Madame DUJARDIN va être en vacances dans quelques jours. L'entretien téléphonique a duré 35 minutes.

Madame DUJARDIN accueille 2 personnes que sont Sylvain et Sandy. Sylvain est un enfant en situation de handicap issu de l'Aide sociale à l'enfance. Lors de jours de repos de Madame DUJARDIN, Sylvain va en accueil temporaire au sein d'un foyer. Sandy quant à elle, est présente 3 jours par semaine chez la famille d'accueil.

Madame DUJARDIN bénéficie du suivi social et médico-social à destination des personnes accueillies, réalisé par un ESMS. Madame EVANS est l'interlocutrice du Conseil départemental, en charge de l'accueil familial.

Madame DUJARDIN est la première accueillante avec qui je m'entretiens.

[...]

Moi: Du coup, vous êtes disponible pour l'entretien?

Madame DUJARDIN: C'est bon.

Moi: Je vous remercie en tout cas de prendre le temps de vous rendre disponible. Donc, comme je vous le disais, c'est dans le cadre de mon travail de fin d'études et donc en fait ma démarche, c'est de d'interroger plusieurs accueillants familiaux. Voilà pour recueillir leur expérience, leur vécu principalement dans leur quotidien. Comment ça se passe, comment se passe en fait votre activité... Alors est-ce que vous pourriez me dire quel âge vous avez?

Madame DUJARDIN: 40 ans.

Moi: Depuis combien de temps êtes-vous accueillante familiale, du coup ?

Madame DUJARDIN: Eh bien, 5 ans et demie, je viens de faire mon renouvellement là au mois de mars.

Moi: D'accord et vous avez un agrément pour quel type de personne?

Madame DUJARDIN: Alors j'en ai 2. Enfin, j'ai un agrément pour 2 personnes, situation de handicap, personnes âgées.

Moi: D'accord, vous faites plutôt de l'accueil permanent, l'accueil temporaire...?

Madame DUJARDIN: Alors je vais un en permanent et l'autre personne en séquentiel.

Moi: En séquentielle... d'accord

Madame DUJARDIN: Qui est tout le temps là. Enfin, qu'elle est là que 3 jours par semaine, mais tout le temps.

Moi: Ouais, Okay, ça c'était voulu de votre part d'avoir une personne permanente et puis une personne qui est là du coup à des fréquences définies.

Madame DUJARDIN: Pas forcément, c'est parce qu'en fait, au début, j'avais 2 personnes à temps plein. J'ai des enfants, j'ai 2 enfants en bas âge et en fait c'était un peu compliqué pour elle de gérer les 2 personnes à temps plein et leurs vie à elles avec leur maman et tout. Donc ça s'est fait un peu par hasard. En fait, c'est une jeune fille que j'ai du lundi matin ou jeudi matin. Je peux aussi dépanner des fois, des collègues. Du coup, sur des weekends ends.

Moi: D'accord, vous faites du relais, des remplacements, du coup.

Madame DUJARDIN: C'est ça oui, ça peut, ouais.

Moi: Et donc du coup ça fait 5 ans et demi que vous exercez, qu'est-ce qui vous a amené à cette pratique, à cette activité de accueillant familial?

Madame DUJARDIN: Alors moi je suis pas du tout issue du monde de la médecine ou de la santé. J'étais responsable de magasin avant, d'accord. Et euh, j'en ai eu, j'ai eu un rôle bol en fait de ce métier parce qu'il y a plus d'humains aujourd'hui quand vous travaillez dans la vente, il y a plus le côté humain, il n'y a que le côté chiffres.

Et j'en avais un peu un ras le bol de tout ça et la personne que j'accueille le jeune homme que j'ai accueilli en premier en fait, c'est un jeune homme de l'ASE qui était placé chez ma belle-mère.

Moi: Ah, d'accord.

Madame DUJARDIN: Et comme je cherche un métier un peu pour me reconverter, un métier un peu plus humain, métier un peu plus.

Un métier avec lequel on travaille un peu plus avec notre cœur quoi. Du coup, je me suis lancée là en disant Bah tiens puisque en fait, Sylvain allait être majeur et il ne savait pas ce qu'il allait lui arriver.

Il fallait le domicile de mes beaux-parents ? Oui, là, quand j'ai demandé mon agrément, donc au début pour une personne, j'ai eu mon agrément, donc j'ai Sylvain bah la lui depuis le début.

Et puis comme ça m'a plu, c'est un métier qui me plaît et que bah j'aime donc du coup j'ai fait une demande pour une 2e personne. J'avais fait que une demande parce que je ne savais pas trop où j'allais en fait, hein ?

Moi: Oui, bien sûr.

Madame DUJARDIN: Oui, je découvre un peu donc après au bout de 2 ans en fait, j'ai demandé pour avoir une 2e personne.

Moi: D'accord et du coup, alors pourquoi est-ce que vous vous êtes posé la question peut être entre assistant familial et accueillante familiale.

Madame DUJARDIN: Non, non, ça a été directement accueil familial. Non, non, je me suis pas posé la question, mais en fait assistante familiale comme je vois ma belle maman avec le petit, moi j'ai des enfants du coup qui ont le même âge. J'ai une petite fille de 5 ans.

Et une autre de 11 ans et on n'élève pas nos enfants pareil que les enfants de l'ASE quoi, ce n'est pas ce n'est pas pareil, c'est des gamins déjà qui arrive, qui ont déjà des passifs des fois plus ou moins

désagréable enfin. Et on ne peut pas avoir les mêmes attentes et du coup je ne voulais pas avoir euh à cloisonner en fait mes enfants, ils les enfants de la zone quoi dire. Bon bah toi je te laisse faire ça parce que voilà, mais par contre toi t'es mon enfant donc non tu ne fais pas ça enfin. Ne pas pouvoir faire la part des choses entre les 2 en fait.

Moi: D'accord, donc, c'était en fait pour mieux articuler votre vie, votre vie professionnelle et votre vie familiale finalement.

Madame DUJARDIN: Ouais ouais.

Moi: Ouais d'accord, et là, dans la configuration actuelle, donc en accueillant des adultes comment ça se passe justement ?

Madame DUJARDIN: Alors là, ça va parce qu'en fait j'accueille 2 personnes donc j'ai une jeune fille qui a 21 ans donc une autre qui a 25 ans. Et du coup, ça va. Ils sont plus jeunes que nous, donc avec mes enfants ça va. On a eu un monsieur pendant un an qui était beaucoup plus âgé que nous, qui avait 62 ans et ma fille de 11 ans a eu beaucoup, beaucoup de mal avec un syndrome de korsakoff et tout donc ma fille a fait décrochage scolaire, fait une sorte de dépression fin. Voilà donc il a fallu remédier aussi à ça et c'est là qu'elle m'a dit, Moi je préfère que ce soit des gens plus jeunes que vous. Si papa maman sont les plus âgés et donc là bah là ça se passe bien là maintenant ils font des parties de Uno. Enfin, il joue ensemble et tout. C'est mieux, elle est plus détendue.

Moi: D'accord, en fait là ce que je j'aimerais comprendre en fait c'est comment se construit ce projet d'activité d'accueillant familial avec la famille. Donc là de ce que vous m'en dites en fait c'est juste que du coup vos enfants participent aussi aux conditions, pose les limites finalement.

Madame DUJARDIN: Et bah mes enfants et mon mari. Oui. Après c'est un accueil familial, donc on englobe la famille avec nous, donc on est obligé d'écouter, d'écouter chaque membre et de respecter un peu ce qu'ils veulent aussi quoi.

Moi: D'accord quand vous parlez de votre activité d'accueillante familiale, du coup, comment vous l'expliquez ? Si vous deviez la décrire ? Quand on vous pose la question, qu'est-ce que vous faites dans la vie ? Comment vous expliquez ?

Madame DUJARDIN: Alors déjà, il y a beaucoup de gens qui connaissent pas, donc c'est je m'occupe de personnes en situation de handicap à mon domicile.

J'ai des personnes qui ne veulent pas forcément aller en foyer ou en accueil collectif. Et du coup Ben ils sont chez moi, ils vivent chez moi, on fait des activités ensemble, ils font aussi des activités, ils peuvent aussi faire des activités sans moi, hein.

Moi je vois, Sylvain va beaucoup aux ateliers d'échange ou des choses comme ça, comme le GEMS et tout ça. Et voilà quoi enfin, et je suis là pour eux et puis, c'est comme ça. Enfin je ne sais pas trop.

C'est, c'est à mon domicile quoi donc ouais c'est du 24 sur 24 7 jours sur 7 donc ça fait peur à beaucoup de gens mais on arrive toujours aussi à se trouver des moments de repos. Enfin bon moi après j'ai une remplaçante sur C*** donc ça va. Donc voilà quoi, mon métier, c'est m'occuper de personnes en situation de handicap dans les gestes de la vie quotidienne, pour leur autonomie.

Moi: Et comment vous arrivez justement à vous trouver du temps à vous? Donc on a parlé de l'articulation entre la vie familiale et puis votre vie professionnelle. Et comment est-ce que vous arrivez,

à vous dégager justement ? Des temps de repos comme vous le dites de l'accueil familial, bah c'est du temps plein le jour, la nuit. Comment est-ce que vous arrivez justement à vous accorder du temps pour vous en fait ?

Madame DUJARDIN: Alors moi j'ai de la chance, c'est, j'ai une remplaçante sur C*** donc bon. Elle accueille une place donc c'est bon. Et le problème n'est pas là moi en fait fin de semaine, donc ça va, avant, quand j'avais les 2 personnes à temps plein, j'avais une autre collègue, mais elle a arrêté qui elle avait 3 places, donc du coup j'arrivais quand même à avoir un week-end par mois grosso modo à peu près et plus mes vacances. D'accord, moi je fonctionne aussi avec l'accueil de séjour temporaire en foyer d'hébergement.

J'ai Sylvain qui va 3 semaines par an là-bas. Plus mes vacances chez ma collègue, après je commence un petit peu à avoir je ne sais pas, comment ça va se passer à l'avenir puisque ma collègue remplaçante à 70 ans.

Moi: Ah oui.

Madame DUJARDIN: Elle a renouvelé son agrément là. Mais elle m'a bien dit que c'était la dernière fois. Quoi donc voilà, je ne sais pas dans 5 ans mais bon après 5 ans c'est à la fois rapide et à la fois long. Donc on avisera mais c'est vrai que moi pour l'instant j'ai de la chance, c'est que j'ai du monde autour de moi et puis je vous dis après moi, avec Sandy, Sandy vit chez ses parents le reste de la semaine donc quand il y a besoin, je m'arrange avec eux.

C'est pour soulager les parents. Elle vient 3 jours par semaine à la maison. Après, ils sont chez eux, là je vais être en vacances la fin août, donc elle peut rester chez ses parents. Et Sylvain va chez ma remplaçante à C****.

Moi: D'accord, parce que du coup la 2e personne donc Sylvain, votre premier accueilli du coup, lui, lorsque vous devez poser des congés, il va uniquement soit en foyer en hébergement temporaire, soit donc chez votre remplaçante. Et du coup, quand votre remplaçante prendra sa retraite, il n'y aura plus que le foyer comme remplacement.

Madame DUJARDIN: Voilà en gros et le foyer d'hébergement, on choisit pas nos dates de vacances donc.

Moi: D'accord, donc, finalement, c'est comme si vous avez des congés, des dates des imposés quoi.

Madame DUJARDIN: Ben ça va être un peu ça après ouais ça va être un peu loin, à moins que je retrouve une autre collègue, on sait jamais hein, peut-être qu'il y aura quelqu'un d'autre à s'installer dans la région...On verra

Moi: les remplaçants, les personnes qui vous remplace, ce sont des professionnels, mais il y a d'autres accueillants familiaux qui font le choix de désigner comme remplaçant des personnes qui ne sont pas forcément agréées ou qui n'ont rien à voir avec le secteur de l'accompagnement de la personne. Vous, c'est, c'est un choix?

Madame DUJARDIN: Oui. Alors, sinon après j'ai mon petit frère qui peut venir, qui est mon remplaçant.

Moi: À domicile, d'accord ?

Madame DUJARDIN: Mais il travaille lui aussi en extérieur, donc c'est bien pour des fois dépanner sur une journée ou sur une après-midi. Enfin après c'est peut-être un peu trop mais c'est moi. J'aurais du mal à laisser ma maison toute une semaine avec quelqu'un que je ne connais pas.

Moi: Oui, il y a cet aspect-là aussi.

Madame DUJARDIN: Bah ouais voilà mais j'ai des collègues qui font, j'ai des collègues à qui ça pose pas de problème ou qui ont une pièce, une chambre exprès pour la remplaçante, ont des grandes maisons et du coup ça pose pas de problème. Mais j'ai des collègues qui partent et qui ont la remplaçante à domicile.

Moi: D'accord, il faut qu'il soit absent de leur domicile pour que le remplacement puisse venir quoi.

Madame DUJARDIN: Après, voilà tout ce que je voulais dire moi des fois je suis en vacances et je ne pars pas forcément de chez moi donc. Je peux pas toujours partir non plus donc voilà.

Moi: Est-ce que vous pourriez me décrire une journée type d'accompagnement, pour avoir une image en fait de votre activité au quotidien quand vous n'avez qu'une personne ou quand les 2 personnes que vous accueillez sont présentes à votre domicile, comment vous vous gérez ?

Madame DUJARDIN: Alors moi j'ai encore une fois de la chance. Sylvain est très, très autonome. Il est capable de se lever tout seul, de prendre son petit déjeuner, de faire sa douche, de se laver et tout. Il est vraiment autonome, faut quand même être là pour le cadrer, pour lui dire tu manges pas tout le paquet de céréales, ne vide pas le ballon d'eau chaude mais il est hyper autonome. C'est un espace à prendre. Par contre Sandy qui elle, a besoin de beaucoup d'accompagnement. Donc le matin je l'aide, bah pour la toilette donc elle se lève le matin elle prend son petit déjeuner. Et après, alors, soit elle prend son petit-déjeuner, mais bon, des fois ça lui arrive de faire un petit peu au lit. Donc si le lit est souillé, on commence par faire la douche avant d'aller au collège parce qu'après je l'aide, donc elle prend son petit déj et après je l'aide à la toilette, une douche on change les draps. Enfin voilà, elle est là, elle a besoin de plus d'accompagnement. Donc on commence comme ça pendant ce temps-là, bah moi c'est en soi. Donc j'aide Sandy, sauf si cela n'est pas là, je fais un petit brin de ménage dans les chambres le matin oui ensemble avec les accueillis, moi je t'aime, ça lui arrive de de passer l'aspirateur dans sa chambre. On peut même soleil non ? Sandy passe toujours au même endroit mais bon. Et là, en fait, c'est leur montrer. Enfin voilà, il y a le geste qui est là, on le fait ensemble. Et puis après, ça peut être soit en fonction de l'heure de jeu. Une petite sortie s'il y a le marché par exemple, pour aller acheter les légumes ou autre et puis et puis on prépare le repas du Midi. Alors, ensemble ou pas ? Ça dépend si ils ont envie ou pas de le faire. Et puis on mange début d'après-midi. Bah comme là y a eu un petit temps de repos de 13h30, 14h30 pour chacun. Oui, et puis après... L'activité. Bah des fois, je leur demande s'ils ont envie de faire des choses en particulier, donc ça peut être faire des gâteaux jouer au jeu de société, aller se promener il y a hier, ça, ils avaient choisi la médiathèque hier donc on est allé à la médiathèque. Ça dépend pour elle. Puis après bah après il y a le goûter. Il y a le soir, commencer à préparer le repas du soir. Enfin, le soir, il aime bien regarder. Il y a des petites émissions là le soir à la télé, sur la un, il regarde ça ensemble. Et puis ils font des petits rituels comme ça. Ils savent que quand le feuilleton il est terminé, on va passer à table.

Moi: Oui, oui, c'est des repères quoi finalement ?

Madame DUJARDIN : Ouais, et puis après ? Bah ça dépend autour de tout ça, donc il y a aussi quand il y a les jours où il à l'école le matin faut aller à l'école, emmener les enfants, les récupérer le soir. Ça va aussi dépendre du temps, s'il fait beau aussi chez mauvais, on va pas faire les mêmes activités. Et puis chacun parce que des fois on y a tous décidé tout pour aller à la médiathèque, mais par exemple, arrivé à la médiathèque, il faut la navette qu'une envie, c'était de repartir donc.

Moi: Ah oui.

Madame DUJARDIN : C'est pas toujours, euh, il y a pas de journée vraiment prédéfini, je peux pas, j'ai une petite idée. Des fois je me dis, tiens, demain ou après-demain, on va faire à peu près ça ça mais des fois c'est des fois non parce que bah parce qu'ils ont pas envie, parce qu'ils sont pas dedans. Enfin voilà, quoi il n'y a pas de de choses vraiment imposé. On fait un point, fonction des humeurs du jour.
Et puis donc là.

Moi: D'accord par rapport à ce que vous vous réalisez comme ça tous les jours selon vous, vous diriez que quelles sont les qualités requises pour être un, pour être accueillants, familiaux, accueillant, familial ?

Madame DUJARDIN : La passion. Puis et puis de l'écoute, enfin, de la bienveillance. Parce que quand vous avez quelqu'un qui 50 fois par jour vous pose la même question ou vous répète tout le temps pareil, enfin voilà, pour être faut être patient, faut être à l'écoute aussi, faut voir.
Moi, je vois Sylvain des fois, quand ils ne sont pas bien ou autre, faut pouvoir déceler : bah tiens, là il est un petit peu stressé, il n'a pas l'air comme d'habitude, y'a quelque chose qui va pas... Il faut être à l'écoute de tous ces petits signes là oui, et puis bah la bienveillance. Parce que ouais, c'est des adultes mais ils n'ont pas forcément toujours un comportement adulte comme on l'entend quoi. Enfin, il y a le handicap qui est là donc ils ne doivent pas se comporter comme un adulte comme nous quoi. Donc c'est mon premier, c'est la patience. C'est vrai qu'en bas il faut mettre le linge au sale, qu'il le pose par terre, qu'il faut tout le temps répéter « Non faut le mettre dans le panier »... Ben en fait, on répète tout le temps tout le temps, tout le temps pareil, quoi fin et pourquoi tout le temps ? Parce que Bah ça rentre, enfin ça leur passe au-dessus, ça va aller pendant 2 jours puis après...
Mais ce n'est vraiment pas de chance pour eux. Pour comprendre, ils n'ont pas les mêmes codes que nous hein, c'est voilà quoi. Et même eux, tous les deux, ils ne réagissent pas tous les deux pareils donc.

Moi : Je sais que pour les personnes que vous accueillez, il y a le suivi social et médico-social à destination des personnes accueillies. Vous comment est-ce que vous vous sentez accompagné ? Parce que accueillant familial ce n'est pas forcément être soignant mais vous êtes au contact de personnes qui ont des pathologies finalement et voilà, en plus vous venez d'un secteur qui est complètement, on va dire étranger à ce côté médico-social donc comment vous vous êtes acclimaté ou du moins comment vous vous êtes approprié des thématiques, comme le vieillissement ou le handicap pour accompagner et comprendre aussi les pathologies des personnes que vous allez accueillir ?

Madame DUJARDIN

Alors moi au début, quand j'ai commencé avec Sylvain, il était encore là, donc j'avais toute l'équipe du foyer qui le suivait. Que ce soit le psychiatre, l'infirmière et les éducateurs.
Donc c'est vrai que ça m'a bien aidé. Là, j'ai de la chance. Il a une psychiatre, donc quand j'ai besoin d'un renseignement, c'est moi qui a des questions ou autre parce qu'il y a des choses, il réagit comme

ça, je ne sais pas comment faire, je lui demande, je pose des questions à la psychiatre. Donc nous, on est suivi par le foyer des Charmilles.

Moi : Oui, c'est ça.

Madame DUJARDIN : Oui, ils passent tous les 3 mois. Donc là c'est pareil puisqu'il a besoin au téléphone et je sais que moi j'ai eu une fois un problème avec une personne que j'ai juste en relais. Ben derrière ces visites-là, s'il y a besoin, on appelle. Ma dernière visite elle-même trouve toujours des solutions plus ou moins rapidement. Des fois c'est très speed. Mais euh... Mais quand on a besoin, on a toujours du monde ou après faut pas hésiter à téléphoner, a posé les questions et bien voilà. Moi, j'ai eu une personne une fois où j'ai été obligé d'appeler les pompiers parce que ça allait plus. J'ai appelé sa tutrice Madame EVANS. qui n'était pas là, mais du coup, j'avais eu Madame L. Enfin voilà, il y a du monde autour de nous quand même, même si on est un métier ou on est chez nous, on pourrait croire qu'on est seul. On a toujours du monde, on a toujours un numéro de téléphone ou ça peut même être une collègue hein. Moi je sais que j'ai pris beaucoup sur mes collègues qui avaient de l'expérience. Pourquoi ? J'ai beaucoup demandé pendant... Alors moi j'aimais bien les groupes d'analyses de la parole, donc on a beaucoup quand même pas mais... Parce que comme je commençais, que je débutais dans le métier, ça m'a permis de connaître mes collègues et de pouvoir du coup échanger avec elle aussi.

Moi : Oui bien sûr, oui, c'est ça.

Madame DUJARDIN : En fait, on a un réseau derrière nous, on n'est pas largué comme ça. Voilà après ouais bah faut prendre le téléphone, c'est sûr que on ne va pas voir Madame EVANS. tous les jours ou qui va nous téléphoner pour savoir « Comment ça va ? ». Enfin voilà c'est quoi, ne pas hésiter nous à aller à vers les personnes quand on a besoin.

Moi : Oui bien sûr. Et pouvoir les identifier au moment où vous avez besoin ?

Madame DUJARDIN : Bah oui, au départ ce n'est pas toujours facile. Mais même si on se trompe en fait bah non... Mais là c'est plutôt voir avec cette personne-là, elle va être mieux pour vous répondre. Voilà, on peut avoir peur de se tromper de personne. Bah tant pis quoi. Tant pis.

Moi : Et finalement donc dans votre métier, si vous regardez derrière vous... 5 ans et demi de pratique, qu'est-ce qui vous plaît au quotidien ?

Madame DUJARDIN : Avant de voir l'autonomie qu'ils peuvent garder et les progrès qu'ils font. Enfin voilà, de voir Sylvain par exemple qui se sent super bien chez lui, qu'il dit de toute façon, qu'il ne voudrait pas aller ailleurs.... Les médicaments, les doses de médicaments qui ont été baissé... Voilà, est ce que dans un accueil en collectif ça aurait pu être possible ? Peut-être pas. Les progrès parce qu'ils font... Après, c'est des jeunes donc forcément ils vont que grandir. Bah ouais là on a la petite, on lui cherche une place dans un foyer donc c'est de voir les progrès. Moi à son arrivée chez moi, elle s'habillait pas seule donc là elle s'habille toute seule maintenant. Voir ça, c'est quand même, hein... C'est quand même un super truc parce que pour après son intégration dans un foyer, ça va quand même être plus facile. Là on travaille sur la douche, faut qu'elle arrive à se laver. Le plus possible toute seule quoi. On travaille là-dessus et là, l'autre jour, elle a pris le pommeau de douche, demain de ma main elle a dit « je le fais toute seule ». Il faut aider, mais ses de voir qu'ils sont tout à fait capables de faire plein de choses. Il faut leur montrer. Il faut être avec eux pour les accompagner.

Mais c'est de voir tout le chemin qu'ils peuvent parcourir. Après une collègue qui a des personnes... des personnes âgées plus de 90 ans, ça va peut-être pas être pareil quoi.

Moi : Et personnellement, qu'est-ce que ça vous apporte ? Par exemple en comparaison avec votre ancien métier ?

Madame DUJARDIN : Ah bah ça m'importe que je suis présente auprès de mes enfants. Malgré tout, voilà ce travail qui est là 7 jours sur 7, 24h sur 24, je suis quand même présente auprès de mes enfants, je vais les chercher à l'école, on peut faire des activités. Voilà, les enfants savent que je suis là.

Moi : Pardon, vous m'avez dit, c'est des enfants en bas âge, elles ont quel âge ? 5 ans et 11 ans ?

Madame DUJARDIN : Oui, j'ai commencé la petite avec 6 mois quand j'ai commencé. Ben c'est pour ça qu'au début, j'avais demandé pour une seule personne. Et après ? J'ai demandé mon 2e agrément quand elle a été à l'école.

Moi : Vous sentiez plus disponible du coup ?

Madame DUJARDIN : Voilà un peu de temps.

Moi : D'accord, est ce que vous identifiez des difficultés dans votre quotidien ? Est-ce qu'il y'a des choses qui vous paraissent améliorables ? Alors, pas forcément en lien avec la personne que vous accueillez, mais au niveau des possibilités que vous avez pour réaliser l'accompagnement des personnes que vous accueillez correctement ?

Madame DUJARDIN : Là je vois pas depuis que depuis qu'on a eu le suivi mis en place là, par les Charmilles en fait, c'est un peu ça qui manquait là maintenant. Là comme ça, moi au quotidien, non, je ne vois pas.... Il y a forcément des choses qui sont à améliorer, mais je ne vois pas là comme ça moi. Alors moi j'ai de la chance, c'est que j'ai 2 accueils assez cool donc oui je suis là. J'ai des collègues qui me disent souvent « Ah Bah t'as vraiment du bol hein ! ». On a essayé de m'en piquer mais c'est vrai que voilà ce qui manquait, c'était d'avoir un peu un suivi. Un suivi comme ce qui a été mis en place par le foyer, et du coup-là maintenant, non... Quotidiennement, je ne vois pas ce qu'on peut améliorer en plus.

Moi : Parce que du coup, le fait qu'il ait le foyer de disponible maintenant, ça vous apporte ?

Madame DUJARDIN : Je pense oui

Moi : Qu'est-ce que ça vous apporte en plus ?

Madame DUJARDIN : En fait, on sait qu'ils sont là si on a besoin, ils viennent et donc du coup on peut mettre des choses en place. Là on a mis en place le projet d'accueil personnalisé de Sylvain. Du coup voilà. Après on va voir comment faire pour mettre les choses en place. Il y a des choses qu'il a demandé qui vont être complètement... qui vont être difficilement réalisables je pense, parce que vu avec la tutrice, ça va être très compliqué. Mais il y a d'autres choses, à voir... Comment on peut mettre ça en place, avec quels outils, quels partenaires, comment faire ? Enfin voilà. Et du coup, c'est vrai que euh, je pense qu'on avait besoin d'aide pour ça...D'autant plus du moins que Madame EVANS. pouvait pas être chez nous tout le temps comme ça. Enfin, je pense que pour elle c'était très compliqué et du coup

que, c'est vrai que c'est important d'avoir du monde. J'aime bien aussi voir voilà, on fait des albums photos donc il montrer les photos des choses qu'on a faites. On sent, on a quelqu'un derrière nous quoi. Même si avant on a vu Madame EVANS. qui avait pas de souci, moi, chaque fois que j'ai besoin, je me dis que pas de problème, là, c'est vraiment plus proche encore, c'est vraiment du régulier...Et c'est ça, c'est bien.

Moi : Est-ce que vous diriez que du coup ça vous sécurise dans votre pratique ?

Madame DUJARDIN : Et bah ouais, parce que quand on a des choses qu'on fait mal, et ben on voit, il nous donne des trucs pour faire autrement quoi. Des fois même je me dis, « bah tiens ». Je savais que la professionnelle va passer à ce moment-là, donc je note, je me dis tiens faut que je lui parle de ça, faut que je vois ça. Ouais d'avoir des professionnels qui passent, voilà, c'est sécurisant, c'est ça. Ils ont l'habitude de gérer des personnes avec des déficiences.

Moi : Bon, c'est bien que ça vous apporte vraiment quelque chose au quotidien. Que ce soit vous dans votre pratique, mais aussi du coup bah pour les personnes que vous accueillez qui peuvent en bénéficier aussi finalement... De mon côté, alors je suis arrivé au bout de mes questions. Est-ce qu'il y a quelque chose en plus que vous aimeriez partager ?

Madame DUJARDIN : Et Ben je ne vois pas. Parce que je vous à peu près tout dit. Je pense que ouais... Le parcours et tout. Ouais.

Moi : Oui, j'aurais peut-être une dernière question. Alors c'est par rapport à l'activité de votre belle-mère. Donc vous m'avez dit qu'il y a une différence déjà au niveau du public, au niveau des facilités d'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle... Et en dehors de ça, est ce que vous avez pu échanger avec votre belle-mère, sur les différences qu'il peut y avoir entre le métier d'assistant familial et de accueillant familial ?

Madame DUJARDIN : On échange, on échange beaucoup tout en plus....Vous ne connaissez pas la maison, mais elle habite juste en face de chez moi. Enfin, ils ne sont pas loin, oui donc... Bah oui Sylvain quand il a déménagé, il a traversé la route en fait donc. Il est arrivé dans un lieu qu'il connaissait, chez des gens qu'il connaissait tout... Et Ouais Ben échange beaucoup avec ma belle-mère sur les différentes, sur nos 2 métiers différents. Et on en discute souvent parce que elle, elle accueille des enfants qui sont aussi un ou 2 qui sont ennuyeux, ils le sont pas tous mais.... C'est des enfants avec des problèmes, avec du handicap.

Moi : Ouais, est ce que vous vous identifiez des différences, des similitudes dans vos possibilités, plutôt?

Madame DUJARDIN : C'est totalement différent. Bah, déjà, ils sont embauchés par le Conseil Départemental. Ils ont accepté, ils sont reconnus quand elle n'a pas d'enfant, elle a droit au chômage. Après eux, ils ont les parents derrière. Aussi ils saoulent, pas forcément toujours simple non plus à gérer.

Moi : Ah oui, dans la relation du coup ?

Madame DUJARDIN : Bah ouais, c'est des publics... Ils n'ont pas les mêmes codes enfin bon. Donc des fois...Ce n'est pas toujours facile non plus avec les parents. Puis ce n'est pas du tout... Voilà la journée,

ils sont à l'école. Le taxi vient les chercher, il les ramène enfin, elle les a pas toute la journée...Les weekend ends, elle arrive à avoir plus de week-end parce que c'est des enfants qui des fois rentre chez les parents. Enfin, c'est pas du tout pareil, c'est absolument pas du tout le même métier et le même accompagnement. Du tout.

Moi : D'accord, du coup, avec ces différences-là, est ce que ça pourrait être des pistes d'amélioration pour votre métier d'accueillante familiale ?

Madame DUJARDIN : Ben peut être pourquoi pas ? Le droit au chômage, déjà oui, plus de repos... Bah ouais Bah déjà être embauché parce que moi voilà donc là sur avec Sandy donc 3 jours par semaine. Bon, ça fait un petit trou dans le budget, mais des fois si Sylvain pour X ou Y raison il part de la maison... Ben on n'a plus de revenu. Bon après de la demande. Y'a du boulot après moi, je suis peut-être un peu trop exigeante maintenant du fait que mes enfants veulent des personnes plus jeunes. Donc ce n'est pas évident des 40 ans et pas forcément... C'est beaucoup de personnes qui ont autour de 55, 60 ans en fait.

Moi : Y'a plus de demandes pour de la part de personnes âgées ?

Madame DUJARDIN : Ouais en fait, qui ont travaillé et qui sont à la retraite ? Bon après je me dis c'est une période mes enfants vont grandir. Donc je n'aurai sûrement pas le même métier... la façon de faire mon métier. De la même façon là, que je mes enfants à la maison que quand elles seront plus à la maison. Donc voilà.

Moi : Comment vous vous projetez dans cette activité-là ? Vous ne reprendriez pas votre en votre ancienne activité ?

Madame DUJARDIN : Ah non, non oui je resterais, ouais. Et si on pouvait avoir un petit peu plus de reconnaissance, ce serait top mais je ne reprendrai pas mon ancien métier non, non non. Non, non, je me projette, ouais, je me projette carrément. Donc ce métier-là ouais, mais malade donc je vous dis en même temps quand les enfants seront plus là...Ce ne sera sûrement pas de la même façon. Le but c'est de continuer.

Moi : Bon bah très bien, je vous remercie en tout cas Madame DUJARDIN pour ce temps d'échange.

Madame DUJARDIN : De rien.

Moi : C'est gentil, merci. Et bien sur ce je vais vous souhaiter une bonne fin de journée.

Madame DUJARDIN : Oui bah merci bien moi aussi merci beaucoup.

Moi : Et puis un bel été aussi.

Madame DUJARDIN : Ouais, merci. Ça va venir. Merci beaucoup en tout cas.

Moi : Merci à vous, bonne journée.

Madame DUJARDIN : Merci au revoir.

Moi : Au revoir.

Madame LEFARE

Madame LEFARE et moi nous sommes fixés un rendez-vous téléphonique en début d'après-midi, pendant le temps de repos de la personne qu'elle accueille. L'entretien téléphonique a duré 1h04.

Madame LEFARE accueille 3 personnes adultes en situation de handicap, dont de personnes handicapées vieillissantes reconnues comme personnes âgées. Le jour de l'entretien, Madame LEFARE se prépare pour ces congés. Sur les 3 personnes accueillies habituellement, une seule est présente mais qui s'apprête à partir en famille "relai". Les familles relais sont des familles d'accueillants familiaux, accueillant des usagers de façon temporaire, afin d'assurer la continuité d'accueil pour les familles d'accueil souhaitant bénéficier de congés.

Madame EVANS est l'interlocutrice du Conseil départemental, en charge de l'accueil familial. Une ergothérapeute intervient au domicile de Madame LEFARE, dans le cadre de la délégation à un ESMS⁵⁶ du suivi social et médico-social à destination des personnes accueillies

Madame LEFARE est la deuxième accueillante avec qui je m'entretiens.

Moi : C'est Fontaine Élisabeth, on s'est eu au téléphone. Vous êtes disponible ?

Madame LEFARE : Ça y est, ça y est, je suis disponible, je vous écoute.

Moi : Donc, comme je vous expliquais rapidement donc, l'objet de mon appel s'inscrit dans le cadre de mon travail de fin d'études qui consiste à interroger quelques accueillants familiaux pour avoir une vision de votre métier... On va dire représentative de votre quotidien, de votre expérience ?

Madame LEFARE : Oui, y'a pas de souci.

Moi : Est-ce que vous pourriez me dire quel âge vous avez ?

Madame LEFARE : Alors j'ai 58 ans.

Moi : D'accord. Vous êtes accueillante familiale, depuis combien de temps ?

Madame LEFARE : J'ai commencé, j'ai eu mon premier agrément en octobre 2004, donc ça fait 16 ans si je me trompe pas, oui.

Moi : Depuis 16 ans, et quel type d'agrément vous avez ?

Madame LEFARE : Alors maintenant, je suis en personne adulte, handicapée et âgée. Avant, j'avais l'agrément que personne adulte handicapée et là j'ai 2 personnes qui ont plus de 62 ans, donc j'avais demandé pour personnes âgées.

Moi : D'accord, vous hébergez ces personnes à temps à temps plein ? Oui, c'est ça.

Madame LEFARE : À temps complet.

Moi : Qu'est-ce qui vous a poussé à demander un agrément pour une 2e personne ?

Madame LEFARE : Ça remonte très vieux... ça remonte avec mon mari. Mon mari tenait une exploitation en 1983 et en 1983, j'ai travaillé dans un IME⁵⁷, donc dans un centre de handicapés. Et bah après voilà, j'ai eu mon premier enfant donc je suis venu sur l'exploitation pour élever mon enfant. Mais j'avais toujours cette pensée de ce métier, qui était resté un petit peu de côté parce que voilà y

⁵⁶ ESMS : établissement et service médico-social.

⁵⁷ IME : institut médico-éducatif

avait l'exploitation agricole et là il y a 16 ans...parce que j'ai mis 2 ans à mûrir ce projet, il a fallu faire une mise aux normes pour l'exploitation. Et c'est là que je j'ai sauté sur l'occasion pour arrêter la production qui devait être aux normes et devenir famille d'accueil, voilà.

Moi : D'accord, comment vous avez eu connaissance de l'accueil familial ?

Madame LEFARE : Et ben parce que je travaillais déjà et je connaissais auprès de chez moi une famille d'accueil. A ce moment-là, ça faisait déjà 2 ans qu'elle était famille d'accueil, donc j'ai pris rendez-vous et puis voilà tout de suite je me suis dit « Bah c'est ça que je veux faire », ça me convient tout à fait et je me suis pas trompé. Voilà.

Moi : Et c'est parce que vous étiez déjà un petit peu dans le dans le métier ?

Madame LEFARE : Oui, mais dans le métier...Oui et non, parce que ce n'était pas un métier. J'avais choisi involontairement parce que je n'avais qu'un niveau BEPA⁵⁸ agricole, donc ça n'avait rien à voir avec le social. Mais du fait que mes parents étaient agriculteurs d'office, qu'il fallait que je m'orienter vers un BEPA agricole et que j'aimais pourtant le social. Mais on ne me l'a pas autorisé, donc ça c'est fait. Très bizarrement, j'avais ma sœur qui était beaucoup plus jeune, qui avait 16 ans, qui n'avait pas de permis à ce moment-là. D'ailleurs, elle n'avait pas de permis à 16 ans, donc je l'ai accompagné pour faire un stage dans cet établissement là et ce qui a été très surprenant la directrice. Bon bah moi, évidemment j'ai écouté, j'ai accompagné ma sœur et la directrice en me regardant il me dit, « et vous qu'est-ce que vous faites alors ? ». A ce moment-là, j'étais chez mes parents et ben j'ai menti. J'ai dit « bah je suis chez mes parents mais voilà, je suis à la recherche d'un emploi ». Ce qui était totalement faux. Et elle me dit, « écoutez, j'ai besoin de monde actuellement pour des remplacements de maternité. J'aimerais est ce que vous voulez venir travailler dans cet établissement ». Alors sur le coup, je me suis dit « Oh là là... ». Alors elle me dit « mais écoutez, avant de vous occuper des personnes, vous serez femme de ménage pendant 2 mois. Ça me convenait tout à fait. Je me suis dit ça, ça me convient tout à fait. Donc ben elle m'a pris quoi, 15 jours, 3 semaines au ménage, et après, elle m'a tout de suite mis dans l'équipe et ça m'a tout de suite plu.

Moi : D'accord, vous étiez à quel poste ? C'était quoi l'intitulé ?

Madame LEFARE : Aide médico...

Moi : AMP ?

Madame LEFARE : Oui, aide médico, oui, c'est ça. Et ça m'avait plu, je l'ai fait pendant 18 mois parce que je faisais des congés maternité. Et puis après ben c'est moi qui suis tombée enceinte, donc voilà. J'ai arrêté aussi pour ça, parce que je pense qu'elle aurait continué à me prendre. Mais voilà. Et puis ben après bon, bah élever mes enfants, puis je suis resté sur l'exploitation. Et puis comme je vous dis, la mise aux normes a fait que j'ai pu m'envoler autrement.

Moi : D'accord et à ce moment-là, en fait, vous avez eu c'est pendant vos 18 mois d'expérience en tant qu'AMP que vous avez eu connaissance, enfin que vous avez mûri du moins déjà un petit peu le projet ?

Madame LEFARE : Oui, Ah oui.

Oui, oui, même dans les 18 mois. Bon, évidemment, mon mari était agriculteur à ce moment-là. Donc voilà, il fallait que je revienne sur l'exploitation, mais je me disais mais c'est un métier qui me plaît en définitif et je me disais, « mince, on m'a pas donné le choix de mon orientation »... Parce que mes parents étaient agriculteurs, il fallait du monde sur l'exploitation. Et pourtant, étant jeune, je voulais

⁵⁸ BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles

être assistante sociale. Donc vous voyez bien, ça n'avait rien à voir avec la culture et bon bah ma mère un petit peu autoritaire, on m'avait dit « non, ce n'est pas pour toi de toute façon. Voilà ce sera qu'un BEP pour toi », et point barre, voilà un dépassement.

Moi : D'accord, donc vous aviez déjà cette fibre, en fait du relationnel avec les personnes ?

Madame LEFARE : Oui, j'ai toujours été attiré par ce monde-là. C'était les personnes handicapées, les personnes âgées. Et puis ben après évidemment les personnes handicapées. Oui, j'ai toujours eu.

Moi : D'accord, donc aujourd'hui vous accueillez à l'heure actuelle 2 personnes âgées, mais vous avez personne 3 personnes....

Madame LEFARE : Les 3 personnes oui, dont 3 handicapés, 3 adultes handicapés dont 2 maintenant qui font partie des adultes handicapés âgés parce qu'elles ont plus de 62 ans.

Moi : D'accord et donc, quand vous avez commencé en tant que accueillante familiale, donc vous aviez un enfant en bas âge ?

Madame LEFARE : Ah non. Quand j'ai commencé...Bah non. J'ai 58 ans donc depuis j'ai eu en tout 4 enfants hein. Non, là comme je vous disais, ça fait que 16 ans que je suis accueillante, familiale.

Moi : Ah d'accord donc vos enfants étaient déjà grands finalement ?

Madame LEFARE : Et Ben, j'ai eu des jumeaux, le 3e et le 4e. Je voulais un 3e, je l'ai eu en 4e donc voilà les 2 ensembles et ils avaient 8 ans quand j'ai commencé le métier.

Moi : D'accord et comment... Allez, y allez-y.

Madame LEFARE : Parce que bon, oui. Et puis c'est plutôt que je ne pouvais pas parce que bon ben, il y avait l'exploitation, et comme je vous disais c'est la mise aux normes de notre exploitation qui m'a fait mûrir ce projet. Je n'ai pas voulu mettre aux normes pour le troupeau laitier. Par contre j'avais gardé le troupeau allaitant, parce qu'à ce moment-là, on était installé chez mes beaux-parents et pour faire mon métier, mon futur métier, à ce moment-là de famille d'accueil, il me fallait une autorisation de ma belle-mère. Mais pour la maison, oui, oui, parce qu'on vivait dans sa maison à l'ouest, la maison, et elle m'avait dit, ben, je veux bien, mais à une seule condition, que je continue l'exploitation.

Moi : Ah, d'accord. ..

Madame LEFARE : Donc on a arrêté le lait. Ben mon mari travaille à l'extérieur, j'ai arrêté le lait et j'ai gardé le troupeau allaitant, alors je me disais, sur le moment, ça va faire de trop...Bah ça n'a pas fait trop parce que pour l'autonomie de mes premiers accueillis, ça n'a été qu'un bien-être auprès des animaux bébés. Ils se sentaient à part entière sur l'exploitation. Bah surtout, j'en avais 2 à ce moment-là. Un non, mais le premier-là qui était en grande difficulté, il s'est épanoui à travers les animaux. Il avait l'impression que c'était lui qui soignait les animaux. Donc il avait oui. Et puis ben voilà, il était mis en valeur. Il se sentait utile et puis il était mis en valeur.

Moi : D'accord et je reviens sur la construction de votre projet, donc comme vous me disiez donc, il y a eu l'autorisation de la belle-maman, vos enfants, vos 2 derniers enfants avaient 8 ans ?

Madame LEFARE : Alors euh non, mes 4 enfants et mon mari... Avant tout, c'était mon mari. Donc mon mari lui, comme il était chauffeur à l'extérieur, il m'avait dit, « Ben, écoute, c'est toi qui voit, moi je ne serais pas beaucoup là donc voilà ». Lui il n'y voyait pas d'inconvénient du fait qu'il n'était pas à temps

complet à la maison, il était là, bah... Il rentrait le soir, des fois il découcher par rapport à son travail, des fois il découchait une nuit par semaine, mais ça le dérangeait pas plus que ça du fait qu'il ne vivait pas à temps plein. Et puis les enfants, sur mes 4 enfants, il y avait mon fils aîné qui tiquait peu. Mais il s'est envolé juste à ce moment-là, donc voilà, il est parti de la maison parce qu'il s'est envolé à ce moment-là. Donc voilà, bon qui s'envole... C'était tout à fait normal. Et puis après, ben mes autres enfants, il n'y avait pas de souci. Il ne voyait que des avantages. Arrêter le lait pour être à la maison le soir, ils ne voyaient que des avantages. Voilà bon après, quand le métier arrivé, il n'y a pas eu que des avantages croyez moi.

Moi : Oui j'imagine... Quand vous dites ça par exemple, vous pensez à une situation particulière ?

Madame LEFARE : Eh bien, par exemple, bon, quand on commence le métier avec... Bon, comme ça là, je me rappelle... C'était une femme que j'avais, bon. Ça a été très compliqué, parce qu'elle est arrivée en octobre, donc on avait fait les cadeaux de Noël. Bah j'avais fait les cadeaux de Noël avec elle. Bon, elle était quand ... Elle avait 58 ans, et alors je lui avais dit, « Tu ne dis rien », parce que bon ils avaient 8 ans, les jumeaux, donc ils croyaient encore un petit peu quand même. Et puis bah dans le magasin, elle voulait absolument comme ma fille. Avec 8 ans, elle m'avait fait tout un bazar et quand elle est arrivée à la maison, elle s'est empressée de raconter aux jumeaux ce que j'avais acheté pour Noël... Donc ils avaient été très déçus. Ils croyaient vraiment dans le Père Noël. Ils avaient été très, très déçus. Et puis pourquoi elle y avait été Jeanne⁵⁹ ? Voilà donc ben je ne l'ai pas gardée.

Moi : Ah oui, d'accord.

Madame LEFARE : Donc au début, j'ai commencé assez mal et puis le problème aussi... Mais ça m'a mis tout de suite au parfum, moi mon métier. Tout au début, je confondais ma vie privée et ma vie professionnelle. Voilà. L'accueil y faisait partie de la famille et voilà, là, j'ai fait une grande, grande erreur. Donc ben voilà, ça m'a tout de suite mis au parfum dès le début.

Moi : Alors quand vous dites que vous faisiez une confusion entre votre vie privée et votre vie professionnelle...

Madame LEFARE : C'est par exemple pour les cadeaux de Noël. Je n'aurais pas dû la prendre déjà hein. C'est quand même quelque chose de privé pour mes enfants. Naïve, je n'aurais pas pensé que, à 58 ans, elle aurait heurté à dire ça nos enfants. Et puis bon plein de choses comme ça. Voilà un petit peu jalouse aussi de mes enfants. Quand ils arrivaient de l'école, je lui disais « bah, Écoute Jeanne, retire toi va dans le salon, va regarder la télé », mais à ce moment-là, bah évidemment non, elle, elle voulait la place entière. Par exemple, le canapé. A ce moment-là, bien, c'était la première à s'allonger dans le canapé et la plus gênée à déplier ses jambes pour qu'on s'assoit à côté d'elle. Voilà, c'est pour ça. Je les garde chez moi et puis après je me suis dit « Oh là là... ». Mais à chaque fois, on apprend le métier, même encore aujourd'hui, on apprend encore. Ah oui, on n'a jamais fini d'apprendre dans le métier. Jamais.

Moi : Et comment vous faites maintenant donc, avec l'expérience que vous avez pour justement séparer ce côté vie privée et vie professionnelle ?

Madame LEFARE : Oui, et bien déjà... Là, j'ai une remplaçante bien attitré, donc déjà c'est beaucoup plus facile parce que au début, quand vous commencez le métier et justement, pour avoir un temps de famille de sortie par exemple, un peu sortir soit le dimanche ou le samedi soir, bah ça c'était bah d'office... Ils venaient avec nous. Donc, en définitive, il n'y avait pas tant de priver, tout était confondu ma vie privée et ma vie professionnelle que là, au bout de tant d'années. Et puis même financièrement,

⁵⁹ Nom changé

bah maintenant j'ai entre guillemets, les moyens de me faire remplacer, que quand on commence le métier, bah... On a moins les moyens. Voilà quand on commence et puis à l'investissement de la maison parce que bon... J'ai quand même fait des travaux, j'ai fait une extension pour les accueillir. Donc quand on commence le métier... Ben vous savez, financièrement, voilà... Vous avez un emprunt, la banque et puis voilà. Vous n'avez pas le droit à l'erreur, vous n'avez pas le droit de dire quoique ce soit...Bah il faut que ça marche.

Moi : Oui bien sûr... En fait là, ce que j'en comprends, c'est que du coup, le fait de pouvoir vous permettre financièrement de financer des remplacements, c'est ça qui vous permet de cloisonner finalement votre vie pro, votre vie privée ?

Madame LEFARE : Oui, oui, tout à fait tout à fait. Et Ben c'est un petit peu les inconvénients de ce métier-là. Le négatif de ce métier je dirais, bah justement c'est nos sorties privées. Parce qu'on ne peut pas les laisser tout seul. Ben moi les miens, ils ne pourraient pas, donc la question ne s'est jamais posé. Tous les accueillis que j'ai eu n'ont pas été capable de rester tout seul, donc ça c'est une question que voilà... Je me suis dit d'office, il fallait que je me fasse remplacer si je voulais vraiment sortir seule avec mes enfants et mon mari. Alors ben, j'avais des remplaçantes certes, mais pas toujours...Pas toujours. Donc s'ils n'étaient pas invité et que je n'avais pas de remplaçante, et ben j'annule la sortie.

Moi : Ah oui...

Madame LEFARE : C'est comme ça que ça se passait. Ah oui, oui, donc c'est pour ça, pour les enfants, euh. J'ai eu ce reproche un petit peu... J'ai eu ces reproches-là, alors je leur disais, « bah oui mais si je travaillais à l'extérieur, j'aurai des horaires aussi ». Je leur disais les avantages dans mon métier, que le soir, quand ils arrivaient de l'école, voilà, j'étais vraiment prête pour eux, pour leurs devoirs. Le repas était prêt, le coucher, j'étais tout le temps-là, c'était quand même beaucoup d'avantages par rapport à ça.

Moi : Oui, quand même.

Madame LEFARE : Mais l'inconvénient, c'était les sorties.

Moi : Et pour les vacances, si vous vouliez partir ?

Madame LEFARE : Et Ben à ce moment-là, comme j'étais agricultrice. Y'a pas longtemps que je connais. Ça ne fait que 4 ans que je connais les vacances.

Moi : Ah oui, parce que à côté il y avait votre exploitation agricole et que vous ne pouviez pas ?

Madame LEFARE : Et voilà, voilà. Et puis... Eh bien mes vacances, moi, c'était quand mon mari était vraiment en vacances, donc il était en vacances au mois d'août. Et Ben comme on est agriculteur, il y avait quand même...Je ne faisais pas tout hein, bon. Ben, mon mari le week-end, voilà, il rattrapait ce que je ne faisais pas ou ce que je ne pouvais pas faire sur l'exploitation. Et au mois d'août, et ben, on mettait tout à jour sur l'exploitation, donc moi c'était des vacances d'avoir mon mari pendant un mois, voilà.

Moi : Oui, je comprends...

Madame LEFARE : Ça ne me manquait pas les vacances, ça ne me manquait pas non... Et même au début... Bon bah mon mari ça fait 4 ans qu'il est en retraite, donc le premier truc ça a été ça. Il a voulu acheter un camping-car pour qu'on parte en vacances et au début ça a été très, très compliqué pour moi de laisser à ma remplaçante, ça a été très... Et puis, comme je ne connaissais pas les vacances, j'en

éprouvais pas le besoin et maintenant, je dirais depuis l'année dernière, j'en éprouve le besoin. Et tant mieux, tant mieux, parce que je me posais même des questions si c'était normal de ne pas éprouver le besoin de partir. Et maintenant, ça me fait du bien de partir. Là, on part la semaine prochaine. Là, justement, je veux tout ranger, tout, de tout ça, que tout soit nickel. Là, je suis contente de partir.

Moi : Oui, maintenant, vous y avez goûté ?

Madame LEFARE : Maintenant que j'y ai goûté. Et puis ben là même, je suis un petit peu déjà en vacances parce que j'en ai déjà 2 qui sont partis en vacances. Alors là je vois, ben là ce matin vous voyez, j'ai tué de la volaille avant-hier, j'ai tué mes lapins, je dis « Bon Ben... »...Le matin je me permets jamais de faire ça le matin, il y a la cuisine tous les jours, je cuisine tous les jours, il y a la cuisine, le ménage, y'a le linge à étendre ou à repasser. Il y a toujours quelque chose toujours. Et c'est là que je me rends compte qu'en définitif et ben il y a du travail et quand je suis dedans, je m'en rends pas compte pour moi.... Je ne m'en rends pas compte. Ce n'est pas une corvée, c'est normal. Et là ben, cette semaine j'apprécie et j'apprécie même je me dis « Oh là, là, mais y'a des restes là, j'ai des restes »...

Moi : Oui, pour vous aussi.

Madame LEFARE : Et ça fait tout drôle. Et la semaine prochaine, ça va encore faire plus drôle parce qu'on va être que tous les 2. Donc il y a plus de petits plats à faire, ça sera vraiment à la bonne franquette et ça je ne connais pas. Alors souvent mon mari, il me reprend la dessus. « Ils sont pas au restaurant ». Bah non, non, mais je pense que ça fait... Ce n'est même pas que je pense, c'est même sûr, ça fait partie de mon métier, c'est voilà, c'est un bien être pour eux. Les repas c'est important donc voilà.

Moi : D'accord, et donc vous allez bientôt partir en vacances, vous avez m'avez dit donc sur les 3 personnes accueillies, comment ça s'organise en fait l'accueil ? Qui est là quand vous n'êtes pas là ?

Madame LEFARE : Ah bah, ça fait plusieurs années que je travaille avec des familles temporaires, donc elles connaissent le métier, elles connaissent bien, donc là il n'y a pas de souci. Là je pars très sereine. Et puis ma dernière là, elle va partir lundi. Elle part dans sa famille et c'est la première année qu'elle part en famille d'accueil occasionnellement. C'est une famille à temps complet, mais là, ça va être du temporaire parce que justement, il y a une personne qui est partie chez elle, donc là elle a une place donc et puis j'en ai fait un petit peu exprès aussi en me disant c'est une famille d'accueil que je m'entends bien avec elle et je me dis « Qui sait quand je serai en retraite ? Pourquoi pas qu'elle irait là-bas après ? »

Moi : Ah oui, une sorte de transfert.

Madame LEFARE : Voilà que je prépare déjà un petit peu ma retraite. Vous allez me dire, j'ai encore le temps, mais il faut déjà que je me prépare.

Moi : Oui, non, mais c'est bien. C'est bien d'anticiper aussi, que ce soit pour vous ou même pour les personnes qu'elles vous accueillent.

Madame LEFARE : Et Ben voilà pour que je parte sereinement, il faut que tout le monde soit bien dans leur nouvelle famille. Ça, c'est mon plus grand souhait, donc ça se prépare à l'avance. Ça ne se prépare pas la dernière année, ce n'est pas possible.

Moi : Les personnes que vous accueillez donc partent dans des familles, des familles temporaires donc, ce sont des personnes qui sont agréées ?

Madame LEFARE : Oui, oui.

Moi : Il y a d'autres personnes qui laissent leur domicile à des personnes qui ne sont pas forcément agréées pour faire les remplacements. Du coup, vous c'est, c'est un choix de confier vos accueillis à une personne agréée ?

Madame LEFARE : Alors là, oui, c'est un choix, oui, oui, c'est un choix vraiment pour me dire, « Je suis vraiment en vacances ». Parce que quand c'est chez vous, quand je suis remplacé chez moi, c'est des remplaçants qui n'ont pas d'agrément, donc vous partez mais pas pareil, ce n'est pas pareil. Je ne suis pas sereine pareil. Oui, il peut toujours y avoir quelque chose à notre domicile, que là c'est des professionnels. Elles ont leur agrément. Donc là je pars en toute confiance, puis je les connais, donc là je pars tranquille, je pars 14 jours, je pars très, très, très sereine.

Moi : C'est plus sécurisant...

Madame LEFARE : Chez moi, je ne dis pas, surtout là ma remplaçante que j'ai maintenant, parce que j'en ai eu quand même plusieurs remplaçants... Donc au début je me disais « Pourquoi je ne suis pas partie en vacances »... Parce que justement ma remplaçante, je la sentais pas capable d'être pendant 15 jours à les garder. Il y avait ça aussi, et puis oui, je n'avais pas que l'exploitation, il y avait ça.

Moi : Oui, il faut avoir confiance aussi...

Madame LEFARE : Oui, oui, parce que je sais que ben voilà, bon que une personne agréée, si elle a été agréée, c'est qu'elle est capable de faire sans problème le métier.

Moi : Oui, voilà pour vous, c'est une garantie de qualité en fait ?

Madame LEFARE : Oui, exactement tout à fait tout à fait. Et que là, ma remplaçante que j'ai, bon ben je l'ai formé à mon image. Bon, à l'image de mes accueillis. Donc elle connaît bien mes accueillis et ça se passe très bien.

Moi : Et pour vous, justement, qu'est ce qui fait une bonne accueillante familiale ?

Madame LEFARE : C'est vous qui allez me le dire.

Moi : Ah bah non...

(Rires)

Madame LEFARE : Une bonne accueillante...

Moi : Qu'est-ce qui fait, par exemple, que vous allez plus avoir confiance en tel ou tel remplaçante agréé ?

Madame LEFARE : Alors agréé... Ben son professionnalisme déjà. Alors déjà son environnement. Comme la Jeanne, ça va être la première fois qu'elle va aller, qu'elle va aller voir, qu'elle va aller en vacances 8 jours dans cette famille d'accueil donc elle a été la visiter il y a 8 jours. Bah lundi hein... Donc l'environnement... La composition de la famille, il y a le feeling aussi de la accueillante, je me dis... Oui Ben là, comme là je pars tranquille, je me dis ça, ça devrait coller.

Moi : Quand vous dites le feeling, en fait, c'est le relationnel ?

Madame LEFARE : Oui, oui, tout à fait tout à fait. Oui bon, malgré que là j'ai des remplaçantes en temporaires...Pour accueillir mes accueil, il y a pas de souci, mais bon, elles sont différentes de moi. Et puis je les accepte. Et puis, comme elles étaient déjà famille d'accueil, elles ont plus de 70 ans, donc par leur expérience, je ne me pose même pas la question. Je me dis si elles sont agréées, c'est qu'il n'y a pas de souci. Voilà. Et puis en plus, j'en ai un qui y allait déjà avant, donc j'ai continué à sa demande de mon accueilli, qu'il continue dans cette famille d'accueil, voilà.

Moi : D'accord quand vous dites professionnalisme, qu'est-ce que vous entendez exactement ?

Madame LEFARE : Bien avec l'accueilli, qu'elle galère pas, le suivi de la personne, l'écoute, elle n'est pas là que pour dire « Ben voilà, il est en vacances, je fais du gardiennage », non ce n'est pas ça du tout, c'est la continuité de ce que je propose chez moi, tout simplement, mais différemment parce que on ne peut pas être identique.

Moi : D'accord... Vous m'avez dit que donc, une de votre une de vos remplaçantes, qui était famille d'accueil, alors là, quand vous dites famille d'accueil c'est dans le sens où elles étaient assistante familiale ?

Madame LEFARE : Ah dans mes remplaçants...Ben, mes familles temporaires, j'en ai 2. Oui, j'en ai 2, donc pour 2 accueillis elles sont, elles font du temporaire...Mais il y a déjà longtemps, parce qu'elles ont plus de 70 ans, alors elles étaient famille d'accueil bien avant moi.

Moi : Famille d'accueil pour les enfants, avec l'ASE⁶⁰ ?

Madame LEFARE : Non, non, elles étaient pour adulte handicapé ou âgé.

Moi : Ah oui, d'accord. Pour adultes donc, et puis là, après la retraite, elles continuent, mais que sur du temporaire du coup ?

Madame LEFARE : Voilà tout à fait. Bah après je sais même pas si elles étaient à temps complet. Je ne leur ai même pas demandé parce que ça faisait déjà... J'ai commencé à travailler avec elle, ça fait 6 ans que je travaille avec elle, avec ces femmes, alors elles étaient déjà en temporaire du fait qu'elles étaient déjà en retraite. Je pense qu'elles sont... Mais je ne leur ai même pas demandé si elles étaient à temps complètes avant. Je ne sais pas, peut-être pas... Mais du fait qu'elles sont agréées et que y a longtemps qu'elles exercent, je me suis pas posé la question-là, c'est pour ça. Je me dis « bah elles ont l'expérience, y'a pas de souci ».

Moi : Est-ce que vous avez déjà eu des échanges avec, justement des personnes qui sont assistantes familiales ? Donc là, qui accueille des enfants qui sont issus de l'ASE ?

Madame LEFARE : Oui, tout à fait. Tout à fait. J'ai eu des échanges. Alors ben je pense qu'on rencontre les mêmes difficultés. On n'a pas les mêmes avantages alors... Bon bah moi je trouve que leur métier est plus dur que le mien, et moi elle me dit que mon métier est plus dur que le leur, donc ben voilà. C'est de l'extérieur, c'est l'extérieur.

Moi : Oui, c'est une voir les choses en fait ?...Vous diriez que c'est par rapport au public que vous accueillez les unes les autres ?

Madame LEFARE : Tout à fait. Oui ben oui, oui, tout à fait. Parce que là bon, je me dis là surtout une mère, je suis amie avec elle est de la Manche, et elle me dit « Oh ben... »... Quand elle vient à la maison,

⁶⁰ ASE : aide sociale à l'enfance

elle est venue coucher ici, elle me dit « oh là, là, dit donc... ». Elle trouve que j'en fais même de trop. Et je lui dis « oui mais c'est différent, ce n'est pas des enfants voilà ». Et puis elle me dit « bah moi toute la journée entière je ne pourrai pas hein ». Donc voilà. Mais...Voilà, c'est pour ça, c'est complètement différent, mais je me dis avec mes enfants serait peut-être été compliqué avec des enfants peut-être, mais après je n'ai pas goûté au métier donc je ne peux pas... je ne peux pas juger.

Moi : Oui, bien sûr. Et est-ce que l'une et l'autre vous identifiez des difficultés du coup à en lien avec l'exercice de votre profession qui sont similaires ?

Madame LEFARE : Oui, oui, les sorties.

Moi : Les sorties, les temps de repos, quoi ?

Madame LEFARE : Oui, les temps de repos, oui. Ben moi, c'est le plus compliqué dans le métier, ce serait ça surtout, depuis que mon mari est en retraite, parce que mon mari est demandeur pour sortir, partir davantage... Et Ben on a droit à 30 jours de congés par an voire 35 grand maxi, donc bah vous voyez si vous partez plus de 48 h... Je pars au moins de 48 h une fois par mois. Justement, depuis que mon mari est en retraite, pour avoir un petit peu un air de détente et de vacances.

Moi : Oui, de répit finalement.

Madame LEFARE : De répit, voilà, c'est le mot. Écoutez, ça me fait du bien et qu'avant j'en éprouvais pas le besoin parce que je n'avais pas goûté... Et il y a des familles d'accueil qui ne partent jamais en vacances et qui disent, mais je me reconnais tout à fait dans ce qu'elles disent, qu'elles n'en ont pas besoin... Parce qu'elles n'ont pas goûté et moi j'étais de ces familles d'accueil. Il y a quelques années, je dis « bah non, je n'ai pas besoin moi, du moment je me repose un petit peu, mon mari et là »... Je me sentais en vacances mais de partir vraiment et de savoir que nos accueillis, ils sont vraiment dans une famille d'accueil agréé, on part vraiment tranquillement. On part tranquille que chez nous, ce n'est pas...ce n'est pas pareil. Il y a quelque chose. Et puis bon, ben je suis joignable à tout moment.

Moi : Oui, bien sûr.

Madame LEFARE : Que la famille d'accueil agréé, elle va vraiment m'appeler, que vraiment s'il y a un truc très grave, mais autrement il ne va pas m'appeler. La différence, elle est là.

Moi : Oui, oui.

Madame LEFARE : Je la comprends, je la comprends la différence...Je la sens, voilà, mais c'est pour ça que je suis toujours bah... Je lui dis toujours au moindre problème, tu m'appelles ou même si c'est une brouille, tu m'appelles ? Alors, elle ne le fait pas automatiquement. Il n'y a pas de souci, elle se débrouille bien. Mais voilà, déjà je me dis s'il y a un problème et ben je suis joignable. Mais même avec les autres familles, je serai joignable. J'ai mon portable, je suis joignable, mais elles le feront vraiment qu'en cas de force majeure.

Moi : Oui, oui. Oui, et puis il doit sûrement y avoir une espèce de pudeur... ?

Madame LEFARE : Oui, je sais, ça fait qu'elles respectent tes vacances. Surtout ne pas te déranger.... Et elles font ça, y'a pas de souci, elles m'ont jamais appelé.

Moi : Et qu'est-ce qui vous plaît au quotidien dans votre métier ? Malgré ces difficultés que vous vous constatez ?

Madame LEFARE : Qu'est-ce qui me plaît ?... C'est de voir heureux. C'est ma récompense et la leur, je me dis, j'ai réussi quelque chose. Voilà.

Moi : Vous avez réussi quelque chose ? Vous vous dites que vous avez réussi quelque chose ?

Madame LEFARE : Oui, oui, oui, parce que ce n'est pas évident de réussir, ce n'est pas évident. Même avec sa famille, ce n'est pas évident, donc de les voir heureux... Ben ça, c'est ma récompense. Et puis pour eux aussi, quelque part, parce que s'ils sont heureux, c'est grâce à eux aussi.

Moi : D'accord, Euh, je me permets de revenir rapidement, donc sur les difficultés liées à votre métier. Donc vous m'avez principalement parlé des repos, mais je me dis, certaines de vos collègues peuvent avoir évoqué des difficultés en lien avec le fait qu'elles peuvent se sentir isolés, qui a un besoin quand même d'accompagnement ?

Madame LEFARE : Tout à fait tout à fait tout à fait ça. Beaucoup de familles d'accueil l'on ce problème et je l'ai eu aussi, moi je l'ai eu ce problème-là. Alors maintenant, entre guillemets, j'ai un peu plus la chance qu'il y a longtemps que j'ai mes accueillis. Donc maintenant, ça y est, c'est presque la routine. Par contre, je commencerai un nouvel accueil... Évidemment, je rencontrerai cette difficulté là et je les ai rencontrés... Et quand j'ai commencé le métier, je me suis trouvé bien, bien seule. Oui, je l'ai eu aussi ça. Alors maintenant c'est plutôt moi. Je me suis fait des amis dans mes collègues. Donc on échange beaucoup entre collègues, avec certaines collègues... Pas de tout évidemment et malheureusement, malheureusement parce qu'on est toutes différentes. Mais j'ai quand même des collègues qui me ressemblent, donc on échange beaucoup. Quand je rencontre des difficultés, c'est moi qui en parle et quand c'est elle qui rencontrent des difficultés, on en parle ensemble, mais on échange beaucoup.

Moi : Oui, c'est des échanges informels dans le cadre privé.

Madame LEFARE : Dans le cadre privé, oui, oui, oui, mais c'est quand même du professionnel avant, hein. Et puis bon, je travaille aussi avec les tutelles. Et puis on a quand Madame EVANS de la MDA⁶¹ si on rencontre vraiment un problème, elle est là pour nous écouter. Donc...Ah non, j'ai rencontré des difficultés. Malheureusement j'en ai rencontré une difficulté et j'étais bien contente d'être écouté.

Moi : Et à l'heure actuelle, si vous deviez accompagner du coup une nouvelle personne, est ce que vous auriez des ressources nouvelles pour vous aider ?

Madame LEFARE : Alors aujourd'hui, malheureusement, je pense que je ne le ferai pas parce que mon mari ne serait pas prêt. Oui, parce que je ne vous ai pas dit, mais quand mon mari a été en retraite, ça a été très compliqué. Ça a été très compliqué mon métier, il avait du mal à le supporter et j'en ai énormément souffert. Donc ben, comme je disais à Mme EVANS, j'étais assise entre 2 chaises. Elle m'a dit, non, vous n'êtes pas assis entre 2 chaises, mais je me suis trouvé assis entre 2 chaises, entre mes accueillis et mon mari, donc j'ai mis beaucoup d'eau dans mon vin, pour justement donner une harmonie beaucoup plus agréable, donc là, on y arrivé. Mais il a fallu du temps, il leur fallut 3 ans et 3 ans, c'était très long. Donc non, je ne vais pas, euh... Parce que je me disais, quand je serai en retraite, j'aurais bien fait du temporaire, mais là mon mari, il attend trop longtemps, mais il attend parce que déjà on a 6 ans et demi d'écart. Alors c'est déjà énorme et il a pu partir à 60 ans, ça fait 8 ans et demi d'écart. Donc vous pensez bien quand je vais être en retraite, tu l'auras attendu 8 ans et demi donc non, je lui ai promis que quand je serai en retraite, je serais vraiment pour lui et pour mes enfants et mes petits-enfants.

⁶¹ MDA : Maison départementale de l'autonomie

Moi : Quand vous dites, vous avez dû mettre de l'eau dans votre vin, ça veut dire quoi si ce n'est pas trop indiscret ?

Madame LEFARE : Oui, parce que, par exemple, mon mari trouvait que je les mettais trop bien et que je ne devais pas vous voyez ? Donc je me dis alors, je faisais autrement. C'était que des petits trucs comme ça mais qui me pourrissent un petit peu la vie. Alors bon ben voilà par exemple, il faisait quelque chose, je leur donnais une friandise, il y avait plein de petites choses comme ça, mais je faisais un petit peu comme pour mes enfants. Oui, vous voyez ? Et Ben je ne sais pas, c'était probablement pas bien ce que je faisais, probablement pas bien mais voilà, voilà.

Moi : Oui... Après, de ce que vous me dites là, je me dis dans un sens aussi, votre mari n'était pas là finalement, depuis que vous exercez ? Là, c'était le début. Il vivait vraiment votre métier tous les jours...

Madame LEFARE : Tout à fait tout à fait...

Moi : Le fait d'être en retraite et bien peut être qu'il s'est imaginé que votre vie familiale, votre vie conjugale, allait être de telle ou telle façon... Et puis finalement, en se retrouvant confronté à votre quotidien.

Madame LEFARE : Ah tiens, moi, c'était ça, c'était exactement ça. Et que ça, j'y avais pas pensé. Par exemple, il se sentait même plus chez lui au début, parce que les accueillis disait « On est chez nous », le chat, le chien était à eux, le jardin était, euh, les vaches étaient... Tout était à eux et mon mari ne le supportait pas. Tout était... Ils étaient... Ils sont chez eux. Et ben moi j'ai laissé faire parce que bon bah voilà, je ne voyais pas où ça allait me mener en disant « bah non, le chien n'est pas toi »... Non bon bah si le chien il est à elle, il est à elle et puis voilà.

Moi : Et après ? Quand votre mari est en retraite...

Madame LEFARE : Et Ben, j'ai fait tout ça, j'ai repris tout ça, mais ça m'a coûté.

Moi : Ça vous a coûté, à vous ?

Madame LEFARE : Puis à mon mari aussi parce que il a fallu mettre un petit peu d'ordre dans tout ça. Lui ben, il a fallu qu'il trouve sa place et que moi, j'avais l'impression qu'il avait sa place. Mais lui, il l'avait pas, donc c'est pour ça que j'ai mis de l'eau dans mon vin, que ben il a fallu que je me dise, « bon...Voilà... ». Mais son mal-être, voilà où est son mal-être et mon mal, son mal-être, c'était par les accueils qui prenait trop de place. Ça, je m'en rendais pas compte...

Moi : Et donc du coup les accueillis, c'est les mêmes personnes que vous hébergez maintenant ?

Madame LEFARE : oui

Moi : D'accord, comment ils l'ont vécu ? Du coup on va dire ce « recadrage » avec des gros guillemets ?

Madame LEFARE : Ben comment ils l'ont vécu ? C'est aussi compliqué pour elles aussi parce que... Oui, ça a été compliqué. Par exemple, les sorties d'office avant... Bon Ben j'allais quelque part, je les emmenais partout. Bon bah après voilà, c'est que je les emmenais moins, donc ça, ça a été bah même pour moi, ça a été compliqué. Comme j'abandonnais... ça, ça a été compliqué au début, ça a été compliqué. C'est pour ça, ma remplaçante, il fallait que je sois à la hauteur. Comme ça, pas été il y a 3 ans, mais au début j'avais des remplacements de bien pour une demi-journée, ça y avait pas de souci, mais leur demander admettons 8 jours, pour moi c'était même impossible. J'ai essayé avec une famille,

avec une remplaçante, on est rentré au bout de 4 jours parce qu'elle a rencontré des difficultés et c'était la première fois qu'on partait en vacances. C'était la première fois...

Moi : C'était aussi peut être le temps que vous soyez prête vous aussi de votre côté, bah de trouver quelqu'un de confiance aussi...

Madame LEFARE : Oui, oui, tout à fait. Tout à fait. C'est pour ça, je vous dis, il a fallu que je fasse un travail sur moi. Oui. Oui, oui. Vous savez, quand on aime trop un métier, on se rend pas compte et on fait du mal autour de nous.

Moi : Oui, ce n'est pas facile.

Madame LEFARE : Et ça, je ne m'en rendais pas compte. Et puis il a fallu que mes enfants me le disent, mes petits-enfants aussi parce qu'il y a mes petits-enfants. Mes petits-enfants bah il fallait qu'ils aient leur place aussi et tout ça c'est un travail. Y a une longue haleine tout le temps, tout le temps. C'est un travail tout le temps. Et ça gelait. Ça c'est un petit peu la difficulté de notre métier.

Moi : Et maintenant tout ? Tout est équilibré ?

Madame LEFARE : C'est équilibrer mais avec de la volonté de vouloir s'en sortir.

Moi : Oui, vous avez travaillé pour ça...

Madame LEFARE : Oui, oui, oui, oui. Et puis j'ai été déjà aidé par les tutelles. Parce que je me confie quand j'ai un problème, je ne le garde pas pour moi. J'ai besoin qu'une personne extérieure me dise si je fais bien ou pas bien donc elles m'ont beaucoup aidé. Mme E. aussi, elle m'a beaucoup aidé. Oui, parce que je me disais, c'est là que je me suis dit, et même E. quelque part, elle m'a aidé, elle m'a dit « Mais votre mari, il a le droit d'avoir sa place et c'est normal, il faut qu'il ait sa place, il est chez lui » et ça au début, ben je trouvais même que j'étais dur avec lui, je le trouvais égoïste. Ils sont là, ils font presque partie de la famille, il m'a dit « mais ils ne font pas partie de notre famille »... Alors ça... C'était des mots qui étaient très dur pour moi à accepter, ça très dur. Donc c'est un travail sur moi-même, et puis même dans nos amis aussi. Tout au début, quand on a commencé le métier, au début, on était invité avec nos accueillis. Bah avec mon premier accueilli surtout et puis après bah on est plus invité donc j'ai perdu mes amis au début, ça m'a fait... ça m'a fait du mal. Et on me disait « Bah oui mais c'est compliqué. Maintenant t'as 2 accueillis » -même après j'en avais 3 - « Bah c'est compliqué pour t'inviter »... Donc je comprenais que j'étais le problème avec mes accueillis. Et mon mari me dit, « tu vois, tu vois on est évité ! ». Donc et la remplaçante, bon après j'ai trouvé des remplaçantes pour me faire remplacer quand même, le dimanche ou le samedi soir.

Moi : Oui, pour pouvoir avoir ce moment-là ?

Madame LEFARE : Oui, ça c'est, c'est un travail à longue. Parce qu'on ne peut pas prendre n'importe qui, n'importe comment, c'est... Avant de confier nos accueillis, notre maison, faut vraiment avoir confiance dans la remplaçante. On donne quand même... Elle est chez nous, elle est en intimité, donc on ne peut pas choisir n'importe qui.

Moi : Oui, bien sûr.

Madame LEFARE : Il faut du temps, il faut du temps. Mais c'est un très beau métier, on a la liberté de travailler chez nous, de s'organiser comme on veut. Eux, ils ne sont pas en établissements donc on travaille, c'est presque... Ben ils sont.... C'est individuel. Je vois, j'ai 3 accueillis qui sont complètement tous les 3 différents, donc tous les 3 sont pris différemment. C'est pas tous les 3 la même chose, voilà.

Si je reprends une personne, l'autre je vais le prendre différemment parce qu'il est comme-ci parce qu'il est comme ça.

Moi : Il faut s'adapter ?

Madame LEFARE : Voilà, et c'est là, la richesse de notre métier.

Moi : Où est-ce que vous vous voyez au d'ici plusieurs années ? Comment vous vous projetez dans votre métier ? Tout à l'heure, vous me disiez que vous étiez déjà en train de réfléchir en fait de préparer votre retraite ?

Madame LEFARE : Oui, oui, oui.

Moi : Donc, votre retraite, vous envisagez la prendre... D'ici combien de temps ?

Madame LEFARE : Alors normalement... Normalement, c'est même dans ma tête, ça y est, c'est déjà bien mûri. Je prends ma retraite en avril 2020. Non, non, je vous dis des bêtises, en 2025 dans 3 ans et demi, ça fait combien ici, c'est ça ?

Moi : 2024... Ben oui, non, 2025 avec avril c'est ça.

Madame LEFARE : Oui, c'est bien ça. Avril 2025. Oui, je suis de janvier, mais normalement je peux prétendre à partir en avril 2025, parce que j'ai déjà eu mon compte rendu de carrière à 50 ans, donc normalement en avril 2025 je peux part. Donc ben je m'y prépare psychologiquement, je m'y prépare et là cette semaine justement je suis en grande réflexion aussi parce que là je me dis « Eh Ben rien que les repas c'est.... ». Là je me dis, attention. Là, on est que 3 voire 2, parce que mon mari, en début de semaine, était pas là, il était parti. Il y a notre fils, alors ben ça faisait des petites portions. Ça m'a fait vraiment drôle. Ça m'a fait drôle. Donc non, je prépare déjà.

Oui, et il y en a qui sont pressés de partir. Ben moi, je ne suis pas encore pressée mais je m'y prépare, je me dis bon voilà, il va falloir que tu t'arrêtes et il faut que je me prépare.

Moi : Oui, oui.

Madame LEFARE : Alors j'espère que je serais prête... Je pense que je serais prête si je sais qu'ils sont bien où ils vont aller. Là je partirai sereine mais il faut que je sois sûr de ça et c'est... c'est un peu ça qui m'angoisse.

Moi : ça vous angoisse, mais en même temps, ça ne vous empêche pas d'agir parce que finalement, c'est ce que vous êtes en train de commencer à construire.

Madame LEFARE : Et voilà tout à fait. Et Madame EVANS, elle me donne raison par rapport à Jeanne, et ça me fait du bien. Elle m'aurait dit, « mais Mme Lemaître, vous avez le temps d'y penser », ça m'aurait angoissé davantage que là, euh de savoir que je peux préparer. Je pense que je devrais y arriver. Puis j'ai des petits enfants, c'est ce que je me dis : « Oui, j'ai des enfants, j'ai des petits enfants » et puis qu'on a plein d'occupation donc voilà, je me dis non, non. Mais il faudra qu'on soit en mouvement, je ne serais pas du genre à dire, « je ne fais rien », non ça ce n'est pas mon truc, ce n'est pas mon truc. Donc il faut que je sois occupée, mais bon, moi ce qui m'aurait plus ça aurait été de continuer dans le para, dans le dans le social ça ça m'aurait énormément plu. Mais mon mari lui il veut vraiment que j'arrête quand je serai en retraite.

Moi : Et puis peut être que ça vous fera comme les vacances finalement ? Une fois que vous aurez goûté... ?

Madame LEFARE : Ben peut être, peut être là, je pars 14 jours-là, alors non, non là je pars bien là, non, non y a pas de souci. Et puis là je sais qu'ils sont bien où ils vont aller donc ça va, ça va. Je suis très sereine. C'est ce qu'il me faut, moi, il me faut cette sécurité-là, que tout aille bien autour de moi. Si ça va pas bien, si admettons, là ma dernière, elle serait perturbée pour partir. Bon, je ne le ferai pas voir mais je ne serais pas sereine. Là elle est contente. Elle va sa première fois qu'elle va dans une famille d'accueil, alors elle m'en parle tous les jours, 23 fois par jour et elle est très contente d'y aller parce qu'elle l'a visité, elle a vu les enfants, donc déjà elle part enchanté déjà alors ça ne peut qu'aller, ça ne peut qu'aller.

Moi : ça lui a plu...Est ce que vous voyez quelque chose d'autre peut être à préciser sur votre expérience, votre métier ?

Madame LEFARE : Et Ben, je ne sais pas... Vous, par rapport à votre mémoire, qu'est-ce que vous en pensez si vous avez déjà appelé d'autres familles d'accueil ? Qu'est-ce que vous en pensez, vous, de l'extérieur, de notre métier ?

MOI : Et bien je trouve que c'est un très beau métier comme vous dites, mais c'est un métier très difficile aussi.

Madame LEFARE : Tout à fait. Ça fait... maintenant je le dis, c'est vrai. Oui, parce qu'il faut concilier la vie de famille et la vie professionnelle, et c'est ça le plus dur, oui.

MOI : Oui, oui. Vous m'avez bien expliqué finalement le travail 24h/24 pour la personne qu'on accueille. Mais il y a aussi énormément de travail sur soi.

Madame LEFARE : C'est tout à fait ça.

MOI : Oui, avec les membres de la famille...c'est du travail en plus finalement.

Madame LEFARE : Tout à fait, tout à fait, tout à fait et c'est ce que j'ai dit souvent. Et c'est beaucoup de familles, je pense qu'on est le pilier involontairement parce que bah, devant nos enfants, devant notre mari, tout va bien. Et bah des fois, ça va pas toujours bien et on ne veut pas l'exprimer parce que souvent, « Ah bah oui, c'est à cause des accueils »... C'est toujours les accueillis qui sont le problème. Et ça, c'est très lourd à porter et ce n'est pas toujours les accueilli. Mais les accueillis ils vivent chez nous. Donc l'organisation, de toute façon, c'est toujours à partir d'eux. Ah ben oui, d'office, vous voulez prendre un week-end, bah avant tout, c'est la remplaçante et voilà... Et il faut que ça tombe bien. Si je pars et que tout va bien, ça va. Si je pars, qu'il y en a une qui est perturbé, je vais être moins tranquille. Et ça, il ne faut pas que je le fasse voir. Je suis parti, voilà, il faut que j'abandonne mon métier. Ça, c'est, c'est très compliqué. Parce qu'on a le souci de la remplaçante.

MOI : Oui aussi, et puis la rupture, la pause ?

Madame LEFARE : Ça, j'en ai très peur. Là, la rupture de ma remplaçante, ça, j'en ai très peur parce que ma remplaçante, elle est très bien. Mais elle me dit, je ne ferai pas ton métier à temps complet et elle aime mon métier, mais elle m'a dit occasionnellement, il n'y a pas de souci, mais à temps complet, non, il est trop lourd ton métier. Alors, quand elle me dit ça et qu'elle est pourtant bien, elle est pourtant bien ma remplaçante, hein ? Elle est humaine, a beaucoup, beaucoup de qualités. Je lui vois peu de défaut. Et ben quand elle m'a dit ça, j'ai dit, « Ah oui, tu penses ça ? » Oui, oui, mais elle m'a dit, « Tu n'arrêtes pas, t'es tout le temps au bien-être de tes accueilli tout ça ». Toujours elle me dit. Et alors c'est ce que ma famille me reproche et je me dis, « mais c'est un peu notre vocation, ça fait partie

de notre métier, le bien-être de notre de nos accueils, qu'ils soient bien. On ne peut pas les laisser s'ils ne vont pas bien, faut qu'on ne trouve la solution s'ils ne vont pas bien »... Et c'est ça le plus dur.

MOI : Oui, en tout cas, vous en parlez avec beaucoup d'amour.

Madame LEFARE : Et Ben parce que je l'aime mon métier. Il faut l'aimer, il faut l'aimer. De toute façon, pour faire ce métier-là, il faut l'aimer, il ne faut pas dire, on fait ce métier là parce qu'il faut que je gagne ma vie. Là, on se plante complètement. Et vous savez, le métier de Madame EVANS doit être très difficile... Moi je me disais « qu'est qu'elle a de la chance d'aller visiter les familles, tout ça, c'est très enrichissant ». Je trouve que c'est très enrichissant et je la plains, ce n'est pas un rôle facile. Parce qu'il faut qu'elle voit tout. En définitif, on nous confie quand même des personnes fragiles, vulnérables, donc il ne faut pas qu'elle soit moins bien, notre travail, c'est de les mettre heureux, ces gens-là, ils sont déjà plus ou moins rejetés de la société, parce qu'ils sont quand même rejeté de la société, involontairement, et c'est ça qui me fait beaucoup de mal.

MOI : Ah oui, ça vous touche ?

Madame LEFARE : Oui, Ah, ça me touche énormément. Il y en a. « Ah oui, Ah oui. Bon, Ah oui, Ben bon, ben on va venir. Tu viendras quand t'auras ta remplaçante ». Donc j'ai compris. J'ai une accueillie, je reçois sa famille une fois par an et on va une fois par an chez eux. Alors au début, je venais avec les 2 autres et à la fin, bah ça fait bien 3 ans. Ils m'ont dit « non, bah maintenant tu viens qu'avec Annie⁶². Et ça, ça m'a fait... Et ben Annie, c'est une accueillie. Excusez-moi, c'est une accueillie. Et puis mon mari, évidemment, nous on est invité, mais les 2 autres ne sont pas invités.

MOI : Ah oui.

Madame LEFARE : Ça, ça me fait énormément de mal. Je me dis en plus, ils ont une belle-sœur, handicapée quand même ? Oui. Et elle n'accepte pas les 2 autres. Mais bon après je ne peux pas lui imposer hein, je n'ai pas le droit.

MOI : Oui, oui, tout à fait.

Madame LEFARE : Mais vous voyez, c'est des petits détails comme ça. Vous voyez que ben voilà, ils sont... C'est pour ça que j'ai peut-être de l'amour pour eux, parce qu'ils sont tellement... Et c'est pour ça que je me plais dans le milieu du handicap, parce qu'ils sont tellement affectueux ces gens-là. Ils savourent tellement... Il y a des jours pas faciles du tout, mais il y a des jours ils savent vous dire qu'ils vous aiment et qu'ils me demandent si je les aime à moi aussi. Et ils ont besoin de l'entendre, j'en ai 2 sur les 3, y'en a un qui s'exprime pas, qui est très pudique et jamais il me demandera. Mais j'en ai 2 qui me demande « est-ce que je suis gentil avec toi ? », on me demande ça, « Là je suis gentil, aujourd'hui » par exemple. La veille, elle a eu des troubles de comportement, une journée épouvantable parce que quand elle est en crise, c'est très lourd et le lendemain elle me dit pardon et elle me demande si je l'aime. C'est tout ça. Et ça, mon mari bah, elle l'accepte pas « Oui bah hier, t'as vu là ? Et puis aujourd'hui, elle voudrait presque te demander »... Alors il ne supporte pas, donc c'est pour ça. On est entre 2.

Et ça, c'est très dur. Donc ben voilà, je la rassure en lui disant que je l'aime. Mais quand elle est en crise et ben c'est plus difficile de l'aimer, je lui dis carrément je dis « tu sais quand t'es pas gentille comme ça que tu me fais des bêtises, c'est plus difficile de t'aimer ». Alors elle n'aime pas ça. Quand je fais ça c'est un petit peu pour la remettre en question, mais au moment de la crise, elle ne peut pas se rendre compte, elle ne peut pas se remettre en question au moment de la crise, elle ne peut pas.

⁶² Prénom changé

MOI : Oui, oui.

Madame LEFARE : Quand il y a des raisons, c'est beaucoup plus facile. Mais quand il n'y a pas de raison, c'est plus compliqué et moi je me sens impuissante. C'est pour ça que j'ai besoin de l'extérieur, là maintenant. Bah on commence à travailler avec un ergothérapeute donc je me dis, bah au moment des fortes crises, j'espère que je saurai aider. Du moins, elle saura aidée j'espère. Alors voilà. Bon ben vous avez eu plusieurs familles d'accueil ont répondu ?

MOI : Oui, oui, oui.

Madame LEFARE : Oui, c'est bien, c'est bien et c'est comme ça qu'on va apprendre. Ben j'espère que vous ferez connaître notre métier, que ça apportera quelque chose.

MOI : J'espère aussi, mais c'est le but.

Madame LEFARE : Si le but oui, ben moi aussi, c'est le but parce que bon. Ça fait 16 ans que je suis famille d'accueil quand j'ai commencé le métier, on était 73 familles d'accueil et aujourd'hui, je crois qu'on est 42, 43.

MOI : Oui, une quarantaine...

Madame LEFARE : Ouais donc ça me fait un petit peu peur. Et puis ben je trouve... Ce qui me décourage un petit peu, c'est qu'il n'y a pas d'évolution là-dessus. Quand j'entends les nouvelles familles qui commence. Je me dis, « Mince, j'ai commencé comme vous » et ça, ça, je trouve ça très déplorable parce que je pensais qu'on avait avancé, qu'elles auraient été plus soutenue, mais en définitif, elles ont les mêmes interrogations que quand on a commencé le métier. C'est pour ça que je suis très proche de certaines familles d'accueil. On se confie quand elles rencontrent des difficultés, j'ai dit, « allé prends courage, oui que tu aies ce problème là avec que tel enfant. C'est normal, je suis passé par là ». Donc ça la reconforte. Parce que moi j'étais toute seule à partager ça et je pensais que ça venait que de moi, que de ma famille.

MOI : Bah oui.

Madame LEFARE : Mme EVANS, elle a mis des groupes de parole. Bon bah là, il y a eu la crise sanitaire mais ça nous a fait du bien quand même parce que ben, quand la famille d'accueil s'exprime, on se disait qu'on se retrouvait dans les discours. On se dit « Ah bah moi aussi j'ai vécu ça » et on écoute. On a vécu les mêmes choses et quelque part, ça nous fait du bien parce qu'on se dit « Ben oui, ça fait partie quand même du métier, ça vient pas de nous ». Parce qu'au début on se culpabilise, on se dit, « qu'est-ce que je n'ai pas fait ? Qu'est-ce que je n'ai pas vu ? Qu'est-ce que j'ai oublié ? » On se pose des questions.

MOI : Oui, oui.

Madame LEFARE : « Pourquoi ça s'est passé comme ça ? Pourquoi je ne l'ai pas vu ? ». Parce que même vous accueillez une personne, tout peut très bien aller. Et puis au bout de 34 ans, il se passe des choses qu'on ne vous a pas dit et puis que vous découvrez... Oui, et ben, vous êtes toute surprise parce que vous vous dites, « Mais comment ça se fait que je l'ai pas vu ? ». Je me dis, après, je me dis heureusement que je l'ai vu parce que ça aurait pu être plus grave si je l'avais pas vu.

MOI : Oui, plus grave et plus compliqué, oui.

Madame LEFARE : Et plus compliqué après. Vous avais fait le tour de vos questions ?

MOI : Ah oui, oui, oui, complètement. Et puis en tout cas, je vous remercie vraiment pour votre témoignage, qui est très riche.

Madame LEFARE : Ben merci, mais vous savez, c'est du fond de mon cœur, c'est...

[...] ⁶³

MOI : Voilà merci beaucoup Madame LEFARE. Je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci et bonne vacances à vous.

Madame LEFARE : Et bien je vous souhaite un bon Week-end merci vous aussi, merci, au revoir. Au revoir.

⁶³ Madame LEFARE me questionne que mon parcours, ma formation et mes aspirations professionnelles.

Madame DUPONT

Madame DUPONT et moi nous sommes fixés un rendez-vous téléphonique en début d'après-midi, sur un temps où les personnes qu'elle accueille font une sieste. Nous sommes en août, Madame DUPONT me dit être disponible puisqu'elle ne part pas en vacances. L'entretien téléphonique durera 57 minutes Madame DUPONT accueille 3 personnes dont l'une d'elle, Renée, est hospitalisée des suites d'une complication de l'accompagnement.

Madame DUPONT est la troisième accueillante familiale avec qui je m'entretiens.

[...]

Moi : Je vous proposais un entretiens dans le cadre de mon travail de fin d'études et donc pour ça, je réalise quelques entretiens auprès de accueillants familiaux pour avoir une image, une description plus précise de ce qui est votre quotidien et votre activité de tous les jours. Donc dans un premier temps, est ce que vous pourriez me donner votre âge ?

Madame DUPONT : Alors j'ai 55 ans.

Moi : D'accord et vous êtes Madame DUPONT depuis combien de temps.

Madame DUPONT : Ça fait 10 ans disons mois d'avril.

Moi : D'accord, vous avez quel type d'agrément ?

Madame DUPONT : Alors euh à la base j'aurais aimé accueillir que des personnes âgées. Avec le temps Eh bien ça tourne. C'est à dire que maintenant j'ai actuellement une personne âgée et une sur Alzheimer et une autre... soit Alzheimer soit dans la démence...

Moi : Avec des troubles on va dire des troubles du comportement peut être ?

Madame DUPONT : Du comportement oui oui.

Moi : Mais qui est qui est âgé?

Madame DUPONT : Ah non non non 68 ans.

Moi : 68 d'accord.

Madame DUPONT : Ouais et l'autre personne Alzheimer 71 ans.

Moi : D'accord donc vous avez 2 places.

Madame DUPONT : Donc là actuellement j'ai une âgée 80ans, une de 86 ans et une de 71 ans qui a Alzheimer. L'une des personnes est hospitalisée actuellement et donc elle c'est dans la démence elle

Moi : D'accord donc ça fait 3 places finalement plutôt.

Madame DUPONT : Oui oui j'ai 3 agréments.

Moi : 3 personnes à temps plein.

Madame DUPONT : Oui temps plein.

Moi : À temps plein d'accord. Bon ça doit vous faire de de bonne journée.

Madame DUPONT : Bah tout dépend des accueillis, de plein de choses. On va dire aujourd'hui Madame XXX alors même qu'elle a passé un cap, un palier grave là la semaine dernière c'est que sa maladie évolue beaucoup donc elle est hospitalisée. Donc on va dire, c'est tranquille en ce moment. Son passe-temps c'était « j'ai mal j'ai mal » voilà c'est donc après... Bon bien sûr c'est du travail mais c'est moins au quotidien quand elles sont actives. Après après...C'est comme ça.

Moi : D'accord donc cette personne là en fait donc c'est la personne qui est hospitalisée vous me dites?

Madame DUPONT : Alors Madame XXX elle est hospitalisée, là depuis ça va faire un mois demain. Voilà donc normalement elle va ressortir mais après je casse le contrat parce que alors avec elle c'est de très bonne heure le matin et très tard le soir. Elle demande à être occupée, il faut de l'attention parce que voilà...

Moi : Et comment ça se passe avec les autres accueillis étant donné qu'elle a un rythme assez intense comment vous vous organisez ?

Madame DUPONT : On va dire c'est diversifié parce que bon D. elle est levée de très bonne heure le matin donc si on prépare des jeunes tant bien que mal, debout on se dépêche et après qu'est-ce que je fais donc... Après c'est l'aide au ménage, enfin elle aidait au ménage, au tâches ménagères quotidiennes mais là aujourd'hui on va dire mon accueil sera différent parce que D. se culpabilise elle peut plus parler, elle sait plus aider. Et là, la deuxième fois je l'ai hospitalisée parce qu'elle se culpabilise.

Bah ça lui déplaît il faut comprendre que quand t'es plus apte à faire plein de choses que tu faisais. Voilà ça se passe pas forcément bien donc là bon je suis là je vais la récupérer la bientôt je pense et je ne lui ferai faire plus de tâches ménagères on va dire. Pourquoi ? Parce que si c'est pour les culpabiliser bah ça va encore être une hospitalisation et puis on va faire que ça jusqu' à temps, qu'elle parte.

Ben voilà, c'est bon on va dire, elles sont à part parce que j'ai Madame G. qui aime la télé, oui. Bah elle s'occupe du quotidien de la maison parce qu'elle est un petit peu curieuse donc elle aime bien savoir et reste. Et puis, quand ces petites émissions sont à l'heure et bien, elle va dans sa chambre, elle regarde sa télé et puis quand ça lui fait plaisir elle revient, elle fait des petits allers venus sans, on va dire se préoccuper des uns et des autres.

Moi : Elles sont assez autonomes finalement pour...

Madame DUPONT : Oui, oui, ouais, elle marche moins bien... Mais voilà elle est étonnante, mais elle se gère toute seule. Et puis Madame B. elle est complètement voilà...Quand sa maladie a fait que bah le palier encore un palier là, et bah c'est de plus en plus grave parce que elle peut plus marcher là ce jour. Donc voilà, y a un petit peu plus d'attention à donner parce que je la mets dans le fauteuil roulant, mais je veux aussi qu'elle reste un petit peu autonome donc ben je la fais marcher un petit peu, y a plus de plus de temps à passer quoi.

Moi : Voilà donc là ce qui fait que vous avez quand même de sur les 3 personnes que vous accueillez finalement il y en a 2 qui pour qui les accompagnements ont évolué au regard de état de santé. Est-ce que vous allez chercher l'expertise de personnes extérieures justement pour vous aider à accompagner au mieux ces personnes-là ?

Madame DUPONT Non non, je m'adapte.

Moi : Vous adaptez ?

Madame DUPONT Oui voilà parce que bon.

Moi : Vous adapter en fonction de quoi?

Madame DUPONT En fonction de leur pathologie de comment de leurs attentes envers moi et moi, envers elle... Oui, et puis après voilà. Celui qui veut pas éplucher les légumes aujourd'hui, puisqu'il n'a pas envie, bah il ne fait pas s'il a envie, il fait, voilà après... Je ne m'acharne pas contre elles, elles font ce qu'elles peuvent si elles vont faire, si elles font quelque chose aujourd'hui et pas demain, bah voilà, il faut, on s'adapte, moi je m'adapte, je ne suis pas exigeante sur plein de choses. Il y en a un qui veut plus faire la sieste aujourd'hui ? Et puis pour l'autre Ben voilà, tu fais ta sieste. Et puis toi tu ne peux pas la faire ? Bah voilà. En plus que le temps n'est pas forcément favorable, aujourd'hui donc. Je leur avais promis cet hiver, mais on ira dehors...

Moi : malheureusement vous ne pouviez pas savoir... Et par exemple pour Renée. de ce que j'entends, l'accueil a l'air de se complexifier ?

Madame DUPONT : Euh là en étant comme ça, donc cette personne est actuellement hospitalisée.

Moi : Vous dans le quotidien, comment est-ce que vous vous gérez ça ? Justement, avant d'en arriver à l'hospitalisation ? Vous êtes allé chercher une aide pour son accueil ?

Madame DUPONT : Non non non... Non, non pareil, je gère, moi je ne suis pas quelqu'un de qui attend quelque chose d'ailleurs. Bon parfois...on est tous différent. Bon après écouter les autres parfois c'est bénéfique mais bon après... Non, je ne suis pas quelqu'un qui attend. La Renée. c'était quand même quelqu'un d'actif. Quand elle est arrivé au mois de décembre, c'était quelqu'un d'actif donc mais volontaire, ça se passait bien. Et puis ben le démon est sorti de son corps, donc après elle sautait sur les tables et casser les assiettes, elle faisait des petites crises lorsqu'on ne faisait pas ce qu'elle voulait. Elle écoutait son feuilleton « chut », après le déjeuner, après le marché, à peine fini manger, il fallait déjà... On ne peut pas prendre son temps parce qu'elle était hyperactive et les autres dames sont un peu plus calme, on va dire. La dame de 81 ans ne peut plus trop marcher... Enfin, elle marche plus, elle marche que dans sa tête. Alors, Renée., ça l'énervait et on a marché, puis faut marcher. Puis voilà. Donc, et puis un jour, Ben là...Et Ben elle a fait une crise parce que bah... parce qu'elle n'avait pas envie, que on faisait peut être pas forcément ce qu'elle voulait, c'est à dire écouter ce qu'elle avait envie d'écouter, parce que bah Madame, comme je disais elle aime bien savoir ce qui se passe autour de soi et c'est bien.

Ça là contrarié qu'on l'écoutait pas ou qu'il y avait du bruit, et donc là on l'a hospitalisée, 5 semaines... Donc là, ils l'ont carrément shooté...

Là et après, et alors c'est sens inverse, c'est que...Ah bah pareil, une fois, je suis allé étendre le linge avec elle, elle ne pouvait plus étendre le linge parce que elle est tombée mal et ça se passait pas comme elle voulait. Donc voilà, contrarié à bien rester immobile par exemple dans l'entrée toute l'après-midi...Pas de médicaments, pas voir pas parler, rien du tout, pas manger. Donc, un soir j'ai appelé les urgences. Bon, il y a eu un docteur qui a pu la raisonner, elle a pu prendre ses médicaments donc quand elle ne prend pas ses médicaments, bah ce n'est pas malin... Et puis « j'aime pas les médicaments », « pas manger », rien du tout. Donc là, on l'a emmené à l'hôpital et puis on a refait une demande à laisser donc. Puis après ben j'ai dit à la famille que d'façon son état, ce n'est pas ma famille d'accueil qu'il faut parce que D., il ne faut pas d'imprévu. Voilà, pas de dire « Oh là là, bah maintenant on ne va pas la télé, on va aller dans le champ parce qu'il y a quelques affaires » ou... bah ce n'est pas la famille d'accueil, ce n'est pas la structure. On n'est pas en structure, de dire à 5h30 tu manger à 7h, t'es au lit et puis. Il ne se passe jamais rien, parce que si ta petite famille vient te voir et puis tes amis...Mais bon, la famille d'accueil, c'est la vie, hein, c'est le quotidien.

Moi : ça doit être fatiguant au quotidien et comment vous faites pour vous reposer, pour vous recharger un peu ?

Madame DUPONT : Ouais bon après... Mais je ne sais pas, je me plains pas, hein, vous savez ? Après, on est famille d'accueil, on fait famille d'accueil, ce n'est pas pour avoir un rythme mais des choses bien régulière et tout faut s'adapter à personne. Faut s'adapter à l'instant présent.

Moi : Oui, bien sûr. Vous arrivez quand même à prendre des jours de repos ?

Madame DUPONT : Non, parce que moi je n'aime pas les vacances donc ça me convient très bien...Non, je n'aime pas les vacances.

Moi : D'accord, pourquoi ça ? Vous n'aimez pas les vacances ?

Madame DUPONT : Parce que je n'aime pas me reposer, j'aime être que chez moi... Oui voilà donc mon côté, mon train-train quotidien me suffit. Non, je n'aime pas les vacances.

Moi : Votre train-train quotidien avec les personnes que vous accueillez, avec votre travail finalement ?

Madame DUPONT : Tout à fait.

Moi : Parce que vous, vous pouvez avoir des jours de repos, des périodes de vacances ou les personnes que vous accueillez partent à l'extérieur de votre domicile.

Madame DUPONT : Ouais ouais, non mais ça m'intéresse.

Moi : Il y a une raison particulière ?

Madame DUPONT : Ah non, c'est parce qu'avant que je fasse ce métier-là, j'étais dans l'agro-alimentaire, donc avec mon mari, ben on partait en déplacement. On n'a jamais pris de vacances parce que ça ne nous convient pas les vacances. Voilà on aime bien être chez nous. Et puis voilà, non, non non, c'est bah c'est notre vie, hein, qui est comme ça... Oui oui, c'est votre rythme de vie en fait. Pour faire un voyage, il ne faut pas que mes enfants, si je prends ma retraite un jour, il m'offre un voyage parce que ils prendront leur voyage. Ça ne va pas me faire plaisir, ils savent bien. Voilà après voilà, non non, c'est parce que c'est notre façon de vivre avec mon mari, oui comme ça. Oui, moi je me plais chez moi, moi je suis en pleine campagne, Vous savez, voilà, je n'ai pas besoin de voir ma vie en campagne ou en ville ou autre, c'est différent, hein... Voilà, voilà, je vois le confinement. Certes, on a été confiné mais moi, personnellement, ça ne m'a pas paru. Nous, on sort, on est dehors, on fait ce qu'on veut. Voilà donc déjà ne faut pas se plaindre. Voilà, je ne me plains pas parce que ben y a que moi.

Moi : D'accord, vous me dites que vous avez donc 10 ans d'ancienneté, puis j'ai cru comprendre, donc vous avez des enfants ?

Madame DUPONT : Oui, 2 enfants, une fille de 33 ans et un fils de 31 ans.

Moi : D'accord, donc, qui étaient déjà des adultes quand vous avez commencé votre activité. Comment ça vous est venu de de vous reconvertir du coup dans l'accueil familial ?

Madame DUPONT : Ma maman est décédée à 62 ans. Bon, voilà, c'est la vie et je suis allé voir un jour la maman de mon voisin en maison de retraite. J'avais jamais mis le pied dans la maison de retraite, waouh...Et quand je suis ressorti ou alors, ça m'a fait un choc. J'ai dit à mon mari, mon mari a encore

sa maman et lui dit, je te préviens que mamie n'ira jamais en maison de retraite. On se débrouillera comme on pourra, mais c'est hors de question. Donc je vais accueillir chez moi et puis qu'est ce qui a fait que j'ai eu un déclic en disant mais pourquoi je ne pourrais pas la garder ? Et pourquoi pas, je pourrais accueillir quelqu'un d'autre ? Avec ma belle-mère et voilà donc, c'est pour ça. J'ai monté un dossier avec Madame B. à l'époque. Et puis bah voilà, ouais le déclic.

Moi : Et comment vous avez connu l'accueil familial ? Finalement, c'est quelque chose qui n'est pas forcément très connu. Vous, comment vous avez eu connaissance de ce métier ?

Madame DUPONT : Bon bah je vous dis, j'ai appelé le département pour savoir mes droits, pour pouvoir accueillir quelqu'un d'autre autre que ma belle-mère, donc j'ai appelé le département et j'ai eu Madame B. qui m'a dit, « Bah écoutez, faut faire ça, vous allez avoir ça...Et si vous voulez, vous pouvez être famille d'accueil et voilà. J'ai pas de problème donc ben j'avais monté un dossier et mon dossier est accepté, puis voilà. C'est pour ça que c'est comme ça que j'ai connu ça, sinon après, je ne connaissais vraiment pas l'accueil familial.

Moi : Donc finalement, c'est un projet qui s'est construit en lien avec ce qui se passait dans votre dans votre vie familiale ?

Madame DUPONT : Tout à fait à oui.

Moi : Est-ce que est ce que vous voyez, une séparation quand même entre votre métier, votre vie de famille, ou est-ce que pour vous les 2 sont liés ?

Madame DUPONT : Oui, oui, oui, je vois un changement ce n'est pas un rituel quotidien chez moi, c'est... Non non, dans mes journées, je me dis, Ah, j'ai fait autre chose que l'accueil familial. Malgré qu'elles sont là.

Moi : Comme quoi, par exemple, ça va se traduire par quoi ?

Madame DUPONT : Eh bien, par exemple, si je vais, on va dire pendant qu'ils se reposent, je vais 1h dans mon jardin. Voilà Ben je me dis waouh.

Moi : Et pour vous, c'est des petites activités quotidiennes qui vont faire que vous faites autre chose que votre métier finalement ?

Madame DUPONT : Tout à fait parce que si on prend l'accueil familial en elle-même, on ne va pas dire... bah c'est pas forcément, euh...Toujours pareil parce que après, au début de mon accueil, on va dire, j'accueillait des personnes âgées. Donc des personnes âgées qui ne voulait pas faire des sorties. Alors entre les accueillis et la maison à entretenir et là a mangé et tout ça vous savez, on ne fait pas grand-chose d'autre. Quand on a des personnes, voilà, moi, je m'adapte à la personne, c'est pas automatiquement, il faut aller marcher... Les jeux de société, ils aimaient être tranquille les miens, donc je leur casse pas la tête à dire va falloir qu'on joue aux petits chevaux. Parce que ils font dire « oui, non ». Donc après on rentre vite dans une routine, voilà.

Si on veut, si on cherche un petit peu...après au début qu'on accueille, on est un peu popo, on va dire, on se dit non, qu'est-ce qu'on va leur faire faire ? Mais après, quand on les écoute bien, moi je sais que j'avais mon petit Patrick, là. Il ne voulait rien faire...

Donc après voilà donc j'avais eu, ouais, 3 personnes âgées. Aujourd'hui, Elianne n'aime pas forcément les jeux, elle aime bien faire son petit truc, beaucoup parler, voilà donc c'est presque de la routine, on va dire, d'accord, mais leurs petites habitudes...

Moi : Comment ça se passe du coup avec votre mari, il toujours en activité ?

Madame DUPONT : Il est absent la semaine, il est dans le transport. Donc voilà les tous les 3 mois, il est absent une semaine sur 2, c'est à dire une semaine, il fait lundi vendredi matin, et l'autre semaine y fait... Il fait quoi ? Il fait lundi matin vendredi matin. Là, il est parti ce matin jusqu' à dimanche matin. Donc voilà.

Moi : Et lui, comment il vit votre métier quand il est à la maison ?

Madame DUPONT : Très bien. Très, très bien. Au contraire, quand il est là, je me libère.

Moi : Il participe à l'accompagnement des personnes ?

Madame DUPONT : Oui, oui oui, bah oui. Il met déjà de l'humour dans la maison. Quand ils arrivent, voilà, ils aiment bien ça. Il participe vraiment à la vie tout à fait.

Moi : Et avec vos enfants, vous avez peut-être des petits enfants aussi ?

Madame DUPONT : Ah oui, oui oui, 10 ans, 8 ans et la dernière 2 mois, 3 mois bientôt. Bon bah avec mes 2 aînés là waouh waouh ça c'est... ça va, ça c'est bien. Ça la relève est assurée, vous savez ?

Moi : Ah bon ?

Madame DUPONT : Quand ils arrivent, ils se précipitent bien d'aller voir dans les chambres si tout le monde est là, parce que quand il y a un absent ou il y a un problème.

Moi : Ah oui ?

Madame DUPONT : Ah oui, voilà, c'est un manque.

Moi : C'est vous leur avez transmis, du coup ça se ?

Madame DUPONT : Ah oui, et bien vous savez, on n'a pas besoin de leur transmettre le son délivré comme y'a pas aller bien. Oui donc ? Eh bien euh, ma face pour faire des fois je me regarde, je dis Aïe, je fais ça comme ça moi, d'accord.

Moi : Ah oui, vous voyez faire du coup en observant.

Madame DUPONT : Tout à fait.

Moi : C'est bien, c'est vos remplaçants, peut être vos enfants ?

Madame DUPONT : Non, non, là je vais parler de mes petites filles.

Moi : Ah oui, de vos petites filles, pardon...

Madame DUPONT : Oui, c'est 18 ans...

Moi : Ah oui, c'est encore trop jeune...

Madame DUPONT : Et elle va aller les chercher parce que c'est l'heure de manger et toi t'as fait ça, fallait pas faire ça. Il y a un problème...Elles ont l'œil, je vous le garantis. Et oui. Non, non, mes enfants sont parmi remplaçant.

Moi : Ah oui, d'accord, oui. Et donc euh vos enfants, comment est-ce qu'il vive votre métier ?

Madame DUPONT : Très bien.

Moi : Là, vous m'avez parlé de vos petits-enfants, de votre mari...

Madame DUPONT : Ah oui oui non non...Dès l'instant qu'on est bien. Si t'es bien dans ton métier, autant. Voilà, si ça ne te convient pas, bah faut changer hein.

Moi : Oui, donc là hormis donc si j'ai bien compris Renée. pour qui l'accueil est un petit peu plus compliqué. Là c'est ces derniers temps, est ce que vous êtes déjà retrouvé confronté à un accueil compliqué qui donne lieu à une rupture de contrat ?

Madame DUPONT : Ah oui, oui, tout à fait.

Moi : Oui, comment est-ce que vous pourriez m'en parler ?

Madame DUPONT : Un établissement m'appelle en disant, nous avons un accueil. Euh non, nous avons une sortie de l'hôpital en urgence parce que ce monsieur, il avait fait 3 AVC dont le dernier était à une semaine d'intervalle, il était resté 8h sur le carreau et il avait tout le côté droit paralysé, donc il était l'heure qui sorte. Donc ce monsieur, il avait mon âge. Donc après je me suis dit, ola ! 2 personnes âgées, plus une personne comme ça... Je me suis dit, peut être que c'était moins lourd de travail pour moi. Allez, pourquoi pas ont accueilli handicapés donc voilà donc Monsieur était accro de la cigarette. Plein de choses toute façon. Il ne voulait pas de famille d'accueil, il voulait aller chez lui. Consommés, tabac et alcool. Donc là c'était un petit peu hard et donc dès le premier jour, il ne voulait pas être chez moi. On savait donc qu'il lui avait voilé la face en lui disant, mais si tu retournes tout seul pendant, pendant que t'as pas récupéré, après tu ne retourneras pas chez toi alors que c'est ridicule. Moi je suis contre mentir, tu retourneras. Non il malheureusement. Il faut, je ne dis pas que c'est facile à comprendre et à accepter... Mais dans certains cas, il ne faut pas mentir. Donc Monsieur a fait une fugue.

Il avait rendez-vous avec sa tutelle un après-midi, donc la tutelle arrive et donc il fallait toujours plus d'argent qu'il n'avait donc c'était pris la tête avec tutelle. Alors après donc, la tutelle rentre à la maison, on fait l'entretien, vous vous n'inquiétez pas, il doit être parti fumer. Il va revenir, donc on fait vite fait l'entretien et Monsieur n'était toujours pas revenu. Alors j'imagine chercher... Je pars le trouver, donc j'appelais la Maison de l'autonomie. Je fais un signalement donc il avait fugué. C'était au mois de décembre, imaginez à 16h30. Oui, donc j'ai appelé les gendarmes ici maître-chien et les hélicoptères. Oh là là, c'était parfait tout ça.

Donc Monsieur, on l'a retrouvé le lendemain, il était rendu à l'hôpital. Il a simulé des maladies qui n'avait pas donc hospitalisé enfin, j'ai appelé les urgences, tout juste si il ne le frappait pas. Tout ça voilà stop. Donc j'ai mis un terme au contrat.

Après ce Monsieur, j'en ai eu un autre de 62 ans. Un monsieur qui m'a appelé de lui-même, je veux aller chez vous tout ça. Ohlala Ben lui, c'était un hyperactif...Un foi quelqu'un qui m'avait dit, « j'ai appris que t'allais avoir Monsieur P. Bah oui, ohh là là, faut pas le prendre parce que il avait voulu enfourché ses parents, fusil avec dans le cimetière à côté de mon village. » Du coup je me suis dit t'es mauvaise langue, faut pas écouter toujours les mauvaises langues, les gens ils savent parfois...

Donc j'ai dit non, non je vais essayer ohlala il avait arrêté son traitement, lourd dépressif... De fou, un fou. Alors là, pendant 5 jours, j'étais enfermée chez moi. C'était pire que c'était pire que le confinement.

Moi : Vous étiez enfermé chez vous pendant 5 jours pour quelle raison ?

Madame DUPONT : Ben, c'était presque le harcèlement. Il est passé au tribunal avec sa tutelle et parce qu'il voulait récupérer ses droits, ce monsieur, il avait plein, plein plein d'argent, mais il s'était amouraché d'une femme imaginaire. Donc il lui avait acheté une maison tout ça et avant qu'il vienne chez moi et bah ils se sont aperçu des pots-aux-roses donc ils ont vendu la maison vite fait. Et puis là, quand il est arrivé chez moi, il s'était amouraché d'une amie à moi, il allait lui acheter une maison dans le coin. Et puis je lui disais qu'il n'avait pas de maison, « Ben je lui aurais construit une maison sur un bout de mon champ que j'ai » ça mais un fou hein ?

Donc la tutelle, la vieille meurt, elle lui avait lancé son argent. Tout ça, donc après, il en avait mais qu'il ne pouvait pas le disposer. Donc il est allé au tribunal et, en revenant du tribunal, est bien la juge lui a dit des choses qu'il n'attendait pas, donc il est parti chez moi. Il a débarrassé sa voiture vite fait. Le soir, j'ai dit écoute-moi bien. Moi, j'ai averti le département, j'ai averti l'entourage que je dois, mais je dis, tu prends le maximum de vêtements que tu peux ce soir et tu ne reviendras qu'en présence de ta tutelle et de mon mari.

Et le lendemain matin, il est revenu, mais fou...Mais il est revenu, je dis « mais ta tutelle n'est pas là et mon mari qui est pas là et tu ne rentres pas à la maison ». Moi j'ai d'autres personnes quand même. Et après Ben il est partie en furie bon et klaxonner matin midi soir tout autour de ma maison là, mais un fou. Donc je suis allé chez les gendarmes en lui disant « Ben vous allez lui dire qu'il arrête ». Monsieur, après, il avait été habité vite fait chez un ami à lui, là qu'il a viré au bout de 3 semaines. Et après, il est allé habiter à L***, à Domitys™, la. Il a fait une tentative de suicide. Et puis la hospitalisée, c'est pour mieux réussir dans sa chambre. Donc voilà donc toutes ces petites choses-là font que Ben après on réfléchit, on réfléchit.

Sur l'accueil de Renée. J'avais accueilli Renée. à la demande de ses enfants. Après moi, j'avais voulu faire un essai. Pareil parce que les enfants étaient tellement désemparés, ce n'est pas facile. « Oui, quand on est dans l'urgence... Alors maman, elle, c'était le mardi ». Après, je ne suis pas la 5e roue du carrosse, mais leur maman qui est l'hôpital... Le vendredi, ils n'avaient pas de solution... Aller je dis bon, je vais faire un essai et puis quelques jours après, avec la personne du Département, elle me dit « Vous savez, vous ce que vous avez là, c'est un dossier difficile ». J'ai écouté mais faut bien faire un essai...Encore gentille... Et après, je me dis « olalalala Madame EVANS., j'aurais bien dû vous écouter parce que voilà ». Mais c'est comme ça. Parfois, notre vécu nous fait un peu réfléchir et ce n'est pas qu'on devient difficile. Mais bon, après dans l'âge on a moins de manière peut être aussi.

Voilà donc après. Je me dis que quand on vieillit, Ben on va plus réfléchir dans nos attentes, a nos besoin.

Moi : Oui, puis c'est, c'est aussi se connaître, ces limite entre guillemets, savoir ce qu'il nous faut pour avoir une vie équilibrée aussi.

Madame DUPONT : Tout à fait. Parce que bon, c'est nous, certes, c'est nous qui accueillons, oublier que on n'est pas tout seul...J'en ai 2 à côté donc, si ma petite personne je voyais Renée. le jour qu'elle a cassé des assiettes... Mais vous savez, ça marque, parce que quand je dis Ben, D., elle va revenir. Ola est ce qu'elle est un peu plus calme... Voilà donc, certes, aujourd'hui elle est calmée, mais elle a encore un peu de choses. Elle balance son sac à main, se jette par terre, là. C'est bon là. Non, non non, ce n'est pas fait pour chez moi. Moi, je ne peux plus accueillir cette personne.

Sachant que voilà, son comportement ne correspond pas forcément à mon entourage, déjà au mien parce que voilà, je vous dis, je ne suis pas toute seule, j'ai mes autres fameux compères, hein. Donc je ne dois pas leur faire subir. On est une famille d'accueil, ensemble, faut pas être égoïste.

Moi : Oui bien sûr oui.

Madame DUPONT : Voilà, il faut que tout le monde soit bien dans le foyer parce que s'il y en a qui sont pas bien, comment voulez-vous qu'on avance ?

Moi : Bah oui, évidemment oui. Ah oui, vous êtes garante de la sécurité de tout le monde... Finalement, quand vous vous Retrouvez comme ça, confrontée à des situations complexes, donc vous vous cherchez quand même un avis ? Pas forcément une aide, mais un échange. Finalement. Donc, j'entends Madame E, j'entends aussi les tutelles. Est-ce que par exemple pour Renée. avant de solliciter l'hôpital, est ce que en amont d'en arriver à une rupture est ce ça vous est arrivé d'avoir un échange par exemple avec des professionnels autres ?

Madame DUPONT : Non non non non.

Moi : D'accord, là, depuis cette année, il y a en place la délégation de suivi social et médico-social.

Madame DUPONT : Oui le GEMS, oui, oui.

Moi : Est-ce que c'est des personnes que vous solliciter en dehors des rendez-vous fixés par exemple?

Madame DUPONT : Oui, on va dire oui une fois-là. Pourquoi ? Parce que c'est un truc, c'est on va dire matériel, c'est je n'arrivais plus à avoir, Madame C. Et donc, j'avais appelé parce que je voulais bien vous trouver le numéro d'une remplaçante. Voilà donc c'était autre que le cadre de dire au secours qu'est-ce qui m'arrive ?

Moi je suis cool, vous savez, je suis pas dire « Oh là là ! ». Je m'angoisse pas, je ne suis pas plus avancée avec mes accueillis malheureusement, parce que je suis le chef de la maison, si le capitaine de bord il est là à faire couler son bateau avant, ce n'est pas la peine. Pourquoi ? Voilà, je ne suis pas quelqu'un s'en fait, je n'ai pas peur, je suis à l'aise dans mon accueil moi. Voilà donc déjà, c'est déjà pas mal.

Moi : Et pour vous, justement, c'est quoi un bon accueil ?

Madame DUPONT : Avec le bon fonctionnement du foyer, déjà.

Moi : Alors quand vous dites le bon fonctionnement du foyer, qu'est-ce que ça veut dire ?

Madame DUPONT : Tout autour de soi. Si, on a des soupçons de ceci ou des soupçons, cela...Voilà, ça ne peut pas aller loin.

Moi : Quand vous dites ça, c'est par exemple en sécurisant que ce soit physiquement où mentalement...

Madame DUPONT Tout à fait déjà mon couple déjà. Déjà, c'est important. Et que si on se prend la tête l'un et l'autre et l'hôtel à imaginer déjà...Le couple. Après contre le couple Moi bah je pense qu'être accueilli, c'est bien de dire, tu vas en famille d'accueil mais après déjà, comme on l'a évoqué au début de notre entretien, c'est pas connu. Donc vous imaginez des enfants qui disent à leurs parents ou autre, Ben tu vas aller en famille d'accueil ou est-ce que je vais tomber ?

Comment savoir ? Comment dirais-je... un foyer encore simple parce que le bruit...Celui qui étudie... pour quelqu'un pour qui tout ça, c'est quand on a sa tête... Voilà, on se pose des questions, voilà comment on va être menée, quelles sont les personnes, comment ça se passe ?

Quand on est de l'autre côté du fossé, il y a plus de soucis dans notre être.

Je vois Madame D. Bah malheureusement elle a peut-être des soucis que je ne connais pas, oui, mais quand la maladie est là... On a plus de souci parce que ben...Peut-être, ça ne fonctionne plus, voilà.

Que quand on a toute sa tête et on dit Bah t'es plus capable d'être toute seule et tu vas en famille d'accueil, qu'est-ce qu'il va nous tomber sur le nez ?

Moi : Et selon vous, pour permettre qu'il y ait cet accueil de qualité et qui correspondent bien aux personnes...Pour vous c'est quoi les qualités incontournables pour être accueillante, familiale ?

Madame DUPONT : Notre générosité physique enfin physique. Je ne sais pas notre personne. A l'approche des gens, si tu te dis que tu vas gagner à la fin du mois, non, si tu penses dire ouah ! 3 personnes, ça va me faire tant.... Ouais, c'est bien ça non, c'est nous. Tout le monde ne peut pas faire famille d'accueil, ce n'est pas possible. Déjà, il ne faut pas être trop matériel. Je vois aujourd'hui, il faudrait quand même que je refasse ma maison parce qu'avec tous les brancards qui sont arrivés, les fauteuils roulants, les ceci si t'es une maniaque... Enfin, moi je ne sais pas parce que je ne vais pas chez mes collègues, mais je pense que si t'es ma matériel maniaque du ménage, exigeante sur des horaires, alors il est midi, il faut qu'on mange parce qu'à 1h il faut que je serpillé, non, non. C'est que moi, si à midi je vais chercher une accueilli, il faut une douche, je vais donner la douche...Finalement, faut être faut être disponible. Ah bah oui bien sûr quand vous dites « on donne de la personne », oui, en fait, c'est ça. Pour moi, personnellement, c'est ça. Moi j'ai choisi un, j'ai choisi...Bah cette vocation, parce que c'est une vocation, c'est comme une infirmière. Les malades, bah voilà. J'avais choisi mon métier de travail à la tâche alimentaire. J'ai choisi mon métier et Ben j'ai choisi mon métier d'accueillant familial, sans savoir ce qu'il m'attendait. Et encore au bout de 10 ans, on ne sait pas encore après ce qui nous attendra, hein, parce que tout le monde est différent. Notre façon de faire et notre façon de donner, c'est la même. Mais qu'est-ce qu'on va recevoir ? On ne sait pas.

Moi : Et qu'est-ce qui, qu'est-ce qui vous plaît du coup dans votre dans votre métier ?

Madame DUPONT : La spontanéité de plein de choses, c'est que c'est jamais pareil, oui. Ce n'est pas du rituel. Voilà, aujourd'hui on peut rien faire que demain on va travailler, on va faire deux journées dans la même, oui. On ne sait pas qui c'est. On va recevoir parce que chez moi, et bien... bon un peu plus maintenant, mais il y a pas forcément d'horaire pour dire j'ai des rendez-vous on va recevoir. Parce que, à une époque que lorsque j'ai accueilli et encore avec Madame EVANS, elle me disait, faites attention...C'était un moulin chez moi. C'est à dire qu'il n'y avait pas de rendez-vous pour les autres. Voilà, ils pouvaient venir à n'importe quelle heure et n'importe quand, on va dire.

Moi : Ah oui, là, vous parlez donc des familles, des personnes que vous accueillez ?

Madame DUPONT : Oui. Et puis il y a eu des virages et des courbes. Voilà donc. Maintenant vous savez, moi je donne beaucoup de moi mêmes. Mais une fois que je donne et que tu profites, c'est mort après, donc j'ai quand même eu une famille, pas forcément avec des soucis mais avec des petites choses qui ne correspondaient plus. C'était n'importe comment et n'importe quand, je pense que quand on est une personne plus ou moins bien éduquée, il y a des choses à ne pas faire même. Qu'on te donne la main, ce n'est pas forcément obligatoire contre la prene. Donc il y avait des choses, euh bah qui débordait, voilà.

Moi : Mais qui était en trop pour vous ?

Madame DUPONT : Voilà, c'est que j'ai accepté plein de choses... Un exemple d'une famille. J'avais un repas de famille et cette personne et la petite mamie ne pouvait pas se lever le matin, donc j'ai fait un appel à la famille en disant ben est ce que tu peux venir garder ta maman parce que... Et donc cette personne-là est bien, donc elle est bien venue garder sa maman, on va dire finalement, et Ben elle avait invité son frère à manger le midi l'autre et ça c'est bien. Elle avait invité son copain, il a pris sa douche. Oh Ben c'était carrément. Voilà donc vous avez vu, on tend la main, mais c'est le bras qu'on bouffe. Et donc suite à ça, et bien maintenant ma façon de dire et de faire c'est différent, donc c'est un peu plus de...Un peu plus de comment dirais-je... De rendez-vous, de dire « Écoutez, si vous passez à l'improviste, oui, vous pouvez, mais au moins appeler quand vous passez ». Et donc, bah mon

langage de dire, « faites comme chez vous ». Oui, il faisait comme chez eux, ils vernissaient leurs ongles, ils mettaient leur téléphone à brancher, il faisait le café, Oh c'était... Il faisait comme chez eux quoi.

Moi : D'accord, mais comment vous avez fait du coup pour arrêter ? Mettre face à cette situation finalement et poser vos limites ?

Madame DUPONT : Donc j'en avais parlé avec Madame EVANS, on devait mettre des petites choses au point, on va dire tranquillement. Et puis cette personne est décédée. Donc voilà. Mais maintenant, attention. C'est comme je dis, même au bout de 10 ans, et ben, on va apprendre à ne pas faire les mêmes erreurs, plein de choses.

Moi : voilà, et de ce que j'entends quand vous me parlez de, de votre expérience, finalement, c'est que voilà, au cours de ces 10 dernières années, vous avez ajusté, on va dire votre positionnement, vous vous avez été à l'écoute, vous avez évolué... Etait à l'écoute de vos limites et cadrer un petit peu plus aussi, que ce soit votre espace personnel et l'espace aussi des personnes que vous accueillez pour les sécuriser.

Madame DUPONT : J'ai évolué. Tout à fait. Après, euh, comme je dis malheureusement parce que être sur rendez-vous je m'imagine pas de mettre ma mère en famille d'accueil, et qu'on me dise « bah y'a pas de problème, dès que tu passes tu peux t'arrêter » mais sans empiéter comme je dis, à des heures intelligente... Si je sais qu'on mange à midi même que je passe, je ne vais pas me pointer au bout de la table et voilà à attendre ce qui passe... Si un jour je dis bah non ne passez pas parce que voilà, je reçois et que la famille vient quand même... Voilà, c'est non. J'estime que pour une fois que je leur disais, vous ne pouvez pas venir dimanche parce que je reçois et qu'ils sont quand même venus, alors là non, non, non, non, je dis. Je donne plein de choses, mais là je voulais faire un test en leur disant non. Est-ce qu'ils vont écouter... Ah bah ils n'ont pas écouté, donc j'avais prévu la petite chose et j'avais enlevé toutes les chaises inoccupées. Et voilà, je les ai très bien reçus. Non, non mais et voilà. Et c'est à mon contre gré, parce que je ne suis pas une personne comme ça. Je suis facile. Mais quand on cherche, c'est foutu. Après c'est physique, vous savez ?

Moi : J'entends bien, on a tous nos limites aussi. À un moment donné, voilà savoir dire non, c'est important.

Madame DUPONT : Voilà, et quand on dit non et que ils font, c'était la première fois en je ne sais pas combien d'années... Mais je dis, mais qu'est-ce c'est que ça? Voilà, je pouvais emmener la mamie chez la fille, je peux faire plein de choses mais voilà non, non, non. Et donc maintenant. Eh bien maintenant j'essaie de dire bien ce dimanche, vous prenez les vôtres. Et je me libère des 3. Voilà parce que c'est comme ça.

Moi : D'accord, et on apprend avec le temps à faire.

Madame DUPONT : Oui, oui, oui, bien sûr, voilà.

Moi : Et finalement, qu'est-ce que vous trouvez de plus le plus difficile dans votre quotidien ?

Madame DUPONT : Rien, tout est facile. Rien du tout. Oui, parce que je suis à l'aise, je suis à l'aise dans ce que je fais. Donc bah si c'est comme plein de choses. Ainsi on est à l'aise dans ce qu'on fait. Y'a pas de difficulté. Après on est tous différents.

Moi : Comment, comment vous vous projetez dans peut être 5 ou 10 ans, vous voyez ?

Madame DUPONT : Toujours accueillante, familiale. Dans 10 ans, je prends ma retraite mais j'accueillerai toujours.

Moi : Ah oui, vous pensez continuer sur de l'accueil ? A temps complet ?

Madame DUPONT : Oui, tout à fait. Oui, toujours. Pourquoi ? Parce qu'y a tellement de personnes qui ont besoin de nous. Et puis bah voilà, vous savez, moi j'aime bien être chez moi, comme je disais, ma retraite ça sera pas de voyager parce que je déteste les voyages, je n'aime pas partir de chez moi et ben pourquoi pas rendre service à quelqu'un qui a besoin d'être accompagné tout en faisant différent. Aujourd'hui je ne fais plus beaucoup de les toilettes... Tout en étant plus soutenu par des services extérieurs. Mais toujours en proposant des montants, et toujours pour 3 personnes. Tout dépend comment je suis, si je suis à moitié grabataire. Non, j'en appellerai une, tout dépend de mes capacités. On verra bien.

Moi : Oui, et votre mari a du coup, vous accompagnent aussi dans ce projet ?

Madame DUPONT : Oui oui. Ce n'est qu'à 70 ans donc, j'ai le temps.

Moi : D'accord, voilà, est-ce qu'il y a quelque chose que vous aimeriez ajouter ? Peut-être parler de votre métier ?

Madame DUPONT : Ohh non. Non, non, non, très bien.

Moi : D'accord et bien, écoutez, Madame, je vous remercie en tout cas de vous être rendu disponible, d'avoir pris le temps pour échanger ensemble.

Madame DUPONT : Ben ça, ça fait partir d'autre chose que l'accueil que vous avez vu. On parle ici, je ne suis pas difficile, moi. Vous savez, je ne suis pas de dire bah non mais enfin, quand on fait rien autre chose que son travail, bah c'est de prendre du temps pour soi.

Moi : Oui, oui, c'est une pause même.

Madame DUPONT : Pour moi, personnellement, c'est mais ça me suffit, on attend comme ça, vous savez ? Voilà, j'espère que tout le monde n'est pas comme moi parce que ça serait pas marrant.

Moi : Pourquoi ce ne serait pas marrant si tout le monde était comme vous ?

Madame DUPONT : Parce que bah voilà, encore heureux que aussi, on est 38 familles d'accueil. Voilà, vous vous avez combien à passer à l'écoute ?

Moi : Une petite dizaine.

Madame DUPONT : Donc vous avez vu ? C'est presque 1/3 de ce qu'on est.

Moi : Oui, finalement oui.

Madame DUPONT : À bien. J'espère que tout le monde ne va pas vous dire, mais moi je déteste les vacances Madame, moi. Au moins comme ça si, sur les 10 il y en a au moins une, vous vous rappellerez c'est de moi.

Moi : Oui, oui, oui, je penserai à vous.

Bon, très bien Madame. Et bien je vous remercie. Je vous souhaite une bonne fin de journée.

Madame DUPONT : Merci à vous aussi bon week-end à vous.

Merci au revoir.

Madame DUPONT : Au revoir.

Madame DEMARRE

Madame DEMARRE et moi nous fixé un rendez-téléphonique dans le matinée. Madame rentre de vacances d'il y a 3 jours.

Madame DEMARRE exerce son activité dans le cadre d'hébergement temporaire et ce, à temps plein et réalise elle-même les transport nécessaire à chaque accueil la cas échéant.

Madame accueille des adultes en situation de handicap et travaille en lien avec des structures du secteur dans le cadre de séjour de rupture notamment. Au cours de notre entretiens, Madame se confie beaucoup sur son quotidien et ces difficultés.

L'entretien a duré 1 h 25. Madame DEMARRE est la quatrième accueillante familial avec qui je m'entretiens.

Moi : C'est Elisabeth Fontaine de la direction de l'autonomie. Comment allez-vous?

Madame DEMARRE: Ça va, ça va.

Moi : Oui, le retour de vacances s'est bien fait?

Madame DEMARRE: Bah oui, bon changement de temps mais bon. Nous qui avons été en débardeur pendant 3 semaines. On ne connaissait pas la pluie depuis 3 semaines. Bon bah voilà.

Moi : Effectivement... Je vous remercie d'avoir accepté qu'on puisse échanger un moment ensemble. Donc pour vous ré expliquer l'objectif de mon appel, comme je vous le disais, je suis donc stagiaire. Dans le cadre de mon travail de fin d'étude, j'échange avec des accueillants familiaux dans le but de recueillir votre quotidien, de savoir comment vous vivez votre activité en fait. Alors dans un premier temps, est ce que vous pourriez me dire quel âge vous avez?

Madame DEMARRE: 38 ans.

Moi : D'accord. Vous êtes accueillante, familiale, depuis combien de temps?

Madame DEMARRE: Et bien tout juste un an. J'ai démarré le 19 août exactement l'année dernière. J'ai eu l'agrément au mois de mars et j'ai démarré le 19 août.

Moi : D'accord. Alors si je ne me trompe pas, vous accueillez, mais en temporaire, c'est ça ?

Madame DEMARRE: Oui de l'accueil temporaire mais à temps complet. C'est-à-dire que j'ai du monde tout le temps en fait. Ce n'est pas un week-end par-ci par-là quoi, c'est vraiment mon activité principale quoi. Voilà, moi y en a un qui part, l'autre arrive et ainsi de suite. Je fais les transports, donc il faut s'organiser. Je peux regrouper les trajets, j'en dépose un là par exemple, je fais en sorte d'en récupérer un en même temps. Ça réduit le transport. Voyez enfin, y a ça aussi quoi. Après bah des fois, ils patientent hein. Parce que bah la chambre est pas prête hein, parce que l'autre est parti et puis des fois, je ne peux pas la faire quand il y a la personne quoi. Oui donc, mais c'est aussi bien.

Moi : Bien sûr.

Madame DEMARRE: C'est aussi les conditions. Voilà, c'est ce qu'on leur explique, que c'est ainsi de suite. On demande aussi de réduire les frais kilométriques et tout ça. Donc, le partage, ben ça nous arrange aussi quoi. Mais voilà, on n'a pas de coupure. En effet, entre une et une autre personne, des fois ça pourrait être bien.

Moi : Oui, oui. Comment vous gérez ça? Ce que vous gérez, votre planning d'accueil, le fait d'enchaîner les entre 2 accueils, ça doit être chronophage, non?

Madame DEMARRE: Ouais. C'est sportif parce qu'en fait, avec l'histoire des 30 nuitées à l'année qu'ils ont droit en dehors des établissements, enfin, ils utilisaient la tranquillité. On dit que normalement ça doit rentrer dans les 90 jours d'accueil temporaire. Moi, avec tous les établissements que je bosse, ils disent 30 nuits. Donc en gros, moi ils ne viennent que 2 jours en fait, tout ça pour dire, tous les mois. Et donc bah 2 jours, ça veut dire, lundi, mercredi et vendredi en bloc quoi. Donc c'est vrai que souvent les heures de pointe, comme je dis, les jours de pointe se sont lundi matin, le mercredi et le vendredi. Ah bah...

Moi : Oui, oui, tous les 2 jours.

Madame DEMARRE: Parce que voilà et en fait je après... Ça dépend aussi... Alors là, c'est parce qu'il y a des contrats qui se sont rajoutés en cours. Voilà, tout ce que j'ai démarré au mois d'août. Enfin, il s'est rajouté là depuis un an, mais je sais que l'année prochaine par exemple je me dis, il faut que je réfléchisse à un truc, parce que des fois je retrouve aller à 30 bornes, et après il faut que je monte à 35 bornes au dessus... Et donc finalement je me retrouve complètement à l'opposé si vous voulez quoi... Donc là, je dis faut essayer, de rééquilibrer de façon à s'y retrouver à faire ça. Parce que sinon je perds un temps fou aussi quoi... Donc donc, ouais c'est plein de choses à réfléchir quoi... Mais c'est comme ça qu'on évolue aussi.

Moi : Oui, oui, bien sûr.

Madame DEMARRE: Et puis après par contre, il faut aussi ce que j'ai expliqué. Parce que j'ai des tutelles qui me l'ont dit, je dis moi, je veux bien en effet, ça m'arrange mieux quand c'est des personnes qui habite pas très loin, de regrouper les frais mais à côté il faut aussi qu'ils aient les mêmes centres d'intérêts, les même envies, parce que si elles sont complètement à l'opposé, c'est pas la peine quoi. Enfin, voilà, il faut aussi que chacun s'y trouve dans son truc quoi, on peut y gagner d'un côté, mais si c'est pour que finalement ils t'entendent pas entre eux... Bah non, c'est peut-être pas mieux non plus quoi.

Moi : Oui, parce que là vous avez un agrément pour un accueil de combien de personnes, 2 personnes ?

Madame DEMARRE: 2 donc j'en ai toujours 2.

Moi : D'accord, 2 personnes adultes en situation de handicap, j'ai bien compris?

Madame DEMARRE: Oui, après donc la grosse majorité. La grosse majorité a entre 50 et 60.

Moi : D'accord, voilà.

Madame DEMARRE: Et j'ai 2 types de profil. J'ai le profil, on va dire des gens qui n'ont plus de famille, qui passent l'année en structure. Oui, et l'autre profil de personne qu'il faut sortir absolument. Enfin oxygénation, qu'on va dire quoi. Voilà quand on voit on caricature un peu, ça, c'est ça le profil, on va dire.

Moi : D'accord, oui. D'accord, du coup, pour réaliser vos accueils, vous travaillez en lien avec des structures?

Madame DEMARRE: Oui, je travaille beaucoup avec les structures ou alors ils sont en appartement mais utilisé par une structure quoi.

Moi : Oui, oui.

Madame DEMARRE: J'en ai pas qui viennent, qui ont encore leurs parents... Non, ils sont très âgés quoi donc voilà. Mais ça pourrait devenir plus vers les jeunes qui ont été de 20, 30 ans, mais j'ai moins de monde là dessus quoi.

Moi : D'accord, c'est pas vous forcément qui aviez ciblé les personnes entre 50 et 70 ans?

Madame DEMARRE: Non, non non, non. Parce que là, après moi, j'ai un monsieur de 38 ans. J'ai une jeune femme 32, là j'ai un nouveau contrat avec quel âge ...? Elle a 24 ans je crois. Elle est arrivé aussi mais c'est rare quoi. C'est vrai que c'est rare. Après peut être que les plus jeunes ont encore leur famille et donc ils optent peut être moins sur des projets d'accueil familial on va dire quoi... Oui, c'est ça aussi dans le projet de vie de la personne, quand ils sont peut-être plus jeunes, qu'ils ont des frères et sœurs ou autre famille quoi... Voilà, l'accueil familial n'est pas forcément ce qui est recherché, quoi.

Moi : Du coup, oui, comme ils ont quand même de la famille, ils ont l'opportunité de faire des choses?

Madame DEMARRE: Je pense que c'est plus ça en effet. Après des décès la famille, et cetera chez les plus anciens, où ils sont plus en recherche finalement de l'accueil familial pour pallier en effet. Le fait que bah, y'a plus de famille pour subvenir ou très peu quoi. Je pense que c'est peut être ça aussi qui fait qu'on a plus des anciens quoi. Et puis ben, de toute façon, avec le handicap, on vit de plus en plus vieux quoi.

Moi : Oui, oui aussi, oui.

Madame DEMARRE: Donc je pense.

Moi : Pour revenir vous, un peu... Qu'est-ce qui vous a amené à être accueillante familiale ?

Madame DEMARRE: Alors moi je travaillais en foyer de vie avant. Donc déjà je réfléchissais depuis quelques années à proposer autre chose, puisque je trouvais que ça me correspondait moins. Le travail en collectivité, voilà pour certains où je trouve que voilà, on peut répondre par des traitements alors que je trouve qu'il y a d'autres solutions. Mais ce qui est tout à fait logique en structure, on peut pas faire la même chose pour 26 que pour un ou 2 quoi. Donc il y avait un peu de ça. Après, il y a eu aussi, voilà des parcours personnels. J'ai connu pas mal de décès où je me dis faut profiter un maximum de ta famille aussi. Donc voilà, une autre vision aussi de la vie on va dire... Et puis j'ai eu des gros soucis de santé avec une pathologie il y a 2 ans où bah... De toute façon, je sais très bien que l'internat euh les horaires à un moment donné auraient plus été possible quoi. Et donc j'ai préféré me reclasser entre guillemets, avant qu'il ne soit trop tard.

Oui, on va dire, voilà. En effet, parce que je régule mon rythme comme je le veux donc c'est plus simple quoi. Et c'est pour ça aussi que j'ai choisi du temporaire parce que je me dis que voilà, si je sens que un moment donné, je suis plus fatiguée, je peux me dire stop 2 jours, quoi que en permanence on peut moins le faire quoi.

Moi : Oui, oui, bien sûr, oui.

Madame DEMARRE: Donc, c'était ça. Et notamment là je régule, parce que je travaille un week-end par mois. Par contre le reste je suis en congé. Donc c'était voilà, ça me permet de réguler pour après rattraper les 5 jours de la semaine quoi. Voilà un peu comment j'ai démarré quoi.

Moi : D'accord. Comment est-ce que vous avez connu cette activité d'accueillante familiale? Parce que c'est quelque chose qui n'est pas forcément très connu?

Madame DEMARRE: Je l'ai connu en fait par le biais de là où je travaillais. Parce que j'avais quelqu'un qui y allait petit peu. Et donc après j'ai fouiné un petit peu on va dire, sur le site du département pour savoir exactement, pour avoir un peu plus d'info. Donc voilà. Et puis l'été de l'année dernière y avait une porte ouverte, je crois en novembre, et j'avais fait une conférence, j'avais été voir des accueillantes aussi, rencontrer des bonnes accueillantes. Et voilà un petit peu le cheminement, même si voilà des fois voilà, leur vision pouvait peut être un peu effrayer, mais bon voilà moi quand j'ai une idée en tête, enfin je pense qu'il faut faire chacun sa propre opinion, quoi.

Moi : Oui, puis vous connaissiez déjà le public aussi ?

Madame DEMARRE: C'est ça ouais, c'est ça aussi. Après voilà, on sait très bien que avec ces personnes là, ben une journée, ça va être comme ça, le lendemain, c'est autre chose et pourtant on a demandé la même chose et voilà. Et puis des fois, il faut contourner le problème, quoi... C'est pas y aller en frontal quoi, donc après moi je mets pas d'a priori non plus...

Moi : Oui, oui.

Madame DEMARRE:...sur le handicap, je pense qu'il faut pas tout savoir en amont. Ouais, après moi, je pars du principe qu'il faut être vigilant avec tout. Oui, parce que après, si on entend tous les rapports d'incidents qu'il peut y avoir sur les structures et tout ça, ben ça peut faire peur aussi. Et je me dis que là dessus voilà, tout en étant au courant du minimum.

Moi : Oui, bien sûr.

Madame DEMARRE: Parce que j'applique le principe que voilà, c'est dit gentille sur tout. Voilà avec, la violence peut venir à n'importe quel moment quoi. Donc voilà, après ils sont dans un autre contexte quoi. Oui, ici déjà le fait de d'être moins, de pas être dans un grand groupe on va dire, bah déjà, ça clash moins quoi.

Moi : Oui, ça clash moins, dans le sens où dans le collectif, il y a de la violence mais en lien avec les autres, avec la cohabitation en fait.

Madame DEMARRE: Ouais ouais, des fois on voit pas tout ce qui se passe entre eux. Moi je dis, dans les coins de couloir je vous assure, il faut voir.

Moi : Avec les autres ?

Madame DEMARRE: Mais voilà, enfin moi j'ai vécu, j'ai vu des choses... Voilà. Après, on impose aussi beaucoup de rythme. Moi je vois bien peser les rythmes de lever, de 2h de repas de... Voyez, c'est toujours source de conflits quoi. Les repas c'est sûr que c'est conflit, même avec nos propres enfants quoi donc... Il y a des périodes comme ça, quoi, mais après tout, on peut pas non plus voilà... Il y a pas un professionnel pour une personne non plus quoi... Oui, donc pour moi par exemple, j'ai vu des personnes par exemple, ils sont en chambre triple quoi... Quand ça fait 50 ans que vous êtes dans la même structure, qu'ils ont les mêmes personnes dans leur chambre... Il faut accepter ça et ça existe encore. Voilà, moi, j'ai travaillé sur une structure où voilà, ils avaient leur logement et leur logement était personnalisé, mais c'est encore pas partout comme ça donc... C'est vrai que faut accepter quoi... Enfin moi je me mets un peu à leur place donc après ça n'excuse pas tout, hein voilà, mais je pense que le fait que voilà, ils sont que 2, bah il y a moins de prise de tête quoi.

Moi : Oui, et puis ils ont chacun leur chambre aussi.

Madame DEMARRE: C'est ça ?

Moi: D'accord, vous me parliez tout à l'heure d'enfants, est ce que vous avez une vie de famille, des enfants ?

Madame DEMARRE: Ouais, j'en ai 3. Ils ont 10, 12 et 14 ans.

Moi : Des grand ?

Madame DEMARRE: Ouais enfin des grands, ouais.

Moi : Des moyens grands ?... Et comment ça se passe?

Madame DEMARRE: Ouais, ils sont pas tout petits mais... Et bien, bon alors ma fille, il la voit peu parce que voilà, c'est l'adolescence, voilà, qui passent beaucoup de temps dans sa chambre, mais c'était comme ça avant, hein... Ça n'a jamais été voilà, bon... Voilà que c'est déjà un moment qu'elle ne fait pas forcément des jeux de société avec nous... Et les garçons par contre partagent du temps avec eux par moment. Là j'ai pu sentir, mais notamment avant que je parte, qu'on parte en congé, bah du fait que tout le monde est là à temps plein... Ou pendant les périodes de confinement aussi, où il commençait un peu plus des fois, avec certains, à s'isoler. Parce que ça pouvait être un peu plus lourd. Le fait de les entendre répéter, moi, je pense que j'entends plus. Parce que en structure, on se met dans une bulle, finalement, quoi. Et moi ça me perturbe moins qu'eux, oui là dessus. Enfin, j'attends moins en fait. On en discute pas mal. Après, c'était assez, comment dire ? Étrange, mais on a pu échanger aussi. On a pu constater là au cours de l'année avec eux, des fois, moins sur les personnes auxquelles je préférerais qu'on continue les accueils, des choses comme ça. Et bien, euh les enfants, c'est pas les mêmes personnes, ils vont aller plus vers des personnes où moi je dis maintenant il faut arrêter parce que ils sont... Mais je dirais pas pénible, mais il faut toujours recadrer, toujours enfin, on peut toujours dépassé les limites. Si vous voulez quoi ça, ça exigeait tout le temps.

Moi : Oui, oui.

Madame DEMARRE: On vous donnait 2 oranges le matin, petit déj, ils vont manger, lire par exemple. Voilà, et en fait. Bah on voit bien que les enfants finalement c'est pas le même profil de personne, on n'est pas dans le même profil.

Moi : D'accord, Ouais.

Madame DEMARRE: C'est assez typique quoi. J'ai trouvé ça vrai. En analysant après, en effet, quand j'analyse ceux auxquels les enfants ont plus d'affinité, voilà. C'est ceux qui vont plus jouer avec eux, qui vont plus faire des choses, qui sont moins dans la répétition... Mais à la fois, ils peuvent aussi... J'ai une personne actuellement que j'accueille, mais qui est en attente d'une reorientation. Donc voyez l'accompagnement c'est vraiment très compliqué. Là, on a fait 2 séjours avec les tous petits, de 3 semaines. Et bien là, par contre, ils vont être au petit soin. Ils vont vraiment être aux petits soins. Mais ils voient bien qu'elle a vraiment besoin d'aide... Et là ça les interrogeait tout ça parce que voilà, d'un séjour à l'autre, elle peut être très différente. Pourquoi ?... Et donc, ça peut les interpeller, mais... Mais là dessus ils vont, ça va moins déranger. Voilà vraiment, s'ils sont dérangé donc bah on rééquilibre au fil de l'année. Là, j'ai récupéré des rééquilibrages aussi sur certains points. Euh c'est aussi ça l'accueil temporaire... Bah le problème c'est voilà, ils disent, on part 2 jours tous les mois de l'établissement... Bah c'est la fête, le permanent. Voyez, ils s'installent, ils se posent moins en temporaire. Ils sont toujours derrière nous du matin au soir, peut être de 4h du matin jusqu'à 23h le soir quoi.

Moi : Ah oui.

Madame DEMARRE: Ils n'étaient pas libre. Enfin, c'est parce que voilà... Et puis on transgresse les règles, ben on sort de l'établissement, c'est la fête quoi. Et puis voilà, enfin, c'est, vous voyez... C'est encore pas pareil que le permanent, je pense par rapport à ça quoi. Donc il faut pas rééquilibrer quoi, hein. Parce que sinon voilà, moi j'ai mis des heures de petit déj avec Nathan, parce que moi... J'ai vu me le demander dès 4h du matin.

Moi : Ah oui.

Madame DEMARRE: Un moment donné, enfin voilà, dans les établissements, je fais à 4h quoi donc... Voilà moi, j'ai remis des règles là dessus, et là j'ai remis aussi des règles parce que j'ai senti un peu en effet, mon mari n'est pas non plus du milieu. Donc j'ai remis des règles aussi, sur les soirs. Parce que à un moment donné, on a toujours dit "bah le soir la television, après le repas" - c'est nous qui décidons du programme bien sûr- ils peuvent regarder avec nous, mais voilà. Et s'ils veulent pas regarder ça, ils vont dans leur espace privé.

Moi : Oui, oui.

Madame DEMARRE: Sauf que bah en fait, ils restent avec nous, mais toutes les 10 minutes ils disent "Ah non mais moi j'ai pas envie de regarder ça", "Moi, j'ai envie de regarder ça". Et ça dure pendant les 2h du film. Donc vous vous suivez rien quoi. Et ça, vous voyez mon mari, il a beaucoup de mal quoi. Donc maintenant, bah j'ai dit moi après le repas, je leur dis "Ben vous regarder chez vous". A un moment donné, on a aussi besoin de se poser quoi. Parce que il faut pas mettre tout mon en péril non plus quoi. Et puis bah y'en a je vous assure, à ne pas pouvoir vous poser au toilette du matin au soir. Et c'est pour ça que je libère mon temps. Il faut peut être pouvoir aussi mettre des limites quoi. Parce qu'il y en a d'autres, ils discutent pas. Enfin, il regarde la télé avec nous voilà. Mais ceux vraiment qui sont très insistants, à un moment donné non. Parce que enfin, moi je me dis, il faut être vigilant, j'ai pas envie non plus... Mon couple... Voilà par contre... Plus les enfants. Enfin faut voilà, c'est là où il faut arriver à doser on va dire, mais je pense que c'est lié au fait que ce soit du temporaire. Oui, parce que c'est vrai que du permanent, ils s'installent un peu comme nos enfants. C'est dans la famille. Enfin, c'est encore différent je pense. Donc voilà, après ils savent très bien les limites et tout ça. Ils se disent bon pour deux jours , écoute s'ils disent rien tant mieux. On a aussi connu avec une personne notamment, on avait l'impression de vivre chez elle et non chez nous. Et là, c'est là ou c'est complexe. Bah c'est simple , l'établissement nous disait "Il veut faire du vélo"... Bah il vient d'arriver avec le vélo, faut qu'il fasse du vélo, moi une 2e personne, c'est pas forcément faire du vélo qu'elle a envie...

Moi : Ah oui.

Madame DEMARRE: Est ce que moi j'ai envie de faire du vélo? Pas forcément le soir, regarder...

Moi : Ah oui.

Madame DEMARRE: ...l'émission, donc vous lui amenez son plateau repas. Mais c'est pas ça de venir en accueil familial pour moi. C'est partager notre temps. On savait que eux aussi, hein, mais c'est aussi partager. Là où on m'imposait vraiment tout ce qu'on fait, qui recalque tout ce que lui faisait habituellement, donc moi je devais me calquer là dessus.

Moi: Habituellement à l'établissement? Oui, c'est pas forcément la personne.

Madame DEMARRE: C'était la question.

Moi : Oui, exactement.

Madame DEMARRE: La personne qui le demande, mais en effet tu vas en accueil familial, c'est pour partager du temps de famille. Et là, moi, il se levait à midi, il mettait les pieds sous la table, il retournait coucher l'après-midi et en fait on le voyait 16h-18h, voilà. Ben je vois pas le rythme de l'accueil familial quoi... Là, on imposait tout son rythme quoi. Ben quel est le...

Moi: Ah oui... Quelle est sa fin quoi?

Madame DEMARRE : Le but... Voilà, c'est le le...

Moi : C'est problématique, mais du coup, est ce que vous m'avez dit que c'était un établissement particulier qui avait cette cette approche. Et est ce que ça a été finalement ?

Madame DEMARRE: Ouais, mais j'en ai un autre.

Moi : Ah oui là.

Madame DEMARRE: L'autre avec qui j'ai fait un bilan. Alors là, par contre, voyez, j'ai un autre établissement, pour une travailleuses atteint les week-end, c'est quand même très compliqué, où de là je sens bien. C'est moi qui suis obligé de les amener à l'extérieur. Une personne une travailleuse ESAT⁶⁴, l'autre personne est en foyer de vie, trisomique. Il dit rien, si vous voulez quoi. Il supporte quoi, on va dire. Après j'ai pas vu que ça le mettait aussi en difficulté. Enfin, je l'ai vu une fois où il m'a claqué la porte de sa chambre, parce que je lui a fait une Remarque. Et en fait, après ouais, attends... C'est comme l'autre personne était tout le temps près nous... Comme je vous disais du matin au soir, après nous quoi. Mais tout le temps... Et je me dis, travailleuses avec des autres, donc qui a quand même un potentiel quoi. Et donc j'ai pu échanger avec l'établissement et leur dire. Et là ils me disent "Ah bah oui mais il faut comprendre, elle a eu toute sa vie une institutionnalisation". OK, mais il y en a d'autres moi qui sont comme ça, sauf que ils arrivent un peu à s'accommoder. Là, par d'exemple, c'est que je l'ai eu en plus en vacances au pont de l'ascension par exemple. Nous, on avait du monde un soir à 19h, elle a jarté tout le monde. On est en train de faire un tarot alors elle jarte tout le monde, parce qu'il fallait absolument mettre la table et se mettre à table quoi. Et là je me dis, si elle déroge à ça... Enfin, voyez, on est pas à 5 minutes près, là, on avait encore pour 5 minutes de jeu. Enfin, et ça a été compliqué, quoi. Et moi, tous les week-end, je me rendais bien compte parce que nous, la famille ici, on a rarement du monde. Donc en fait, ça avait pas trop déroger, voilà là dessus quoi. Puis elle était là 2 jours, 4 jours, c'était déjà... On sentait que c'était plus compliqué, donc on a fait un point dès le 2 juillet. Et ben, vous savez ce qu'il m'a fait la tutelle? Puisque le contrat, il fallait renouveler là, et ben la tutelle, elle m'a renvoyé un contrat ben et en fait, elle a repris mon précédent contrat, le contrat qu'on avait validé avant, elle a juste modifier les dates. Donc j'ai même pas eu à le signer si vous voulez. Donc on met devant le fait accompli... Voilà, bah j'ai même pas fini, j'ai rien fait, je reçois un contrat, il a juste mis un coup de blanco sur les dates et puis en a remise des nouvelles dates. Ah oui, alors que j'ai bien dit qu'on faisait un bilan, que c'était compliqué. Là j'ai pu le redire à la structure: "Bah oui, mais nous, l'année dernière, elle est partie avec nous, pas de problème et tout". Mais elle est partie avec vous, avec des éducateurs, avec des paires qu'elle avait sur l'établissement. Ce n'était pas des enfants, c'est pas une vie de famille. Si vous voulez qu'on puisse ça faire aussi, mais ça, ils ont pas entendu.

Moi : Oui, oui, oui.

⁶⁴ ESAT : Etablissement ou service d'aide par le travail

Madame DEMARRE: Ils ont pas entendu et moi je dis “Bon ben vigilance”... Parce que je pense que sur tous les week-ends, mon mari est là, les enfants sont là. Elle est sans vraiment... L'autre jour, j'ai fait une sortie très compliqué, quoi. Et là encore, l'établissement, ils m'ont dit “de toute façon, elle veut aller à la piscine”. Mais elle veut, mais moi est ce que j'ai envie? Et ce que l'autre personne va avoir envie? C'est des sorties ça qui sont compliqués, comme le cinéma si un des 2 n'aime pas, vous pouvez pas y aller quoi. Et puis alors, il faut de la piscine... Je m'arrange quand il fait beau, vous allez au bord d'un lac. Voyez, c'est plus facile. Oui, mais si elle veut ça, donc il faut qu'on fasse quoi. Et là, ben la tutelle qui sait que ça pose des problèmes, mais elle renvoie quand même un contrat de 3 mois et jeudi j'ai même pas signé.

Moi : Oui donc là c'est vraiment problématique parce que du coup vous vous retrouvez finalement avec un accompagnement qui vous est imposé, qui n'est pas forcément travailler avec vos possibilités, avec le cadre de l'accueil familial. Et puis avec la personne aussi...

Madame DEMARRE: Ben Ouais. C'est ça... Alors par contre, il y a eu un travail entre nous. Par contre en place, donc moi j'ai discuté avec l'établissement, on a fait un point, là au mois de juillet avant que je la prenne en week-end, on a fait un point. Elle a été vu par le chef de service, parce que moi je fais des bilans après chaque séjour. Donc c'est vrai que ça me demande un temps, j'ai des bilans écrits de tout. Moi ça me permet d'avoir une continuité, parce que j'ai à peu près entre 17 et 19 personnes qui viennent tous les moi. Donc je fais un bilan de tout pour tous. D'ailleurs, ils aiment bien repartir avec leur bilan écrit et moi ça me permet d'avoir cette continuité de travail quoi. Donc je sais que voilà, elle a été vu par le chef de service, elle a été vue par la psychologue. Enfin voilà, il y a eu des choses derrière qu'ils ont mis en place. Mais par contre, pas forcément entendu. Et là, elle vient 5 jours au mois d'août, je dois l'avoir à Noël par exemple, c'est là où ça m'a alerté. Parce que je me dis, mais c'est logique avec ça. Enfin, et que les sorties extérieures... L'autre jour, on a fait le parc animalier à L***. En fait la première chose qu'elle a dit, “je veux boire un coup”. Je lui dis “Bah on fait le tour du parc et puis après on essaie, on me peut s'arrêter boire un coup”. En fait, rien ne l'intéresse. Elle, elle sort juste pour boire un coup quoi. Et il y a que ça donc enfin... Et ben sauf que le parcours là, ça a été au pas de course quoi. Mais enfin c'est voilà... Et là j'ai dit “Bah on va être sur un rythme vacances...”

Moi : Oui, oui.

Madame DEMARRE: Voilà moi, l'autre personne que j'ai en même temps, elle était sur un rythme vacances. Ben enfin voilà, il faut pas non plus qu'elle soit en difficulté l'autre personne. Parce que moi “garde à vous” comme ça toute la journée... Et elle ne se pose pas... Et moi le week-end, c'est aussi ça qui pose problème. C'est que le matin, dès 7 heures elle est au taquet quoi... Ce qui fait qu'elle est au taquet après l'autre personne et l'autre personne... ça génère une tension dans la maison parce que elle a pas la notion de l'heure et après lui, c'est quelqu'un qui se couche à 20h30. Donc ça n'y a fait, mais il y a une personne qui bouge dans la maison et qui lui dit rien. Elle attend. Vous savez, elle patiente en fait. Moi je vois bien, elle m'entend descendre l'escalier, c'est tout de suite sur vous et puis après c'est toute la journée. Toute la journée... Et là, je dis ça me pose question, alors que c'est quelqu'un, je vous dis, au niveau faculté qui est autre chose quoi. Et ça c'est compliqué hein. Après, je pense qu'elle peut être la peur aussi peut venir d'abandon, de voilà... Je sais pas après concernant cette personne, je sais que ça fait 3 ans qu'ils cherchaient.

Moi : Une accueillante quoi, donc ?

Madame DEMARRE: Voilà après, ce qu'ils ont fait des essais ailleurs, c'est pas concluant. Que j'ai d'autres personnes, les 2 autres qui sont dans ce cas là, on n'a pas dit. Et puis là, je suis un peu en difficulté. Et là, on me dit enfin, maintenant j'apprends que finalement ils avaient déjà fait 2 autres accueillantes avant. Donc je pense que le problème c'est qu'on le repousse, mais on résout pas le problème. C'est pas de cool changer, mais ça résout pas forcément quoi. Après certains, il faut

entendre que la vie familiale, ça leur correspond pas. Ou peut être que ça correspond peut être chez des collègues qui n'ont pas d'enfant. Que je dis moi, y'en a j'ai un contrat que ça a été au mois de janvier, vivaient en appartement moi chez moi. On n'est pas en appartement. Ils voulaient être seul aussi. Enfin moi, il y'en a toujours 2 en accueil, donc bah ça faisait pas non plus... Et l'établissement a fini par entendre que c'était stop...

Moi: Oui, oui.

Madame DEMARRE: ...quoi donc... Parce que là, ils ont dit "Ouais c'est c'est pas possible quoi". Mais c'est pas tout, les établissements c'est bien quand on est entendu. Mais bon, en règle générale voilà, ça se passe bien. Mais ce qui je trouve dommage, c'est que bah ouais, quand on remonte des choses et qu'on on met des choses en place et que derrière finalement on voit que le problème il continue et tout... Bah moi ça met plus en péril ma famille et l'autre personne accueillie. Et puis peut être la personne elle-même... Après eux ils ont envie de venir donc bah c'est sûr maintient quoi, mais jusqu'où?

Moi: Parce que?

Madame DEMARRE: Parce que c'est bénéfique quoi. Je me pose question en fait,... Ça me pose question... Voilà quoi après, parce que moi à un moment donné, je peux pas non plus mettre tout le monde en péril et être à vous tout le week-end quoi. Moi ce que je dis, quand j'ai l'accueil de week-end en plus, je travaille 15 jours non stop. Oui donc là je suis des fois même en train de me dire finalement les accueil que j'ai, après le week-end, il faut déjà un peu calme. Voyez je commençais défendre.

Moi : Oui, oui bien....

Madame DEMARRE: Non mais c'est pour ça. Et puis moi, après j'étais des fois... C'est pas facile. Enfin là je vous dis, j'ai pu dire à l'établissement qui est pas facile des fois, de retransmettre en fait l'ambiance. Enfin, moi, je ressens à la maison des choses. Des fois, c'est dur à retransmettre, par exemple avec eux le week-end , enfin avec elle principalement, je ne peux pas aller faire ma douche. S'il y a pas quelqu'un de présent à côté, parce que elle est toujours après l'autre personne et ça génère une tension. Vous sentez cette tension qui montait, vous sentez l'autre personne qui commence à monter et là il se passe des choses que je n'ai pas d'habitude. Je n'ai pas de problème quoi. Là, je suis toujours très vigilante pour l'instant. Et c'est cette tension palpable que on peut pas traduire quoi. Mais je dis, et c'est pour ça que j'étais dans les établissements, mettez vous à notre place aussi. Parce que moi je ressens des choses. Il faut pas forcément écrire, mais c'est mon ressenti quoi. Bah comme nos enfants, on est différent d'un lieu ou un autre, ils sont en fonctions des différentes personnes. Non mais c'est ça aussi quoi. Voilà, heureusement c'est pas tout quoi.

Moi : Du coup dans dans dans ce que vous me dites là, finalement, enfin vous déployez quand même beaucoup d'énergie pour avoir des accueils quand même de qualité?

Madame DEMARRE: Ouais, il y a des accueils, oui.

Moi : De qualité. Pour préserver votre vie familiale. Et finalement, je me dis donc, vous vous interagissez avec les les établissements, les structures avec qui vous travaillez, avec les tutelles, mais est ce que vous avez vous, en tant que professionnel, est ce que vous avez du du soutien ? En fait, quelqu'un qui va vous vous appuyer ?

Madame DEMARRE: Ben non parce que là, on disait le suivi qu'on a, qui a été mis en place par la délégation. Oui bah c'est simple, bon bah on doit venir 1h par mois, enfin tous les 3 mois. Et bien voilà,

je viens, tu me fais des écrits des personnes que t'accueille, pour 2 personnes employées de vie, nombre de personnes en FH⁶⁵ et repart avec ça. Ils sont allés dire... Les mains dans les poches, pas de crayon, pas de papier, c'est clair... Et puis on voit, voilà le suivi qu'on a voilà.

Moi : Vous êtes suivi par quelle quelle structure ?

Madame DEMARRE: Le SAVS⁶⁶ est... Après moi je la connaissais avant, puisque c'est une ancienne collègue de travail. Après je la sollicite, si je vais solliciter une fois ou 2 mais j'ai pas plus de réponse. Donc en fait je sollicite pas plus. Ben elle, c'est simple en fait, les réponses qu'on a, et bah t'arrêtes le contrat. Mais c'est très facile de le dire, mais de le mettre en application c'est autre chose. Parce que des fois les tuteurs rigolent pas. Les établissements, bah ils sont pas là dedans, donc vous voyez moi les établissements quand les gens ils dorment pas de la nuit, on dit "Bah il faut les occuper".

Moi : Ah oui.

Madame DEMARRE: Mais chez moi, je suis pas un établissement, et qu'un moment donné, je peux pas tourner, y'a personne d'autre....

Moi : Bah oui, oui.

Madame DEMARRE: Non et voyez ça. Et bah la réponse que j'ai été d'arrêter, le contrat et c'est pas forcément si simple que ça.

Moi : Ah oui, donc c'est les conséquences en fait, de la méconnaissance de l'accueil familial...

Madame DEMARRE: Alors je m'appuie vraiment beaucoup sur ma collègue, qui est pas très loin, qui elle, quand c'est plus compliqué, elle me dit "Bah viens, on va faire une balade" et puis hop voilà quoi. Enfin, en fait, on échange beaucoup entre nous, quoi. Avec d'autres accueillantes aussi, maintenant là qu'on a fait la formation, ça permet d'échanger. Et après on est très peu en temporaire en fait. Ou alors il y a des collègues en temporaire, mais qui ont un certain âge et donc le travail n'est pas le même non plus puisque elle c'est des fois ponctuelle, c'est pas comme moi tout le temps quoi. Et puis si on amène aussi l'aspect financier, parce que "accueil temporaire" en financiers, ben on a plus de dépenses, je pense aussi. Parce que bah, il y a plus d'aller et venu, il y a plus de gens, ils viennent un peu de jour, bah c'est un peu la fête donc les repas on consomme plus que des raisons. Enfin, on se sert plus que de raison. Enfin, voyez, tout déborde un peu. Le lavage du linge, que les draps tous les 2 jours. Enfin, après, c'est un choix que j'ai fait, que je disais, c'est un choix que j'ai fait, mais je pense qu'en effet, on enclenche beaucoup plus de choses. Et quand vous disiez l'énergie qu'on peut y passer, c'est un peu la réflexion de mon mari encore. Financièrement, bah au bout, il y a pas grand chose. Voilà donc moi je tourne à peu près à 800€ par mois pour 2 personnes tout le temps, à travailler 24 jours par mois. Bah oui, après moi ils sont tellement heureux que ça me va voilà. Mais c'est vrai que bah des fois, on se dit en effet, toute cette énergie, bah oui il y a ça aussi, il faut faire attention de pas tomber.

Moi : Ouais, du 24 heures sur 24 en plus.

Madame DEMARRE: Internat ou autre chose quoi donc, moi, je.... Voilà, c'est aussi pour ça que je préserve mes week-end.

Moi : Tout à l'heure vous me parliez par exemple d'avoir recadré les choses, pour avoir du temps, regarder la télé le soir, avoir des petits moments de repos comme ça dans la journée, un week-end par

⁶⁵ FH : foyer d'hébergement

⁶⁶ SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

mois. Là vous êtes parti en vacances du coup 3 semaines, vous avez eu 3 semaines de congés. Est ce que ces temps de repos sont suffisants pour vous recharger entre guillemets?

Madame DEMARRE: Oui enfin là. Franchement moi, si j'avais pris une semaine en avril, enfin normalement c'est au mois de mai qu'il y a les vacances scolaires des enfants. J'ai eu de la chance, il y a des tutelles qui ont accepté de modifier, pour que je puisse être avec mes enfants. Donc par contre, moi je tiens de toute façon mes 5 semaines à l'année. Ils sont posés et j déroge pas. Bon j'ai dérogé un peu ce week-end... Normalement je reprenais qu'aujourd'hui et en fait voilà. J'ai un établissement qui fermait, la personne ne partait en vacances en foyer d'hébergement, donc était dehors samedi. De toute façon, les 15 jours là... Donc la première semaine, ils l'ont mis sur un autre foyer et là moi bah je l'ai repris samedi pour elle, au lieu du lundi quoi. Mais après, j'ai quand même mis 3 semaines voilà, un bon petit week-end. Mais voilà, j'ai trouvé que ça là, ça c'est bien parce que c'est vrai que c'est vraiment la coupure. C'est bien donc après, c'est vrai que dans le reste de l'année, bah là j'avais que 15 jours en plus avec mon conjoint puisqu'on en est en décalage. Enfin lui, il a encore une semaine de vacances mais c'est à partir du 7 que je suis à la maison maintenant. C'est vrai que bon voilà, mais il y a quand même les accueils, on va dire. Par contre, c'est vrai que durant l'année, on est souvent en décalage sur les congés en fait, par rapport à lui, à son métier. Donc c'est vrai que l'été c'est vraiment le moment où on a 15 jours vraiment. On y tient et je pense que voilà, il faut au moins ça. Je disais, j'ai démarré depuis le mois d'août l'année dernière, j'avais pas eu forcément ça. J'ai pas eu de congé lorsque j'avais arrêté, j'avais pris direct. Et là, il était temps que ça arrive. Donc voilà, après on est comme tout le monde, hein, toute façon, on a tous besoin de vacances. Quand elles arrivent, on les attend avec impatience.

Moi: Ah oui oui, besoin d'une coupure quand même.

Madame DEMARRE: Donc ouais ouais. Et puis bon j'ai eu un début d'année aussi, assez difficile. Donc voilà, je pense qu'on avait aussi besoin de se retrouver, on va dire, tous. Voilà sans les accueils, on va dire.

Moi: Oui, oui, oui.

Madame DEMARRE: Donc voilà, après moi je regrette pas mon choix du tout hein. Mais ça demande beaucoup voilà. Mais c'est vrai que j'ai des collègues, là on a pu en discuter en formation, la dernière fois ils m'ont dit "mais voilà, tu le fais parce que t'es jeune mais quand t'auras un certain âge, t'auras moins plus de mal donc je sais pas".

Moi: C'est encourageant?

Madame DEMARRE: Mais quand je pourrai plus non... Mais c'est vrai que la jonction sa demande... Ben voyez là, comme aujourd'hui, bon, tout à l'heure, J'ai une dame sous tutelle, elle râle et elle râle, et puis j'ai pas le contrat de la personne. La personne va arriver aujourd'hui, finalement n'arrive que demain dans 15 jours. J'ai le même problème, mais moi je lui dis à un moment donné... Parce que moi c'est quand même des journées de salaire que je perds quoi. Si tout le monde fait ça, oui bah enfin voilà... Et là elle râle, parce qu'il me dit "bah oui mais bon!" et "moi j'ai envoyé toutes les dates de juillet jusqu'au 30 décembre". Elle a toutes les dates et en fait elle, elle a pas le temps de faire le contrat, alors qu'elle est revenue de vacances depuis 2 semaines et demi. Elle me dit "bah non non, moi j'aurais passé contrat pour demain, vous l'accueillez comme ça" enfin voilà. Bon c'est pas comme ça que ça se paie quoi. Et c'est vrai que là, parce que je pense qu'il y a une mauvaise de cohésion. On va dire là je le sens. Entre la référente de la personne qui fait le suivit en SAVS et la tutelle en fait.

Moi: Ah oui?

Madame DEMARRE: Donc je pense que les les infos passent mal. Pourtant moi, quand j'envoie un mail en fait, je mets toujours la référence et la tutelle en copie quoi. Donc là notamment, les dates avaient été caler, tout ça. Et en fait, depuis le 2 juillet, les dates sont calées et puis voilà. Ca s'est remodifier à la dernière minute quoi. Mais bon, moi je dis, si tout le monde fait ça, moment donné, je pense qu'il va falloir que les établissements prennent conscience que nous, on n'a pas de revenue. Qu'en attendant ,parce que c'est tout le temps, il n'y a pas une semaine ou des fois, on nous dit jusqu'au vendredi finalement. Ca repart, donc une journée plus tôt, et en attendant notre salaire, il tombe pas quoi. Donc voilà, même si on fait pas que pour l'argent mais on est bien obligé de payer nos factures et ça joue dans notre organization.

Moi : Bah oui, oui bien sûr.

Madame DEMARRE: Je trouve que voilà quoi, y a encore des choses à faire. Après, je pense que c'est tellement méconnu... Je pense que c'est plus sain. Après moi, j'essaye de motiver les troupes, parce que je trouve que c'est un chouette métier. Mais bon ça mord pas. Par contre voyez, j'ai pu ce week-end, c'est vrai que c'était une reprise assez normale, puisque c'est vrai que je suis rentré vendredi soir et j'en ai récupéré 2 samedi matin au final. Parce que vu que j'en avais un, j'ai dit bah autant en prendre un deuxième en même temps, voilà. Et j'avais de la famille qui venait pour le week-end, qu'on n'avait pas revu chez nous depuis 8 ans. Donc ils dormaient à la maison et c'était assez intéressant. Parce que ils étaient 5 et en fait.

Moi : Ah oui, ça fait du monde.

Madame DEMARRE: Ils avaient vraiment une vision du handicap, mais... Autre quoi... Qu'on devait tout leur faire.... Enfin, voyez, je caricature un peu mais un peu des personnes avec qui on peut pas communiquer forcément. Enfin, ils sont pas tous comme ça et en fait ils avaient une mauvaise vision quoi. Et en fait, voilà, même si en effet, ils peuvent répéter des choses, mais on peut faire plein d'activités. Mes belles-soeurs, on fait des jeux de société avec ce week-end, ils étaient étonnés. Après c'est pas tous qui peuvent le faire, mais voilà. Et je pense qu'il y a un cheminement aussi à faire, comme handicap qui fait peur finalement.

Moi: Oui, c'est un atout...

Madame DEMARRE: Et là, ils étaient sans moi, ça m'a très étonné. Parce que pourtant, moi, j'ai toujours été dans le milieu, hein. Mais ben ils ont jamais vécu de l'intérieur, je pense. En fait, ma famille avait pas de handicap de du côté de mon mari en tout. Donc je pense qu'elle est enfin voilà... C'est quelque chose d'inconnu, quoi. Mais j'ai dit, c'est chouette parce qu'ils portent avec une autre vision.

Moi : C'est chouette...

Madame DEMARRE: Oui, voilà, même si... Il y avait un peu d'appréhension avant que j'aille les chercher. En fait, on va dire d'accord, parce que de savoir un peu, voilà, comment ç ava se goupiller quoi... Et au final pas du tout. Mais comme je disais, comment font mes collègues en permanence ? Ils ont leur vie de famille aussi, quoi. Et la vie de famille passe aussi par recevoir du monde et tout ça quoi. Donc voilà, après la vie ne s'arrête pas avec les accueils quoi.

Moi: Oui, oui.

Madame DEMARRE: Et le but de l'accueil familial, c'est quand même partager du temps familial donc... Et c'est vrai que donc, j'ai été un petit peu étonné. Voilà je me dis là, il y a encore une progression j'espère sur ça. Mais il y a une méconnaissance de ce que c'est que de l'accueil familial aussi quoi.

Moi: Oui, mais du coup là, au travers de tout ce que vous venez de me dire, vous avez identifié quand même les difficultés auxquelles vous êtes confrontés au quotidien. Si vous étiez imaginé dans un monde idéal, on vous dit voilà, vous avez la possibilité de demander n'importe quel moyen pour améliorer votre quotidien, vous penseriez à quoi ?

Madame DEMARRE: Bah moi je disais déjà, pas gérer la partie des contrats, parce que je suis toujours en train de relancer. Et l'autre difficulté que j'ai, qui est plus pécuniaire, c'est que on me paye pas en temps et en heure. Donc en fait moi, avec 18 personnes, j'ai fait un tableau hein. Parce que les règlements sont en 2 fois, qu'elle est contrepartie financière et les frais kilométrique à part. Mais quand vous avez 10 personnes, vous voyez ça, c'est un bazar quoi. Et puis le problème c'est pourtant des fois les contrats, ils sont très claires. Mais si derrière le tuteur...

Moi : Ah oui...

Madame DEMARRE: ...a décidé de pas vous payer, il vous paye pas. Et quel droit vous avez là dessus ? Bah que dale... Moi, quand on enlève une journée sur le contrat, c'était mis de telle date à telle date, bah non, ils enlèvent et puis voilà quoi. Et enfin, et ça c'est très pénible quoi. Parce que vous êtes toujours en train de vérifier ça, et je trouve que je passe un temps alors que j'ai pas envie de faire ça quoi. Et puis toujours les relancer. Là, j'attends le paiement, j'ai encore pas le paiement d'une personne que j'ai eu au mois de juin et c'est une tutelle. Je l'ai relancé 2 fois et je suis toujours en attente. Donc, sauf que, à un moment donné, ça vous pouvez pas savoir ceux qui ont vraiment pour régler ou pas, pour régler quoi et pour qui la fin de contrat est quand même signée en avant quoi. Donc ça c'est noté. Voilà, on va dire très... Un peu chiant. Voilà, après la partie paperasse, je vais dire maintenant faire les contrats, tout ça... Moi ils sont voilà, j'en ai l'habitude, on va dire .Donc ça, ça roule assez bien point. Mais c'est plus qu'il faut toujours contrôler. C'est sûr qu'on a tous les contrats qui arrivent en temps et en heure. Enfin voilà, vous voyez toujours relancer les tutelles, tout ça, c'est ça qui est le plus chiant. Oui, après, sur l'accompagnement, je pense que voilà. Il faudra que un moment donné, les établissements comprennent un peu plus ce que c'est que l'accueil familial, quoi. Moi il n'y a pas si longtemps, on m'a demandé de faire un accompagnement, rendez vous podologue. Mais enfin non. Enfin, une permanence au podologue, c'est pas vital. Après vous dire quelqu'un qui avait un rendez-vous dentiste, ils sont venus le chercher chez moi, ils l'ont ramené après quoi. Parce que le dentiste, c'est compliqué maintenant d'avoir des rendez, vous voyez? Vous avez pas les rendez-vous comme vous voulez, mais là quand c'est pas vital, podologue, pour moi vous pouvez décaler le rendez vous, le mettre quand vous voulez quoi.

Moi : Là c'était juste pour l'accompagnement chez le podologue?

Madame DEMARRE: Oui oui, mais j'ai refusé, donc ils étaient mécontents, mais j'ai refusé.

Moi : D'accord, Bah oui...

Madame DEMARRE: Après sortir quoi...

Moi : Eh bien, du coup, quand vous...

Madame DEMARRE: Et puis alors moi j'ai eu beau faire des listes, mais j'en ai, alors il manque des médicaments, donc il faut que je retourne dans les structures. J'ai pas les affaires de toilettes... En fait les valises des fois sont un peu... Voilà donc bon, quand des fois ça arrive... L'autre jour, il manquait une brosse à dents et je pense que voilà, ils ont oublié. On est allé en acheter une et puis ça y est quoi. Mais euh mais après, il y en a franchement c'est très bien. Je commence à connaître les personnes... Ou voilà les masques... Vous en avez pas les crèmes solaire, vous en avez pas. Ben mais moi je peux

pas fournir tout le temps quoi. Enfin que là c'est ça qui est là et là en ce moment je bataille pour les pass sanitaires. Parce que bah oui, parce que les familles coincées pour aller dans des trucs. C'est là que j'ai dit... Ou des fois j'ai carrément des piluliers, mais je n'ai pas les ordonnances des médicaments. D'accord, donc moi j'aime bien avoir les ordonnances. Il suffit d'une hospitalisation ou qu'il soit malade, je sais pas quoi. Donc... Ou même des fois, il y a une dame qui m'a dit qu'il était trop tard, mais de prendre le médicament alors qu'il y avait une erreur dans la préparation des piluliers voilà. Donc oui, et j'ai un monsieur, pareil, d'ailleurs j'avais été appelé par ma remplaçante. C'était quand j'étais en formation. Mais moi je me suis dit clairement que, vous savez dans son pilulier, vous avez 4 cases, c'est numéroté et y'a une journée par barre. La case 1 correspond au matin et le lendemain la case 1 ça va être le soir par exemple. Enfin voyez, c'est remis dans l'autre sens, le pilulier. Ah oui bah c'est risqué d'erreur oui et elle le matin, pour donner le traitement du petit déj, elle était surprise, parce que c'était dans la case du 1. Pour elle, le médicament c'est au coucher puisque la veille le cas. Ben non, il avait été fait tout à l'envers en fait. Et ça c'est source aussi de conflit. Parce que ouais y'a des erreurs et voilà pourquoi j'aime bien voir les ordonnances pour vérifier quoi.

Moi : Oui, vous avez un bon...

Madame DEMARRE : Ça demande un peu, ouais. Donc je disais de travailler avec les établissements. Enfin, qui ils apprennent un peu plus, ce que c'est que le l'accueil familial. Et que ben, on est humain et peut être qu'il y a des personnes, en effet, notre vie de famille ne correspond pas. Peut être que ça va correspondre dans une autre vie de famille aussi, que là ils entendent pas forcément ça pose problème.

C'est qu'on n'est pas des robots, quoi. Et que ça peut être fonctionner. On a aussi le feeling. Des fois ça passe ou ça passe pas quoi donc... Et ça, on n'est pas forcément entendu quoi. Après, plus entendu je sais pas enfin voilà. Après ben, je pense qu'il y a aussi des établissements, bah dans le cas des personnes à problèmes, je pense qu'ils ont tellement difficultés, qu'ils vous dissent... Enfin sont très contents de vous les mettre et voilà. Ça les arrange aussi quoi. On récupère le packaging et puis voilà, entre guillemets quoi. C'est dommage quoi c'est très dommage aussi de fonctionner comme ça. Parce que c'est pas aider la personne non plus. Parce que moi je travaille avec d'autres établissements, on travaille autour du projet de la personne, on travaille vraiment en liaison entre la personne, l'établissement, voir même qu'une petite heure. D'ailleurs, quand c'est des tutelles familiales, tutelle de l'État, d'ailleurs...Et bah ça se passe plutôt bien quoi. Quand il y a des réajustements à faire, moi j'ai une personne, ils ont mis en place justement. Parce qu'elle débordait sur tout. Et puis y'a des idées tout quoi. Puis vraiment compliqué à la faire changer d'avis. Quand elle a décidé de prendre la salle demain pendant 3h le matin et là pendant 3h quoi... Bah ouais ils sont pas tout seul et ils ont mis en place un journal que pour elle en fait, par pictogramme. Enfin voilà, on a travaillé ensemble, voilà. Et dire que voilà, un moment donné, dans la journée, on fait aussi des activités. L'après midi, on va sortir, on va faire des petites choses. Et tout ça bien mis comme ça, elle a une trace écrite finalement. Et puis je lui dis "bah tiens, ça tu t'es engagé là, on le fait". Donc ça peut marcher quoi. Mais quand c'est non, c'est que tout le monde va dans le même sens. Ben c'est plus facile quoi. Parce que moi je vois bien la difficulté, c'est les personnes qui pose problèmes, c'est quand l'établissement est pas dans votre sens non plus. Ben eux, ils ont bien fait un petit sac quoi. Donc vous pouvez vous appeler quoi donc?

Moi : Oui, oui.

Madame DEMARRE : Voilà. Après moi j'ai dit, il faut vraiment que les établissements arrêtent de s'attendre à ce que on s'adapte à eux. Nous, on doit pas vivre. Enfin, on ne vit pas chez eux quoi ? Parce que y'en a, on a maintenant l'impression qu'il a un problème quand on arrive là.

Moi : Oui, oui.

Madame DEMARRE: Donc voilà, il faut aussi entendre des choses quoi. Moi là, j'ai une personne, voyez j'ai vu aucune info, ça s'est pas bien passé lors du dernier séjour... Oui j'ai fait un bilan. Je n'ai jamais eu d'appel derrière. Donc je l'ai envoyé par mail, mais j'attends toujours la réponse. Donc j'ai posé des questions claires à lui demander. Parce qu'en fait, c'est quelqu'un qui voulait le début de semaine et le mardi après. Oui, toute façon le matin elle voulait aller à n'importe quelle heure dans le frigo, enfin bref. Et puis, ils avaient pas voulu dire non, c'est tout pareil quoi. Et elle demande par exemple à lui boucler les cheveux pendant le repas du soir. Il faut y aller de suite, immédiatement... Alors que c'est pas l'heure, surtout quand les cheveux longs, ça dure longtemps voyez? Et le mardi, par exemple, elle avait décidé l'après-midi de faire du shopping, mais alors shopping... Donc, à 13h30 elle voulait partir Madame RIGOURT ⁶⁷m'appeler à 13h45, mais elle a été mise à la porte là-dedans, parce qu'il fallait partir de la maison... Et taper du pied et se rouler par terre. Tout ça donc, à 14h15, j'ai fini par partir, sauf qu'on passer l'après-midi shopping quoi. On a fait les magasins mais attendez, quand on est arrivé dans le magasin en fait, on n'existe plus. Elle fait sa vie dans le magasin, je peux même pas l'accompagner...

Moi : Ah oui.

Madame DEMARRE: Et donc je disais dans le bilan, quel est l'intérêt de l'accueil familial? Est ce que elle a envie vraiment de partager du temps d'accueil familial? Ou si c'est venir en accueil familial pour faire du shopping, dans ce cas-là c'est pas chez moi entre guillemets. Et je n'ai pas eu de réponse, parce que comme la communication est horrible, bah j'avais besoin de ces éléments, voir avec elle qu'o, i c'est vraiment pour savoir vous voyez? Donc je suis passé mais j'ai pas eu de réponse.

Moi : Oui, bien sûr...

Madame DEMARRE: Donc il y a un séjour de prévu en septembre. Je sais pas, j'ai pas les réponses. Mais j'ai trouvé ça dommage qu'ils aient pas rappelé pour qu'on puisse en ré échanger. Parce que quand vous faites ça 3 mois après oui, sors pas grand chose quoi. Mais j'ai bien compris qu'ils étaient en difficulté que de toute façon coûte que coûte, voilà, ouais.

Moi : Ouais, d'accord.

Madame DEMARRE: Donc je trouve ça dommage parce que même pour elle, elle arrivée par à contre coeur. Franchement, moi je m'étais dit "Ouh là là, il faut que je trouve comment aider, faut pas que je me trompe sur la personne". Oui, bah oui. Mais pour elle, je me dis, on la dépose dans un lieu qu'elle connaît pas, toute seule... Enfin, voyez, c'est quand même source d'angoisse.

Moi : Oui, il y aurait quelque chose à travailler quand même à ce niveau...

Madame DEMARRE: Bah ouais, moi j'ai trouvé là... Et puis bah la barrière de la langue quoi. Parce que là, il y avait quand même là le fait qu'elle soit sourde. Et donc c'est quand même pas simple... Et là j'ai vraiment vécu... Aussi qu'elles ont des vêtements parce que voilà... Et moi j'avais beau lui dire, lui mettre des sens interdit sur le frigo... Parce que n'importe quelle heure mais elle m'a vidé tous les jours, c'est tout ça quoi. Je me dis, comment mettre fin à l'accueil... Donc voilà financièrement aussi l'alimentation, c'est un budget.

Moi: Oui oui j'entends bien oui...

Madame DEMARRE: Mais là, c'est plus aussi la barrière... J'ai pas vu de ces éléments de réponse et voyez sur un bilan qui est quand même clair dans mes propos, bah j'ai pas eu de retour. Donc je trouvais

⁶⁷ Nom modifié

ça dommage. En fait il y a pas de travail quoi. Donc après je dis, elles sont pas tous, mais direct ça, ça permet de rééquilibrer. Bah donc l'personne dont je vous parlais tout à l'heure, je vous disez par rapport à la structure ils ont pas entendu et tout ça. Donc moi au dernier séjour en fait, il est venu que 2 jours au lieu de 5 en fait le séjour d'avant.

Moi : Ah oui, parce que...

Madame DEMARRE: Début juin, il est venu ça s'est pas bien passé. En plus c'est pas une semaine qui avait été prévue. Ça a été rajouté après. Donc il se retrouve avec une personne qui était en régression psychique, pas bien, et cetera. Le jeudi après-midi, cette personne devait partir du jeudi, après à 17h. Donc bah en fait, j'ai demandé à la structure qu'elle parte à 13h30 pour se reposer sur la structure et surtout parce que là euh, cette personne m'avait demandé d'aller au cinéma. Je m'étais dit "Bah l'après-midi on prendra ce temps là puisqu'après je récupère un travailleur". Finalement, au moment de partir enfin, juste le moment de partir, bah il rigole, il se couche dans son lit et puis je lui dis "Mais enfin on va au cinéma là! Tu rigoles, tu me fais partir la personne plus tôt et puis tu veux plus venir?" Enfin moment donné, mince quoi. Et le vendredi après-midi, pour partir sur la structure, il s'est couché dans mon canapé de la salle et sa valise n'était pas faite. Je lui ai dit "la structure" –enfin le taxi- "va arriver, il faut que tu fasses ta valise". Il me dit "tu te démerde, tu la feras". Voilà ce qu'il m'a dit.

Moi : Ah oui...

Madame DEMARRE: Voilà bah moi je lui ai dit "non, c'est clair, net et précis". Et donc suite à ça, le soir, juste au moment de partir, le taxi est là, la valise était pas faite, il a tout pris à la volée. Il m'a laissé une chambre dans un état... Avec les serviettes mouillées par terre enfin voilà. Il y avait vraiment pas de respect quoi. Et puis là, il a toutes ses facultés quoi. Franchement, on fait le bilan, il voulait rien entendre du bilan, "c'est bon y va, on y va". Et tout le week-end, ils m'ont harcelé au téléphone parce que il voulait me parler, il comprenait pas le bilan écrit que j'avais fait au moment donné. Mince, on a eu du temps le vendredi pour en parler, moi, un moment donné, ça m'a gavé. J'ai renvoyé un mail en disant "vous arrêtez de m'appeler, on est en week-end, c'est bon". Stop quoi. Lundi, il avait du temps. C, ça m'a énervé. Je me suis dit "C'est pas possible!". Et dans le bilan, j'ai carrément été clair, quand j'ai dit non, moi il continue comme ça. Et donc le lundi, j'ai eu la direction qui m'a quand même reproché un peu que ça venait moi. Et le mardi, enfin, on avait quelques jours de réflexion et donc on s'est dit bon, on va pas être sur un non total, mais par contre, on a dit on va être clair. Ça va être que 2 jours et puis il a intérêt de se tenir. On a prévu une planification de la journée. Et Ben, il s'y est tenu quoi. Mais voilà, après moi, je pense que son comportement il va revenir au galop quoi, parce que c'est sa nature comme ça aussi. Donc là, il s'y est tenu parce qu'il s'est dit "Bah oui après c'est mort quoi". Mais moi je suis pas sûr de reprendre un rythme de 5 jours semaines. Ça va remarquer quoi... Donc ça là je vois, là je sais pas après l'établissement m'a pas redit... Mais eux, ils ont eu du mal entendre que finalement moi c'est soit ces 2 jours ou rien du tout quoi. Voilà parce que à un moment donné, faut pas exagérer quoi.

Moi : Oui, il faut cadrer aussi pour vous.

Madame DEMARRE: C'est ça quoi. Et puis vraiment, il est dans le débordement. Et puis il en rigole. Il se fou de vous. Donc, vous voyez c'est pas, c'est pas quelqu'un qui sait ce qu'il fait quoi. Voilà donc moins en donner, il faut arriver à trouver juste milieu. Mais dans son cas, c'est vrai que voilà, il sait bien manipuler tout le monde quoi. Donc moi, je dis voilà, il faut être vigilant quoi. Il demande énormément d'énergie, quoi. Enfin, il fait tout l'inverse... Il va dans notre salle de bain. Nous, on a 2 salles de bain. Là, il a été dans la nôtre et puis finalement, il a fait ça, mais il fait ça chaque fois. Et juste avant de partir quelques dire, il a pris les rasoirs de mon mari, il s'est coupé partout, quoi. Mais alors, qu'il sait quoi, il a pas à utiliser cette salle de bain. Et en gros, quand il était au taxi et c'était ben le lit... De toute façon voilà, mais je suis quand même chez moi. Enfin, je vais pas le faire passer comme pour un enfant, on

va pas quand même tout mettre sous clé quoi. Enfin, et notre salle de bain, il n'a pas à y aller. C'est ça aussi... Enfin moi, j'ai essayer de resituer parce que t'as besoin. Attendez, je peux quand même aller aux toilettes?... Donc j'étais au toilette, moi qui des fois bah lui c'est quelqu'un que t'accueille donc bah il est dans la salle de bain, dans la leur, je vérifie pas. Je veux dire aussi quoi, dans la leur je vais pas rentrer. Ils sont assez grand aussi quoi, donc voilà... Il joue sur les deux plans aussi on va dire. C'est le genre de personne aussi, si la décision est de reporter une journée plus tôt... Et donc sur le coup, tu le vis mal quoi... Bah le soir il a quand même poussé l'établissement, disant que je proposais pas d'activité quoi?

Moi : Ah oui.

Madame DEMARRE: Bon bah j'étais très contente. Voilà donc, là j'ai dit c'est pas très cool quoi. Bon ils sont pas tous comme ça, mais voyez genre de profil... Des fois ça peut être complexe, ça demande beaucoup d'énergie donc et qui peut vite pour mettre en porte-à-faux quoi. Et je trouve ça dommage quoi en fait que alors il a des super qualité quoi. Mais je pense que voilà là... Voilà la dernière fois, les 2 jours, il s'est tenu à carreau, que c'est trop peur de parvenir. Enfin, un moment donné, il va reprendre le dessus. Il m'a ressorti "fait tout". L'établissement est en difficulté donc et l'établissement il est infecté avec tout le monde quoi. Oui d'accord, donc avec la chef de service avec qui ça passe, voilà. Donc, les éduc il les fait tourner chèvre, il est voilà.... Donc moi, il avait gratté en fait aussi, c'était pendant les confinements, donc les parents quand il n'est pas en week-end, il avait gratté d'arriver le dimanche soir. Bon comme les parents le ramener donc j'avais octroyé. C'est vrai que la dernière fois bah j'ai dit non parce que nous enfin, des fois moi j'en ai qui partent que samedi matin, vous arrivez le dimanche soir, ben voyez enfin le week-end quand même raccourci aussi. Enfin je pense qu'il faut se préserver tout ça et bien je pense que ça, ça lui a pas plu non. Parce que lundi une machine peut être quand il arrivé et à l'établissement. Il a fait un bazar... Bah il a dû casser des choses parce que lundi matin donc il était dans le mutisme... Quand il me l'a dit, ils vont pas dire ce qui s'est passé, mais les gendarmes se sont déplacés.

Moi : Ah oui, d'accord.

Madame DEMARRE: Sur l'établissement, oui, mais j'ai pas eu plusieurs sons... Donc là, je me suis dit, c'est bon, ça va le faire descendre. Et je pense qu'il était vexé que les parents ne l'ai pas ramener à mon domicile en fait. Donc il a fait un bazar après là-bas, il a tapé, il a enfin voilà quoi... Donc, mais ça je pense que enfin voilà... Il y a des personne que je vous disais tout à l'heure, de week-end, moi je pense qu'elle a tempérament très autoritaire. Mais elle tient tête à mon mari et je pense que ce tempérament là, elle aura toujours. C'est votre caractère, c'est votre caractère. Je ne dis pas hein, mais ça peut pas correspondre avec moi pour moi.

Moi : Oui, mais bien sûr.

Madame DEMARRE: Et par rapport aussi à ma pathologie. Moi je peux pas avoir des gens au taquet toute la journée. Ben, j'ai mes limites, là je le sais très bien là dessus que je pourrai pas avoir des gens au taquet, qui sont à ma demande... Enfin qui demandent toute la journée, quoi. Et que vous pouvez même pas aller aux toilettes, qui sont au pied de la porte, à toujours vous demander. C'est voilà, je voilà, que que je vois bien que je peux pas. Moi, j'en ris, je sature. Mais c'est pour ça que ça permet d'analyser tout ça, c'est intéressant d'observer tout ça, quoi...Mais après, on n'est pas forcément entendu quoi, c'est ça. Après, ça ne me fait pas changé d'avis par métier d'accueillant.

Moi : Oui... Et qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre métier ?

Madame DEMARRE: Bah moi j'ai une vision, c'est vraiment prendre du temps avec eux, pouvoir proposer des choses tout bêtement. Ben, il y en a beaucoup qui ont par exemple des repas qui sont

livrés, donc rien qu'une odeur de cuisson dans un four ils sont... Vous avez le sourire jusqu'aux oreilles comme je dis alors, rien que ça. Enfin voyez de partager, de prendre le temps de faire. Il y en a qui ne font plus de pâtisserie dans les établissements, faire un gâteau... Il se passe que c'est de partager ça, c'est enfin voilà. Je trouve que ça a beaucoup apporté au niveau des enfants.

Moi : Ah oui?

Madame DEMARRE: Le partage, la différence. De s'adapter enfin, moi je trouve que c'est une richesse là dessus. Enfin moi c'est pas de les voir heureux. C'est tout le bonheur que ça me fait. Je me dis, voilà, enfin, les à côté, c'est super riche. Enfin moi je trouve que c'est super riche, tout le monde a à apprendre d'eux aussi quoi. Et puis justement, de voir que finalement, ben les personnels sont des gens comme nous. Et bah voilà, moi ce que je retiens essentiellement... Ouais d'avoir le rythme aussi. Alors moi je peux le voir la différence avec l'établissement, j'ai plus cette pression non plus en fait, de courir de toujours... Voilà d'avoir le choix aussi des activités que je peux faire avec eux, de réfléchir avec eux, de ce qu'on va faire, et cetera. Bah je trouve ça chouette aussi quoi. Tout en leur mettant aussi des fois, on a prévu quelque chose, on le fait pas parce qu'il y a eu un imprévu. Et puis on fait autre chose. Apprendre aussi, et c'est pour ça que j'avais demandé 2 moi aussi pour le partage, et cetera. Et je trouve que c'est riche aussi parce qu'on peut pas tout leur donner un des fois. Heureusement que je suis pas tout non plus, parce que des fois ils ont tous envie de manger, alors hamburger trip, poulet frites. Et puis 2 jours après "Ah non, moi je veux kebab frites". Non mais moi, manger des frites tous les 2 jours donc ça va pas être possible. C'est très drôle. C'est pas très bien pour nous, mais après oui, quand ils arrivent, ils pensent qu'on démarre notre journée enfin.

Moi : Oui, en fait.

Madame DEMARRE: On démarre aussi notre journée de travail un peu mais ils ont pas vu ce qu'il avait.

Moi : Ben oui, oui, du coup ils ont pas forcément une vision des autres accueils que vous avez pu avoir?

Madame DEMARRE: Mais l'histoire des 30 nuitées extérieures, là c'est vrai que... Pour moi, c'est vrai que 2 jours, c'est très court quoi. J'ai l'impression de rien faire, de faire que ça quoi. De venir au moins 4-5 jours. Mais sauf que si on leur laisse le choix finalement, des nuitées qu'il reste en accueil familial, bah quand des fois il leur reste que quelques nuitées à l'année, on leur dit "Bah finalement, tu viens une fois tous les 3 mois, 3 jours" ou tous les 6 mois 5 jours... Bah oui ils préfèrent venir tous les 3 mois quoi... Et moi je comprends et je ferai le choix même pour moi en terme de travail. Quand ils reviennent tous les 3 mois, ça veut dire vous reprennez tout de 0 quoi. Que là, tous les mois, des fois on commence une activité, on finit le mois d'après quoi. Donc ça, c'est le côté qui est sympa. Après voilà il y aurait pas l'histoire des 30 nuitées, je pense qu'il y en a qui viendraient plus quoi. C'est ça qui induit direct pour moi, ça serait moins de lessive, moins de changement de draps, et cetera quoi. Mais à la fois moi, de les avoir tous les 3 mois, je suis pas sûre. Il y a des établissements qui me disent "bah oui, on préfère tous les mois" encore parce que y a des fois, quand ça se passe pas bien, c'est un peu la carotte dans l'établissement pour dire "si tu veux partir le mois prochain", enfin voilà. Ils mettent des carottes un peu. Voyez, enfin voilà... on sert un peu Dati alors ça serait 3 mois quoi ? Toujours à mon avis ils arriveraient moins.

Après le retour que j'ai moi, des établissements aussi, c'est en tout cas les personnes, ils repartent content, surtout plus reposée et plus apaisée. Donc, il y a quand même un retour de l'accueil familial positif. Enfin, il y a un ressenti. Après, je ne dis pas, il y en a la violence, elle revient dans les 48 h après le retrait quoi. Mais après, je pense que c'est l'effet de groupe. Voilà. Je dis pas qu'il ne tire pas de bénéfice sur du long terme quoi. Mais c'est vrai que les établissements, voilà ce qui m'ont remonté, c'est un peu des fois ça, mais pour d'autres, ils disent bien des fois, il y en a ça les tiens aussi un peu la carotte de dire si vous continuez l'accueil voilà... Il faut aussi que ça se passe mieux sur l'établissement.

Enfin voilà, donc on a un peu un appuie là dessus quoi. Vraiment, c'est bien qu'on puisse voir que l'aspect apaisement peut être intéressant quoi.

Moi : Oui, le bénéfice en fait que de votre accueil finalement.

Madame DEMARRE : Donc ouais. Mais par contre, voyez moi, je le sais, sur des établissements, il y a des personnes qui ont fait la demande de l'accueil familial mais la direction a dit non. C'est voilà, c'est des équipes qui m'ont dit, éducative, qu'ils avaient programmé des visites et on a dit non. Bah la personne, de toute façon, elle n'est pas prioritaire. Puis moi, les équipes m'ont dit de toute façon, tant qu'il se roule pas par terre et qui voilà, il va pas communiquer plus que ça, bah il passe pas les premiers quoi. Alors je dis bah c'est facile de donner à ceux qui parlent le plus, quoi enfin, voyez ? Et puis il y en a d'autres, Bbon courage, on répond plus voilà. Il est pas bien, en lien avec le confinement de la collectivité, bah on va chez le psychiatre. Alors que le tuteur familial, il demande l'accueil familial et l'établissement, il n'y répond pas.

Moi : Ah oui.

Madame DEMARRE : Je trouve dommage. Je trouve ça dommage quoi en fait ? Parce que je dis pas que ça résoudrait, parce que l'établissement traite pareil hein... Oui mais ça pourrait faire une coupure quand même quoi...

Moi : Oui, c'est donner une chance à une alternative aussi à la médication par exemple.

Madame DEMARRE : Après moi, je l'ai vu au mois de juillet. Après, je pense que dans les établissements, c'est beaucoup nous qui amenons les choses auprès des personnes... Notre perception. J'ai accueilli quelqu'un au mois de juillet que je connais, puisque en effet, elle était sur ma structure où j'étais avant. Donc je l'ai accueilli, elle est en attente parce qu'elle devait aller chez une collègue qui a arrêté au mois de janvier et donc moi, j'avais pris en temporaire. J'avais bien dit que de toute façon, ça ne serait pas du permanent quoi, donc elle venait tous les 2 mois. Et là, au 10 juillet, avec une collègue, on a fait une sortie à la journée dans un jardin Zen tropical voilà avec des animaux avec les enfants. Enfin, c'était une super journée et je sais que c'est quelqu'un sur la structure quand elle arrive et ils m'ont dit, "Oh là, on ne lui a pas dit qu'elle sortait avec toi, un pic-nique, parce que ça va générer de l'angoisse. Et puis tu sais, en voiture, elle n'aime pas trop la voiture" machin... Je vous assure, on a été jusque là-bas, je ne l'ai pas entendu, elle a discuté avec les enfants. On a discuté de choses et d'autres, on a voilà, on a papoté, enfin. Bref, je n'ai pas entendu du tout alors que moi, je l'ai connu sur la structure, pouvait dire... Oh là là, à rentrer dans le cul de la voiture. Voyez-vous, stressé parce qu'elle était tout le temps, tout le temps, en train de relire. Et là, pas du tout. Et franchement, on a passé une journée, mais une journée mémorable, quoi. Et je n'ai pas du tout senti de signes d'angoisse et elle était, mais ravie. Et là, je me dis, voyez sur la structure, combien de fois, on ne la mettait pas sur les sorties parce que machin et voyez au final. Ben, je trouve que des fois, c'est nous aussi qui mettons des freins ou des choses. Après moi, je suis allé à leur rythme, mais enfin, j'ai dit, c'est dommage parce que voilà, on est là, on ne lui avait pas annoncé la sortie alors qu'elle est venue le lundi. Nous, on est sorti mardi, elle n'était pas au courant parce qu'ils n'ont pas voulu machin. Ben enfin moi, je cache rien quoi. Et ça ne l'a pas plus angoissée que ça. Au contraire, elle était prête et tout enfin elle. Était super contente. Quoi donc ? C'est, c'est un petit peu, je trouve, voilà, c'est des fois un peu nous aussi qui. Qui a nom aussi notre positivité ou pas quoi en fait ? Dans leur projet aussi quoi pour certains, c'est ça hein ? Et donc si les éducateurs ne sont pas pour l'accueil familial, bah découvrir quoi ça ou s'ils ne connaissent pas avec ça leur revient pas. Voilà quoi. Voilà, et en l'occurrence, certains aussi sont à dire bah non, mais de toute façon, il va un peu en famille les 38. Et bah, il les applique consommer donc Ben voilà, on ne peut pas l'accueil familial donc Ben répondra par des traitements petits. Voilà, bah, c'est dommage. Pas dommage quoi. Vraiment dommage quoi donc voilà quoi après,

mais c'est toute la richesse. Voilà du temporaire. C'est vrai que c'est ça, diversifiée enfin. Moi, je ne suis pas dans une routine en fait.

Moi : Ah oui, bah là, j'imagine oui.

Madame DEMARRE : Non mais c'est ça parce que beaucoup me disent "oh là là". Quand je suis partie il y a un an, ils m'ont dit "T'es sûre ? Parce que toi, qui aimes bien quand même voir du monde et tout". Mais en fait, moi, je fais des activités, j'habite en ville... Et puis bah, moi comme ils changent tout le temps, bah en fait non... Je ne me sens pas isolé chez moi. Donc, non, je ne me sens pas isolé, mais en effet, il faut être très, très vigilant. Par contre, par rapport à la famille, je me rends vraiment compte de ça quoi. Oui, après moi, je me mets à leur place aussi, hein. Quand vous n'allez pas travailler dans ce milieu-là, pour accepter les choses et les tolérer quoi. Donc, voilà, après, il y a des bonnes choses aussi, y en a qui sont très très vigilant pour le rangement et qui vont vite reprendre les enfants, parce qu'ils ont laissé un petit truc traîner. Donc ça, c'est peut-être bien aussi. Ça s'ajuste. Oui, mais c'est des fois, c'est rigolo... Certains qui n'aiment pas se laver les dents, font avoir des binômes qui aiment se laver, puis bah en fait l'autre va lui dire "Bah Tu sais, ça fait trop du bien quand même". Donc moi-même, je rigole parce que je me dis... Et puis des fois, on obtient des choses par le biais des enfants aussi. Parce qu'en fait ça détourne le truc quoi, et puis qu'ils ne font pas quoi je crois, le lavage des mains notamment, que j'ai une période, on a beaucoup appris le lavage des mains, ça n'existe pas trop hein. Donc ben faites ce que les enfants font, bah, ils suivent finalement et voilà. Enfin ouais ça. Mais voilà, après, je pense que c'est ne plus les contrôler, tout ça, c'est trop. Voilà quoi, comme les contrats déjà signés, alors que vous n'avez pas fini, moi, je ne trouve pas... Je me pose question quand même quoi...

Moi : Et comment vous vous projetez d'ici quelques années, dans votre activité ?

Madame DEMARRE : Comment je me projette ? Bah pour l'instant comme ça. Après, je pense en effet, je ne dirai pas que je ne sélectionnerai pas par rapport au profil de personnes, justement en fonction... Parce que je ne me dis que mes enfants, ben mes garçons, ma fille, voilà. Ma fille est plus grande, mais en fonction aussi des enfants parce qu'ils vont aussi grandir en âge et cetera. Et donc peut-être que bah y a peut-être des personnes avec ça va être plus dérangeant un moment donné que d'autres. Enfin, voilà, en fonction de ça, aussi, je pense qu'il faut trouver le juste-milieu peut-être que, à un moment donné je ne sais pas peut-être que ça va leur poser question, est-ce quelqu'un qui a des problèmes d'hygiène ou je ne sais pas quoi ou qui est incontinent et qui fait partout, dans la maison, enfin, j'en sais rien. C'est exagéré un peu, mais voilà peut-être que... là, à l'heure actuelle ça ne leur pose pas de problème, quelqu'un qui mange salement. Ils ne disent rien là, mais peut-être que dans 2 ans, ils me diront maintenant ça me dérange quoi. Et donc là, je ferai peut-être plus attention. Enfin, voilà, il y a peut-être ça qui peut... je ferai une sélection et je pense que je serai aussi vigilante par rapport à ce qu'ils peuvent me dire parce que peut-être qu'en grandissant, ils vont me dire autre chose et peut-être qu'euh bah ils vont peut-être en avoir marre un moment donné aussi enfin voilà ou pas.

Moi : Oui vous vous voyez toujours dans cette activité là ?

Madame DEMARRE : Ah ouais, moi, je ne vois pas autre chose. Moi, j'ai toujours été dans ce milieu-là, j'ai fait une année d'école d'infirmière et après, j'étais une monitrice éducatrice. Moi, j'ai toujours été dans ce milieu-là, donc je ne me vois pas faire autre chose. Et moi qui suis donc, j'ai quand même une pathologie. Je suis suivie par une neurologue sur le CHU d'Angers. Euh, elle disait bien qu'à l'heure actuelle ma pathologie, elle est super bien stabilisée parce que j'ai pris un rythme. Le rythme, il faut que je le garde, il faut vraiment. En tout cas, pour moi, il ne faut pas que j'aie des gens au taquet toute la journée. Voilà parce que sinon je vais vite être déréglé. J'ai quand même un traitement très lourd, à prendre tous les jours et pour le bien de tout le monde. Je pense qu'il faut que je sois vigilante à ça,

parce que si c'est trop speed, ça va me demander trop. Et puis neurologiquement mon cerveau, il ne suit pas forcément quoi.

Moi : Et justement, je pense au bruit qu'il peut y avoir avec des personnes qui répètent par exemple, comment ça se passe pour votre famille? Neurologiquement ça doit être fatiguant aussi?

Madame DEMARRE: Moi je pense que j'ai une vie de moi, envie de les entendre. Mais voilà, je peux comprendre que quand on a pas l'habitude, quand vous êtes en train de regarder un film avec tous les 10 minutes, on entend la même chose, oui. C'est compliqué... Il y en a qui ont des voix qui portent plus que d'autres. Vous prenez votre petit-déjeuner et puis on est toujours en train de vous parler derrière. Voilà, et puis ben moi, j'ai essayé, mais ça ne marche pas. Alors j'ai des collègues, ça marche très bien, chez moi, ça ne marche pas. Les petits-déjeuners, j'ai beau me lever avant eux pour prendre mon petit-déjeuner, il n'y a pas moyen de toute façon, ils sont toujours derrière moi, parce que dès qu'ils m'entendent... Ah oui, parce qu'on passe un pied dans la cuisine, ils viennent. Donc c'est alors... Je me suis à un moment donné, je me levais plus tôt, je me levais à 6 h 30, sauf que je me suis rendu compte qu'ils étaient déjà là. Donc, maintenant, j'ai dit bah, j'attends 7 h 30, parce que sinon, c'est infect quoi. Enfin, c'est, mais vous pouvez même pas parce qu'ils sont tous en train de vous parler...

Moi : Oui, oui.

Madame DEMARRE: Mais ouais et après c'est aussi dans les établissements temporaires, il y a des fois, je me prends des savons "J'étais servi à cette heure".... Donc vous voyez enfin, eux, ils sont formatés comme ça.

Moi : Oui, oui.

Madame DEMARRE: Parce que ce sont des collègues qui me disaient ça, mais en permanent. Mais parce que voilà, ils disent, c'est toute l'année, ils ont toujours ce rythme-là, comme dans les établissements, ils ont le petit-déjeuner, à 7 heures. Moi donc, 20 h 30 donc j'essaye de leur dire, vous n'allez pas vous coucher, mais ouais, moi, je n'ai pas de porte à ma cuisine non plus. Donc, en fait, voilà, ils viennent, vous allez vous dire, mais ouais ça marche pas quoi ? Donc vous n'avez pas forcément temps. Là, il faut vite être réactif dès le matin.

Moi : Ah oui, oui, j'imagine oui.

Madame DEMARRE: Parce que ce sont des collègues qui me disaient ça, mais en permanent. Mais parce que voilà, ils disent, c'est toute l'année, ils ont toujours ce rythme-là, comme dans les établissements, ils ont le petit-déjeuner, à 7 heures. Moi donc, 20 h 30 donc j'essaye de leur dire, vous n'allez pas vous coucher, mais ouais, moi, je n'ai pas de porte à ma cuisine non plus. Donc, en fait, voilà, ils viennent, vous allez vous dire, mais ouais ça marche pas quoi ? Donc vous n'avez pas forcément temps. Là, il faut vite être réactif dès le matin.

Moi : Ah oui, d'accord.

Madame DEMARRE: Donc ils ils savent pas se mettre d'accord et donc, ah bah, oui donc il y a plein d'enjeux. L'attitude quoi. Les mutuelles, par exemple. Là, j'avais une portabilité, la portabilité d'un nombre. Est-ce que j'ai eu ça là ? Il s'est arrêté. Je vous dis pas moi, la mutuelle, je paye 3 fois plus cher comme quoi.

Moi : Bah oui.

Madame DEMARRE: Rien que ça, c'est des frais supplémentaires. Enfin, c'est vrai que du fait qu'on a pas de reconnaissance, voilà, moi le chômage, j'arrive pas à le percevoir, parce que on n'a pas de statut et qui savent pas où mettre quoi. Alors que j'ai travaillé 13 ans avant quoi. Enfin, et c'est là où ça coince aussi mais ça viendra. Je pense que le statut moi, je désespère pas, même si j'ai des collègues qui désespèrent, mais je me disais ouais... Parce que ça je pense que j'ai énormément de pertes financières mais à la fois pas de réajustement derrière, parce que les instances ils savent pas le faire. Voilà, ça y voit pas.

Moi : Oui, il n'y a pas les outils en fait?

Madame DEMARRE: Ouais, puis je dis le quotient familial, j'ai une baisse de salaire. Ils ont été diminués aussi, mais ce qui veut dire que les cantines, les enfants, je paye toujours plein pot voyez ? Et c'est plein de petites choses comme ça. Et c'est plus cet aspect-là aussi de, de la reconnaissance qui pose problème, on va dire quoi. Donc, voilà, je n'espère pas d'arrêt de travail parce que c'est plus ça aussi qui me fait défaut. Un peu la crainte parce que voilà vous êtes obligé de vous arrêter, bah y a plus de revenus quoi. Donc je dis là, j'ai un conjoint comme je le dis tout le temps, il ne faut pas qu'il parte, parce que moi, je suis mal. Non mais c'est la seule stabilité qu'on a donc sur du temporaire. Donc voilà quoi, mais c'est bien, je trouve ça très bien ce que vous faites quoi. Ça permet en effet d'avoir une vision. Du fonctionnement de chacun. Et puis voir différents avis. Après, d'autres collègues vous ont répondu, mais je trouve ça chouette. Nous, on a toujours été ouvert, invité bah au mois de juin, au bilan de formation, j'en ai parlé aussi puisqu'on était avec des BTS, hein. De recevoir des stagiaires... Mais on n'a pas le droit, mais je trouve ça dommage parce que ça ouvrirait plein de choses. Moi, je suis partant, je n'ai rien à cacher. Et je dis, des fois, ça donnerait justement une autre vision aussi de le vivre, ce que c'est accueil bah, il y en a des fois. Je pense qu'ils ont une mauvaise représentation aussi et le fait de pouvoir. Voilà, y participer, ça donne des fois d'autres visions, quoi. Et bon, on ne peut pas recevoir de stagiaire donc... Mais c'est ça aussi, voilà quoi. Mais je pense que voilà, on a chacun notre fonctionnement, mais on trouve ça plaisant.

Moi : Oui, oui, c'est ça, oui, faut pas désespérer, peut-être qu'il va y avoir des changements, des évolutions, voilà.

Madame DEMARRE: Ah bah non, c'est pas moi. Je me dis n'espère pas et puis après, je pense qu'en effet comme moi, là qu'ici sur du temps plein temporaire bah, il suffit qu'on soit plusieurs parce que bah les personnes qui sont en retraite et qui ont un complément à côté, ils n'ont pas la même vision. Donc vous voyez, ils ne vont pas impulser des choses pareilles non plus, ce qui est logique, hein. Oui, parce que ce ne sont pas les mêmes attentes. Donc je pense que c'est une fois qu'on va être plusieurs, à démarrer, dans ma tranche d'âge, que là les personnes qui démarrent ont une autre vision et ce qui est logique hein, on n'a pas la même vision à 30, 50 ans. Et c'est ça qui va réformer cette activité, quoi.

Moi : Tout à fait.

Madame DEMARRE: Donc voilà, moi j'y crois. Il faut y croire.

Moi : Bah oui, vous avez raison.

Madame DEMARRE: Donc voilà.

Moi : Eh bien merci Madame.

Madame DEMARRE: De rien. Merci beaucoup en tout cas au revoir.

Moi : Merci à vous. Bonne fin de journée, au revoir.